



# CHARTRE 2012-2021

**Contrat de Parc et plan de gestion**

*Projet du 30 août 2011*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RESUME</b> .....	<b>6</b>
<b>SECTION A: CONTRAT DE PARC</b> .....	<b>8</b>
<b>SECTION B: PLAN DE GESTION POUR LA PHASE OPERATIONNELLE</b> .....	<b>11</b>
<b>1. CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DU PARC</b> .....	<b>11</b>
1.1 PÉRIMÈTRE.....	11
1.1.1 <i>Un projet de parc transfrontalier</i> .....	11
1.1.2 <i>Trois cantons et 19 communes</i> .....	12
1.1.3 <i>Vers un regroupement des communes franc-montagnardes?</i> .....	15
1.1.4 <i>Emplois et structure des secteurs d'activités</i> .....	15
1.1.5 <i>Justification du périmètre</i> .....	17
1.2 NATURE ET PAYSAGE.....	19
1.2.1 <i>Paysages et types de paysages naturels et cultivés</i> .....	19
1.2.2 <i>Utilisations et formes d'exploitation caractéristiques</i> .....	22
1.2.3 <i>Flore et faune: biocénoses et espèces rares/particulières; liste des espèces menacées et/ou des espèces caractéristiques</i> .....	24
1.2.4 <i>Dangers naturels et dispositifs de prévention</i> .....	47
1.2.5 <i>Zones et objets protégés, leur statut (confédération / canton / communes / particuliers) et leur proportion par rapport à la surface du parc</i> .....	49
1.2.6 <i>Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage</i> .....	55
1.2.7 <i>Localités et sites construits inventoriés</i> .....	58
1.2.8 <i>Objets inventoriés</i> .....	60
1.2.9 <i>Autres valeurs culturelles (p. ex. coutumes, fêtes, etc.)</i> .....	62
1.2.10 <i>Atteintes graves actuelles</i> .....	62
1.2.11 <i>Atteintes graves futures (envisagées ou en discussion)</i> .....	64
1.3 SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	66
1.3.1 <i>Secteurs économiques</i> .....	66
1.3.2 <i>Produits et création de valeur ajoutée</i> .....	77
1.3.3 <i>Prestations de service</i> .....	78
1.3.4 <i>Structure de la population</i> .....	81
1.3.5 <i>Structure de l'habitat</i> .....	87
1.4 ORGANISATION DU TERRITOIRE .....	90
1.4.1 <i>Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau fédéral</i> .....	90
1.4.2 <i>Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau cantonal</i> .....	90
1.4.3 <i>Projets, plans directeurs, plans sectoriels et plans d'affectation au niveau régional ou éventuellement communal</i> .....	96
1.5 DESSERTES ET VOIES DE COMMUNICATION .....	97
1.5.1 <i>Dessertes existantes</i> .....	97
1.5.2 <i>Fréquences et capacités des moyens de transports publics et des installations de transports touristiques</i> .....	107
1.5.3 <i>Mesures appliquées à la gestion des flux de visiteurs</i> .....	109
1.6 SITUATION DU MARCHÉ .....	111
1.6.1 <i>Marchés pour les biens et services issus du parc</i> .....	111
1.6.2 <i>Futurs marchés pour les biens et services issus du parc qui pourraient être dotés d'un label «Produit»</i> .....	112
1.6.3 <i>Canaux de distribution et partenariats</i> .....	113
1.6.4 <i>Description des groupes cibles prioritaires</i> .....	113
1.6.5 <i>Potentiel de visiteurs plausible (scénarios mini/maxi)</i> .....	113
1.6.6 <i>Visiteurs potentiels du futur parc (groupes de visiteurs, provenance)</i> .....	113

<b>2. ORGANE RESPONSABLE ET STRUCTURE DE GESTION DU PARC .....</b>	<b>114</b>
2.1 HISTORIQUE DE L'ORGANE RESPONSABLE.....	114
2.2 FORME JURIDIQUE .....	114
2.3 STATUT DU PERSONNEL.....	115
2.4 MEMBRES .....	115
2.5 TACHES ET ROLES DES DIFFERENTS ORGANES.....	115
2.5.1 <i>Organigramme</i> .....	115
2.5.2 <i>La direction stratégique (comité, bureau ou structures similaires)</i> .....	116
2.5.3 <i>La structure professionnelle</i> .....	117
2.5.4 <i>Autres structures importantes</i> .....	118
2.6 COLLABORATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET REGIONAUX IMPORTANTS .....	121
2.6.1 <i>Liste des principaux acteurs présents sur le territoire du parc et leur rôle actuel</i>	121
2.6.2 <i>Collaboration avec des communes ou villes situées hors du parc</i> .....	123
2.6.3 <i>Collaboration avec d'autres projets de parcs et d'autres parcs en Suisse et à l'étranger</i> .....	124
2.6.4 <i>Collaboration ciblée sur certains thèmes, avec toutes sortes d'institutions, éventuellement aussi hors du parc, telles que musées, instituts de formation, etc.</i>	124
2.7 ACCEPTATION DU PROJET DE PARC .....	125
<b>3. PROFIL ET POSITIONNEMENT DU PARC .....</b>	<b>127</b>
3.1 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DU PARC ET DE L'ORGANE RESPONSABLE .....	127
3.2 CHANCES ET RISQUES .....	136
3.3 POSITIONNEMENT DU PARC .....	137
3.3.1 <i>Originalité du Parc</i> .....	137
3.3.2 <i>Originalité des biens et services</i> .....	138

## Liste des cartes

Carte 1	Périmètre du projet de PNR sur les territoires suisses et français .....	12
Carte 2	19 communes réparties sur 3 cantons.....	13
Carte 3	Le périmètre du Parc et celui des deux communes-villes .....	14
Carte 4	Le périmètre des deux communes-villes.....	18
Carte 5	Typologie des communes du Parc du Doubs (2000) .....	18
Carte 6	Périmètres de protection du canton de Neuchâtel et du canton de Berne	52
Carte 7	Périmètres de protection des PAL numérisés du canton du Jura .....	52
Carte 8	Périmètres de protection du canton du Jura.....	53
Carte 9	Inventaire IVS: objets d'importance nationale, régionale et locale .....	61
Carte 10	Densité de population dans les communes du Parc .....	84
Carte 11	Le village de Saignelégier dans les années 1938-1939.....	88
Carte 12	Le village de Saignelégier en 2006 .....	89
Carte 13	Le réseau routier principal dans le périmètre du Parc .....	97
Carte 14	Lignes de transports publics dans le Parc.....	99
Carte 15	Le réseau des transports publics CJ et Car Postal .....	99
Carte 16	Les itinéraires Suisse mobile de réseaux pédestres dans le Parc.....	100
Carte 17	Les itinéraires pédestres des Cantons de Neuchâtel et de Berne (La Ferrière) 101	
Carte 18	Les itinéraires VTT du réseau Suisse mobile dans le Parc .....	103
Carte 19	Circuits VTT et itinéraires cyclistes des cantons de Neuchâtel et de Berne (La Ferrière) 103	
Carte 20	Les itinéraires vélo du réseau Suisse mobile dans le Parc.....	104
Carte 21	Carte du réseau équestre des Franches-Montagnes et environs.....	105

## Liste des graphiques

Graphique 1	Secteurs d'activités sans les communes-villes.....	16
Graphique 2	Secteurs d'activités pour les communes-villes (La Chaux-de-Fonds et Le Locle) 16	
Graphique 3	Secteurs d'activité pour toutes les communes du Parc.....	17
Graphique 4	Formes d'exploitation du sol dans le périmètre du Parc.....	22
Graphique 5	Evolution du nombre d'habitants au sein du Parc entre 1985 et 2009 (communes rurales) .....	82
Graphique 6	Evolution du nombre d'habitants dans les communes-villes entre 1985 et 2009 83	
Graphique 7	Evolution de la population par commune entre 2000 et 2009 en % ..	83
Graphique 8	Bilan des pendulaires par commune (communes rurales) .....	85
Graphique 9	Bilan des pendulaires pour les communes-villes .....	86

## Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des superficies par canton .....	14
Tableau 2	Liste des communes, surface, population et altitude.....	14
Tableau 3	Liste des oiseaux représentatifs du Parc du Doubs .....	44
Tableau 4	Principaux inventaires et objets protégés du canton de Neuchâtel .....	50
Tableau 5	Principaux inventaires et périmètres protégés du canton de Berne .....	50
Tableau 6	Principaux inventaires et périmètres protégés du canton du Jura .....	51
Tableau 7	Autres inventaires, périmètres et objets protégés du canton du Jura ...	54
Tableau 8	Sites ISOS d'importance nationale.....	58
Tableau 9	Sites ISOS d'importance régionale ou locale .....	58
Tableau 10	Inventaire des biens culturels d'importance nationale.....	59

Tableau 11	Inventaire des biens culturels d'importance régionale .....	59
Tableau 12	Hôtellerie, offre et demande par commune dans le périmètre du Parc <sup>1)</sup>	68
Tableau 13	Nombre d'exploitations, SAU et emplois dans l'agriculture (2005-2009)	75
Tableau 14	Situation des communes du Parc en matière de prestations de services publics	80
Tableau 15	Moyens de transports utilisés au sein du Parc.....	87
Tableau 16	Trafic journalier moyen dans les stations de comptage du Parc .....	98
Tableau 17	Données des voyageurs sur les lignes de trains des CJ .....	108
Tableau 18	Données des voyageurs sur les lignes de bus des CJ .....	108
Tableau 19	Composition du Comité stratégique transfrontalier de l'APNRD .....	118
Tableau 20	Composition du Pôle scientifique de l'APNRD.....	119
Tableau 21	Partenaires régionaux/nationaux – Institutions .....	121
Tableau 22	Partenaires régionaux – associations, sociétés, fondations, etc.....	121
Tableau 23	Partenaires régionaux – Entreprises et privés .....	122
Tableau 24	Autres partenaires.....	122
Tableau 26	Services cantonaux en relation avec l'APNRD.....	123

## Annexes

B1: Description des communes

B2: Evaluation des qualités naturelles, paysagères et patrimoniales du périmètre du Parc du Doubs (2008)

B3: Liste des inventaires fédéraux dans le périmètre du Parc du Doubs

B4: Liste des inventaires cantonaux de périmètres et objets protégés dans le périmètre du Parc du Doubs

B5: Statuts de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs

B6: Liste des membres de l'association, du comité, du bureau, des commissions et du pôle scientifique

B7: Liste des partenaires régionaux de l'APNRD

## RÉSUMÉ

### Faisabilité et gestion de la qualité

Dès le début des années 1990, des personnalités suisses et françaises, regroupées sous l'appellation "Groupe du Doubs" se sont penchées sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver et mettre en valeur la Doubs et sa région. Leurs réflexions ont été reprises par les sections neuchâteloise et jurassienne du WWF et ont donné lieu à la naissance de l'association pour le Parc naturel régional du Doubs en août 1999. Le cours du Doubs, ses côtes et les plateaux qui le poursuivent de part et d'autre de ses rives présentent des propriétés naturelles particulières permettant de donner naissance à un espace digne de protection et de valorisation. Petit à petit, les communes ont compris l'importance et la chance que représentait une telle démarche et ont rejoint les mouvements associatifs porteurs de l'idée. Dès lors, la demande d'obtention du label "Parc naturel régional d'importance nationale" devenait plausible. L'étude de faisabilité réalisée en 2007 a démontré la pertinence du projet et a débouché sur le dépôt d'un plan de gestion pour la phase de création en janvier 2009. L'association regroupe 19 communes, s'étend sur un territoire de 336 km<sup>2</sup> réparti sur les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne.

L'association pour le Parc naturel régional du Doubs est dotée d'une structure professionnelle qui est le bras opérationnel du Comité. Un programme de travail comprenant plus de 20 projets a été étudié et déposé auprès de l'Office fédéral de l'Environnement en vue d'obtenir une contribution de la Confédération pour la période 2012 à 2015. Ce programme comprend une planification, un budget et des indicateurs d'effets et de prestations qui permettront d'évaluer la qualité des actions, le respect des exigences et du calendrier.

Les communes seront appelées à ratifier le contrat de Parc par des votations de leurs législatifs dès mars 2012.

### Originalité du territoire et du projet

Le Parc naturel du Doubs dans sa dimension transfrontalière est un projet unique tant en France qu'en Suisse. La rivière à la fois frontière et trait d'union se trouve au centre de cet espace. Bien que son état sanitaire se soit détérioré, elle jouit d'une notoriété incontestable. Son caractère sauvage dans le défilé des gorges suivi de son cours paresseux dans les plaines du Clos-du Doubs lui attirent la sympathie des habitants et des visiteurs. Les pâturages boisés caractérisent le paysage des plateaux francs-montagnards et des montagnes neuchâteloises. Le Parc naturel régional du Doubs a le privilège d'être le berceau de l'unique race indigène d'un cheval, le "Franches-Montagnes". Cet animal est devenu le symbole d'un peuple et d'une région. Il en a fait un compagnon de travail et de loisirs. Le génie horloger a trouvé ses racines dans cette région devenue terre de précision. Le travail minutieux et précis a façonné les gens, leur culture, leur manière de vivre. Le Parc naturel régional du Doubs abrite des joyaux du patrimoine naturel et du patrimoine bâti. Ainsi en est-il de l'Etang de la Gruère et du Saut-du-Doubs, des villes de La Chaux-de-Fonds et de St-Ursanne, sans oublier de mentionner les mystères du système karstique de son sous-sol. Enfin, le Parc du Doubs est un endroit exclusif où la nature permet de produire des énergies renouvelables, l'eau, le vent, le soleil, le bois, le sous-sol. Il pourrait se suffire à lui-même.

### Orientation et positionnement

L'Association pour le Parc naturel régional du Doubs veut faire de cet espace une zone de vie et d'activités. A ses yeux, un parc naturel est un instrument de renforcement du tissu économique régional axé sur le développement durable dans ses composantes environnementales, économiques et sociales. Elle mettra en œuvre une dynamique de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel et bâti. Elle soutiendra le développement d'un tourisme orienté vers les loisirs respectueux de l'environnement. Elle participera à l'évolution d'une agriculture extensive dont les produits sont reconnus et appréciés sur les marchés de proximité. Le Parc naturel régional du Doubs par sa vocation transfrontalière servira de tremplin à l'émergence d'une identité commune avec le Pays horloger. Mieux se connaître pour mieux se faire apprécier, tel est la devise des gens du Doubs.

### Importance du Parc pour la région

Bien que géographiquement placé au centre du massif jurassien, le Parc naturel régional du Doubs souffre d'un manque de visibilité. Ses richesses patrimoniales, les qualités de ses habitants et leurs savoir-faire, l'authenticité de son paysage ne suffisent pas à le mettre en exergue dans la concurrence que se livrent les régions. La création d'un Parc naturel régional permet de dépasser les obstacles. Membre du réseau des parcs naturels suisses, le Parc du Doubs bénéficiera d'une large porte d'accès

aux supports d'information et de promotion nationaux et internationaux. Les offres touristiques créeront de la valeur ajoutée, le développement des circuits d'écoulement des produits du terroir augmentera le potentiel économique des exploitations agricoles. Les centres d'interprétation du Doubs, du cheval, du temps, de la faune et de la flore éclaireront sur les potentialités du Parc. Le Parc du Doubs sera le creuset de l'innovation dans les domaines des énergies renouvelables et des technologies de la mesure du temps

### **Le degré d'acceptance du projet**

C'est au début des années 1990 que l'idée d'un Parc naturel régional a germé dans les esprits de quelques audacieux. Sur le modèle des parcs français, ces pionniers ont imaginé développer un espace dans lequel économie et écologie feraient bon ménage. Il a fallu du temps pour arriver au stade du dépôt de demande de label. Aujourd'hui, la plupart des résistances sont vaincues. Les 19 communes participent aux activités de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs. Elles paient toutes leurs cotisations. Elles expriment par ailleurs des attentes légitimes quant aux conséquences de la création de ce Parc. Les milieux agricoles ont reconnu le bien-fondé de la démarche. Les Chambres d'agriculture du canton du Jura, du canton de Neuchâtel et du Jura bernois assument une part importante des responsabilités de la conduite des projets dans leur secteur. Bien que les principales organisations de protection de la nature soient encore réservées sur les orientations du Parc, elles reconnaissent l'intérêt de la création d'un tel espace.

### **Pourquoi venir dans le Parc du Doubs ?**

L'offre touristique transfrontalière rencontre déjà un intérêt certain dans les offices du tourisme. La promotion de cette singularité sera de nature à renforcer l'attractivité du Parc. Autour du cheval se développent de grandes possibilités d'attirer une large gamme de visiteurs. Comme cheval de loisirs, le "Franches-Montagnes" se prête à merveille par sa docilité et son bon caractère. La nature émerveille les gens, celle du Parc du Doubs offre une diversité exceptionnelle. Les produits fabriqués et offerts sur les étalages portent le label de la qualité et de l'authenticité. Le réseau de restaurants et d'auberges mettent en valeur les saveurs de la région.

### **Le financement**

Les investissements privés, partenaires, mécènes ou associations, doivent participer pour une part significative au financement des projets. Les collectivités locales apporteront leurs contributions sous forme de ressources humaines et matérielles, de cotisations ou de financements. En principe, en vitesse de croisière, la répartition des charges incombera pour un tiers chacun au Parc, aux cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne, ainsi qu'à la Confédération.

### **Justification de l'aide fédérale**

L'Association pour le Parc naturel régional du Doubs va conduire une action en faveur du patrimoine national. Ses projets de préservation de la nature et du paysage, ses efforts de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auront des conséquences qui débordent son territoire. Son ouverture aux populations des agglomérations urbaines qui y trouvent un havre de paix et de régénération sont autant d'arguments qui militent en faveur d'une répartition équitable des coûts de mise en valeur de cet espace. Le Parc naturel régional du Doubs entend être une vitrine pour le pays et apporter ses valeurs propres pour renforcer son image diversifiée.

# SECTION A: CONTRAT DE PARC

## Contrat de Parc (projet du 30.08.2011)

Les communes de **Clos du Doubs, La Chaux-de-Fonds, La Chaux-des-Breuleux, La Ferrière, Lajoux, Le Bémont, Le Locle, Le Noirmont, Les Bois, Les Brenets, Les Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Les Planchettes, Montfaucon, Muriaux, Saignelégier, Soubey, St-Brais**

et

**L'Association pour le Parc naturel régional du Doubs**, 6, place du 23-Juin, 2350 Saignelégier

vu les articles 23e et suivants de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)<sup>1</sup> et 25 et suivants de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs)<sup>2</sup>,

**conviennent de ce qui suit :**

### Article 1 : Parc naturel régional du Doubs

<sup>1</sup> Le Parc naturel régional du Doubs est un parc naturel régional d'importance nationale au sens des articles 23e et suivants de la LPN et 25 et suivants de l'OParcs.

<sup>2</sup> La demande d'obtention du label « parc naturel régional d'importance nationale » sera déposée en décembre 2012. Le label est valable pour une durée de 10 ans.

<sup>3</sup> Le Parc naturel régional du Doubs est formé par le territoire des communes signataires.

### Article 2 : Objectifs

<sup>1</sup> Le Parc naturel régional du Doubs est créé pour protéger et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, pour renforcer les activités économiques orientées vers les principes du développement durable ainsi que développer l'information et la sensibilisation à l'environnement.

<sup>2</sup> Il exercera ses activités sur le du territoire des communes signataires selon les objectifs stratégiques suivants :

1	Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
	Sauvegarder les espèces et les milieux
	Valoriser le patrimoine bâti
	Conserver, entretenir et promouvoir le paysage
	Encourager les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement

2	Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
	Développer un tourisme proche de la nature, de la culture et des loisirs de détente
	Améliorer et développer l'accueil des visiteurs
	Améliorer l'offre des transports publics et développer la mobilité douce
	Organiser les déplacements des visiteurs et leur mobilité
	Développer et promouvoir les produits, services et savoir-faire régionaux
	Renforcer la filière régionale du bois
	Devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation

<sup>1</sup> Loi du 1er juillet 1966 (Etat le 1er janvier 2008) (LPN, RS 451)

<sup>2</sup> Ordonnance du 7 novembre 2007 (Etat le 1er janvier 2008) (OParcs, RS 451.36)

<b>3</b>	<b>Développer l'information, l'éducation à l'environnement, les partenariats et la recherche</b>
	Soutenir et développer des projets dans le domaine de l'environnement et de la promotion de la région
	Informier et sensibiliser la population et les visiteurs à l'environnement et à la culture
	Promouvoir les énergies renouvelables
	Promouvoir les matériaux de construction respectueux de l'environnement
	Devenir un pôle d'expérimentation et d'innovation

<sup>3</sup> Les projets correspondants à ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans des dossiers de projet périodiques et dans les plans de management.

### **Article 3 : Orientation sur les exigences à remplir par le parc**

L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs et les communes signataires tiennent compte des objectifs mentionnés ci-dessus dans l'ensemble de leurs activités, notamment dans celles qui ont des effets sur l'organisation du territoire et l'aménagement local.

### **Article 4 : Organe responsable et mise en œuvre**

<sup>1</sup> L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs est l'organe responsable de la mise en œuvre des activités du Parc naturel régional du Doubs. Il s'agit d'une Association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Les communes signataires sont membres de droit de l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs. Elle leur garantit une représentation et un pouvoir de décision prépondérants.

<sup>3</sup> L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs mène ses activités conformément aux dossiers de projets et aux plans de management (programme d'activités). Le plan de management est prévu pour une période maximale de 4 ans.

<sup>4</sup> L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs conclut des contrats de prestations avec les trois cantons concernés pour la mise en œuvre des dossiers de projets et des plans de management.

### **Article 5 : Financement**

<sup>1</sup> Les communes signataires s'engagent à verser à l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs une contribution annuelle de CHF 3.- par habitant. Pour la commune du Locle, la contribution est de CHF 2.- par habitant et pour celle de La Chaux-de-Fonds de CHF 1.- par habitant. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la contribution sera portée à CHF 6.- par habitant. Pour la commune du Locle, la contribution sera de CHF 3.- par habitant et pour celle de La Chaux-de-Fonds de CHF 1.50 par habitant.

<sup>2</sup> Les communes peuvent participer au surplus à des projets spécifiques du Parc par des contributions en nature ou en espèces.

### **Article 6 : Conditions auxquelles il peut être mis fin à la convention**

<sup>1</sup> Il peut être mis fin à la convention dans les seuls cas suivants :

- si le label « parc naturel régional d'importance nationale » n'est pas accordé ou était retiré par la Confédération
- si les soutiens de la Confédération ou des Cantons diminuent de manière telle qu'ils mettent en péril les activités prévues ou les rendent irréalistes

<sup>2</sup> La décision de mettre fin à la présente convention doit être prise par l'assemblée générale de l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs et par l'ensemble des communes signataires.

---

<sup>3</sup> Code civil suisse du 10 décembre 1907 (Etat le 1er juillet 2008) (RS 210)

### **Article 7 : Clauses particulières en cas de fusion de communes**

<sup>1</sup> En cas de fusion entre des communes signataires, la convention reste valable jusqu'au terme prévu.

<sup>2</sup> En cas de fusion d'une commune signataire avec une commune non-signataire, les engagements pris restent limités au territoire de la commune signataire à l'entrée en vigueur de la convention. Le nombre d'habitants déterminant au sens de l'article 5 est celui de la commune signataire au jour de l'entrée en vigueur de la fusion.

### **Article 8 : Début et fin de la convention**

<sup>1</sup> La convention entre en vigueur après sa ratification par l'assemblée générale de l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs et par les organes délibérants (assemblée communale, conseil général ou conseil de Ville) de toutes les communes signataires.

<sup>2</sup> La convention reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de validité du label « parc naturel régional d'importance nationale ».

<sup>3</sup> Avant l'expiration de la convention, les signataires chercheront à prolonger le label pour une période de dix ans et à reconduire cette convention.

Lieu et date :

# SECTION B: PLAN DE GESTION POUR LA PHASE OPÉRATIONNELLE

## 1. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DU PARC

### 1.1 Périmètre

*Sans indication particulière, les données utilisées dans ce chapitre proviennent du site internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).*

Le périmètre du Parc naturel régional du Doubs (PNRD) s'étend sur une surface de 336 km<sup>2</sup>, des Brenets dans le Canton de Neuchâtel à Ocourt (commune de Clos du Doubs) dans le Canton du Jura. Il englobe la totalité des communes du district des Franches-Montagnes, celle de Clos du Doubs, La Ferrière dans le Jura bernois et quatre des Montagnes neuchâteloises.

En son flanc nord, il s'appuie sur le Doubs, frontière naturelle entre la Suisse et la France. Son front sud est très longuement contigu au Parc régional Chasseral

La définition du périmètre résulte d'une enquête menée auprès des acteurs locaux, sur les critères physiques (éléments géologiques et hydrogéologiques, effets de la pédologie et du relief sur l'agriculture), socio-économiques et institutionnels. Son identité est principalement marquée par la diversité (politique, environnementale et structurelle propre aux districts notamment), mais également par une homogénéité socio-économique.

L'évaluation des qualités naturelles et paysagères des communes réalisée en 2008 témoigne de la cohérence et de l'unité du périmètre choisi.

#### 1.1.1 Un projet de parc transfrontalier

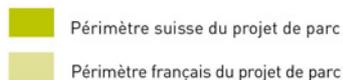
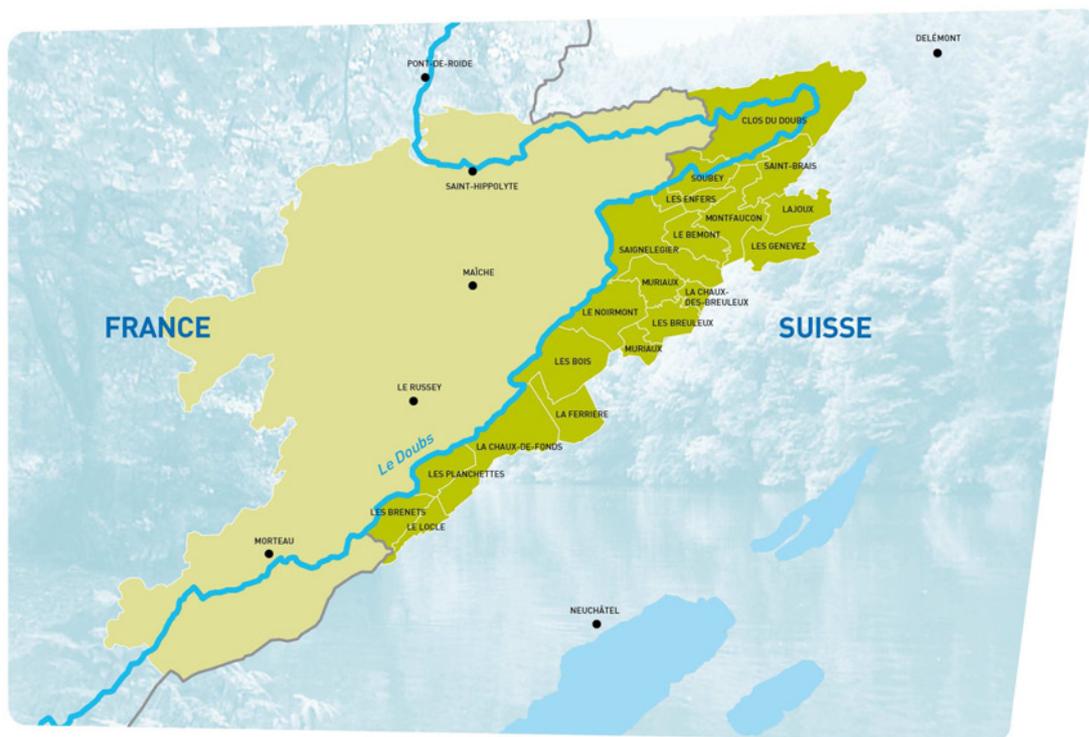
Ce périmètre est renforcé par le projet de Parc transfrontalier (cf. Carte 1), dont le Doubs est l'élément central et unificateur. Il identifie le territoire en constituant la colonne vertébrale du PNRD. On trouve en effet une identité culturelle et paysagère semblable entre le plateau des Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises d'une part et le plateau de Maïche et le Val de Morteau en France voisine d'autre part.

Les communes françaises ont décidé d'entreprendre en 2007 une démarche de création de Parc naturel régional sur leur territoire. La Région Franche-Comté a engagé l'étude de faisabilité en 2008 sur la base d'un périmètre incluant le Pays Horloger, trois communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel (Val de Consolation) et deux communes de la Communauté de Communes du canton de Montbenoît (défilé d'Entreroche). Le Conseil régional a acté la proposition, elle fait maintenant l'objet d'une démarche devant conduire au dépôt du dossier auprès du Ministère de l'Environnement à fin 2012.

Sous l'impulsion de la Conférence TransJurassienne (CTJ), plusieurs séances ont eu lieu entre les autorités politiques et techniques de la région Franche-Comté et l'APNRD. Elles ont débouché sur la création d'un comité stratégique transfrontalier.

Cet engouement français s'est révélé très positif. Il est largement entendu que les problèmes rencontrés de chaque côté de la frontière sont similaires (région périphérique, état sanitaire de la rivière, etc.) et qu'il est nécessaire d'y répondre ensemble. Ce projet transfrontalier donne également une importance particulière au rôle central joué par le Doubs, véritable trait d'union entre ces deux pays et leurs différentes micro-régions. Mais il permettra surtout de définir des objectifs et des programmes conjoints et ainsi d'établir des contacts étroits quant à la gestion commune de ce cours d'eau et au développement régional.

## Carte 1 Périmètre du projet de PNR sur les territoires suisses et français



### 1.1.2 Trois cantons et 19 communes

Le territoire du Parc s'étend sur trois cantons (Neuchâtel, Berne et Jura) et 19 communes (cf. Carte 2).

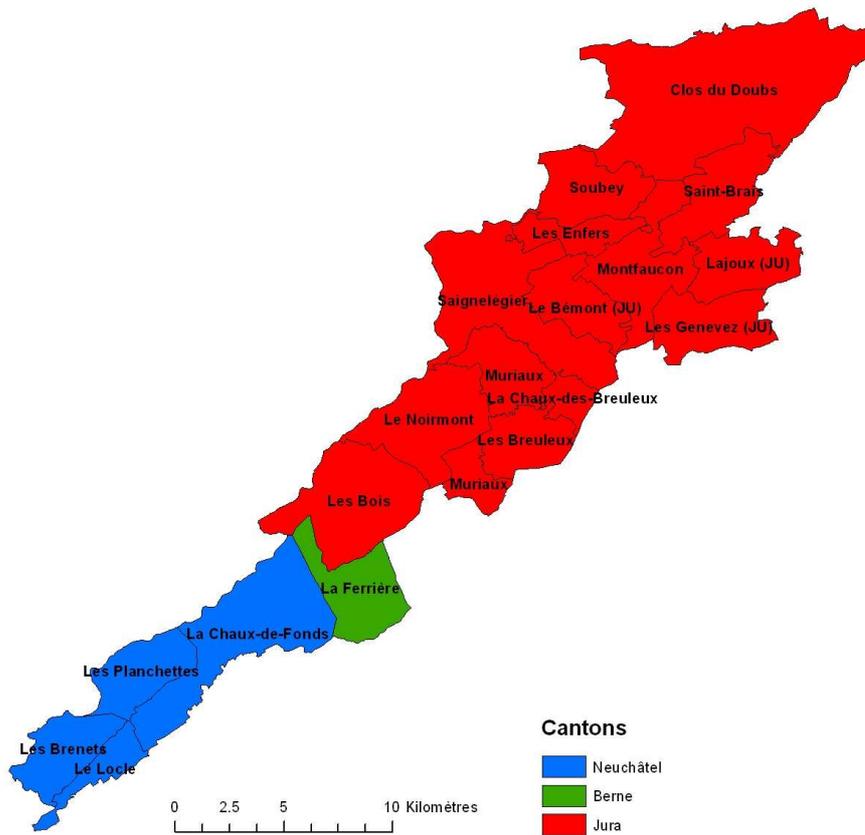
Le Tableau 2, ci-dessous donne un aperçu de la superficie, du nombre d'habitants et de l'altitude des 19 communes du PNRD. Il est à noter que les données des communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont considérées pour l'intégralité de leurs territoires, alors qu'en réalité les zones urbaines sont exclues du périmètre du Parc (cf. Carte 3).

Le nombre d'habitants pris en considération pour la part de territoire de ces deux communes intégrées dans le Parc n'est pas déterminé; d'un point de vue financier, cela n'est pas nécessaire car les deux entités versent une contribution forfaitaire négociée. Cette manière de procéder n'entraîne aucune conséquence pour l'équité entre les parties au projet.

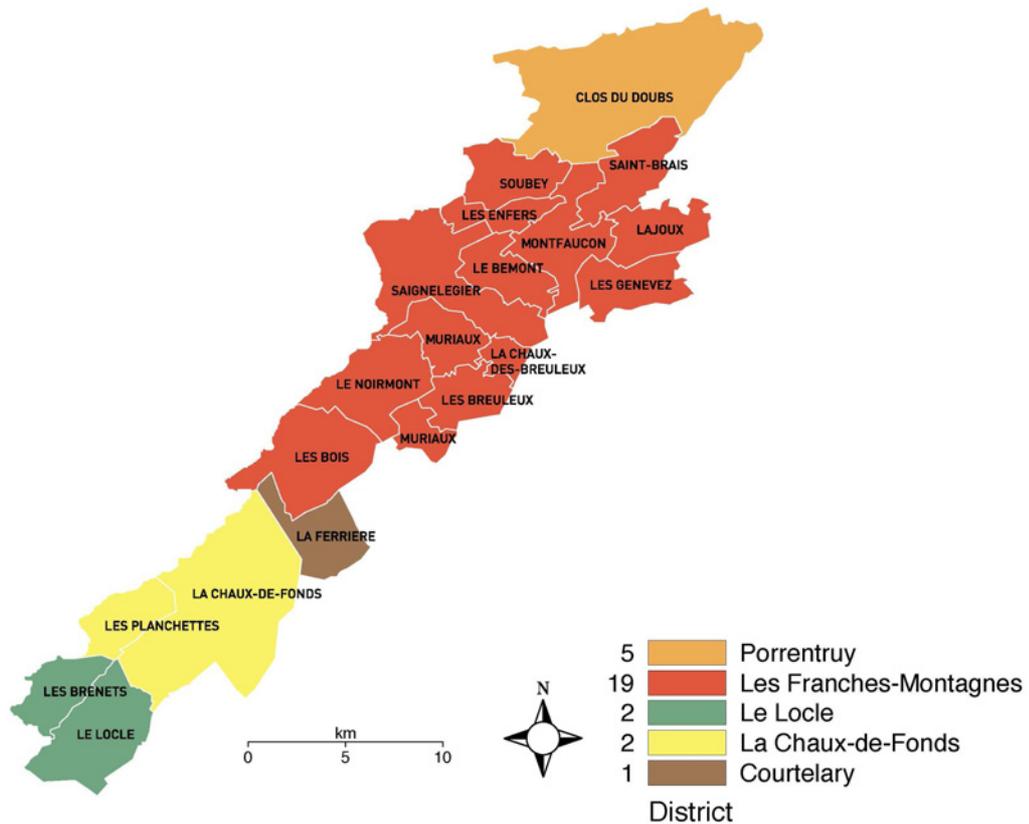
L'APNRD propose de modifier le périmètre des communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans le cadre de la négociation de la prochaine convention-programme entre les Cantons et la Confédération.

L'Annexe B1 regroupe toutes les données ayant trait à la population et à l'altitude des communes.

Carte 2 19 communes réparties sur 3 cantons



5 districts :



**Tableau 1 Répartition des superficies par canton**

	Superficie cantonale en km <sup>2</sup>	Superficie dans le projet PNRD en km <sup>2</sup>	% du projet	% du canton
Superficie BE	5958.9	14.21	3.75%	0.24%
Superficie NE	803.1	102.08	26.96%	12.70%
Superficie JU	836.6	261.98	69.29%	31.35%
PNRD		378.27	100.00%	

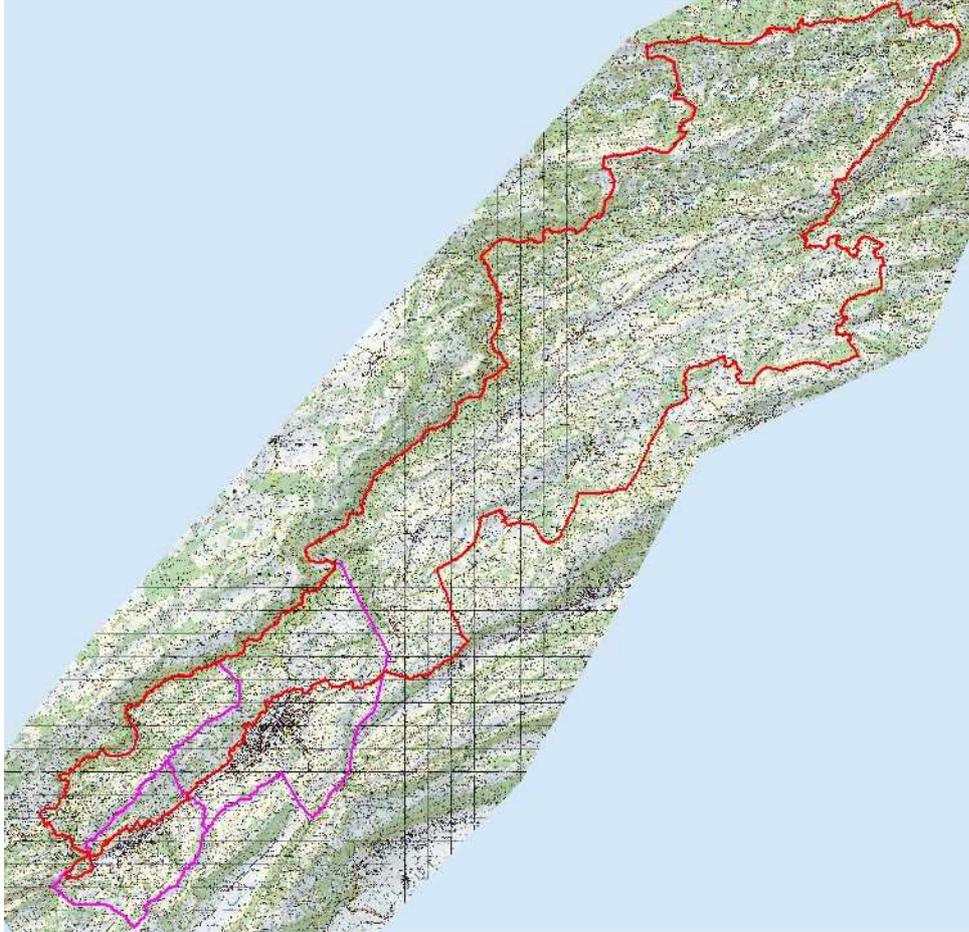
Source : OFS, statistique des superficies, 1992/97

**Tableau 2 Liste des communes, surface, population et altitude**

	Canton	Commune	Surface [km2]	Population	Altitude moyenne
1	NE	La Chaux-de-Fonds	55.66	37'184	1040
2	NE	Le Locle	23.14	10'275	1048
3	NE	Les Brenets	11.53	1'068	1001
4	NE	Les Planchettes	11.73	225	1000
5	BE	La Ferrière	14.16	536	1016
6	JU	Clos du Doubs	61.77	1'259	674
7	JU	La Chaux-des-Breuleux	4.05	88	1014
8	JU	Lajoux	12.38	664	980
9	JU	Le Bémont	11.67	329	981
10	JU	Le Noirmont	20.39	1'654	953
11	JU	Les Bois	24.74	1'157	944
12	JU	Les Breuleux	10.81	1'332	1045
13	JU	Les Enfers	7.14	147	876
14	JU	Les Genevez	13.61	519	1035
15	JU	Montfaucon	18.24	547	945
16	JU	Muriaux	16.89	468	1019
17	JU	Saignelégier	31.64	2'505	845
18	JU	Soubey	13.47	143	645
19	JU	Saint-Brais	15.15	214	838
			<b>378.2</b>	<b>60'314</b>	<b>915</b>

L'altitude moyenne du PNRD se situe à 915 mètres, variant entre La Motte (Ocourt) 416 m et Pouillerel à 1268 m.

**Carte 3 Le périmètre du Parc et celui des deux communes-villes**



CP50©Swisstopo (GD081006-072-K)

En rouge: le périmètre du Parc. En violet: le périmètre communal des deux communes-villes

### 1.1.3 Vers un regroupement des communes franc-montagnardes?

En 2010, les maires des communes du district des Franches-Montagnes se sont interrogés sur les possibilités d'augmenter leurs collaborations. Ils ont abouti au lancement d'une étude pour la création d'une commune unique aux Franches-Montagnes.

Ce processus est actuellement en cours et provoque un débat animé entre les personnes d'avis opposés. Pour ne pas interférer dans le débat et éviter un amalgame entre les deux projets, le Bureau de l'APNRD a pris l'option de retarder la votation des communes sur le contrat de Parc. La décision sur le processus de fusion sera connue à l'issue de la votation qui est fixée au 25 mars 2012.

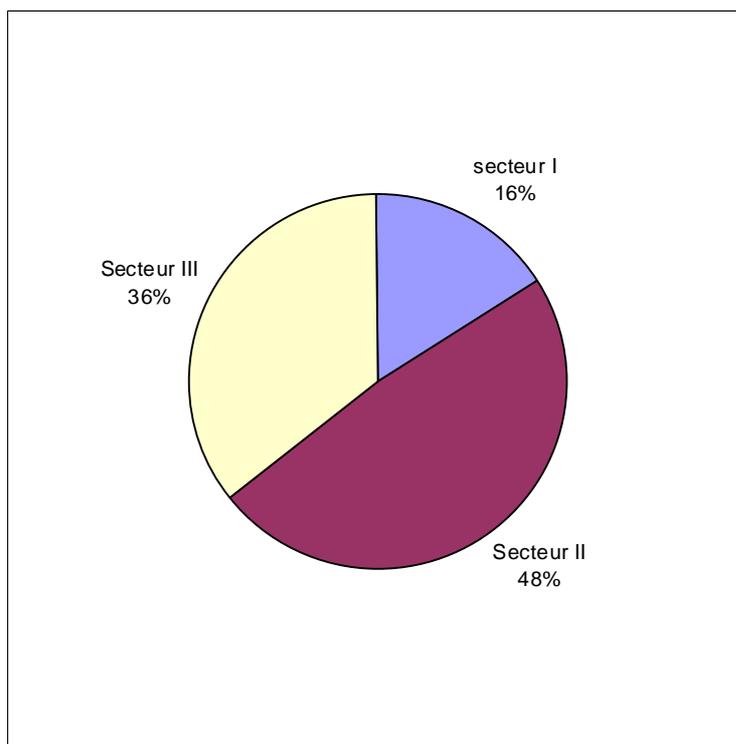
### 1.1.4 Emplois et structure des secteurs d'activités

Sans les communes-villes, la région offre 7'437 emplois pour 13'103 habitants (ratio de 0.57). Il s'agit d'un taux satisfaisant. De nombreux emplois sont occupés par des travailleurs frontaliers domiciliés à l'extérieur du périmètre suisse du Parc, en règle générale dans le Pays horloger voisin. Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle offrent un grand nombre d'emplois à leurs habitants comme à ceux des autres communes du Parc et aussi d'ailleurs. Avec des ratios emplois-habitants de 0.6 et 0.78, elles constituent des pôles d'attraction évidents pour la population. Le bilan des pendulaires (en 2000) de ces deux villes est largement positif avec près de 5'500 personnes, pour un total de 30'526 emplois (en 2008). Les autres communes du Parc ont généralement un bilan de pendulaire négatif, à l'exception de Saignelégier, Les Breuleux, Le Noirmont, Clos du Doubs et Les Brenets.

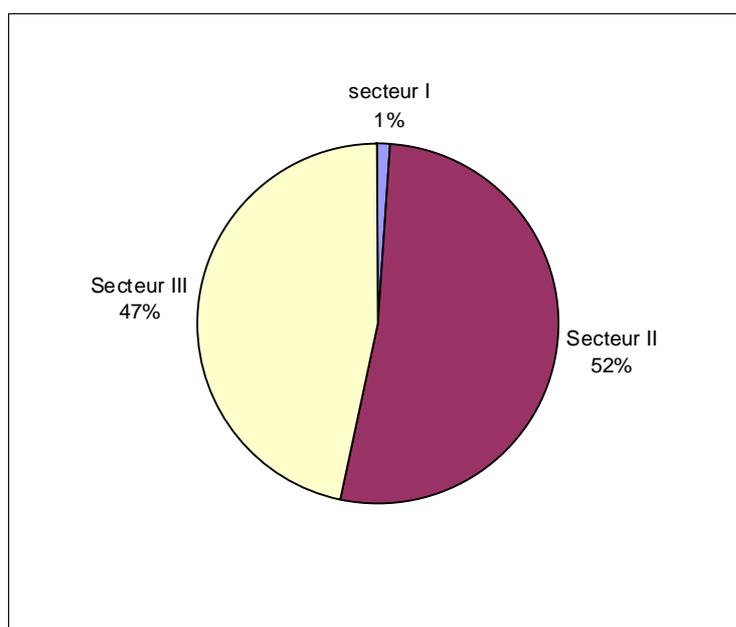
Au total, pour toute la région, y compris les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, le nombre d'emplois disponibles est de 37'963 pour 60'634 habitants (ratio de 0.6). Entre 2005 et 2008, le secteur primaire a connu une perte de 198 emplois, mais au total, le Parc a enregistré 6'380 nouveaux emplois, principalement dans le secteur secondaire (+ 5'758).

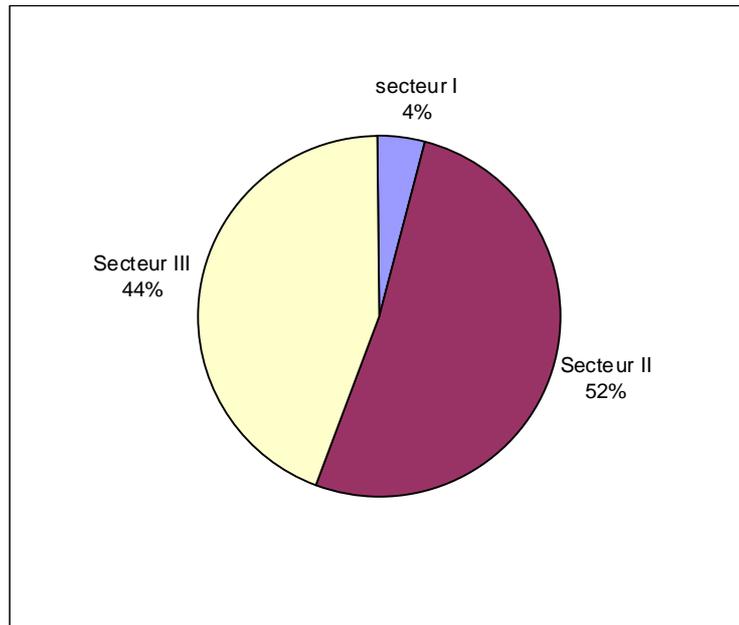
L'analyse des secteurs d'activité (cf. Graphique 1, graphique 2, Graphique 3) montre une part importante du secteur primaire dans les communes rurales (16%). C'est le secteur secondaire qui est cependant le plus important, avec presque 50% des emplois. Dans la partie jurassienne, le secteur industriel est très important, du fait de la forte présence des industries horlogère et micromécanique. Cette importance se retrouve dans le Graphique 1. Dans les villes, le secteur secondaire est le plus important (52%), talonné par le secteur tertiaire (47%). Ensemble, ils ne laissent qu'une faible part des emplois au secteur primaire (1%).

**Graphique 1 Secteurs d'activités sans les communes-villes**



**Graphique 2 Secteurs d'activités pour les communes-villes (La Chaux-de-Fonds et Le Locle)**



**Graphique 3 Secteurs d'activité pour toutes les communes du Parc**

Globalement, le taux d'activité dans le secteur primaire est proche du taux suisse (3.3%). Le secteur secondaire est par contre nettement plus marqué dans nos communes que dans l'ensemble de la Suisse (22.8%). Cela correspond au tissu économique régional fortement marqué par l'horlogerie et la micromécanique. En conséquence, le secteur tertiaire est moins important que la moyenne suisse (73.8%).

Selon Bettex, Chenal et Schuler<sup>4</sup>, au niveau des micro-régions du Canton du Jura, le Clos-du-Doubs n'offre proportionnellement que peu d'emplois dans le secteur secondaire. L'agriculture s'y est d'ailleurs mieux maintenue qu'ailleurs dans le Canton du Jura. Les Franches-Montagnes montrent une évolution nettement positive du secondaire depuis 1998 et présentent ainsi une bonne dynamique dans ce secteur. Malgré le tourisme fortement présent, les Franches-Montagnes restent dominées par les secteurs industriels et agricoles.

Les petites communes montrent généralement les plus hauts taux d'occupation dans le secteur primaire (jusqu'à 80% pour Les Enfers, entre 60 et 70% pour Muriaux, Le Bémont, Soubey, St-Brais). D'autres communes fortement industrialisées (et pourtant campagnardes) ont un secteur secondaire particulièrement élevé: plus de 80% pour Les Brenets, plus de 70% pour Les Breuleux et Les Genevez. Le secteur tertiaire est le plus marqué dans les communes de La Chaux-des-Breuleux (plus de 60%<sup>5</sup>) et de La Chaux-de-Fonds (plus de 50%).

### 1.1.5 Justification du périmètre

Pour conserver l'homogénéité du caractère rural du Parc et ainsi répondre aux exigences de l'ordonnance sur les Parcs d'importance nationale, les zones urbaines de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont été exclues du périmètre. Dans un but d'intégrité territoriale, il en a été de même pour les

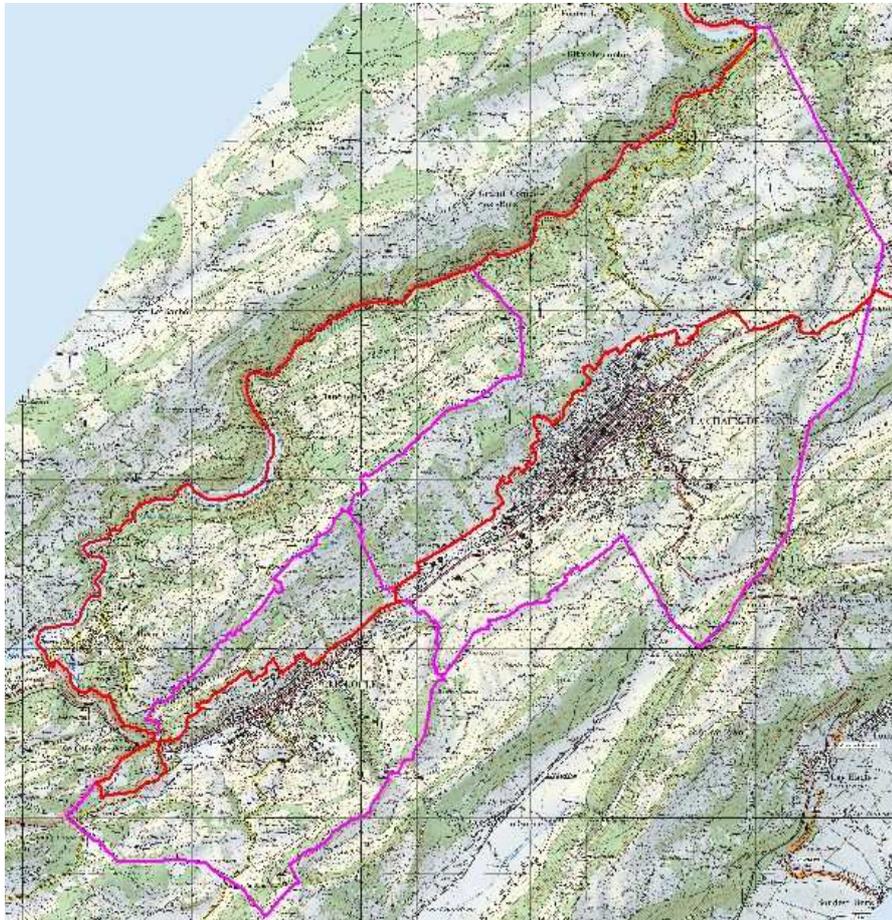
<sup>4</sup> Bettex L., Chenal J. & Schuler M., 2009: "Réflexions sur l'avenir démographique du Canton du Jura", CEAT, Lausanne

<sup>5</sup> Pour cette petite commune de 82 habitants, 25 emplois sur seulement 40 font partie du secteur tertiaire. Un grand nombre d'habitants ont en effet le statut d'indépendants (informations de la commune).

zones agricoles sises au sud des villes dont il est demandé maintenant qu'elles soient réintégréées par souci de cohérence.

Les communes du Parc et les parties rurales des deux villes présentent un caractère rural homogène de type agro-industriel.

#### Carte 4 Le périmètre des deux communes-villes

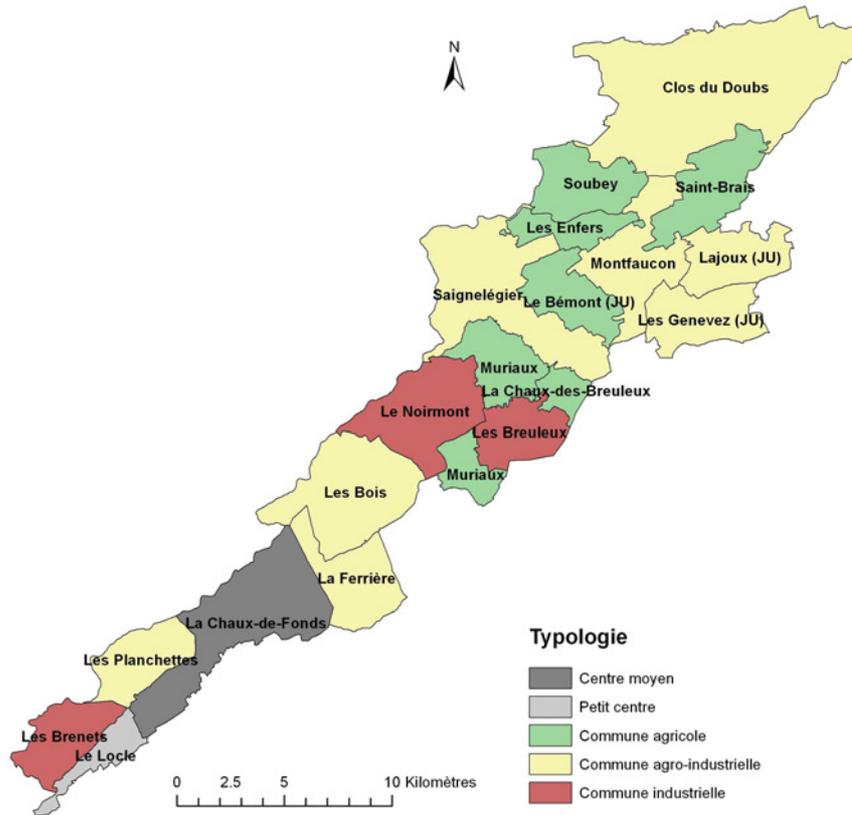


En violet: périmètre des deux communes-villes. En rouge: périmètre du Parc

Le périmètre du Parc est une région homogène, dont les différents secteurs ont généralement beaucoup de liens entre eux. Les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de La Ferrière et celles des Franches-Montagnes ont l'habitude de fonctionner ensemble, que cela soit au niveau scolaires (les élèves des classes secondaires de La Ferrière vont à La Chaux-de-Fonds), des établissements du secondaire II, (une grande partie des étudiants francs-montagnards vont à La Chaux-de-Fonds), des travailleurs (à La Chaux-de-Fonds et au Locle) et bien d'autres domaines encore. La gestion des déchets se fait par exemple de manière globale pour l'ensemble de l'Arc jurassien et leur transport est en partie assuré par les Chemins de fer du Jura (CJ). L'hôpital de La Chaux-de-Fonds draine un grand nombre de patients franc-montagnards (un peu moins depuis la fermeture de la maternité). Ainsi, la ligne des CJ sert de colonne vertébrale à de nombreux usagers entre les Franches-Montagnes et La Chaux-de-Fonds, et entre les Franches-Montagnes et le Jura bernois.

Les communes des Brenets et des Planchettes sont quelque peu à l'écart de ces contacts. Les gens s'y rendent plutôt de manière touristique, de passage, pour se rendre par exemple au Saut du Doubs ou aux Roches de Moron.

#### Carte 5 Typologie des communes du Parc du Doubs (2000)



Le Clos-du-Doubs est plus tourné vers l'Ajoie (Porrentruy) et la vallée de Delémont. Cependant, il est intégré au périmètre de fabrication de la Tête de Moine AOC et entretient ainsi des liens avec les Franches-Montagnes et le Jura bernois. Les transports publics entre le Clos-du-Doubs et les Franches-Montagnes sont relativement peu développés et leur amélioration fait l'objet d'une fiche de projet de l'APNRD (fiche n° 2.6). Le Parc du Doubs désire par cela améliorer l'offre tant pour la population locale que pour les visiteurs.

## 1.2 Nature et paysage

### 1.2.1 Paysages et types de paysages naturels et cultivés

Le paysage du Parc du Doubs est marqué par l'eau. Du Doubs, qui a creusé son lit dans la roche, jusqu'aux plateaux où l'on trouve des marais, des tourbières ainsi que des dolines et des gouffres, éléments si typiques des paysages karstiques. L'eau est un élément indissociable du paysage du Parc.

Mais le paysage est aussi formé par une succession de forêts de pente avec résineux et feuillus, de pâturages et de prairies, de clairières, de cultures, de villages et de hameaux aux fermes basses et de pâturages boisés, propices aux activités de plein air.

Tout le territoire appartient à la même région biogéographique: le Jura (Jura plissé). On distingue deux entités géomorphologiques principales: la vallée du Doubs (avec le Clos-du-Doubs) et les plateaux surélevés (Franches-Montagnes, Montagnes neuchâteloises). Les différentes entités régionales du périmètre peuvent être divisées en deux catégories principales:

La vallée du Doubs:

- La vallée du Doubs: vallée étroite et profonde creusée par le Doubs dans les structures du Jura plissé. Les Côtes du Doubs escarpées sont majoritairement boisées et peu habitées. Dans le Clos-du-Doubs, la vallée s'évase et les pentes plus douces accueillent de nombreux villages et habitations. Dans la vallée du Doubs, la nature et le paysage sont bien préservés et diversifiés. C'est une région qui connaît une grande fréquentation touristique.
- Le Clos-du-Doubs (Soubey et Clos du Doubs): le Clos-du-Doubs est fortement influencé par sa situation dans la vallée du Doubs. C'est un secteur largement agricole, situé à l'intérieur de la boucle qu'effectue le Doubs en territoire suisse. Toutes les communes du Clos-du-Doubs à l'exception de Soubey ont fusionné, créant ainsi la grande commune de Clos du Doubs. Soubey appartient cependant à la même entité naturelle et paysagère. La structure géologique du Clos-du-Doubs est relativement complexe

#### Les plateaux:

- Les Montagnes neuchâteloises: région située sur le plateau érodé du Jura plissé, en altitude. C'est là que se trouvent les deux grandes villes du Parc. La commune des Brenets présente un aspect original avec son accès privilégié au Doubs.
- Le plateau franc-montagnard: plateau érodé du Jura plissé présentant une grande homogénéité paysagère et morphologique. Territoire naturel de pâturages boisés, forêts et villages. La plupart des territoires communaux se situent sur le plateau et descendent jusque dans la vallée du Doubs; seuls les villages des Breuleux, de Lajoux et des Genevez font exception.

#### **La géomorphologie karstique**

La nature calcaire du sous-sol du Parc engendre nombre de phénomènes géomorphologiques dits karstiques. Il s'agit de formes souterraines et superficielles issues de la dissolution du calcaire par les eaux d'infiltration. On peut ainsi observer de superbes alignements de dolines, notamment le long des zones de contact entre le calcaire et la marne ou le long de zones fissurées dans le calcaire. D'autres formes typiques sont les combes anticlinales, qui dénudent le sommet des anticlinaux (collines) en les érodant et qui peuvent s'étendre sur plusieurs kilomètres. L'évaluation des qualités naturelles et paysagères du Parc (2008) nous renseigne sur la présence de nombreuses dolines, gouffres et grottes, combes anticlinales et autres phénomènes karstiques qui témoignent de la géologie des lieux. Le karst est à l'origine de l'absence de grands cours d'eau sur les plateaux. L'eau de pluie ou de fonte de la neige s'infiltré en effet rapidement dans le calcaire en le dissolvant au passage et rejoint les circulations souterraines qui se jettent ensuite dans les rivières alentours (principalement le Doubs). Cette spécificité lie évidemment les plateaux au Doubs et montre ainsi la cohérence du périmètre du Parc.

#### **Le Doubs et sa vallée**

Avec près de 80 kilomètres de long et ses 300 à 600 mètres de différence d'altitude entre le cours d'eau et le haut des versants, cela sur une largeur de 2 à 3 kilomètres, la vallée du Doubs est l'élément structurant fort de tout le Parc naturel régional du Doubs, tant du point de vue paysager, géomorphologique, naturel que patrimonial.

Le Doubs prend sa source à Mouthe en France et se dirige vers la Suisse. Il fait office de frontière franco-suisse depuis Les Brenets jusqu'à Clairbief. La rivière devient ensuite entièrement Suisse dans le Clos-du-Doubs. Elle fait brusquement demi-tour à St-Ursanne pour se diriger vers Besançon et rejoindre la Saône à Verdun-sur-le-Doubs en France. Le Doubs coule encore dans son lit naturel sur l'entier du périmètre; ses rives sont intactes sur de longues distances. Il traverse le Parc en alternant gorges et fonds de vallée plus ouverts et plus larges, où subsistent quelques lambeaux de végétation alluviale et quelques îles. De nombreuses sources se situent au niveau du Doubs ou plus haut dans les versants et certaines d'entre elles, encroûtantes, génèrent de belles accumulations de travertin. Les affluents du Doubs (les biefs) sont soumis au régime karstique et peuvent donc s'assécher à l'étiage. Leurs eaux proviennent généralement des pertes situées sur les hauts plateaux et circulent à travers les conduits karstiques.

La partie de la rivière depuis le Saut-du Doubs jusqu'à Biaufond est une vallée très étroite avec des méandres encaissés et très resserrés. Ce phénomène grandiose est passé dans la toponymie à travers une succession de noms pittoresques: Rocher de l'Echo, Roche de Louis Philippe, Tête de Calvin. L'encaissement provient du passé géologique du Doubs : à une première phase d'érosion,

aboutissant à une pénélaine, a succédé une période de surrection très lente qui a provoqué l'encaissement sur place du Doubs.<sup>6</sup>

### **Les pâturages boisés**

Les pâturages boisés sont un élément paysager répandu du Parc du Doubs et ils contribuent à sa typicité. Ils résultent d'une exploitation extensive des forêts et de coutumes ancestrales, visant à laisser le bétail pâturer en liberté. Les milieux ainsi créés présentent une mosaïque de différents biotopes et couvrent une surface importante au sein du Parc.

L'image du pâturage boisé et de ses chevaux en liberté est liée aux Franches-Montagnes. Ce milieu multifonctionnel, résultat d'une exploitation commune entre l'agriculture et la sylviculture, joue un rôle social très important. Les pâturages boisés sont également un lieu de détente et de pique-nique dans l'entier du Parc.

Les pâturages boisés des plateaux font la fierté des habitants. Avec le bétail en liberté, et surtout les chevaux, ils caractérisent les Franches-Montagnes. La présence de haies, de bosquets et de murs de pierres sèches permettent de créer une liaison entre les différents milieux. Il subsiste encore des pâturages maigres qu'il convient de sauvegarder.

### **Les tourbières et sites marécageux**

De nombreuses zones humides parsèment les hauts-plateaux. Elles trouvent leur origine dans la nature géologique du sous-sol, présentant une alternance de couches perméables (calcaires) et imperméables (marnes ou résidus glaciaires). Sur un sous-sol imperméable, de nombreux marais et tourbières se sont développés. Ces milieux présentent une flore et une faune très particulières, véritables reliquats d'un passé glaciaire qui n'ont pu survivre chez nous que dans<sup>7</sup> ces sites. Ce sont ainsi de véritables trésors naturels, fragiles, classés dans plusieurs inventaires fédéraux<sup>8</sup>.

Ces zones humides génèrent des paysages qui attirent les visiteurs, qu'ils soient habitants de la région ou touristes. L'exemple le plus probant est l'Etang de La Gruère, situé sur les communes jurassiennes de Saignelégier, Le Bémont et Montfaucon et celle, bernoise, de Tramelan (dans le périmètre du Parc Chasseral). Il s'agit d'un site d'importance nationale avec des hauts-marais, des bas-marais et des sites de reproduction des batraciens. Cet étang attire de très nombreux visiteurs tout au long de l'année. Il n'est cependant pas le seul étang de la région (Etang des Royes, Etang du Poley, Etang de Plain de Saigne, etc). Beaucoup sont des retenues artificielles créées par l'exploitation de la tourbe et utilisées ensuite pour alimenter en eau des moulins ou des scieries.

Un site faisant partie de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale se trouve aux Goudebas (Les Brenets), il s'agit d'un des derniers endroits dans le périmètre du parc où l'on trouve encore un certain nombre de fritillaires pintades. Ce bas-marais d'une douzaine d'hectares, prairies hydromorphes et hydrophiles, contient *Carex cespitosa*, une espèce de laïche considérée comme disparue en Suisse mais identifiée dernièrement sur le site.

### **Les forêts**

Les surfaces forestières sont très présentes dans le territoire du Parc (40% de la surface). Sur les hauts-plateaux et le Clos-du-Doubs, elles sont le plus souvent cantonnées aux sols les plus maigres ou les plus fins, qui conviennent le moins à l'exploitation agricole. Elles sont principalement constituées de résineux (épicéa).

Les forêts de la vallée du Doubs constituent de larges manteaux qui recouvrent de vastes territoires. Leur nature y varie en fonction de l'altitude, de leur exposition et de la nature du sol, mais elles présentent en général une proportion plus élevée de feuillus et une mixité proche de l'état naturel.

Un groupement végétal particulier se forme de manière très locale dans les pentes marneuses. Il s'agit d'un type de pinède subatlantique.

### **Les zones agricoles**

---

<sup>6</sup> DRUART P. et HEGER T, La Flore des Hautes Côtes du Doubs franco-suissees, in DRUART & all, 2010: Flores neuchâteloise au cœur de l'arc jurassien. ANFN, 472 p

<sup>8</sup> Inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition; Inventaire fédéral des bas-marais; Inventaire fédéral des sites marécageux d'importance nationale

Les surfaces agricoles couvrent plus de la moitié du périmètre du Parc (51.8%). La quasi totalité du périmètre du Parc se trouve en zone de montagne II et en zone d'estivage. L'exploitation-type est l'élevage bovin; mais l'élevage chevalin est peut-être l'emblème le plus typique de la région, même s'il représente un à-côté relevant plus de la passion que de la rentabilité économique pour une grande partie des exploitants. La majeure partie des surfaces agricoles est constituée de pâturages et de prairies (60.8%). Elle est complétée par les zones d'estivage (31.3%). Les cultures sont peu présentes (7.6%), pour des raisons de nature du sol et de climat et les miettes restantes sont dédiées à l'arboriculture (principalement dans le Clos-du-Doubs).

De nature extensive à peu intensive, l'agriculture tend toutefois à s'intensifier, notamment par l'utilisation de moyens mécaniques pour améliorer le sol et par l'utilisation accrue d'engrais. Néanmoins, le paysage est encore proche de l'état naturel, mais il faut le garder sous "surveillance".

#### **Autres aspects paysagers:**

##### ***Les arêtes rocheuses et les tabliers d'éboulis***

Des arêtes ou parois rocheuses (arête des Sommètres, Col des Roches, Rochers de Saint-Brais et de nombreux autres sites dans la vallée du Doubs) ajoutent une touche minérale à la nature du Parc. Les plus grandes falaises font le bonheur des varappeurs ainsi que de la faune et de la flore colonisant ce type de milieu (le faucon pèlerin par exemple). Les éboulis qui couvrent parfois le pied de ces falaises jouent également un rôle important dans la diversité des milieux et des espèces. Ces falaises sont très souvent des zones bien exposées et ensoleillées, voir arides comme par exemple la Grande Beuge vers les Roches de Moron.

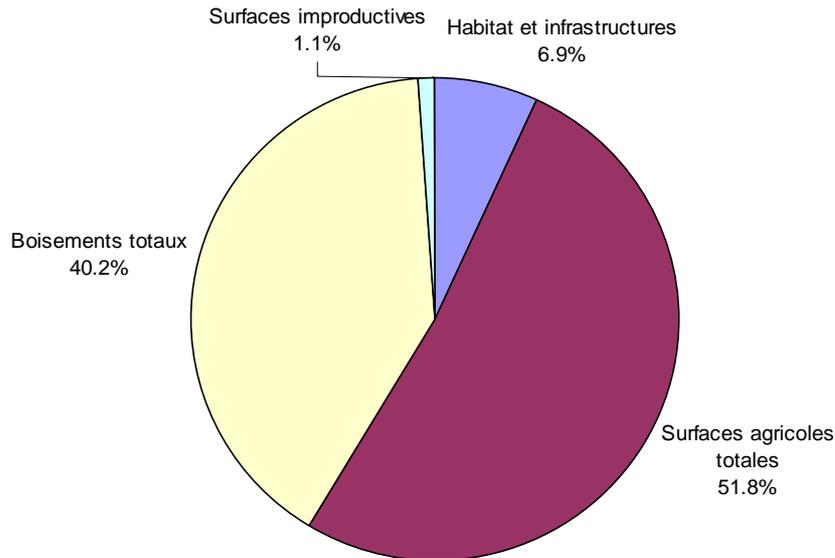
#### **1.2.2 Utilisations et formes d'exploitation caractéristiques**

Le paysage du Parc du Doubs est fortement influencé par une utilisation du sol partagée entre l'exploitation agricole et la forêt (plus de 90% à elles deux, cf. Graphique 4). La surface agricole utile représente à elle seule plus de la moitié de la surface totale. Seuls 6.9% du sol sont occupés par l'habitat et les infrastructures. En réalité, comme les villes sont sorties du périmètre du Parc, ce sont même 4.3% du périmètre sans les communes-villes qui sont construits. Les zones improductives (lacs, cours d'eau, végétation improductive et surfaces sans végétation) représentent à peine plus de 1% de la surface totale.

#### **Graphique 4 Formes d'exploitation du sol dans le périmètre du Parc<sup>9</sup>**

---

<sup>9</sup> Source: OFS



### L'exploitation agricole

L'exploitation agricole majoritaire de la région est l'élevage bovin, pour le lait ou pour la viande. Mais la spécificité du Parc est bien l'élevage chevalin de la seule race suisse: le Franches-Montagnes. Si autrefois chaque agriculteur possédait son cheval, cette pratique s'est modifiée en fonction de l'évolution des lois et des consignes de garde et aujourd'hui seule une proportion marginale des agriculteurs élèvent encore des chevaux.

Les agriculteurs passionnés ont conservé cette pratique, ils possèdent toujours des chevaux et en font l'élevage. Pour un grand nombre, c'est une passion sans rendement ou revenu important. Mais quelques-uns effectuent une sélection poussée et les présentent aux différents concours gérés par le Haras fédéral d'Avenches. Cela représente un investissement important en temps, mais la vente d'un bon étalon peut ainsi rapporter un revenu non négligeable à son éleveur.

### Les pâturages boisés

A mi-chemin entre l'agriculture et la sylviculture, l'exploitation des pâturages boisés trouve son origine dans le peuplement des hauts-plateaux jurassiens dès le 14<sup>ème</sup> siècle. Les nouveaux arrivants défrichèrent les secteurs les plus propices aux cultures et aux herbages, soit les zones aux sols les plus fertiles. La forêt se trouva de cette manière reléguée aux sols les plus pauvres, là où le bétail était également laissé à pâturer. C'est ainsi que se formèrent peu à peu les pâturages boisés. L'essence boisée dominante en est l'épicéa (*Picea abies*), même si des feuillus comme les frênes (*Fraxinus excelsior*) et les érables (*Acer sp.*) trouvent aussi leur place. Du pâturage peu boisé à la forêt pâturée, différents types de pâturages boisés coexistent.

Ces milieux font à la fois l'objet d'une exploitation agricole (pâturage) et d'une exploitation sylvicole (bois). Avec l'évolution des activités agricoles et sylvicoles, le juste milieu et la bonne manière de faire ne sont pas toujours faciles à trouver pour assurer la conservation de ces éléments paysagers et naturels typiques. Le développement des activités de loisir dans ces pâturages fait qu'une approche intégrée de leur gestion doit être développée, englobant tous les utilisateurs de ces milieux, dans une démarche pluridisciplinaire. Comme le disent Barbezat et Boquet<sup>10</sup>, "il ne s'agit pas de cultiver une nostalgie paysagère, mais de trouver des remèdes réalistes, dans un cadre de gestion durable, à une tendance qui pourrait bien, sinon, laisser présager une issue fatale pour le pâturage boisé et son paysage emblématique". Le programme "Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien" cherche ainsi à promouvoir une gestion concertée de ces milieux, afin de garantir leur conservation, tout en s'adaptant à l'évolution des politiques agricoles et sylvicoles et à l'évolution des

<sup>10</sup> Barbezat, V. & Boquet, J.-F. (réds), 2008: "Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien – Manuel". Conférence TransJurassienne, La Chaux-de-Fonds, Besançon.

aspects environnementaux et sociaux. Un projet-pilote a été réalisé dans la commune de La Chaux-des-Breuleux.

### **L'exploitation sylvicole**

Le taux de boisement supérieur à la moyenne nationale (environ 40%) et les vastes forêts des côtes du Doubs confèrent à cette branche économique une importance certaine dans le Parc. Les forêts ont généralement des fonctions multiples, alliant la production (de bois) à la protection et à des fonctions sociales (loisirs).

Le chapitre 0 donne plus de renseignements sur ce domaine. Nous n'allons donc pas le développer ici.

### **L'exploitation énergétique**

Les richesses naturelles du Parc permettant une exploitation énergétique sont le Doubs et sa force hydraulique, le bois de ses forêts et pâturages boisés ainsi que le vent de ses crêtes.

#### ***La force hydraulique***

L'exploitation de l'énergie hydraulique est fortement implantée le long du Doubs, avec la présence de barrages majeurs (Le Châtelot, Le Refrain, La Goule) et d'autres seuils moins importants (deux à La Rasse, Le Moulin du Plain, St-Ursanne, Bellefontaine et Ocourt). D'autres petits barrages existaient autrefois ici et là le long de la rivière. Ils alimentaient généralement en eau les moulins et scieries du bord du Doubs. Leurs ruines sont souvent encore visibles (La Vieille Bouège, Fromont, Les Moulins de la Mort, La Rasse, etc). Les barrages ne vont pas sans poser des problèmes au cours d'eau, nous en parlerons au chapitre 1.2.10

#### ***Le bois***

En complémentarité avec les assortiments de haute qualité, le bois énergie constitue un débouché important pour les bois de qualité moyenne et inférieure, tels qu'on en récolte notamment dans les pâturages boisés et dans les versants séchards et à majorité de feuillus des côtes du Doubs (bois de chauffage en buches et en copeaux). Cette source d'énergie renouvelable présente l'avantage d'ancrer dans le tissu économique régional une filière de valorisation.

Le chapitre 0 présente l'économie forestière et l'exploitation de la forêt, nous ne développerons donc pas plus ce sujet ici.

#### ***La force éolienne***

L'exploitation de l'énergie éolienne est un sujet sensible et au sommet de l'actualité dans le périmètre du Parc. Si la plupart des éoliennes jurassiennes se trouvent sur les crêtes bernoises de Mont-Crosin (dans le périmètre du Parc Chasseral), plusieurs projets sont en cours et à l'étude dans le périmètre du Parc. Ainsi, deux éoliennes ont été construites en 2009 à St-Brais et trois en 2010 au Peuchapatte; d'autres installations sont en projet ou en cours d'étude.

Le Canton du Jura a établi un Schéma d'agencement qui doit servir de référence pour les autorités concernées et a rédigé une directive concernant la planification et les procédures d'autorisation. La majeure partie des sites favorables à l'installation des éoliennes dans le canton se trouvent dans le périmètre du Parc.

Le Canton de Neuchâtel a de son côté retenu cinq sites pour le développement d'éoliennes et a établi un concept éolien cantonal. Aucun site ne se trouve dans le périmètre du Parc.

Au niveau du Jura bernois, un Plan directeur des Parcs éoliens a été rédigé et approuvé par les délégués des associations Jura-Bienne et Centre-Jura lors d'une assemblée générale extraordinaire à fin 2008. La commune de La Ferrière n'est pas concernée pour le moment.

## **1.2.3 Flore et faune: biocénoses et espèces rares/particulières; liste des espèces menacées et/ou des espèces caractéristiques**

### **1.2.3.1 Biotopes et biocénoses remarquables**

Entre le Doubs et les sommets du Parc, une large palette de milieux naturels est présente. Parmi les plus importants d'entre eux, citons:

- Le Doubs, milieu fluvial recueillant l'eau des plateaux et ses rives: biotope aquatique abritant notamment l'apron, et rives alluviales. Également quelques zones alluviales (îles) au milieu de

la rivière. Quelques rares bras morts de la rivière sont colonisés par des espèces faunistiques et floristiques plus rares.

- Les côtes du Doubs: larges forêts relativement denses, avec quelques ouvertures. Des clairières souvent séchardes, abris importants pour une faune et une flore xero-thermophile et des espèces nécessitant de la lumière. Aussi anciennes pâtures ou prairies, reboisées, avec la plupart du temps un boisement assez jeune, de type arbustif.
- Les pâturages boisés des plateaux: milieux diversifiés, allant de pâturages peu boisés aux forêts pâturées. Ils offrent des conditions de vie à de nombreuses espèces, de par leurs mosaïques de milieux diversifiés.
- Les zones humides: offrent un cadre de vie à des espèces reliques de la période glaciaire, qui ne pourraient vivre ailleurs (bouleau nain, pins à crochet, landes, sphaignes, papillons, araignées, etc)
- Les falaises des côtes du Doubs: nombreuses falaises et saillies rocheuses. Biotopes importants pour certaines espèces floristiques particulières, et pour animaux spécifiques (grand-duc d'Europe, faucon pèlerin, tichodrome échelette). Parmi les falaises remarquables, citons tout de même les roches pleureuses, entre le barrage du Châtelot et l'usine du Châtelot. Il s'agit d'un site où l'eau coule régulièrement depuis le haut de la falaise et les promeneurs peuvent apprécier des "douches naturelles". En hiver, les stalactites apportent un aspect magique à cet endroit.
- Les sommets: les Sommètres, les Rochers de St-Brais, Pouillerel. Qu'ils soient rocheux (falaises ou zones rocheuses des côtes du Doubs) ou enherbés (zones d'estivage, herbeuses, arides et peu fertiles), on y trouve souvent des espèces de prairie et pâturage extensif en plus grand nombre, comme par exemple la Carline dorée.
- Les prairies et pâturages secs (PPS): milieux raréfiés, très secs, offrant des conditions spécifiques à certaines espèces très caractéristiques et généralement peu compétitives dans des prairies plus grasses.
- Pour illustrer la grande diversité et l'intérêt des milieux naturels du parc, un bel exemple de station abyssale se trouve au Cul de la Conge, au nord de la Tête de Calvin, dans un éboulis de gros blocs moussus. Ici, à 770m, la neige subsiste jusqu'en juin.

### 1.2.3.2 Espèces menacées et/ou caractéristiques

La richesse et la diversité des milieux offrent un abri à de nombreuses espèces animales et végétales. Il est à noter que de nombreuses espèces faunistiques sont inscrites en catégorie 1 des listes rouges (LR) suisses. La majeure partie des informations de ce chapitre provient de collaborateurs du Pôle scientifique du Parc du Doubs (Michel Blant, Martial Farine, Arnaud Maeder, Philippe Druart). Une grande partie du texte et des informations sont tirées du rapport "Choix d'espèces des Listes Rouges pour des plans d'action et un monitoring des espèces menacées dans le périmètre du Parc naturel régional du Doubs"<sup>11</sup>.

Le projet de Parc naturel régional du Doubs a pour objectif de concilier la conservation d'un paysage modelé par des activités économiques régionales traditionnelles avec un développement d'activités compatibles telles que le tourisme, l'agriculture et la sylviculture. De ce fait, il doit préserver les valeurs environnementales de ce paysage, en particulier la flore et la faune, de manière durable. Le présent inventaire floristique et faunistique est basé sur les Listes Rouges publiées par la Confédération (OFEV) et les connaissances régionales sur les espèces rares et menacées relevées dans la littérature, auprès des offices cantonaux et auprès des spécialistes locaux. Le mandat d'établir cet inventaire a été donné à la communauté de travail *faune concept* par la Commission Nature & Paysage de l'APNRD en janvier 2008.

---

<sup>11</sup> Blant, M., 2008

La présente sélection concerne les espèces les plus menacées, soit appartenant aux catégories "critically" (CR ou 1), espèces en danger critique d'extinction, "endangered" (EN ou 2), espèces en danger et "vulnerable" (VU ou 3), espèces vulnérables, définies par l'IUCN (IUCN, 2000) ou dans la première liste rouge des espèces animales menacées de Suisse (DUELLI, 1994). Les espèces des catégories inférieures n'ont en général pas été sélectionnées, considérant que dans ces trois catégories se trouvent déjà suffisamment d'espèces ombrelles, qui détermineront des mesures également profitables aux autres espèces.

Les groupes taxonomiques suivants ont été sélectionnés pour la recherche de données dans le périmètre du parc :

Flore:

- Phanérophytes

Invertébrés:

- Papillons diurnes (Rhopalocères)
- Orthoptères
- Odonates
- Névroptères
- Ephémères
- Mollusques
- Crustacés

Vertébrés:

- Reptiles
- Batraciens
- Poissons
- Oiseaux
- Mammifères terrestres
- Chiroptères

Les groupes taxonomiques non représentés dans la liste ci-dessus pour lesquels des listes rouges ont été publiées (bryophytes, champignons, lichens, mollusques, abeilles, carabes, coléoptères aquatiques, fourmis et tipules) ont provisoirement été écartés. Pour ces groupes, les données locales sur les espèces manquent en général, et ces dernières sont de plus souvent peu connues ou peu emblématiques ou représentent des milieux peu étendus dans le périmètre du PNRD (zones alluviales sablonneuses p. ex.).

La recherche a été effectuée à l'aide de la bibliographie spécialisée publiée ces 40 dernières années, ainsi qu'en faisant appel à la base de données du centre suisse de cartographie de la faune (CSCF).\$



**Flore – Phanérophytes**

La flore du Parc est fort diversifiée: le Clos-du-Doubs en lui-même ne compte pas moins de 67 associations végétales différentes. L'inventaire des prairies maigres du Canton du Jura a révélé que le

périmètre du Parc sur territoire jurassien présentait le plus grand nombre d'objets de haute valeur floristique. On trouve également de nombreuses espèces endémiques et particulières, sur un total de plus de 850 espèces recensées.

La végétation habituelle des berges du Doubs est constituée d'espèces plus ou moins nitrophiles en rapport avec la charge continuellement élevée des eaux du Doubs.

Quelques sites hébergent des plantes rares, citons le polygale petit buis (*Polygala chamaebuxus*) à la Tête de Calvin et la dernière population d'étoile d'eau en crochet (*Callitriche hamulata*) dans un ancien bras mort vers la verrerie de la Guêpe.

LR : MOSER et al., 2002.

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE,JU)	Cat. LR (Jura)	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Aceras anthropophorum</b>	VU (VU)	8,7, 10	Prairies sèches	
<b>Acorus calamus</b>	VU (EN)	7, 10	Bord des eaux	
<i>Agrostis canina</i>	NT (VU)	7, 10	Bois humides, tourbières	
<b>Alopecurus geniculatus</b>	VU (EN)	7	Rives	
<b>Anagallis minima</b>	EN (CR)	6	Champs humides sablonneux	
<i>Anchusa officinalis</i>	NT (EN)	7	Friches	
<i>Andromeda polifolia</i>	NT (VU)	5, 8, 9, 10	Tourbières	
<i>Arabis nova</i>	NT (VU)	7, 10	Endroits pierreux	
<b>Betula nana</b>	VU (VU)	5, 8, 10	Tourbières. Les Eplatures	
<b>Bidens cernua</b>	EN (EN)	8	Tourbières, marais	
<i>Borago officinalis</i>	VU (VU)	7	Friches	Cultivée
<b>Bromus commutatus</b>	VU (EN)	7	Champs	
<b>Bromus secalinus</b>	EN (CR)	7	Champs	
<i>Buglossoides arvensis</i>	LC (VU)	7	Friches	
<i>Bunium bulbocastanum</i>	LC (VU)	7	Pâturages	
<i>Calamagrostis pseudophragmites</i>	NT (EN)	7	Rives	
<b>Callitriche hamulata</b>	VU (EN)	7, 10	Eaux calmes. Maison Monsieur, La Ronde.	Plan d'action nécessaire (P. Druart)
<i>Callitriche palustris</i>	LC (EN)	5,7, 10	Tourbières, mares	
<i>Campanula latifolia</i>	NT (VU)	7, 10	Gorges	
<b>Cardamine trifolia</b>	VU (VU)	7, 10	Bois	
<i>Cardaminopsis arenosa</i>	NT (VU)	7	Pierriers, prés secs	
<i>Carduus acanthoides</i>	CR (RE)	7	Friches	
<i>Carex appropinquata</i>	LC (EN)	7	Marais	
<i>Carex buxbaumi</i>	EN (-)	7		
<b>Carex chordorhiza</b>	VU (VU)	5	Tourbières	
<i>Carex dioica</i>	NT (EN)	5,7, 6	Tourbières	
<i>Carex limosa</i>	NT (VU)	7	Etangs, tourbières	
<i>Carex pauciflora</i>	NT (VU)	5, 8, 9, 10	Tourbières	
<b>Carex praecox</b>	CR (RE)	7	Pâturages	
<i>Carex strigosa</i>	NT (VU)	7	Lieux humides	
<b>Carex vulpina</b>	EN (EN)	7	Lieux humides	
<b>Catabrosa aquatica</b>	VU (EN)	7	Prés marécageux	
<i>Centaurea cyanus</i>	NT (VU)	7	Champs	
<b>Centaureum pulchellum</b>	VU (VU)	7	Prés humides	
<b>Ceratophyllum demersum</b>	VU (EN)	7, 10	Lacs, eaux calmes	
<i>Cerinthe glabra</i>	LC (EN)	7, 10	Friches	
<b>Crepis praemorsa</b>	VU (VU)	7	Pâturages	

<i>Crepis setosa</i>	VU (VU)	7	Champs	
<i>Cuscuta epithymum</i>	LC (VU)	7, 10	Prés secs, roches. Moron.	
<i>Cyclamen europaeum</i>	LC (EN)	7, 10	Forêts	
<b><i>Cynoglossum germanicum</i></b>	VU (VU)	7, 10	Eboulis	
<b><i>Cynoglossum officinale</i></b>	VU (EN)	9,7	Coteaux pierreux	
<b><i>Cypripedium calceolus</i></b>	VU (EN)	8	Côtes du Doubs	
<i>Dactylorhiza maculata</i>	CR (CR)	5,7, 6, 10	Tourbières	Répondu selon 10.
<i>Dactylorhiza sambucina</i>	NT (VU)	7, 10	Pâturages secs	
<b><i>Daphne cneorum</i></b>	EN (EN)	7, 10	Pâturages secs	
<b><i>Dianthus gratianopolitanus</i></b>	VU (VU)	7, 10	Endroits pierreux	
<i>Drosera longifolia</i>	VU (EN)	5, 10	Tourbières. Pouillerel	
<i>Drosera rotundifolia</i>	NT (VU)	5, 8, 9, 10	Tourbières. Saignolis, Pouillerel	
<b><i>Eleocharis acicularis</i></b>	VU (VU)	8, 10	Bord des eaux. Lac de Biaufond	
<i>Euphrasia montana</i>	LC (VU)	7	Pâturages	
<i>Festuca amethystina</i>	LC (VU)	6	Bois de pins	
<b><i>Fritillaria meleagris</i></b>	EN (EN)	1, 2, 10	Populations importantes aux Brenets, disséminée ailleurs (Jura)	Extension de prairies dans la zone de battement de niveau
<b><i>Fumaria vaillantii</i></b>	EN (EN)	3	Friches, éboulis. Route Ocourt-Bellefontaine	
<b><i>Galeopsis segetum</i></b>	EN (EN)	7	Champs sablonneux	
<b><i>Gentiana cruciata</i></b>	VU (VU)	4,7, 10	Prés secs. Pouillerel	
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	NT (VU)	6, 10	Champs humides, fossés, marais, tourbières. La Chau-de-Fonds	
<i>Herminium monorchis</i>	NT (EN)	7, 10	Prés humides	
<b><i>Iberis amara</i></b>	EN (EN)	7	Eboulis	
<i>Juncus acutiflorus</i>	NT (EN)	7		
<b><i>Kickxia elatine</i></b>	VU (EN)	6	Champs, friches	
<i>Koeleria macrantha</i>	LC (VU)	7	Pâturages secs	
<i>Lemna trisulca</i>	NT (VU)	5, 8, 10	Tourbières, étangs	
<b><i>Linaria repens</i></b>	VU (VU)	7, 10	Lieux arides, murs	
<b><i>Lysimachia thyrsiflora</i></b>	VU (EN)	10	Bord des eaux	
<b><i>Marabium vulgare</i></b>	EN (RE)	7	Pâturages	
<i>Mentha spicata</i>	VU (VU)	7	Endroits humides	
<b><i>Myosotis caespitosa</i></b>	VU (VU)	7, 10	Marais, tourbières	
<i>Myriophyllum verticillatum</i>	NT (VU)	7	Mares, étangs	
<b><i>Nepeta cataria</i></b>	EN (EN)	7	Terrains graveleux	
<b><i>Nymphoides peltata</i></b>	VU (VU)	3, 5	Tourbières. La Gruère	Néophyte
<b><i>Oenanthe aquatica</i></b>	EN (CR)	7, 10	Cours d'eau, assez répandue sur le Doubs neuchâtelois ?	
<b><i>Ophioglossum vulgatum</i></b>	VU (VU)	7, 10	Prés humides, lapiez	
<b><i>Ophrys apifera</i></b>	VU (VU)	7	Prés secs	
<b><i>Ophrys holosericea</i></b>	VU (VU)	7	Pâturages secs	
<i>Oreopteris limbosperma</i>	LC (VU)	7	Pâturages boisés	
<i>Orobanche reticulata</i>	LC (VU)	7, 10	Prairies	
<i>Pedicularis palustris</i>	LC (VU)	8,7	Marais	
<b><i>Pedicularis sylvatica</i></b>	VU (VU)	7, 10	Pâturages, bois	

<i>Physalis alkekengi</i>	NT (VU)	7, 10	Lieux ombragés	Néophyte
<b><i>Polygala calcarea</i></b>	EN (EN)	7	Coteaux secs	
<i>Potamogeton crispus</i>	LC (VU)	7, 10	Eaux courantes	
<b><i>Prunella laciniata</i></b>	EN (EN)	7	Pâturages	
<i>Pseudorchis albida</i>	LC (VU)	10	Pâturages. Pouillere.	
<i>Pulmonaria officinalis</i>	LC (VU)	7	Forêts	
<b><i>Pulsatilla vulgaris</i></b>	EN (EN)	?	Coteaux secs	
<b><i>Ranunculus circinatus</i></b>	EN (EN)	7, 10	Eaux calmes	
<i>Ranunculus flammula</i>	NT (VU)	7	Mares, étangs	
<i>Ranunculus fluitans</i>	NT (VU)	7, 10	Eaux courantes, calmes	
<b><i>Ranunculus lingua</i></b>	VU (EN)	7, 10	Etangs, marais	
<b><i>Rhinanthus angustifolius</i></b>	VU (VU)	7, 10	Pâturages, prés secs	
<b><i>Rorippa amphibia</i></b>	VU (EN)	7, 10	Bord des eaux, fossés. Très répandue dans le Lac des Brenets à l'ouest.	
<b><i>Rumex aquaticus</i></b>	EN (EN)	7, 10	Eaux courantes calmes	
<i>Salix pentandra</i>	NT (VU)	7	Bord des eaux, tourbières	
<i>Salvia officinalis</i>	VU (EN)	7	Lieux secs	Cultivée
<i>Salvia verticillata</i>	NT (VU)	7, 10	Coteaux secs	Néophyte
<b><i>Scandix pecten-</i> <i>veneris</i></b>	EN (CR)	7, 10	Friches	
<b><i>Scheuchzeria palustris</i></b>	VU (EN)	5	Tourbières	
<i>Scutellaria galericulata</i>	LC (VU)	10, 7	Rives	
<i>Senecio paludosus</i>	NT (EN)	7, 10	Marais, étangs	
<i>Serratulea tinctoria</i>	NT (VU)	7	Prés humides, lisières	
<i>Sinapis alba</i>	NT (VU)	7	Champs	Cultivée
<b><i>Spergula arvensis</i></b>	VU (VU)	6	Champs	
<i>Spirodela polyrhiza</i>	NT (EN)	5	Eaux stagnantes	
<b><i>Stachys annua</i></b>	VU (VU)	7	Friches, jachères	
<b><i>Stachys germanica</i></b>	VU (VU)	7	Pâturages, friches	
<i>Streptopus amplexifolius</i>	LC (VU)	10, 7	Forêts humides	
<b><i>Thalictrum flavum</i></b>	VU (VU)	7	Prés marécageux	
<b><i>Trapa natans</i></b>	CR (RE)	?		Encore dans le Jura ?
<i>Trichophorum alpinum</i>	LC (VU)	9, 10	Tourbières	
<b><i>Trifolium ochroleucon</i></b>	VU (VU)	7, 10	Pâturages + pierriers	
<b><i>Trinia glauca</i></b>	VU (VU)	7	Pâturages	
<b><i>Veratrum album</i></b>	VU (VU)	7	Pâturages. Commune en altitude.	
<b><i>Verbascum blattaria</i></b>	EN (EN)	7	Lieux arides	
<b><i>Veronica prostrata</i></b>	EN (-)	7	Prés rocheux, lapiés	(Ssp scheereri)
<b><i>Veronica scutellata</i></b>	VU (EN)	3,7	Tourbières	

Sources : 1 JACQUAT, 2003 2 BLANT, 2007 3 MONNERAT, 1999 4 PARATTE, 2000 5 FELDMAYER-CHRISTE, 1990 6 RICHARD 1975 7 KRÄHENBÜHL, 1962, 1970 8 JACQUAT & GOBAT, 1980 9 JACQUAT, 1979 10 PAROZ & DUCKERT-HENRIOD, 1998



Des plans d'actions ont été développés par les cantons de Neuchâtel et du Jura pour la conservation de la fritillaire pintade. En particulier dans le canton du Jura, les populations seraient à développer. Le PNRD peut y contribuer par son réseau OQE.

Dans le cadre du projet 1.3 du PNRD, des graines ont été récoltées dans le canton de Neuchâtel et mises en culture au Jardin botanique de Porrentruy. Les essais sont en cours, et la réintroduction de plantes dans des milieux naturels préalablement choisis et si nécessaire revitalisés sera effectuée en automne 2011 et les années suivantes.

D'autres espèces menacées sont concernées par un projet d'OQE, dans les prés marécageux riverains. On peut citer entre autres *Callitriche hamulata* (P. Druart), *Thalictrum flavum*, *Lysimachia thysiflora*, *Centaureum pulchellum*, etc. Dans les prés rocheux (lapiés), *Veronica prostrata ssp scheereri* serait également à rechercher (P. Druart).

## Espèces animales – Faune invertébrée

### Papillons diurnes (Rhopalocères)

LR : DUELLI et al. 1994 (révision en cours)

Espèces (gras : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR (Jura)	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Apatura ilia</b>	2	1, 4	Clairières, forêts alluviales	
<i>Apatura iris</i>	3	1, 4, 5	Clairières, forêts alluviales	
<i>Aporia crataegi</i>	3	1, 4	Pâturages extensifs structurés	
<i>Argynnis niobe</i>	3	1	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<i>Aricia a. aegestis</i>	3	1, 3, 4	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<i>Boloria dia</i>	2	1, 4	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<i>Boloria titania</i>	3	1, 4	Prairies et pâturages humides	
<b><i>Boloria aquilonaris</i></b>	2	5	Tourbières	Régénération hauts-marais
<i>Brenthis daphne</i>	2	1, 4	Ecotones mésophiles	
<i>Brenthis ino</i>	3	1, 4, 5	Prés à litière	Maintenir ou recréer les habitats le long du Doubs
<b><i>Brintesa circe</i></b>	2	1, 4	Prairies extensives	Conservation du milieu
<i>Callophrys rubi</i>	3	1	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<i>Clossiana selene</i>	3	5	Tourbières, marais	Conservation ourlets humides

<i>Clossiana titania</i>	3	5	Marais	Conservation ourlets humides
<i>Coenonympha arcania</i>	3 (NdA)	1, 4	Pâturages extensifs structurés	Conservation du milieu
<b>Coenonympha glycerion</b>	2	1, 5	Prairies extensives	Conservation du milieu
<b>Colias palaeno</b>	3	1, 5	Tourbières	Favoriser les landes
<i>Cupido minimus</i>	3	1, 4, 5	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<i>Erebia aethiops</i>	3	1, 3, 4	Forêt	
<b>Euphydryas a. aurinia</b>	2	1, 5	Prairies extensives	Conservation du milieu
<i>Hamearis lucina</i>	3	1	Pâturages extensifs structurés	Conservation du milieu
<i>Hipparchia alcyone</i>	2	1	Pâturages extensifs structurés, clairières sur roche	Conservation du milieu
<b>Iphiclides podalirius</b>	2	2	Pâturages extensifs structurés	Conservation du milieu
<b>Lopinga achine</b>	2	1	Clairières, forêts alluviales	
<b>Lycaena helle</b>	2	5	Bas-marais	Conservation ourlets humides
<b>Maculinea arion</b>	3	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<b>Maculinea rebeli</b>	2	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<i>Melitaea athalia</i>	3	1, 4	Prairies extensives	Conservation du milieu
<b>Melitaea cinxia</b>	2	1	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<i>Melitaea diamina</i>	3	1, 3, 5	Prairies extensives	Conservation du milieu
<b>Melitaea parthenoides</b>	2	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<b>Nymphalis antiopa</b>	3	1	Forêt	
<b>Nymphalis polychloros</b>	3	1, 4	Clairières, forêts alluviales	
<b>Parnassius apollo</b>	3	1	Pâturages extensifs structurés, clairières sur roche	Conservation du milieu
<i>Pieris bryoniae</i>	3	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<i>Plebeius idas</i>	3	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<i>Plebeius argus</i>	3	5	Marais	Conservation ourlets humides
<i>Polyommatus coridon</i>	3	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<i>Polyommatus dorilas</i>	3	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<i>Pyrgus armoricanus</i>	2	1, 4	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<i>Pyrgus malvae</i>	3	1	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<b>Pyronia tithonus</b>	2	1, 3, 4	Pâturages extensifs structurés	Conservation du milieu
<b>Satyrium acaciae</b>	2	1, 4	Pâturages extensifs structurés	Conservation du milieu
<b>Satyrium pruni</b>	1	1, 4	Pâturages extensifs structurés	Conservation du milieu
<b>Satyrium spini</b>	2	1	Pâturages extensifs structurés	Conservation du milieu

Sources : 1 CSCF

2 Rapport OQE Vallée du Doubs (BLANT, 2007)

3 Rapport FiBL (SCHLATTER et al. 2007)

4 Relevés E. Wermeille pour OQE, 2007

5 LUGON & al. 1998

Les données connues proviennent en particulier du projet de réseau écologique OQE de la Vallée du Doubs (BLANT 2007) et du projet de mesures favorisant les papillons diurnes dans l'agriculture biologique, du FiBL (SCHLATTER et al. 2007). Les espèces prioritaires sont principalement des taxons liés aux prairies et pâturages secs extensifs (PPS). Un second groupe est constitué de taxons dépendant des clairières forestières et de la végétation alluviale. Une espèce dépend des landes de tourbières.

Sept espèces peuvent être élevées au rang d'espèces ombrelles: Il s'agit du flambé (*Iphiclides podalirius*, très menacé), des théclas de l'acacia/du prunier (*Satyrium acaciae*/*S. pruni*, très menacé/en danger d'extinction), des grand et petit mars changeants (*Apatura iris/ilia*, menacés), du silène (*Brintesia circe*, très menacé), et de l'azuré du serpolet (*Maculinea arion*, menacé). Ces taxons sont des espèces cibles du réseau OQE de la Vallée du Doubs (BLANT 2007), appartenant aux guildes des PPS et clairières/zones alluviales.

Sur le plan des milieux, les menaces sont surtout la fermeture des pâturages secs par le reboisement naturel, dans les zones sous-utilisées. Un plan d'action en faveur des prairies et pâturages secs (PPS) permettrait la protection de plusieurs espèces de rhopalocères, au travers de mesures formulées dans le cadre du réseau OQE. Un autre plan d'action visant les odonates de plans d'eaux tourbeux pourrait aussi favoriser *Boloria aquilonaris* et *Colias palaeno*.

## Orthoptères

LR : MONNERAT et al., 2007.

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Calliptamus italicus</b>	VU	1	Prairies extensives	Conservation du milieu
<b>Chorthippus montanus</b>	VU	1	Espèce paludéenne	Maintenir les habitats le long du Doubs
<b>Metrioptera bicolor</b>	VU	1, 3	Prairies extensives	Conservation du milieu
<b>Pteronemobius heydenii</b>	VU	1	Espèce paludéenne	Maintenir les habitats le long du Doubs
<b>Stenobothrus stigmaticus</b>	CR	2, 3	Prairies et pâturages extensifs	Conservation du milieu
<b>Stetophyma grossum</b>	VU	1, 3	Espèce paludéenne	Maintenir les habitats le long du Doubs

Sources : 1 CSCF  
2 BLANT, 2007  
3 Relevés E. Wermeille pour OQE, 2007

Les données connues proviennent en particulier du projet de réseau écologique OQE de la Vallée du Doubs (BLANT 2007). Les espèces en présence se regroupent dans les guildes des prairies et pâturages secs (PPS), et des bas-marais et prairies humides.

Deux espèces peuvent être élevées au rang d'espèces ombrelles : il s'agit du criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*, vulnérable) et du sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*, critically). Ces taxons sont des espèces cibles du réseau OQE de la Vallée du Doubs (BLANT 2007).

Un plan d'action en faveur des prairies et pâturages secs (PPS) permettrait la protection de plusieurs espèces d'orthoptères, au travers de mesures formulées dans le cadre du réseau OQE. Pour les espèces des prairies humides, le projet relatif à la fritillaire pintade peut apporter, par la création de nouvelles prairies extensives le long du Doubs, une amélioration des surfaces de milieux à leur disposition.

## Odonates

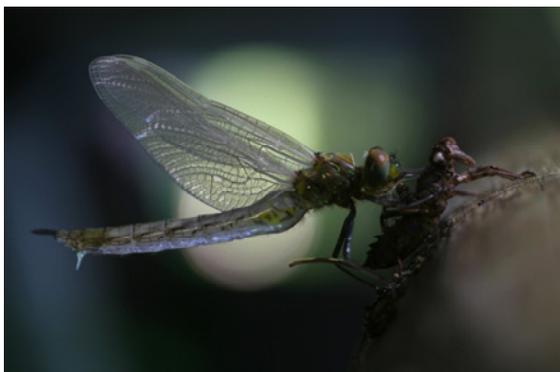


Photo A. Perret

LR : GONSETH et al., 2002.

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Lestes dryas</b>	CR	1	Franches-Montagnes, 1 observ. (Monnerat 1993). Statut incertain, habitat marginal.	
<b>Leucorrhinia pectoralis</b>	CR	1	Franches-Montagnes, 2 sites. Espèce thermophile de plaine.	Atterrissement / Recréation de sites en milieux tourbeux (fossés)

<b><i>Orthetrum albistylum</i></b>	EN	1, 2	Franches-Montagnes, 1 site repr. Espèce thermophile de plaine, habitat marginal.	Atterrissement
<b><i>Sympetrum flaveolum</i></b>	EN	1, 3	Franches-Montagnes, 3 sites (La Gruère, Plain de Saigne). Importante population au Plain de Saigne.	Recréation de sites en milieux tourbeux (fossés)

Sources : 1 MONNERAT, 1993  
2 WILDERMUTH et al. 2005  
3 LUGON & al. 1998

Toutes les espèces menacées ont été observées sur le plateau franc-montagnard. Seule le sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*) possède une distribution relativement large dans la tranche d'altitude considérée, les autres étant plutôt erratiques. A cette liste devraient toutefois encore être ajoutées 3 espèces de tourbières (statut NT, milieux précaires), la leucorrhine douteuse (*Leucorrhina dubia*), la cordulie arctique (*Somatochlora arctica*) et l'agrion ligné (*Coenagrion hastulatum*) (LUGON & al. 1998).

Des gomphidés (*Gomphus vulgatissimus*, *Onychogomphus forcipatus*) et calopteryx sont par ailleurs présents le long du Doubs et dépendent pour leur émergence de la gestion des berges (végétation aquatique). Pour certains gomphidés, ces zones d'émergence ne sont pas connues.

Les espèces liées aux tourbières pourraient être favorisées par la création des fossés peu profonds en bordure de sites tourbeux. Ces milieux intermédiaires entre un étang central de tourbière et des mares de pâturages soumises à l'action du bétail profiteraient à de nombreuses espèces. Par endroits, ils peuvent être obtenus par fermeture de fossés drainants déjà existants. La suppression de l'effet drainant permettrait par ailleurs d'augmenter le taux d'humidité des milieux tourbeux attenants (régénération des sphaignes).

### Névroptères

LR : DUELLI et al. 1994.

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<i>Libelloides coccajus</i>	2	1	Présence récente disséminée	Conservation des prairies sèches

Sources : 1 CSCF

La protection de l'ascalape pourrait s'inscrire dans un plan d'action en faveur des prairies et pâturages secs (PPS).

### Ephémères

LR : DUELLI et al. 1994.

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<i>Baetis nubecularis</i>	1	1	Eaux courantes	Amélioration qualité des eaux
<i>Ecdyonurus dispar</i>	3	1	Eaux stagnantes	Amélioration qualité des eaux
<i>Ecdyonurus insignis</i>	1	1	Eaux courantes	Amélioration qualité des eaux
<i>Electrogena ujhelyii</i>	2	1	Eaux courantes	Amélioration qualité des eaux
<i>Procloeon pennulatum</i>	3	1		Amélioration qualité des eaux
<i>Torleya major</i>	3	1		Amélioration qualité des eaux

Sources : 1 CSCF

Toutes les espèces sont concernées par des mesures d'amélioration de la qualité des eaux en général, et peuvent être soutenues par ce biais.

### **Les fourmis des bois: insectes protégés, menacés, étudiés, pédagogiques et caractéristiques des pâturages boisés**

Chapitre rédigé par Arnaud Maeder, Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds. Collègues: Daniel Cherix, Unil et Musée de Zoologie à Lausanne (fondateur du groupe de recherche); Anne Freitag, Musée de Zoologie à Lausanne; Christian Bernasconi, ProNatura Tessin

Les différentes espèces de fourmis des bois sont les premiers insectes à avoir été protégées en Suisse (Loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage) pour leurs rôles écologiques majeurs au sein de l'écosystème forestiers (aération du sol, dissémination des graines, liens directs et indirects avec de nombreuses autres espèces animales et végétales), mais surtout en tant qu'alliées de l'économie forestière (prédations des insectes ravageurs). C'est au cours des années 1970 que l'on commença à se soucier de la régression des fourmis des bois, principalement sur le Plateau suisse. En cause, la récolte des cocons, les pratiques forestières intensives, l'usage massif d'insecticides ou l'urbanisation. Parmi les six espèces de fourmis des bois de Suisse, cinq sont inscrites sur la liste rouge des animaux menacés de l'UICN (2001) et trois sur la liste rouges des espèces menacées en Suisse de 1994 (*Formica rufa*, *F. polyctena* et *F. pratensis*). Ces trois dernières espèces vivent principalement en dessous de 800m et sont touchées par une très forte régression pouvant atteindre 60% en moins de 10 ans. Au contraire, les espèces situées plus en altitude (*F. lugubris*, *F. paralugubris* et *F. aquilonia*) présentent une certaine stabilité de leurs populations mais doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le Jura est la zone biogéographique de Suisse qui permet le développement de très grandes colonies de fourmis des bois, pouvant atteindre l'extraordinaire densité de 20 fourmilières à l'hectare. Le Jura vaudois est très bien documenté depuis de nombreuses années, ce qui est loin d'être le cas pour les cantons situés plus au nord. Mais il est certain que le périmètre du Parc naturel régional du Doubs renferme un grand nombre de fourmilières de plusieurs espèces de fourmis des bois. Ces insectes constituent de bons indicateurs de la biodiversité mais ils présentent aussi une haute valeur pédagogique car les fourmilières sont repérables par les non spécialistes, ce qui permet de facilement sensibiliser le public. Dans le Jura, ce sont des espèces caractéristiques des pâturages boisés, un habitat entretenu par l'homme. Ce sont donc des insectes tout à fait adaptés pour délivrer un message alliant conservation de la nature et pratiques humaines.

Depuis bientôt 40 ans, des spécialistes suisses romands consacrent leur recherche à l'étude de ces insectes protégés et menacés. Un projet de suivi des populations des fourmis des bois au sein des espaces naturels en Suisse est en cours de développement. Le secteur du Parc naturel régional du Doubs fait partie des zones de prédilection pour étudier, protéger et assurer la pérennité des différentes espèces de fourmis des bois dont l'importance dans les écosystèmes forestiers est clairement démontrée aujourd'hui.

### **Mollusques**

LR : DUELLI et al. 1994.

Espèces (gras : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Acroloxus lacustris</b>	3	1	Eaux stagnantes	
<b>Anisus leucostoma</b>	3	1	Eaux stagnantes	
<b>Bathyomphalus contortus</b>	3	1	Eaux stagnantes	
<b>Euconulus alderi</b>	3	1	Rivages, zones humides	
<b>Gyraulus crista</b>	3	1	Eaux stagnantes	
<b>Gyraulus laevis</b>	1	1	Eaux stagnantes	
<b>Hippeutis complanatus</b>	3	1	Eaux stagnantes	
<b>Mediterranea depressa</b>	3	1	Forêts	

<i>Musculium lacustre</i>	3	1	Eaux stagnantes	
<i>Physa fontinalis</i>	2	1	Eaux stagnantes	
<i>Pisidium amnicum</i>	3	1	Eaux stagnantes	
<i>Planorbis carinatus</i>	3	1	Eaux stagnantes	
<i>Pomatias elegans</i>	2	1	Buissons, forêt	
<i>Sphyradium doliolum</i>	3	1	Rochers, zones rudérales	
<i>Unio crassus</i>	1	1	Eaux courantes	Amélioration qualité des eaux
<i>Unio mancus</i>	2	1	Eaux stagnantes	
<i>Vallonia declivis</i>	1	1	Herbages	
<i>Valvata cristata</i>	3	1	Eaux stagnantes	
<i>Vertigo moulinsania</i>	2	1	Rivages, zones humides	Conservation du milieu
<i>Vitrea contracta</i>	3	1	Pelouses sèches	Conservation du milieu
<i>Viviparus ater</i>	3	1	Eaux courantes / stagnantes	Amélioration qualité des eaux

Sources : 1 CSCF

Les espèces prioritaires sont principalement des taxons liés aux eaux courantes et stagnantes, soit le Doubs. Les mesures liées au cours d'eau et à l'amélioration de la qualité des eaux devraient favoriser ces espèces et diminuer les risques de disparition des populations.

### Crustacés

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), seule espèce indigène, est encore présente dans le Doubs mais ses populations sont extrêmement limitées. Ce chapitre est tiré du rapport "Expertise sur les écrevisses du Doubs" du bureau Drosera<sup>12</sup>. La commission Nature et Paysage du Parc a en effet mandaté le bureau Drosera SA en 2005 pour effectuer une analyse préliminaire et sommaire sur la problématique de l'écrevisse à pattes blanches, de manière à proposer un cahier des charges pour l'étude et la gestion de cette espèce à long terme dans le Doubs et ses affluents. L'auteur se base sur un précédent rapport de Reichen et Périat sur l'inventaire des écrevisses dans le Canton du Jura (2002) qui affirme que cette espèce n'est plus présente que dans le Doubs, dans des secteurs limités (amont de St-Ursanne, vers La Réchesse, vers Chervillers, vers Tariche). Le cours du Doubs en aval de St-Ursanne n'a montré aucune écrevisse. La plupart des affluents situés entre Biaufond et Ocourt ne conviennent pas à l'espèce car leurs eaux sont trop froides ou leur débit n'est pas permanent au cours de l'année. Cependant, certains ruisseaux, bras morts ou tronçons du Doubs pourraient convenir à l'écrevisse (ruisseau de La Motte, complexe ruisseau-étangs du Malrang, Bellefontaine, La Lomenne).

Certaines données plus anciennes, communiquées par des pêcheurs notamment, indiquent la présence 5 à 15 ans en arrière d'écrevisses sur d'autres secteurs. Des écrevisses ont également été signalées en 2005 à Goumois, et il y en aurait en aval dans le Dessoubre.

Suite à ces investigations, le bureau Drosera indique les objectifs suivants pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de gestion des écrevisses à pattes blanches dans le Doubs:

- Compléter l'inventaire régional dans les secteurs peu ou pas prospectés, particulièrement en amont de Soubey ainsi que du côté français
- Faire un inventaire et une analyse fine des principaux affluents et des tronçons du Doubs qui pourraient offrir des surfaces d'habitats pour l'écrevisse en cas de gestion appropriée
- Proposer des plans d'aménagement et de gestion pour les secteurs qu'il serait utile de revitaliser

Dans le cadre du projet 1.2 Mesures de protection d'espèces animales emblématiques du Doubs, le Parc pourrait tout à fait proposer des mesures pour cette espèce. Il attend pour cela le dépôt du Plan sectoriel des eaux du Canton du Jura, afin d'éviter les doublons et de permettre des actions concertées et complémentaires.

<sup>12</sup> Marchesi, P., 2005: "Expertise sur les écrevisses du Doubs", Drosera SA, Ecologie appliquée, Sion / Bex

## Espèces animales – faune vertébrée

### Reptiles

LR : MONNEY & MEYER, 2005.

Espèces (gras : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Coronella austriaca</b> - Coronelle lisse	VU	1	Peu répandue, statut à préciser. Forêts thermophiles.	Localement non menacé
<b>Lacerta agilis</b> - Lézard des souches	VU	1	Peu répandu, en diminution ? Prairies sèches, lisières thermophiles.	Localement non menacé
<b>Natrix natrix</b> - Couleuvre à collier	VU	1	En régression, présence ponctuelle. Rives du Doubs.	Localement non menacé
<b>Vipera aspis</b> - Vipère aspic	CR	1, 2	En régression. Eboulis, pelouses, lisières et forêts thermophiles.	Régression continue des populations. Conflit avec les activités touristiques, isolement ?

Sources : 1 JACQUAT, 2003  
 2 REN (BLANT, 2002)

La Vallée du Doubs abrite une espèce aquatique (*Natrix natrix*) et plusieurs espèces des versants secs ensoleillés (*Vipera aspis*, *Coronella austriaca*), que l'on trouve également dans quelques sites favorables des plateaux (Le Locle, Epiquerez). Il n'y a à l'heure actuelle pas de menaces particulières sur ces espèces dans la Vallée du Doubs, excepté la vipère aspic, dont les inventaires récents relèvent la situation critique et la régression dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (MONNEY & MEYER, 2005). Ce phénomène serait dû entre autres à la fermeture des clairières et éboulis, ainsi qu'à la disparition des structures buissonnantes en lisières. Le statut de la vipère aspic a pour cette raison été réhaussé à "critically" (en danger d'extinction) dans la dernière liste rouge, en dehors du milieu alpin (MONNEY & MEYER, 2005). Pour la coronelle lisse et la couleuvre à collier, les persécutions en raison de confusion avec la vipère aspic peuvent toujours préjudicier ces espèces. Les risques de conflits pourraient augmenter avec une fréquentation accrue des sites naturels par le public dans le cadre d'un parc naturel régional.

La vallée du Doubs contient plusieurs sites importants pour la vipère aspic, la coronelle lisse et la couleuvre à collier. Au niveau régional, elle constitue sans nul doute un important réservoir à conserver, particulièrement dans le Clos du Doubs.

### Batraciens



Photo A. Perret

LR : SCHMIDT &amp; ZUMBACH, 2005.

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Alytes obstetricans</b> – <b>Alyte accoucheur</b>	EN	1, 4	Répandu le long de la vallée	Localement non menacé / suivi
<i>Bufo bufo</i> – Crapaud commun	VU	2	Disséminé	
<b>Salamandra salamandra</b> – <b>Salamandre tachetée</b>	VU	1	Colonies localement importantes	Pollution des petits cours d'eau / Maintenir la qualité de l'habitat
<b>Triturus cristatus</b> – <b>Triton crêté</b>	EN	3	Disséminé, Franches-Montagnes	Sites de reproduction à protéger
<b>Triturus helveticus</b> – <b>Triton palmé</b>	VU	1, 2, 3	Faible densité, record d'altitude	Sites de reproduction à protéger
<b>Triturus vulgaris</b> – <b>Triton lobé</b>	EN	1, 2	Un seul site connu, à la Chaux-de-Fonds	Sites de reproduction à protéger

Sources : 1 JACQUAT, 2003

2 Inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, OFEFP (1994)

3 BLANT, 2001

4 JACQUAT, 1995

La Vallée du Doubs est connue pour ses populations importantes d'alyte (*Alytes obstetricans*) et ses sites de reproduction de salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) le long des petits affluents, dans les combes et près des sources (JACQUAT, 2003). D'autres espèces (tritons notamment) sont présentes en plus petit nombre, dans des eaux stagnantes locales. Il n'y a à l'heure actuelle pas de menaces particulières sur les batraciens de la Vallée du Doubs, grâce à la protection légale existante. Le seul site abritant le triton lobé (*Triturus vulgaris*) est inclus dans l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (La Galandrure, NE 18).

Des mesures locales pourraient être prises pour améliorer la reproduction de la salamandre tachetée. D'autres mesures pourraient aussi être engagées pour protéger les sites de reproduction de triton lobé et crapaud accoucheur.

### Poissons



Photo M. Béjean

LR : KIRCHHOFER et al. 2007.

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Chondrostoma toxostoma</b> -	CR	1		Barrages / variation des débits (éclusées)

<b>Toxostome</b>				
<i>Lampetra planeri</i> – Lamproie de Planer	EN	1	Populations faibles	Barrages / variation des débits (éclusées)
<i>Leuciscus souffia agassizi</i> - Blageon	VU	1		Barrages
<i>Thymallus thymallus</i> – Ombre commun	VU	1		Barrages / variation des débits (éclusées) / pollution
<b>Zingel asper - Apron</b>	CR	1	Population faible, partie basse du Doubs	Barrages / variation des débits (éclusées) / pollution

Sources : 1 ZAUGG et al. 2003

La Vallée du Doubs est le seul site suisse important pour la petite lamproie dans le bassin du Rhône, et le seul site suisse pour la sofie ou toxostome et l'apron (ZAUGG et al. 2003). Ces deux derniers sont menacés d'extinction. L'apron ne s'observe plus que dans le Clos-du-Doubs (JU). Son origine remonte à la connexion du Doubs et du bassin du Danube, avant que son cours ne s'inverse en direction de celui du Rhône. L'apron est aussi la seule espèce de poisson indigène strictement protégée à l'échelle européenne, dans le cadre de la Convention de Berne. Il figure sur plusieurs listes comme espèce prioritaire nécessitant la désignation de zones protégées (sites Emeraude et Natura 2000 notamment). La Suisse, et plus précisément la région du Doubs, assume donc une responsabilité internationale pour la conservation de cette espèce.

La truite du Doubs (*Salmo trutta fario*) est également une espèce typique de la rivière, mais ses populations sont limitées. C'est une variété zébrée propre au Doubs et à quelques autres rivières jurassiennes.

## **Oiseaux**

(Rédaction: Martial Farine)

Vingt-six espèces d'oiseaux typiques du périmètre du Parc ont été recensées. Parmi eux se trouvent des oiseaux liés directement au Doubs et d'autres à des biotopes des plateaux. Le

Tableau 3 donne la liste des espèces considérées, avec leur statut, leur degré de rareté, les biotopes et les classes d'altitude fréquentés.

- Fuligule milouin: canard plongeur hivernant annuel sur le bassin de Biaufond, qui peut apparaître sur les étangs du plateau, mais rarement; c'est la raison pour laquelle il est qualifié de rare. Il apparaît en fin d'automne et disparaît en fin d'hiver. C'est une espèce gibier, qui profite de la réserve de la retenue de Biaufond. Il est rarement observé en été.
- Fuligule morillon: canard plongeur hivernant annuel sur le bassin de Biaufond. Bien que le nombre d'hivernant soit un peu plus faible que le précédent (F. milouin), il peut apparaître sur tous les étangs du plateau, voire même à la station d'épuration de La Chau-de-Fonds notamment. Les arrivées et départs sont pratiquement pareils que pour le précédent. Rares observations en dehors de l'hivernage.
- Harle bièvre: canard piscivore observé en hivernage depuis de longues années, mais en nombre limité. Depuis 2008, ce canard cavernicole se reproduit dans la région de Biaufond. La pose de niochirs peut lui être bénéfique. La population suisse de cette espèce est distincte de la population européenne et de ce fait la Suisse a une responsabilité dans la protection de cet oiseau. Le niveau de rareté est important, mais est dû à la reproduction récente sur le PNRD.
- Grèbe castagneux: Biaufond constitue un des lieux les plus importants de l'hivernage de cette espèce en Franche-Comté. Les maximas tournent autour de 70 individus. Il disparaît pratiquement du Doubs dès le printemps, bien que des reproductions aient lieu çà et là. Des nicheurs sont observés sur le plateau, notamment sur bon nombre d'étangs, naturels ou artificiels. Le Parc du Doubs se doit de soutenir et initier des projets pour conserver les nicheurs sur les étangs et les protéger du dérangement.
- Grèbe huppé: acquisition récente de l'avifaune régionale en tant que nicheur, il ne se reproduit pour l'instant que sur le lac de Biaufond. La nidification est largement tributaire des marnées. Le nombre de poussins élevés est certainement très bas, en rapport avec le nombre de couples qui tentent de nicher. Il est présent toute l'année, parfois sur le plateau (grands étangs). Quelques observations proviennent du cours du Doubs, pour autant que le courant ne soit pas trop fort.
- Héron cendré: le héron cendré est un nicheur colonial qui ne se reproduit que sur les bords du Doubs. L'espèce n'est pas rare, elle fréquente d'ailleurs le plateau franc-montagnard, particulièrement les endroits humides. C'est une espèce non menacée, mais les colonies peuvent apparaître et disparaître rapidement.
- Grand Cormoran: hivernant de longue date sur le Doubs, notamment à Biaufond, les grands cormorans semblent moins nombreux sur le site de Biaufond ces dernières années. Cependant, l'espèce colonise tout le cours du Doubs pour son alimentation. Divers dortoirs, non permanents et non "traditionnels", jalonnent les rives de la rivière; ils se déplacent d'année en année. Des observations sont maintenant obtenues presque tout au long de l'année, avec quelques rares estivants. Un programme de tirs limités de l'espèce est mené, afin de minimiser les dégâts possibles que peut provoquer ce mangeur de poissons sur la faune piscicole. Une analyse des contenus stomacaux des oiseaux tirés serait la bienvenue. Ajoutons que de rares observations proviennent d'oiseaux vraisemblablement en escale migratoire sur les grands étangs du plateau. Par contre, les observations de la migration postnuptiale sont fréquentes.
- Milan royal: majesté et élégance caractérisent ce grand rapace diurne. Cette espèce est en déclin marqué dans l'ouest européen, notamment à cause des empoisonnements indirects qu'il subit. Les traitements rodenticides à base d'anticoagulant ont été fatals à un nombre impressionnant de milans royaux, qui consommaient les campagnols empoisonnés. Le plateau franc-comtois a été particulièrement touché. La Suisse porte une responsabilité importante dans la sauvegarde de ce rapace, parce qu'une bonne partie de la population européenne s'y reproduit. Les sites de nids sont souvent situés en bordure de forêt, en bordure de champs et pâtures. Le régime alimentaire est très diversifié (50% d'invertébrés) et compte une grande partie de cadavres d'animaux. Le PNRD par son projet sur la revitalisation

des clairières et forêts claires du Doubs (fiche de projet 1.1) s'efforce de préserver des forêts ouvertes, des bosquets, afin que l'espèce puisse nicher et trouver des dortoirs.

- Milan noir: espèce relativement commune dans les côtes du Doubs, où elle niche pratiquement tout le long du cours d'eau. De grands arbres lui suffisent pour construire son nid. Le milan noir peut parfois former des colonies lâches. Il se nourrit de déchets de poissons, de cadavres qu'il trouve flottant sur l'eau, mais peut aussi venir chasser sur le plateau, notamment à la période des fenaisons. Des nids en altitude sont certainement présents, toutefois sans preuve formelle. Notons qu'il peut fréquenter les décharges à la recherche de nourriture. Les populations sont saines, mais parfois en déclin dans l'est du continent européen.
- Faucon crécerelle: ce petit faucon est largement répandu sur le plateau franc-montagnard notamment, mais en nombre restreint. Il chasse en milieu très ouvert en pratiquant le St-Esprit (vol battu sur place). Il capture en très grand nombre des micromammifères, rendant ainsi de précieux services à l'agriculture. Il pourrait être largement favorisé par la pose de nichoirs sur des fermes en bordure de grandes "plaines agricoles". La population étant relativement faible, son maintien, voire son augmentation par l'offre de nouveaux sites de nidification doivent être des objectifs du PNRD.
- Faucon pèlerin: Espèce présente tout au long de l'année, le faucon pèlerin peut descendre dans la vallée pour y chasser les canards ou les passereaux hivernant. Sur le plateau, des observations de faucons pèlerins en chasse peuvent être répertoriées loin des sites de nidification, et en toute saison. Nichant dans les falaises qui plaisent également aux varappeurs, la protection de cette espèce, surtout par la protection de ses sites de nidification, est indispensable. En effet, les projets touristiques soutenus par le parc doivent tenir compte des besoins de cette espèce.



- Grand-duc d'Europe: Quelques couples nichent dans la vallée. Quelques observations sont faites également sur le plateau, en toutes saisons. Les différents projets soutenus par le Parc doivent aller dans le sens d'une protection des sites de nidification et d'une limitation des dérangements. C'est une espèce en danger, notamment en raison de la faible survie des jeunes dans leur première année.
- Chouette de Tengmalm: ce petit rapace nocturne se plaît dans les forêts mixtes des zones froides. C'est une relique boréo-montagnarde. Depuis 1995, cette chouette bénéficie d'un programme de protection initié par Le Pèlerin, association franc-montagnarde d'étude et de protection des oiseaux. Des dizaines de nichoirs ont été posés dans les endroits favorables. Des pontes ont été déposées et des jeunes ont été élevés dans ces nichoirs. D'autres observations de chanteurs proviennent de nombreux endroits du district, y compris dans les côtes du Doubs. Le manque de cavités de pics noirs, qui sont utilisées comme site de nidification par la chouette de Tengmalm, limitent la reproduction de cet oiseau sur le plateau.

- Martin-pêcheur d'Europe: l'espèce est certainement plus rare que le cincle plongeur, en raison des conditions requises pour la nidification: il construit son nid au fond d'un tunnel creusé dans une falaise friable en bordure de rivière. Il peut nicher dans des portions calmes de la rivière, tout comme en secteur d'eau vive. Il se nourrit exclusivement de petits poissons. La protection des rives du Doubs est importante, il n'existe en effet pas de biotope favorable ailleurs qu'au bord du Doubs sur le territoire du Parc.



Photo J.-P. Luthi

- Pic mar: hivernant rare dans la région, visible le plus souvent à Biaufond, mais régulièrement observé sur le plateau et dans les vergers de mi-côte. Aucune nidification certaine n'a été trouvée jusqu'ici, mais elle reste possible. Habituellement le pic mar est un habitant des forêts de vieux chênes de plaine. En hiver, il peut trouver sa nourriture aussi bien dans la mousse des très vieux arbres que sur des poteaux électriques. La sauvegarde des vieilles forêts est un atout important pour conserver ce magnifique petit pic.
- Pie-grièche écorcheur: espèce en déclin très marqué depuis une trentaine d'années. Les couples nicheurs sont devenus rares, bien que des fluctuations annuelles interviennent. Pour nicher, cette pie-grièche a besoin de buissons épineux qui sont malheureusement détruits dans les pâturages relativement ouverts et secs. Elle se nourrit de gros insectes, qu'elle peut empaler sur les épines de buissons (ou de fils barbelés). Le maintien des habitats de cette espèce dans le périmètre du Parc est important. L'intensification des pâtures ainsi que la destruction des structures paysagères du type "haies", "pâturages avec buissons", sont les principales menaces sur cette espèce, avec l'utilisation de pesticides qui déciment ses proies.
- Grand Corbeau: cette espèce niche en falaise, pour le moment dans les côtes du Doubs. Il n'est pas exclu que des nichées puissent voir le jour sur des arbres du plateau. Les falaises de nidification doivent être protégées du dérangement en période de nidification. Bien que cette espèce soit un prédateur de couvées d'autres oiseaux, du plus petit passereau au jeune rapace, un des objectifs du PNRD doit être de maintenir la population du plus grand de nos passereaux.
- Alouette des champs: cet oiseau des campagnes est en régression massive. L'intensification agricole qui frappe notre plateau en est responsable. Là où une dizaine de chanteurs étaient recensés il y a encore dix ans, il n'en reste plus que de rares individus. Les fauches de plus en plus précoces ne permettent pas aux oisillons d'atteindre l'envol, particulièrement où l'ensilage de l'herbe est une pratique courante. L'alouette des champs devrait être une espèce cible de mesure de compensation écologique de l'agriculture, que pourrait favoriser le PNRD.
- Pouillot de Bonelli: oiseau du sud, qui atteint dans nos régions la limite septentrionale de son aire de répartition. Il niche (au sol) dans des lieux pentus bien exposés et où la densité d'arbre est faible. Il se plaît dans des lieux chauds et secs. On ne le rencontre pas sur le plateau, si ce n'est à sa bordure avec les côtes du Doubs. Le maintien de milieux favorables, en évitant la fermeture de ceux-ci, fait partie d'un des projets du Parc (projet 1.1). C'est une espèce peu

fréquente, mais qui peut apparaître dès que le milieu est favorable, parfois sur de petites surfaces.

- **Pouillot siffleur:** espèce en diminution inféodée aux forêts de feuillus. Le nid est au sol et a besoin d'être camouflé. Les observations de ce passereau migrateur sont relativement rares dans les côtes du Doubs. On a également quelques données du plateau, limitées à certaines forêts. L'ennérisement est certainement un facteur limitant la reproduction de l'espèce. La responsabilité de la région est grande et le Parc doit garantir (en collaboration avec les forestiers) le maintien, voire le développement de biotopes favorables à l'espèce.
- **Rougequeue à front blanc:** très joli passereau malheureusement devenu rare et localisé. C'est un migrateur transsaharien, qui peut subir de grandes pertes dans ses quartiers d'hiver. De ce fait, les effectifs sont fluctuants. A l'heure actuelle, il reste de belles populations, notamment dans la ville de La Chaux-de-Fonds et dans d'autres villes ou villages avec haies, arbres et cavités pour nicher. Traditionnellement, il occupait les vergers et leur destruction a accentué les pertes. La reconstitution de vergers, l'offre de cavité de nidifications (nichoirs par exemple) sont de nature à favoriser le maintien des populations d'un des plus jolis passereaux européen. Le PNRD pourrait cibler cette espèce dans certains des projets qu'il soutient, notamment le projet 1.4 sur le maintien des arbres fruitiers indigènes.
- **Tarier des prés:** même remarque que pour l'alouette des champs. Le tarier des prés a pratiquement disparu du plateau en tant que nicheur. Les pratiques agricoles en sont responsables, tout comme les remaniements parcellaires. Les barrières délimitant les petites parcelles permettaient de nourrir des familles, grâce aux herbes qui poussaient sous les clôtures et les piquets servaient de postes de chant. Les remaniements parcellaires ont augmenté la taille des parcelles et diminué les postes de chant. Grâce à certains projets, le tarier de prés pourrait profiter de l'extensification des pratiques agricoles.
- **Cincle plongeur:** espèce liée aux cours d'eau rapides, le cincle plongeur est bien représenté le long du Doubs. Un premier recensement (juin 2010) sur une petite portion du Doubs a permis de découvrir plusieurs couples en aval du barrage du Refrain. Ce passereau est certainement encore bien présent le long du cours d'eau. Il peut nicher aussi bien sous un pont, dans une cavité, que dans un canal. Observé tout au long de l'année, on peut le rencontrer en hiver, sur les portions plus calmes du Doubs. Comme il est strictement inféodé au Doubs, le PNRD doit soutenir de projets pour le maintien des sites de nidification et la garantie d'une qualité d'eau propice au développement des invertébrés dont se nourrit le cincle plongeur.
- **Bergeronnette des ruisseaux:** la bergeronnette des ruisseaux est relativement fréquente dans le périmètre du Parc, pour autant qu'elle trouve de l'eau ou un ruisseau, même à sec. On la rencontre parfois sur le plateau, ou à mi-côte et elle niche régulièrement sur les rives du Doubs. Elle a besoin de cours d'eau pour trouver des sites de nidification et sa nourriture. Ces milieux doivent donc être maintenus et entretenus. Le long du Doubs, elle partage les mêmes portions de cours d'eaux que le cincle plongeur pour la nidification, bien qu'elle soit moins cavernicole.
- **Pipit des arbres:** autre espèce en déclin marqué, le pipit des arbres a besoin de structures variées pour nicher, pour trouver des postes de chant, et pour trouver sa nourriture au sol. Le nid est au sol, mais le poste de chant est souvent très élevé, au sommet d'un épicéa d'un pâturage boisé par exemple. On peut le rencontrer en bordure de tourbière et dans les pâturages boisés. La parade nuptiale du mâle est spectaculaire: il s'envole en chantant, monte un peu, étend ses ailes, remonte la queue et se laisse tomber, comme en parachute. C'est un migrateur qui hiverne en Afrique. Le Parc du Doubs soutient des projets de gestion des pâturages boisés, afin de garantir la qualité des milieux de vie de ce cousin des bergeronnettes.
- **Pipit farlouse:** c'est un habitant typique des tourbières non boisées et des lieux marécageux. On le rencontre facilement à la tourbière de la Chaux-des-Breuleux et de la Chaux-d'Abel entre autres. Il chante en générale sur des perchoirs moins élevés que le pipit des arbres, et sa parade nuptiale, bien que semblable à celui-ci, est moins spectaculaire. Comme il est localisé dans des biotopes particuliers, la sauvegarde des tourbières et milieux humides est importante.

Selon le rapport de M. Blant (*Espèces des Listes Rouges dans le périmètre du PNR Doubs, septembre 2008*), il n'y a pas de menace dans la Vallée du Doubs pour les espèces nichant en milieu forestier (gélinotte des bois, pic cendré, pic mar). Un effort pourrait se faire pour *Picus canus* (pic cendré) qui est présent sur la liste rouge européenne et qui est présent à Biaufond. Pour cela, il faut veiller à la conservation des vieux feuillus.

Pour les espèces des milieux buissonnants (bruant zizi, fauvette grisette), une attention à la qualité des pâturages extensifs doit être apportée par le réseau OQE. La conservation des rives naturelles est essentielle au martin-pêcheur, elle est garantie par le statut de réserve. Les espèces des vergers sont plutôt marginales dans la vallée, mais sont considérées comme espèces cibles par le réseau OQE (BLANT, 2007).

Tableau 3 Liste des oiseaux représentatifs du Parc du Doubs

Espèce	Statut	Rareté (1 : commun, 10 : rare)/Catégorie Liste rouge	Biotopes fréquentés	Menaces locales / Mesures nécessaires (selon Blant, 2008)
Héron cendré – <i>Ardea cinerea</i>	Nicheur colonial	5	Lac, cours d'eau	
Fuligule milouin – <i>Aythya ferina</i>	Hivernant localisé	8	Lac, cours d'eau	
Fuligule morillon – <i>Aythya fuligula</i>	Hivernant localisé	8	Lac, cours d'eau	
<b>Harle bièvre – <i>Mergus merganser</i></b>	Hivernant localisé, nicheur rare	10/ VU	Lac, cours d'eau	Pression de chasse, raréfaction des milieux adéquats
Grand cormoran – <i>Phalacrocorax carbo</i>	Hivernant régulier	3	Lac, cours d'eau	
Grèbe huppé – <i>Podiceps cristatus</i>	Nicheur localisé	7	Lac, cours d'eau	
Grèbe castagneux – <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Hivernant localisé; nicheur rare	5	Lac, cours d'eau. Biaufond	
<b>Faucon pèlerin – <i>Falco peregrinus</i></b>	Nicheur rare	7/ VU	Falaise	Dérangement des sites de nidification (varappe) et prédation par le Grand-duc/ Protection des falaises
<b>Grand Duc d'Europe – <i>Bubo bubo</i></b>	Nicheur rare	10/ VU	Falaise	Dérangement des sites de nidification (varappe), ligne à haute tension
Chouette de Tengmalm – <i>Aegolius funereus</i>	Nicheur rare	8	Forêt mixte froide	
Alouette des champs – <i>Alauda arvensis</i>	Nicheur	3	Zones agricoles	
Tarier des prés – <i>Saxicola rubetra</i>	Nicheur rare	8	Zones agricoles	
Grand Corbeau – <i>Corvus corax</i>	Nicheur	5	Falaise	
Cinque plongeur – <i>Cinclus cinclus</i>	Nicheur rare	6	Lac, cours d'eau	
<b>Martin pêcheur d'Europe – <i>Alcedo atthis</i></b>	Nicheur rare	7/ VU	Lac, cours d'eau	Effectifs à suivre
Pouillot siffleur – <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Nicheur rare	7	Forêt de feuillus	
Pouillot de Bonelli – <i>Phylloscopus bonelli</i>	Nicheur peu fréquent	5	Forêt thermophile	
<b>Pic mar – <i>Dendrocopos medius</i></b>	Hivernant	8/ VU	Chênaie,	Maintien des chênes d'un certain diamètre
Bergeronnette des ruisseaux – <i>Motacilla cinerea</i>	Nicheur	5	Lac, cours d'eau	
Milan noir – <i>Milvus migrans</i>	Nicheur	4	Cours d'eau, forêt des côtes	
Milan royal – <i>Milvus milvus</i>	Nicheur	5	Forêt	
Faucon crécerelle – <i>Falco tinnunculus</i>	Nicheur	3	Zones agricoles	
Pie-Grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>	Nicheur	3	Pâturages et buissons	Déclin très marqué
Pipit des arbres – <i>Anthus trivialis</i>	Nicheur	6	Pâturages boisés, et divers milieux	

Plan de gestion pour la phase opérationnelle

Pipit farlouse – <i>Anthus pratensis</i>	Nicheur	7	Tourbière sans arbres et bas marais	
Rougequeue à front blanc – <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Nicheur	4	Village, hameau, vergers	
<b>Gélinotte des bois</b> <i>Bonasia bonasia</i> *		VU	Hêtraie à sapin	Fermeture et vieillissement des forêts, dérangements / Eclaircissement
<b>Grand tétras</b> <i>Tetrao urogallus</i>		EN	Présence occasionnelle passée	
<b>Rôle de genêts</b> <i>Crex crex</i>	Nidification possible	CR		Plan d'action Birdlife déjà existant
<b>Bécassine des marais</b> <i>Gallinago gallinago</i>	Très rare	CR	Pourrait hiverner le long des cours d'eau	Disparition des milieux/ Maintien des prés à litières inondable autour des tourbières
<b>Chevalier guignette</b> <i>Actitis hypoleucos</i> )	disparu	EN	Aurait niché sur le Doubs avant la construction du barrage du Châtelot	Protection des zones alluviales
<b>Hibou moyen duc</b> <i>Asio otus</i>		VU	Lisières de forêt, bosquet, haies	Fermeture des pâturages boisés et banalisation des paysages agricoles
<b>Engoulevent d'Europe</b> <i>Caprimulgus europaeus</i>	Éteint, à surveiller	EN	Forêt claire de pin et de chênes	Eclaircissement des forêts de pins et de chêne
<b>Torcol fourmillier</b> <i>Jynx torquilla</i>	Nicheur occasionnel	VU	Vergers, zones agricoles	Protection des vergers
<b>Pic cendré</b> <i>Picus canus</i>	Nicheur très occasionnel	VU	Forêt, verger	Forêt riveraine/ Conservation des vieux feuillus
<b>Alouette lulu</b> <i>Lullula arborea</i>	Nicheur rare	VU	Zones agricoles, steppe rocailleuse	Pâturages extensifs, pâturages boisés
<b>Locustelle tachetée</b> <i>Locustella naevia</i>	Nouveau nicheur occasionnel	VU	Zone ouvertes souvent humides	Maintien des zones humides
<b>Fauvette grisette</b> <i>Sylvia communis</i>		VU	Milieus cultivés humides riches en structures basses	Maintien de structures basses dans les milieux cultivés humides
<b>Pie-grièche à tête rousse</b> <i>Lanius senator</i>	Passage occasionnel	CR	Vergers	Protection des vergers
<b>Bruant zizi</b> <i>Emberiza cirius</i>	Nidification par endroit	VU	Vignes, gravières, zones agricoles	Coteaux ensoleillés. Réduction visible des habitats par la construction de villas

**Mammifères terrestres**

LR : DUELLI et al. 1994 (révision prévue)

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Felis silvestris</b> Chat sauvage	2	1, 2	Encore bien représenté	
<b>Lepus europaeus</b> Lièvre d'Europe	3	1	Encore bien représenté	
<i>Lutra lutra</i> – Loutre d'Europe	1	1	Disparue	Plan d'action nécessaire à sa réapparition
<b>Lynx lynx</b> – Lynx boréal	1	1	Reproducteur	
<b>Muscardinus avellanarius</b> Muscardin	3	1	Abondant ?	
<b>Mustela nivalis</b> Belette	3	1, 2	Peu abondante ?	
<b>Mustela putorius</b> Putois	3	1, 2	Encore bien représenté	
<b>Neomys fodiens</b> Musaraigne aquatique	3	1	Connaissances insuffisantes	Suivi nécessaire

Sources : 1 CSCF  
2 Monitoring des petits carnivores (MARCHESI & al. 2004)

Depuis la publication de la liste rouge, la loutre a été considérée comme disparue de Suisse. Son retour naturel est en cours sur le Plateau (données épisodiques). La reprise de ses effectifs en France pourrait induire sa réapparition dans le Jura au cours de la prochaine décennie. Un plan d'action est nécessaire, mais à l'heure actuelle encore prématuré.

Les autres petits carnivores ont fait l'objet d'une étude mandatée par l'OFEV en vue d'un monitoring national (MARCHESI & al. 2004). Celui-ci devrait se mettre en place au cours des prochaines années, assurant le suivi de ces espèces.

Le lynx est suivi et géré par le KORA et n'entre donc pas en ligne de compte ici.

Un suivi de la musaraigne aquatique serait à faire pour mieux connaître sa répartition. Le statut du muscardin serait également à mieux préciser, bien que cette espèce paraisse à priori localement non menacée.

Le lièvre est encore bien représenté dans le territoire considéré.



Photo A. Perret

**Chiroptères**

LR : DUELLI et al. 1994 (révision en cours)

Espèces ( <b>gras</b> : sp prioritaire NE, JU)	Cat. LR (NEJU)	Source	Statut dans le périmètre / Milieux concernés	Menaces locales / Mesures nécessaires
<b>Barbastella barbastellus</b> Barbastelle commune	1 (1)	1	Inconnu (très rare)	Protection de gîtes en arbres
<i>Eptesicus nilssonii</i> Sérotine de Nilsson	4 (n)	1, 3		
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	2 (3)	1		
<b>Myotis bechsteinii</b> Murin de Bechstein	4 (2)	1	Non reproducteur	Protection de gîtes en arbres
<i>Myotis brandtii</i> Murin de Brandt	4 (2)	1	Non reproducteur ?	Protection de gîtes (arbres ?)
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	3 (n)	1, 3	Reproducteur	
<b>Myotis emarginatus</b> – Murin à oreilles échançrées	4 (2)	1, 2, 3	Reproducteur	Protection de gîtes (arbres ?)
<b>Myotis myotis</b> Grand Murin	2 (2)	1	Reproducteur	
<i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches	3 (3)	1	Reproducteur	
<b>Myotis nattereri</b> Murin de Natterer	4 (2)	1	Non reproducteur	Protection de gîtes en arbres
<i>Nyctalus noctula</i> Noctule commune	3 (3)	1	Non reproducteur	
<i>Plecotus auritus</i> Oreillard commun	3 (3)	1	Reproducteur	Protection de gîtes (arbres ?)
<b>Rhinolophus ferrumequinum</b> Grand rhinolophe	1 (1)	1, 3	Non reproducteur	
<b>Rhinolophus hipposideros</b> – Petit rhinolophe	1 (1)	1	Ancien reproducteur, reproduction récente non constatée	Aménagement de gîte favorable

Sources : 1 BLANT 1996  
2 BLANT et al. 2007  
3 BLANT 1995

La Vallée du Doubs est une région très favorable pour les espèces arboricoles thermophiles ou non. Le statut exact de ces espèces est cependant inconnu, par manque de données de gîtes. Leur étude s'est heurtée jusqu'à présent à des problèmes méthodologiques. Cependant, les captures en automne à l'entrée des cavités dans la vallée du Doubs et diverses observations de terrain laissent à penser que la présence régionale des espèces rares et menacées peut être encore forte par endroits. Des mesures conservatoires sur leurs gîtes forestiers prendraient donc tout leur sens.

**1.2.4 Dangers naturels et dispositifs de prévention**

Les dangers naturels rencontrés dans le Parc sont pour la plupart de nature karstique (risques d'effondrement), rocheuse (risques d'effondrement, de chutes de pierres), dus à l'instabilité du terrain (glissements) ou aux risques d'inondation. Les risques sont cependant nettement plus limités que dans les régions de haute montagne comme les Alpes par exemple. Les principaux événements recensés sont des glissements de terrain sur sol meuble ou marneux. A noter que la commune de La Ferrière (BE) ne recense aucun risque de danger naturel d'aucune sorte.

#### 1.2.4.1 Phénomènes karstiques

Dans le canton de Neuchâtel, la plupart des dolines et phénomènes karstiques ponctuels sont répertoriés dans la carte des dangers naturels (catégorie des glissements).

De manière générale, les phénomènes karstiques comme les dolines ou les gouffres sont considérés comme des risques de dangers naturels, mais d'une importance limitée et d'une portée restreinte.

#### 1.2.4.2 Glissements de terrain

Dans le canton de Neuchâtel, une petite zone de la commune des Brenets (secteur des Frêtes) présente un danger élevé. Elle est entourée d'une plus grande zone de danger moyen. Il s'agit d'une zone de glissement actif avec soubassement marneux entourée d'un glissement permanent en terrain meuble.

Les autres zones concernent des risques moyens liés aux phénomènes karstiques, ou des risques moyens ou faibles de glissement sur terrain meuble ou sur soubassement marneux, présentant parfois des horizons sourciers.

Dans le canton du Jura, de nombreux secteurs sont classés dans les zones de glissement possible, généralement dans les côtes du Doubs. Enfin, de nombreux glissements caractérisés sont répertoriés dans le périmètre du Parc, le plus souvent dans les côtes du Doubs ou des secteurs escarpés. Cependant, les glissements les plus importants du canton se trouvent hors périmètre.

#### 1.2.4.3 Chutes de pierres

Dans le canton de Neuchâtel, une zone principale de danger élevé se trouve à La Rasse - Maison Monsieur (à proximité de Biaufond). Il s'agit d'un secteur rocheux au fond des côtes du Doubs. La route reliant La Chaux-de-Fonds à Biaufond, régulièrement utilisée par de nombreux frontaliers, est souvent parsemée de cailloux parfois assez gros provenant des rochers omniprésents le long des côtes du Doubs. Cette route se trouve dans le versant sud des côtes du Doubs et présente de nombreuses zones rocheuses.

Dans la commune des Brenets, quelques petites zones de danger élevé sont également répertoriées, mais d'une emprise moindre. D'autres zones restreintes de danger moyen ou faible sont réparties sur les communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Les Brenets.

Dans le canton du Jura, de rares zones à éboulement potentiel sont situées au bord du Doubs (principalement entre Les Bois et Les Pommerats).

Les zones à risque se trouvent pour la plupart dans des secteurs en pente des côtes du Doubs, généralement boisés. La forêt joue ainsi un rôle de protection non négligeable contre les chutes de pierres.

#### 1.2.4.4 Inondations

Peu de risques d'inondation dans le périmètre du Parc, grâce notamment au soubassement karstique qui absorbe rapidement et efficacement les eaux de pluie et de fonte des neiges. Par endroits, des phénomènes localisés peuvent apparaître (sol gelé ou imperméable). Dans le canton de Neuchâtel, un risque élevé d'inondations existe aux Brenets, le long du Doubs jusqu'au Saut du Doubs, en raison du risque de crue de la rivière. Dans le canton du Jura, quelques zones sont classées en risque de crue le long du Doubs. La plus grande se trouve à Ocourt. Deux secteurs encourent en outre un risque de trombe d'eau (entre Saignelégier et Goumois, et entre Les Enfers et Soubey).

La prévention des dangers de nature climatiques comme les trombes d'eau reste très limitée, voire quasi impossible. En cas de fortes précipitations annoncées, conjuguées à un sol gelé ou à la fonte des neiges, les cantons du Jura et de Neuchâtel mettent tous leurs services de surveillance en alerte pour permettre des actions rapides en cas de crues et d'inondation.

Les cantons ont intégré les différents risques dans leurs plans directeurs cantonaux et ont mis sur pied des commissions de gestion de ces risques naturels. Il s'agit dans un premier temps d'effectuer un relevé des risques et une cartographie, de les évaluer, et d'analyser la nécessité de prévention. L'établissement d'une carte des événements, d'une carte indicative des dangers et de cartes des

dangers (échelle plus précise) sont requises par la Confédération. A la suite de cela, deux types de mesures peuvent être menées:

- Les mesures passives qui visent à mener une politique d'aménagement du territoire cohérente permettant d'éviter des risques et des dommages
- Les mesures actives qui consistent à mener des actions de protection (constructions, entretien)

Les cartes et les inventaires ainsi réalisés font ou feront l'objet de plans sectoriels des dangers naturels.

### **1.2.5 Zones et objets protégés, leur statut (confédération / canton / communes / particuliers) et leur proportion par rapport à la surface du parc**

La majeure partie des surfaces protégées au sein du Parc sont des inventaires fédéraux. Les cantons ont également mis sur pied divers inventaires et réserves, allant de la protection de la nature à la protection du patrimoine culturel et des sites bâtis. Nous n'aurons ci-dessous pas la prétention d'être exhaustifs, mais nous allons présenter les principaux inventaires de zones protégées ou d'objets divers des trois cantons concernés (si tant est qu'ils touchent le périmètre du Parc). Au niveau communal, les données sont plus difficiles à réunir, car elles sont "dispersées" dans les plans d'aménagement locaux de chaque commune. Un certain nombre de ces plans n'étant pas encore numérisés, leur accès est difficile. Les surfaces concernées sont généralement peu étendues en comparaison des surfaces des inventaires fédéraux par exemple.

Au total, les surfaces protégées par un inventaire fédéral couvrent 25% du périmètre du Parc. Les surfaces cumulées sont naturellement plus élevées, étant donné que plusieurs inventaires se superposent. Les zones protégées et les inventaires cantonaux, ainsi que les listes d'objets majoritent encore cette part. Nous n'en avons cependant pas fait le calcul total, car la plupart des réserves naturelles cantonales et communales reprennent des objets fédéraux, ou présentent une surface au sol limitée et ne modifieraient pas de manière conséquente cette proportion.

La liste détaillée des inventaires fédéraux est disponible en Annexe B3. La liste des inventaires cantonaux et communaux est quant à elle disponible en Annexe B4.

#### **1.2.5.1 Zones protégées au niveau fédéral**

En cumulant toutes les surfaces des inventaires fédéraux, on réalise que plus de 40% de la surface du Parc serait sous protection. Cependant, un grand nombre de ces inventaires se chevauchent (IFP, réserves biogénétiques et sites émeraude, biotopes et sites marécageux, etc). Si l'on supprime ces chevauchements, on obtient une surface "nette", c'est-à-dire non cumulée, d'à peine moins de 25% (24.8%) protégée au niveau national sur l'ensemble du périmètre du Parc du Doubs.

En surface, l'inventaire le plus étendu est l'Inventaire fédéral des sites et paysages protégés (IFP), dont les objets "Vallée du Doubs" et "Franches-Montagnes" occupent une part déterminante dans le Parc du Doubs (22%). La réserve biogénétique "Vallée du Doubs" recoupe presque entièrement cet inventaire.

Les biotopes quant à eux présentent une surface totale nettement plus restreinte, cependant leur nombre élevé et leur diversité confèrent au Parc une importance certaine en terme de biodiversité. La région est particulièrement riche en zones humides (sites marécageux, hauts-marais, bas-marais). Les prairies et pâturages secs ne sont pas en reste; la plupart d'entre eux sont situés dans le Clos-du-Doubs.

#### **Inventaires fédéraux:**

Inventaire	Nombre d'objets	Surface totale dans le Parc [ha]
------------	-----------------	----------------------------------

IFP	2	7'479
Bas-marais	12	63
Hauts-marais	14	309
Sites marécageux	4	341
Gazon flottant	1	(ponctuel)
Sites Emeraude	2	2172
Sites de reproduction des batraciens	15	544
Zones alluviales	3	60
Populations d'ombres d'importance nationale	1	30 km
Réserves biogénétiques	1	2'033
Prairies et pâturages secs	16	108
Couloirs à faune	11	440
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>13'549</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>40.38</b>

### 1.2.5.2 Zones et objets protégés au niveau cantonal

#### *Canton de Neuchâtel*

**Tableau 4 Principaux inventaires et objets protégés du canton de Neuchâtel**

<b>Inventaire et zones protégées</b>	<b>Nombre d'objets</b>	<b>Surface totale dans le Parc [ha]</b>
Inventaire ICOP (Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection)	4	1'666
Biotopes marécageux	5	44
Inventaire cantonal des biotopes (hors biotopes marécageux fédéraux)	1	2
Réserves forestières	5	37
Objets ponctuels sous protection naturelle et paysagère cantonale	(nombreux)	134
Décret 1966 – zones de crêtes et forêts		42'561

L'inventaire ICOP reprend des objets déjà mis sous protection dans d'autres inventaires. Dans le périmètre du Parc, il englobe un site IFP, deux biotopes marécageux et un cirque rocheux appartenant à une zone de protection communale notamment.

D'autres zones et objets sont recensés dans divers inventaires. Ainsi, le décret concernant la protection des sites naturels du canton du 14 février 1966 classe en zone de crête la quasi-totalité du territoire neuchâtelois du Parc du Doubs, avec deux petites zones de constructions basses. Le degré de protection de cet inventaire est cependant relativement faible. Il a pour objectif de préserver notamment les secteurs de crêtes et les forêts.

L'inventaire des objets protégés recense quant à lui de très nombreux objets de relativement peu de surface, comprenant le Doubs, des haies, bosquets, murs de pierres sèches, surfaces d'eau et dolines. Le patrimoine architectural est également inventorié, avec une grande quantité d'objets divers, ainsi que les grottes et cavités naturelles du canton.

#### *Canton de Berne (commune de La Ferrière)*

**Tableau 5 Principaux inventaires et périmètres protégés du canton de Berne**

Inventaire et zones protégées	Nombre d'objets	Surface totale dans le Parc [ha]
Inventaire des objets naturels en forêt	4	138
Inventaire Pro Natura des objets naturels et d'importance biologique du Jura bernois (ONJB)		En cours de révision

L'inventaire des objets naturels en forêt représente une base de travail reflétant les valeurs biologiques importantes de la forêt et qui mènent parfois à la création de réserve forestière. Le plus souvent ce sont des contrats forestiers qui sont conclus afin de préserver ou de favoriser des associations forestières rares et leur faune apparentée.

L'Association Pro Natura Jura bernois, avec le soutien du Canton de Berne, est en train de réviser l'inventaire des objets naturels et d'importance biologique du Jura bernois (ONJB). Il n'est pas encore disponible (voir son évolution fin 2011).

### **Canton du Jura**

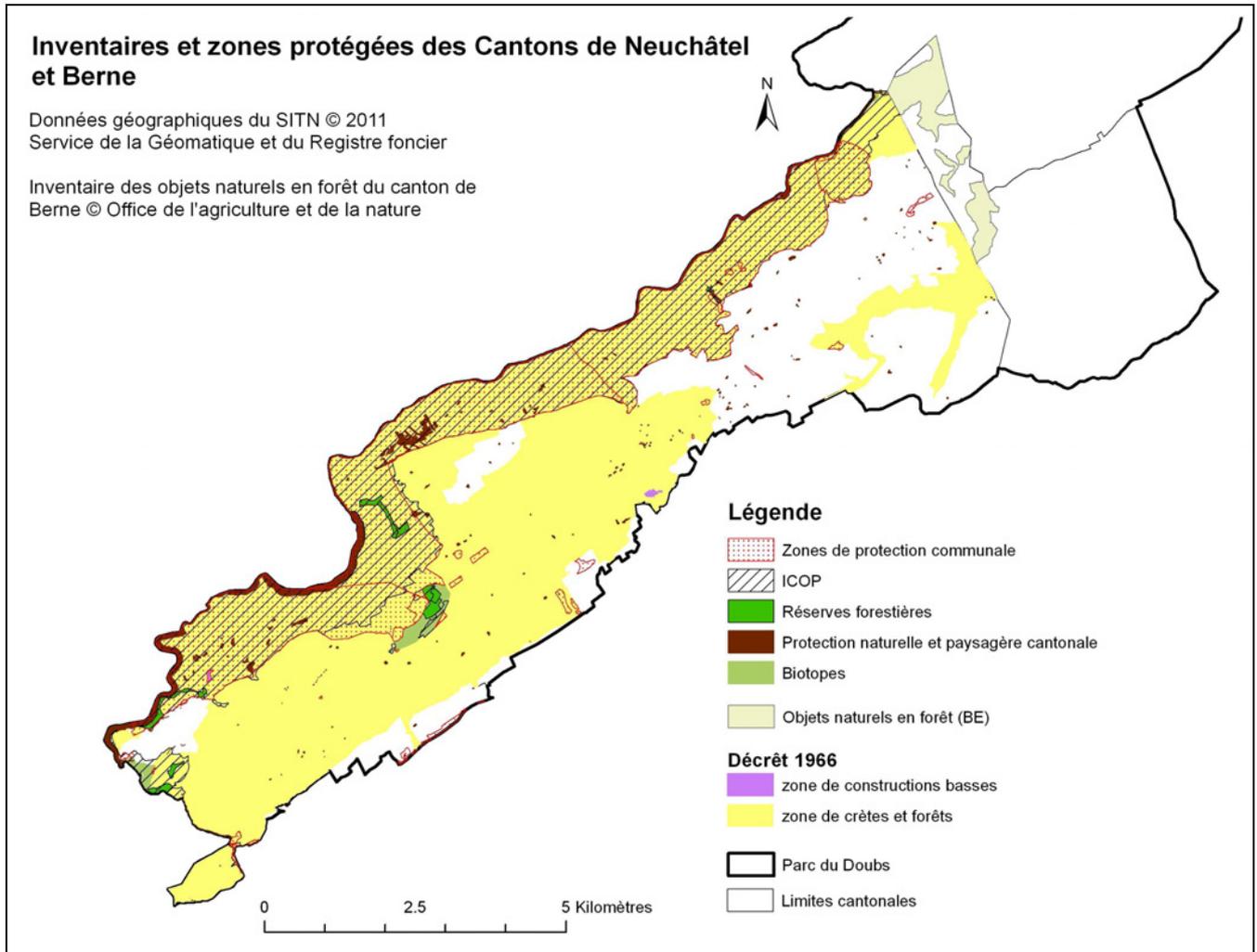
**Tableau 6 Principaux inventaires et périmètres protégés du canton du Jura**

Inventaire et zones protégées	Nombre d'objets	Surface totale dans le Parc [ha]
Réserves naturelles	6	3'265
Objets prochainement classés en réserve naturelle	13	-
Réserves forestières	5	270.2
Inventaire des prairies et pâturages secs:		
Régionaux	43	40
Locaux	90	123
Géotopes géomorphologiques	234	35'845
Inventaire des bas-marais d'importance régionale	7	11.4

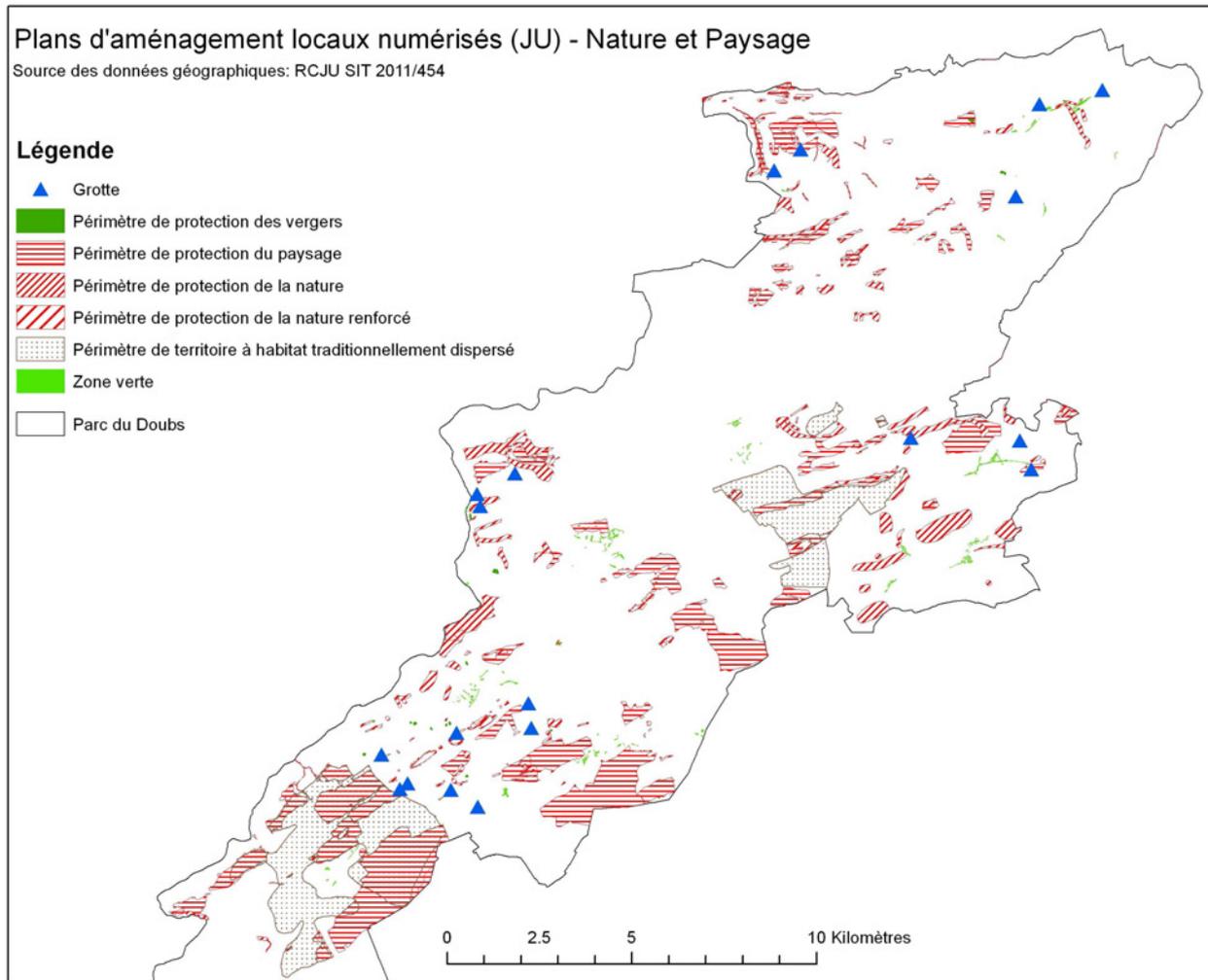
Les réserves naturelles du canton du Jura ainsi que les futures réserves naturelles englobent presque toutes des objets déjà protégés au niveau fédéral. Hormis un objet IFP (vallée du Doubs) et l'étang de Bollement (partiellement dans le Parc), toutes sont des biotopes marécageux (hauts ou bas-marais).

Plusieurs périmètres de protection ou plusieurs inventaires d'objets protégés existent également. Ils concernent les sites et objets suivants:

Carte 6 Périmètres de protection du canton de Neuchâtel et du canton de Berne



Carte 7 Périmètres de protection des PAL numérisés du canton du Jura



**Carte 8** Périmètres de protection du canton du Jura

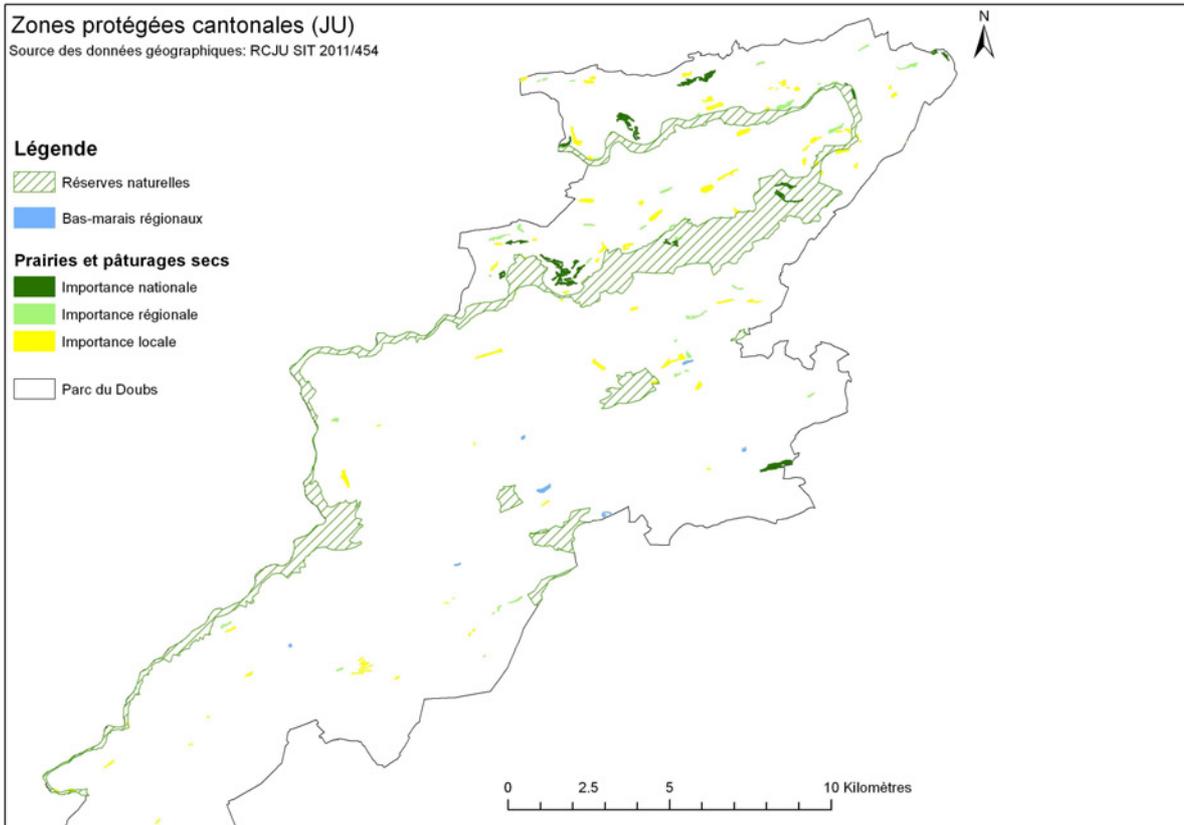


Tableau 7 Autres inventaires, périmètres et objets protégés du canton du Jura

Inventaires, périmètres et objets	Type d'objets/nombre
Monuments naturels	Le tilleul de Lajoux
Protection archéologique	12 objets aux Bois, Saignelégier, Les Genevez, Lajoux et à Clos du Doubs
Protection des vergers	16 objets, à Goumois, Le Noirmont, Les Breuleux et Clos du Doubs
Protection du paysage	95 objets
Protection de la nature	174 objets
Patrimoine naturel	Arbres, grottes, bosquets, haies, surfaces d'eau, marais, zones humides, dolines,
Autres	Objets culturels et historiques dignes d'intérêt, allées d'arbres, lisière forestière particulière, ponts, parcs et jardins historiques, arbres remarquables

### 1.2.5.3 Zones protégées au niveau communal

Comme nous l'avons dit ci-dessus, les zones de protection à statut uniquement communal sont intégrées dans les plans d'aménagement locaux. Or, la plupart de ces plans n'existent pas sous forme numérique et l'information est donc plus difficile à obtenir. Dans le canton du Jura, plusieurs sites ont été protégés au niveau communal parallèlement à la mise en place de réserves naturelles cantonales. Une réserve naturelle de Pro Natura Jura se trouve par ailleurs à Clairbief. Il s'agit d'un pré alluvial revitalisé, se trouvant lui-même dans l'inventaire fédéral IFP de la vallée du Doubs.

Dans le canton de Neuchâtel, les zones de protection communales sont définies par rapport aux zones naturelles protégées cantonales ou en complément. Elles intègrent donc une partie des zones déjà protégées à des niveaux supérieurs, et peuvent également comprendre des cours d'eau, des étangs, des points de vue, des haies, des allées d'arbres, des bosquets, des prairies maigres, des vergers ainsi que des paysages particuliers. Par ailleurs, deux sites archéologiques sont protégés aux Brenets et au Locle et quatre zones de protection communale existent, une pour chacune des communes. Enfin, un grand nombre de géotopes géomorphologiques et géologiques ont été répertoriés pour la commune de La Chaux-de-Fonds. Leur liste est disponible dans l'annexe B4.

Pour la commune de La Ferrière, le plan directeur des sites identifie une zone méritant protection juridique. Il s'agit de la combe du Valanvron, un important réseau de vallées sèches avec une résurgence temporaire dans la région du Cul des Prés. Les mesures de protection visent le maintien du caractère et de la richesse du site.

### 1.2.6 Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage

#### Mesures menées par le Parc ou avec sa participation

- Soutien à l'étude de Maxime Boismartel, 2009: "Actualisation des connaissances sur les populations d'apron du Rhône (*Zingel asper*) dans le Doubs - linéaire du futur Parc naturel régional franco-suisse -Préconisations de gestion en faveur de l'espèce et de son milieu".
- Soutien à la culture des fritillaires au jardin botanique de Porrentruy, en collaboration avec le Centre nature Les Cerlatez et le Musée jurassien des Sciences naturelles. Le prélèvement de graines de Fritillaires dans la réserve neuchâteloise des Goudebas a permis le développement des plantules. Après un certain temps de culture pour leur permettre de croître, les bulbes seront replantés dans le milieu naturel, en des endroits choisis, propices à

cette plante exigeante des zones alluviales. Des bulbes ont également été recueillis dans le jardin du Home "les fritillaires " au Locle pour permettre la réimplantation sur plusieurs site adéquat au bord du Doubs.

- Participation au groupe de travail pour la mise en place d'un plan de gestion intégrée des pâturages boisés à La Chau-des-Breuleux, en collaboration avec la FRI
- Participation au groupe de travail sur les paiements directs en fonction de la qualité des paysages dans les Franches-Montagnes.

### **Mesures menées par des tiers**

#### ***Cantons:***

Très nombreuses tâches cantonales de protection, d'entretien et de revitalisation de milieux naturels, dont:

- Revitalisation de zones humides
- Inventaire des plantes envahissantes (néophytes)
- Autres mandats

Conférence TransJurassienne 2008: Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien (collaboration entre de nombreux bureaux, services de l'état et cantons de l'Arc jurassien)

#### ***Communes:***

Campagne de nettoyage des dolines et anciennes carrières en cours depuis 2006 dans la commune de La Chau-de-Fonds.

Le Noirmont: plantation d'anciennes variétés d'arbres fruitiers; journée annuelle de nettoyage de printemps de la commune

Saignelégier: plantation d'un verger de démonstration

Montfaucon: réalisation d'une CEP

La Chau-des-Breuleux: développement et réalisation d'un Plan de Gestion Intégrée des pâturages boisé

Muriaux: étude, inventaire et diagnostic du pâturage boisé afin de développer un plan de gestion intégré.

#### ***Associations / privés:***

De nombreuses associations en lien avec la nature – WWF, Pro Natura, Association pour la protection des murs de pierres sèches, plusieurs sociétés de pêche et de chasseurs, Association des naturalistes francs-montagnards, Le Pèlerin - Association ornithologique des Franches-Montagnes, La Fauvette – Association ornithologique des Breuleux, Cercle ornithologique des montagnes neuchâteloises, Centre de protection des chauves-souris, etc. – ont mis en place des actions de protection de l'environnement, tant au niveau de la flore, que de la faune, ou encore du patrimoine. Nous citerons en exemple les actions suivantes :

- Mise sur pied en 2007 d'un réseau écologique dans le Clos du Doubs, regroupant tout d'abord 29 exploitants sur les communes de Clos du Doubs (Epiquerez, Epauvillers), Soubey, Les Enfers et Les Pommerats. Agrandissement du réseau en 2009 avec 42 nouveaux exploitants (Ocourt, Seleute, St-Ursanne, Asuel, Montenol, Montmelon, St-Brais, Montfaverger, Goumois). Dernier agrandissement en date en 2010 avec un nouvel exploitant à cheval sur les communes des Bois et du Noirmont. En tout, ce sont donc 72 exploitants qui participent à ce réseau écologique de grande envergure, pour une surface de 4'853 hectares.

- Restauration d'anciens murs de pierres sèches et réaménagement de nouveaux tronçons, ouverture de nouveaux chantiers chaque année, sensibilisation de la population à ce patrimoine.
- Nombreuses actions menées par les chasseurs et candidats chasseurs jurassiens entre 2006 et 2010 : entretien de milieux naturels en 2006 à St-Ursanne et Saignelégier, entretien d'une haie aux Genevez, plantation d'une haie au Noirmont dans le cadre du remaniement parcellaire ; en 2007, entretien de milieux naturels à St-Ursanne, entretien d'une lisière et d'une haie aux Pommerats et entretien et plantation d'une haie aux Breuleux; en 2008: entretien de milieux naturels à St-Ursanne, entretien d'une haie aux Breuleux et plantation d'une haie au Noirmont dans le cadre du remaniement parcellaire; en 2009, entretien de milieux naturels à St-Ursanne et aux Pommerats; en 2010, entretien de milieux naturels à St-Ursanne et aux Pommerats, entretien de haies aux Genevez et plantation d'une haie au Noirmont dans le cadre du remaniement parcellaire.
- Revitalisation et curage de mares aux Franches-Montagnes, actions ponctuelles d'entretien de milieux naturels (défrichement aux Embreux, entretien d'une prairie sèche aux Genevez, etc.).
- Programme IBA (Important Bird Areas) mis sur pied par Birdlife International dans les années 80. Ce projet de portée mondiale vise à désigner des sites pour protéger les populations d'oiseaux. Chaque pays porte une responsabilité propre, en fonction des populations les plus représentatives. En Suisse, outre les oiseaux alpins, des espèces des milieux agricoles ont également été choisies. Dans ce cadre, un site allant de la Brévine à La Chaux-de-Fonds a été désigné comme site de reproduction privilégiée du milan noir, milan royal, rougequeue à front blanc et du merle à plastron. (voir ici : [http://www.birdlife.ch/a\\_pdf/IBA%20002\\_Buch\\_kl.pdf](http://www.birdlife.ch/a_pdf/IBA%20002_Buch_kl.pdf)) Dans ce secteur, d'autres espèces de l'IBA sont également présentes: faucon crécerelle, pic vert, venturon montagnard, tichodrome échelette. Seule une petite partie de ce site IBA est incluse dans le périmètre du Parc du Doubs, mais elle représente tout de même une importance certaine. Au niveau suisse, ces sites n'ont pas encore de statut officiel, mais Birdlife cherche à les intégrer dans le réseau Emeraude. Dans l'Union européenne, ces sites appartiennent au réseau Natura 2000.
- Réalisation et pose de nichoirs pour différentes espèces/familles d'oiseaux (chouettes de Tengmalm (ce projet est la continuité de celui entrepris en 1995 dans le cadre de l'année européenne de la conservation de la nature. Il s'agit de protéger une espèce rare et menacée.), hirondelles de fenêtre, hirondelles rustiques et martinets noirs
- Recensement régulier de l'avifaune, publications et études réalisés par des organismes régionaux<sup>13</sup> ou nationaux tels que la Station ornithologique suisse<sup>14</sup>.
- Revitalisation et gestion, en collaboration avec un agriculteur du lieu, d'une prairie alluviale à Clairbief (Soubey)
- Révision de l'inventaire des objets naturels et d'importance biologique du Jura bernois (ONJB)

---

<sup>13</sup> Un Atlas des Oiseaux nicheurs du canton de Neuchâtel, effectué par des ornithologues de la région est sorti en 2005. Les bénéfices de la vente sont utilisés pour des mesures de protection.

Suivi des rouges-queue à front blanc dans la ville de La Chaux-de-Fonds, étude afin de mieux les protéger. Possibilité d'étendre le suivi pour d'autres communes propices dans le parc.

Bulletin trimestriel sur les oiseaux du canton de Neuchâtel Différentes actions de protection des oiseaux (pose de nichoirs, conseils, recensements, ...)

<sup>14</sup> Comptage annuel des oiseaux d'eau par la Station ornithologique suisse (Sempach) aux Brenets et à Biaufond. Monitoring de l'évolution des populations d'oiseaux au niveau de la Suisse: trois carrés dans le périmètre du Parc (645/214, 575/238, 596/246).

- Contrôle des sites d'hibernation des chauves-souris et protection des gîtes (toitures, suivi des bâtiments, conseil pour les propriétaires)

### 1.2.7 Localités et sites construits inventoriés

Parmi le paysage typique du Parc, constitué de villages et de hameaux, certains sont inscrits au patrimoine suisse et s'intègrent magnifiquement dans un paysage paisible et bien préservé. L'inventaire ISOS recense 9 sites d'importance nationale sur le périmètre du Parc:

**Tableau 8 Sites ISOS d'importance nationale**

Canton	Commune	Site	Type
NE	Les Brenets	Les Brenets	Village urbanisé
JU	Le Bémont	La Bosse	Hameau
JU	Saignelégier	Les Cerlatez	Hameau
JU	La Chaux-des-Breuleux	La Chaux-des-Breuleux	Hameau
JU	Muriaux	Muriaux	Village
JU	Le Noirmont	Le Noirmont	Village urbanisé
JU	Les Pommerats	Les Pommerats	Village
JU	Montenol	Montenol	Hameau
JU	St-Ursanne	St-Ursanne	Petite ville

D'autres sites d'importance régionale ou locale s'ajoutent à cet inventaire fédéral. Pour le Parc, il s'agit de 25 sites supplémentaires.

**Tableau 9 Sites ISOS d'importance régionale ou locale**

Canton	Commune	Site	Type	Importance
NE	Le Locle	Le Col-des-Roches	Cas particulier	Régional
NE	Les Planchettes	Les Planchettes	Hameau	Régional
BE	La Ferrière	La Ferrière	Village	Régional
JU	Les Bois	Les Bois	Village	Régional
JU	Les Bois	Le Cerneux-Godat	Hameau	Régional
JU	Les Breuleux	Les Breuleux	Village urbanisé	Régional
JU	Les Enfers	Les Enfers	Village	Régional
JU	Saignelégier	Goumois	Cas particulier	Régional
JU	Saignelégier	Saignelégier	Village urbanisé	Régional
JU	Lajoux	Lajoux	Village	Régional
JU	Les Genevez	Les Genevez	Village	Régional
JU	Montfaucon	Montfaucon	Village	Régional
JU	Muriaux	Le Peuchapatte	Hameau	Régional
JU	Saint-Brais	Saint-Brais	Village	Régional
JU	Soubey	Soubey	Village	Régional
JU	Clos du Doubs	Ocourt	Hameau	Régional

JU	Le Bémont	Le Bémont	Village	Local
JU	Muriaux	Les Ecarres/Les Chenevières	Hameau	Local
JU	Les Breuleux	Les Vacheries	Hameau	Local
JU	Montfaucon	Montfavergier	Hameau	Local
JU	Lajoux	Fornet-Dessus	Hameau	Local
JU	Clos du Doubs	Epauvillers	Village	Local
JU	Clos du Doubs	Epiquerez	Village	Local
JU	Clos du Doubs	Seleute	Hameau	Local

BE	La Ferrière	Montagne du Droit		Habitat dispersé
----	-------------	-------------------	--	------------------

NE	La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds et environs		Habitat dispersé
JU	Clos du Doubs	La Fin du Teck		Habitat dispersé
JU	Le Bémont, Montfaucon	Les Rouges-Terres		Habitat dispersé

Comme on peut le constater, le Parc du Doubs est particulièrement riche en sites construits, qu'ils soient d'importance nationale, régionale ou locale; toutes les communes y sont d'ailleurs représentées. Ces différents sites représentent l'habitat typique du parc. Ils sont également des témoins de l'histoire et du patrimoine passé et présent. L'aménagement du territoire en villages et hameaux avec une petite ville (St-Ursanne et deux villages urbanisés (Saignelégier et les Breuleux) explique le développement de la région principalement avec l'agriculture et l'industrialisation principalement horlogerie.

L'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (PBC) recense également 17 sites d'importance nationale (objets A):

**Tableau 10 Inventaire des biens culturels d'importance nationale**

Canton	Commune	Objet
BE	La Ferrière	Maison Gagnebin, le Pavillon, Village 18
NE	La Chaux-de-Fonds	Ferme Haute Fie, Maison Carrée, Le Valanvron 9
NE	Le Locle	Château des Monts et Musée d'horlogerie, Route des Monts 65
JU	Clos du Doubs	Montmelon, ferme, Chez Danville No 5
JU	Clos du Doubs	Ocourt, château de Montvoie
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, collégiale, cloître et ancienne église St-Pierre
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, fortifications
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, pont sur le Doubs, Rue de 3 Février / Route du Clos du Doubs
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, ville médiévale
JU	La Chaux-des-Breuleux	Ferme No 22
JU	Le Bémont	Ferme, La Bosse No 38
JU	Le Noirmont	Ferme Les Esserts No 32
JU	Les Breuleux	Ferme du Peu-Girard No 46 A
JU	Les Breuleux	Ferme Sur le Cratan No 13
JU	Les Genevez	Ferme No 35 xx 576.600 233.900
JU	Les Genevez	Musée rural jurassien, Les Clos dessus No 10
JU	Saint-Brais	Le Mont, abri préhistorique

Cette grande richesse culturelle est complétée par 32 objets d'importance régionale, disséminés dans tout le périmètre du Parc.

**Tableau 11 Inventaire des biens culturels d'importance régionale**

Canton	Commune	Objet
NE	La Chaux-de-Fonds	Grotte du Bichon (paléolithique supérieur)
NE	La Chaux-de-Fonds	Le Bas-Monsieur, ferme dite de la Grand-mère Sandoz (1639)
NE	Les Brenets	Usine électrique de la Rançonnière (1890)
NE	Les Planchettes	Temple
JU	Clos du Doubs	Epauvillers, Eglise St-Arnoulph (1695, 1840, 1860)
JU	Clos du Doubs	Ocourt, La Motte, église St-Valbert (1640, tour 1897)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Collégiale et Musée lapidaire
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Ermitage (grotte et chapelles 17e–19e s.)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Ferme Oisonfontaine No 2
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Fontaine du Mai (1854)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Hôtel de ville (15e–16e s., 1825, avec archives)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Maison de Staal (env. 1570, Fondation Béchaux)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Maison des Oeuvres (fin 15e s.)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Maison d'habitation La Vacherie No 71 et 73

JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Viaduc CFF (1875, 1930)
JU	Lajoux	Eglise N.-D.-de-la-Présentation (env. 1500, tableau "Adoration des Mages")
JU	Lajoux	Ferme
JU	Le Noirmont	Ancienne église St-Hubert (16e–19e s.)
JU	Le Noirmont	Collège primaire
JU	Les Bois	Eglise Ste-Foy (1833)
JU	Les Bois	Ferme No 179, Le Cerneux Godat
JU	Les Genevez	Musée rural jurassien
JU	Montfaucon	Eglise St-Jean-Baptiste (1831)
JU	Muriaux	Ruines du château de Spiegelberg (14e s.)
JU	Saignelégier	Châtellenie (fin 16e s. et fin 17e s., tour env. 1770)
JU	Saignelégier	Eglise N.-D.-de-l'Assomption (1928, mobilier baroque)
JU	Saignelégier	Goumois, Ruines du château de Franquemont (env. 1300)
JU	Saignelégier	Halle du Marché-Concours (1904)
JU	Saignelégier	Les Pommerats, Eglise St-Pierre-et-St-Paul (1784)
JU	Saint-Brais	Eglise St-Brice (1656, 1765)
JU	Saint-Brais	Grottes I et II, site préhistorique (paléolithique)
JU	Soubey	Eglise St-Valbert (1632, 1828, vitraux)

Ces nombreux objets révèlent le patrimoine important et caractéristique de la région. Ils représentent une valeur ajoutée incontestable au développement touristique régional. Le patrimoine bâti est représenté par les habitations typiques de la région, qui ont été construites généralement de manière utile pour les activités du monde agricole. Certaines de ces maisons ont été transformées en maisons d'habitation ou en restaurants tout en maintenant leur identité patrimoniale.

Le célèbre naturaliste du 18<sup>ème</sup> siècle Abraham Gagnebin a donné son nom à la Maison Gagnebin à La Ferrière, où il vivait. La plupart des autres bâtiments sont d'anciennes fermes typiques de la région. Par exemple, la Ferme Haute Fie, dite Maison carrée, est une très ancienne ferme à quatre pans, datant de 1557. Désaffectée et inutilisée, elle a été rénovée en 1983<sup>15</sup>. Le musée rural des Genevez est une grande et ancienne ferme, dont le toit est le dernier à être recouvert de bardeaux dans le canton du Jura. La cité médiévale de St-Ursanne est quant à elle très attractive, avec un patrimoine riche et varié. Le Cloître présente une série d'arcades remarquables. Il donne accès au Musée lapidaire, qui est situé dans l'ancienne église paroissiale St-Pierre. Lors de fouilles entreprises dans les années 1965 à 1974, une cinquantaine de sarcophages ont été découverts. La Collégiale date de la fin du 12<sup>ème</sup> siècle et marque la transition entre le style roman tardif et le début du style gothique<sup>16</sup>. Les trois portes de la ville sont également exemplaires. La porte Saint-Paul, construite avant 1296, la porte Saint-Pierre reconstruite en 1552 et la porte Saint-Jean permettent l'entrée dans l'enceinte médiévale de la vieille ville.

Enfin, et même si les agglomérations de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont sorties du périmètre du Parc, nous ne pouvons omettre de faire mention du classement de ces villes au patrimoine mondial de l'Unesco. Elles sont en effet d'illustres exemples du développement de l'urbanisme horloger. La reconnaissance de l'Unesco s'inscrit dans le prolongement de celle que le prix Wakker 1994 du patrimoine avait attribuée à La Chaux-de-Fonds. Elle confirme la valeur patrimoniale significative des deux villes, ce qui favorisera une meilleure connaissance de ce patrimoine urbain et horloger, puis une valorisation accrue.

### 1.2.8 Objets inventoriés

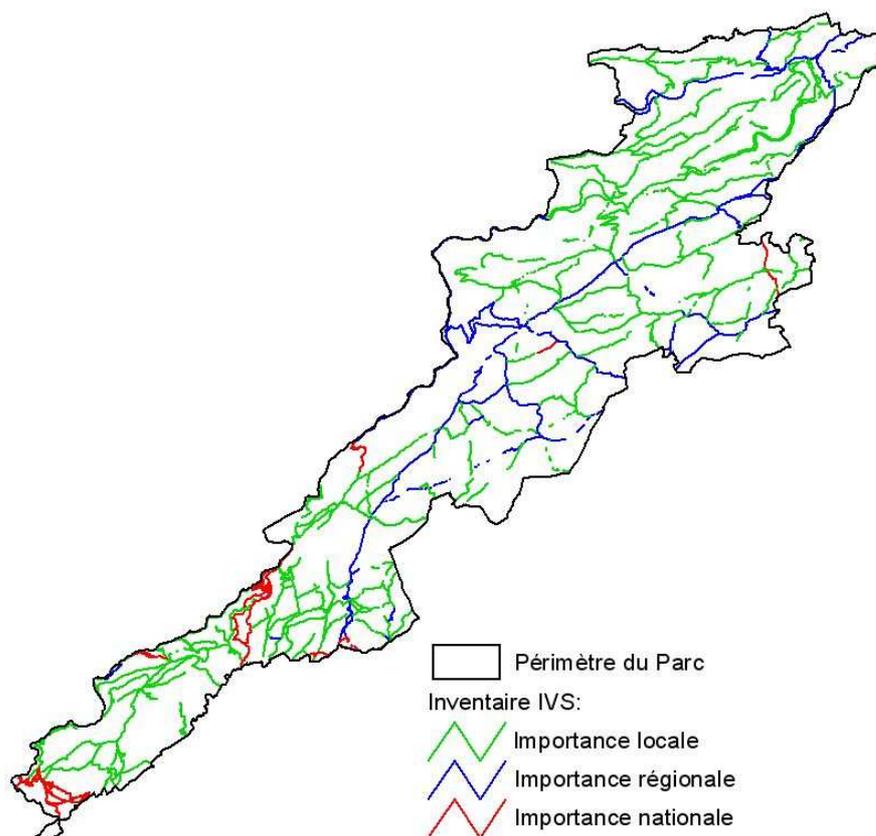
<sup>15</sup> ASPAM – Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises; [http://www.aspam.ch/realisation\\_Maison\\_Carree.php](http://www.aspam.ch/realisation_Maison_Carree.php)

<sup>16</sup> <http://www.closdudoubs.ch>

Le patrimoine culturel de la région est d'une grande diversité et d'une grande richesse. Les images caractéristiques de l'Arc jurassien, le pâturage boisé et les murs de pierres sèches, constituent de par leur valeur paysagère un espace naturel et patrimonial très apprécié. En relation directe avec ces murs, la ferme jurassienne avec ses pans de toit sans fin et très peu inclinés représente des constructions dignes d'intérêt qui méritent une attention particulière.

Des vitraux signés des plus grands noms sont à admirer dans la région: Coghuf à Lajoux et à Soubey, Voirol aux Genevez et au Peuchapatte, et plus récemment Perregaux au Temple de Saignelégier.

### Carte 9 Inventaire IVS: objets d'importance nationale, régionale et locale



Le Parc du Doubs possède d'autre part de très nombreux chemins et routes faisant partie de l'IVS (820 kilomètres sur l'ensemble du territoire, cf. Carte 9). Les objets d'importance nationale sont relativement peu nombreux et ne comptabilisent que 47 kilomètres, mais ils sont des témoins de première importance de l'histoire de notre région. Le Pont sur le Doubs à St-Ursanne en fait partie. Si la plus ancienne mention de l'existence d'un pont à St-Ursanne date de 1440, le pont actuel date du début du 18<sup>ème</sup> siècle. Une statue de Saint Jean Népomucène y a été installée, remplacée en 1971 par une copie. L'original est conservé au musée lapidaire de St-Ursanne. Parmi d'autres, on peut citer un tronçon situé à cheval sur les communes des Bois et du Noirmont, dans la vallée du Doubs, qui relie le plateau franc-montagnard à l'ancien moulin de La Bouège, au bord du Doubs. La route La Chau-de-Fonds – Maîche est une voie de communication d'importance nationale d'une longueur importante, mettant en relation Neuchâtel et la Franche-Comté. Elle voyait passer de nombreux convois de marchandises (blé, poisson, sel par exemple) et est le témoin d'une grande histoire au sujet des relations entre la Suisse et la France. Enfin, une dernière voie d'importance nationale relie Le Locle à la frontière franco-suisse (Morteau).

Les objets d'importance régionale (129 kilomètres) et locale (372 kilomètres) sillonnent l'ensemble du territoire du Parc.

Au niveau cantonal, de nombreux autres objets sont recensés dans diverses catégories. Citons par exemple les bâtiments protégés, greniers, fontaines, croix, bornes, objets locaux, sites d'exploitation du fer, sites archéologique, murs de pierres sèches, etc.

### **1.2.9 Autres valeurs culturelles (p. ex. coutumes, fêtes, etc.)**

La vie culturelle au sein du territoire du Parc du Doubs est très dense et très active. Nous pouvons citer les évènements suivants, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité:

#### **Manifestations populaires:**

Braderie de La Chaux-de-Fonds, Carnaval de La Chaux-de-Fonds et Carnaval des Franches-Montagnes au Noirmont, Music Festival Promo du Locle, Marché-concours international de chevaux à Saignelégier, Marché de Noël à St-Ursanne, Fêtes du Doubs franco-suissees aux Brenets, Fête des promotions et kermesse catholique aux Brenets, diverses fêtes villageoises, fête nationale à Goumois.

#### **Manifestations sportives:**

Courses internationales de chiens de traîneaux à Saignelégier, Courses du Marché-concours à Saignelégier, Les Quatre foulées aux Franches-Montagnes, BCN Tour (course à pied, canton de Neuchâtel), la Poillie Bike au Noirmont (course VTT), Raiffeisen Trans VTT, la Jolidon Classique (cyclisme), le Tour du Jura, Swiss Jura-nature Trail (course La Chaux-de-Fonds-Délémont), JuraDéfi, Les Tchérattes dans le Clos-du-Doubs, le Snow Up, l'Aviron sur le Doubs aux Brenets, Canoé et Kayak à Goumois.

#### **Manifestations culturelles:**

Les Médiévales à St-Ursanne, le Festival du Chant du Gros au Noirmont, le festival Piano à St-Ursanne, la Médaille d'Or et le Marché bio à Saignelégier, la Plage des six pompes à La Chaux-de-Fonds, diverses soirées contes et légendes aux Franches-Montagnes organisées par Arôme Rouge. Aux Brenets, le patinage sur le Doubs est très populaire et se pratique depuis toujours, lorsque l'épaisseur de la glace le permet. Des théâtres sont également présentés durant les soirées d'hiver dans plusieurs localités, certains chaque année, d'autres plus épisodiquement.

#### **La tradition culinaire:**

Avec des produits du terroir bien typés, la tradition culinaire reflète aussi le caractère d'une région. Mis en valeur par de grands noms de la gastronomie comme Georges Wenger du Noirmont, ces produits locaux s'inscrivent tout naturellement dans le patrimoine culturel de ce coin de pays.

### **1.2.10 Atteintes graves actuelles**

Une seule atteinte majeure a été recensée dans l'évaluation des qualités naturelles et paysagères effectuée en 2008: la carrière à l'entrée de La Chaux-de-Fonds. Avec la mise à jour du périmètre exact excluant les villes (en accord avec l'OFEV), cette carrière a été sortie du périmètre définitif du Parc.

Les nouvelles éoliennes de St-Brais (2009) et du Peuchapatte (2010) ont, comme toutes les éoliennes industrielles, un fort impact paysager et sont visibles loin à la ronde.

Le Parc du Doubs n'a pas estimé utile de réactualiser l'ensemble de l'évaluation des qualités naturelles et paysagères de ces deux communes. Il suffit dans le cas présent de compléter la grille au point 7. Autres atteintes / 7F. Production, transport et exploitation d'énergie.

### Saint-Brais

La commune de Saint-Brais atteignait un total de 39 points (44 points en valeur nature et paysage pénalisés de 5 points d'atteintes). Avec la construction des éoliennes, on peut modifier la grille comme suit au point 7 Autres atteintes / 7F5 Installations d'énergie éolienne:

7F. Production, transport et exploitation d'énergie		Evaluation <sup>33)</sup>					Projet / mesure
		R	N	P	E	S	
F1	Digues, barrages					0	
F2	Prises d'eau					0	
F3	Lignes à haute tension					0	
F4	Conduites					0	
F5	Installations d'énergie éolienne	-2	-2	-3	-1	-8	
F6	Installations d'énergie solaire					0	
Moyenne de la colonne "S" :						-1	

<sup>33)</sup> Evaluation : R = Reversibilité : -1 = court à moyen terme -2 = long terme -3 = irréversible  
 N = Nombre : -1 = peu -2 = quelques-unes -3 = beaucoup  
 P = impact paysager, dominance (y.c. émissions sonores et olfactives) : -1 = faible -2 = moyen -3 = important, dominant  
 E = impact écologique : -1 = faible -2 = moyen -3 = fort  
 S = Somme

Si l'un des critères (réversibilité, nombre ou impact écologique) devait être évalué de manière plus conséquente par d'autres autorités (OFEV), la commune perdrait au maximum un point supplémentaire. Au total, le nombre de points atteints par la commune de Saint-Brais passe à 38 points (37 au pire); elle reste ainsi dans la même catégorie qu'auparavant.

### Muriaux

La commune de Muriaux se trouve dans la même position. Avant la construction des éoliennes au Peuchapatte, elle atteignait un total de 32 points (36 points de valeurs, péjorés de 4 points d'atteintes). Voici l'extrait de la grille d'évaluation telle qu'elle peut être modifiée actuellement:

7F. Production, transport et exploitation d'énergie		Evaluation <sup>33)</sup>					Projet / mesure
		R	N	P	E	S	
F1	Digues, barrages					0	
F2	Prises d'eau					0	
F3	Lignes à haute tension					0	
F4	Conduites					0	
F5	Installations d'énergie éolienne	-2	-2	-3	-1	-8	
F6	Installations d'énergie solaire					0	
Moyenne de la colonne "S" :						-1	

33) *Evaluation* :

R = Reversibilité	:	-1 = court à moyen terme	-2 = long terme	-3 = irréversible
N = Nombre	:	-1 = peu	-2 = quelques-unes	-3 = beaucoup
P = impact paysager, dominance (y.c. émissions sonores et olfactives)	:	-1 = faible	-2 = moyen	-3 = important, dominant
E = impact écologique	:	-1 = faible	-2 = moyen	-3 = fort
S = Somme				

Le total de points de la commune est diminué d'un point (2 au pire). Muriaux reste donc dans la même catégorie de points qu'auparavant avec 31 points.

Selon l'avis du Parc, les éoliennes ne posent pour le moment pas de problème majeur au sein du Parc. Elles sont d'ailleurs une source d'énergie renouvelable. Cependant, il y a lieu de s'intéresser à la problématique, même si le Parc ne peut pas et ne désire pas prendre la place des autorités en la matière. Il s'agit avant tout d'éviter une prolifération des éoliennes disséminées un peu partout, minant ainsi l'intégralité du paysage (cf. 0).

Le problème principal de ces communes, comme d'autres, ne sont pas les atteintes mais plutôt le territoire plutôt restreint qui limite la possibilité d'héberger des sites d'importance nationale ou cantonale.

L'annexe B2 présente un tableau des résultats de l'évaluation des qualités naturelles, paysagères et patrimoniales du périmètre du Parc du Doubs. Nous y avons ajoutés les modifications ci-dessus, pour les communes de Saint-Brais et Muriaux.

### **Barrages hydroélectrique:**

Le captage des eaux du Doubs et leur turbinage ne vont pas sans poser des problèmes importants au cours d'eau, à son fonctionnement biologique et à son intégrité naturelle. Les barrages situés le long du Doubs (le Chatelot, le Refrain, le Theusseret, la Goule, etc.) sont pour les plus imposants situés sur le territoire français ainsi l'étude sur la qualité paysagère n'en a pas tenu compte. Mais l'atteinte au fonctionnement biologique de la rivière est bel et bien réelle, notamment par les seuils infranchissables et les éclusées. Les fleuves et les grandes vallées sont des couloirs de migration importants pour la faune et donc pour la flore qu'elle transporte. Le cours d'eau lui-même est utilisé par les graines flottantes de nombreuses plantes aquatiques pour migrer plus bas.

Les autorités jurassiennes, neuchâteloises et françaises se sont réunies avec les exploitants de barrages afin d'étudier des essais de démodulation (retenues et lâchers d'eau d'un barrage à l'autre) permettant de limiter au maximum les impacts sur l'écosystème. Le Parc du Doubs entretient également de son côté des rapports avec les exploitants de barrages et permet de garder la discussion ouverte entre les enjeux économiques et naturels au sein du Parc.

La population, les cantons suisses et les autorités françaises commencent ainsi à prendre conscience du problème. Des projets d'étude et une volonté d'agir se fait sentir. La problématique des barrages s'inscrit dans un souci global d'état sanitaire du Doubs.

Une gestion correcte du Doubs dans son ensemble (qualité de l'eau, qualité des rives, mais aussi gestion des touristes) doit se faire en consultation avec les milieux concernés. Le parc du Doubs ne peut pas laisser son emblème mourir à petits feux sans réagir et réunir les différents protagonistes.

### **1.2.11 Atteintes graves futures (envisagées ou en discussion)**

#### **Le développement des éoliennes**

La multiplication des projets d'installation d'éoliennes dans tout le périmètre du Parc (et au-delà) suscite de nombreuses controverses. Quelle que soit leur localisation, les éoliennes émergent fortement du paysage, même si les promoteurs essaient actuellement de ne plus les ancrer exactement au sommet des crêtes, mais quelque peu en contrebas pour en atténuer l'impact

paysager. Une collaboration intercantonale au sein de l'Arc jurassien et du Canton de Berne a été mise sur pied pour gérer au mieux cette problématique.

Dans le canton de Neuchâtel, le plan directeur officiel (en consultation) prévoit de développer des sites prioritaires en respectant les enjeux environnementaux et paysagers. Il prévoit d'éviter la prolifération des petites éoliennes privées. Aucun site prioritaire n'est prévu sur les communes du Parc du Doubs.

Le plan directeur régional parcs éoliens du Jura bernois a retenu un certain nombre de périmètres d'implantation, mais aucun ne concerne la commune de La Ferrière.

Dans le canton du Jura, treize sites potentiels à éoliennes ont été mis en évidence et quatre sites prioritaires ont été définis, tous aux Franches-Montagnes, dans le périmètre du Parc. Le premier site se trouve aux Cerniers de Saulcy et de Rebévelier, à cheval sur les communes de Saulcy et de Lajoux. Le second se situe au Plain, sur la commune de Saint-Brais, là où ont été construites les deux premières éoliennes de 2009. Le troisième site se trouve sur les communes des Breuleux et de Muriaux (Le Peuchapatte) au Peu-Girard – Le Point de Vue – Les Paigres. Enfin, le quatrième site se trouve dans la prolongation de ce dernier, sur la commune des Bois, dans le secteur Le Peu-Claude – Les Fonges.

Toutes les communes ou presque ainsi qu'un très grand nombre de propriétaires privés ont été approchées par des promoteurs. Dernièrement (janvier 2011), les communes des Breuleux et des Bois ont décidé de suspendre les divers projets, afin de se laisser le temps de mener une réflexion de base sur ce sujet. Le Noirmont est en contact avec un promoteur et une étude de site est projetée. Cependant, vu les controverses actuelles sur ce sujet, plusieurs promoteurs ont d'ores et déjà décidé de ralentir leurs projets.

Le comité de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs a informé les trois cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne de sa prise de position concernant les éoliennes: le paysage situé entre les parcs éoliens de Mont-Soleil/Mont-Crosin et du Lomont doit être préservé de nouvelles implantations.

Le Parc du Doubs a pour objectif de favoriser le développement économique de la région sur des bases durables, fondées sur les qualités de la vie, du paysage, de l'environnement et de l'habitat des régions concernées. Le Parc du Doubs et son correspondant français, le Pays horloger, ont la particularité d'être bordés, au sud, de l'imposant parc éolien de Mont-Soleil/Mont-Crosin et, au nord, du parc éolien du Lomont. Ces deux infrastructures peuvent être considérées comme des réussites, tandis que les installations de Saint-Brais et du Peuchapatte posent des questions importantes d'aménagement du territoire et de confort des habitants.

Bien que n'étant pas investi de compétences décisionnelles en matière d'aménagement du territoire, le Parc du Doubs estime inadmissible que, durant sa mise en place et sa phase de réalisation jusqu'en 2022-2025, les résidents de la région soient contraints à des débats fratricides et à des procédures permanentes en raison des atteintes portées au patrimoine commun. Au plan environnemental, l'implantation prévue de plusieurs dizaines de turbines sur les crêtes d'un territoire restreint et à l'habitat parsemé anéantirait des décennies d'efforts de préservation et de mise en valeur du paysage. Une telle atteinte contreviendrait aussi aux "Recommandations de la Confédération pour la planification d'installations éoliennes".

L'Association pour le Parc naturel du Doubs est d'autant plus à l'aise pour défendre cette position qu'elle soutient les efforts de production d'énergie renouvelable nouvelle et ancienne grâce aux potentialités que le Parc recèle. Une commission "Energies du Doubs" a été créée pour étudier les diverses possibilités et leurs conséquences pour le Parc. L'association rappelle aussi qu'elle souhaite une concertation interrégionale sur l'implantation des éoliennes sur les crêtes jurassiennes de Soleure à Genève.

## 1.3 Situation socio-économique

### 1.3.1 Secteurs économiques

#### 1.3.1.1 Tourisme

##### Structure

Le Parc du Doubs assure des relations avec trois offices du tourisme: Jura Tourisme, Jura bernois Tourisme et Tourisme neuchâtelois. La coopération entre ces organismes, au niveau promotionnel notamment, fonctionne depuis peu dans le cadre de la collaboration Jura Région- Pays des Trois Lacs. Les responsables du tourisme du Pays de Neuchâtel, du Jura, du Jura bernois, de Bienneseeland, de Soleure de Morat et du Nord vaudois se réunissent régulièrement dans une plateforme d'échange d'informations et de réalisation de projets intercantonaux.

##### Développement

Le Parc du Doubs a une réelle vocation touristique. Les efforts de promotion entrepris par Jura Région-Pays des 3 Lacs lui bénéficient directement. La volonté politique manifestée par les trois cantons porteurs laisse présager un renforcement du potentiel économique pour le tourisme dans les années futures. Les Franches-Montagnes, en particulier l'Etang de la Gruère, Saint-Ursanne et le Saut-du-Doubs sont les principales destinations touristiques du Parc. Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont gagné en attrait touristique depuis leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2009. L'APNRD soutient, valorise et développe le tourisme doux au sein du Parc, de façon équilibrée entre les régions. Elle intensifiera ses actions avec l'objectif d'augmenter la durée de séjour des hôtes.

La collaboration des offices de tourisme avec Suisse Tourisme, Jura Région-Pays des Trois Lacs permet d'accroître la visibilité de nombreux acteurs touristiques régionaux en Suisse ainsi que dans les pays cibles.

Au niveau jurassien, le projet Enjoy Switzerland "St-Ursanne – Clos-du-Doubs" coordonne, développe et met en valeur la commune de Clos du Doubs (St-Ursanne, Seleute, Ocourt, Montmelon, Montenol, Epauvillers, Epiquerez) par le biais de son offre touristique. Il a pour but de mettre en valeur le caractère unique de la région, de créer de la valeur ajoutée, d'améliorer l'accueil offert et d'étendre la saison touristique. La destination "Jura-3 lacs" englobe trois parcs naturels régionaux, le Thal à l'est, le Chasseral au sud et le Doubs au nord. Ces trois entités promues par la destination peuvent être des fers de lance de son attractivité. Elles doivent trouver une palce de choix dans son marketing.

##### Offres touristiques / particularités

La nature préservée, les paysages typiques et le calme de la région sont sans aucun doute les attraits essentiels du Parc. La plupart des offres touristiques tablent sur ces atouts pour attirer dans la région jurassienne nombre d'hôtes venant le plus souvent de Suisse alémanique.

Les vacances à la ferme, en chambre d'hôte ou en gîte rural sont également prisées. Même si leur part reste modeste dans les chiffres des nuitées, ce type d'accueil est apprécié par une certaine clientèle urbaine.

Les activités principales sont les excursions sur le plateau ou dans la vallée du Doubs, que cela soit à pied, à vélos (ou VTT), en trottinette ou à cheval. De nombreux itinéraires pédestres sont proposés aux marcheurs, ainsi que des itinéraires VTT, de trottinettes et équestres.

Les transports publics (Chemins de fer du Jura, notamment) permettent de relier les villages entre eux et de raccourcir ou de simplifier le retour. Par contre, revenir sur les plateaux depuis la vallée du Doubs est souvent plus difficile. Le réseau de bus est perfectible et les horaires parfois insuffisants, notamment le week-end.

L'un des sites naturel du Parc les plus visité est le Saut du Doubs. Cette chute naturelle de 30 mètres de haut s'est formée à la suite d'un éboulement survenu il y a 14 000 ans environ. Cette masse de roche a scellé d'un bouchon de pierres les gorges creusées par la rivière, ce qui a créé un barrage

naturel. L'Etang de la Gruère, créé au 17<sup>e</sup> siècle pour alimenter un moulin à céréales, reçoit plus de 100'000 visiteurs par année. Il est entouré d'une tourbière formée il y a 12'000 ans. Le site est classé réserve naturelle, il fait actuellement l'objet d'une étude du canton du Jura en vue de le préserver et de le valoriser.

Les moulins souterrains du Col des Roches sur la commune du Locle font partie des attractions du Parc, plus de 26'000 personnes les visitent chaque année. La famille Sandoz en 1660 a développé un moulin dans une grotte afin d'utiliser l'énergie du bief qui s'enfonçait dans la terre à cet endroit. L'eau ressort dans la Ranconnière et arrive dans le Doubs aux Brenets. Ce site est maintenant un magnifique musée où l'on peut voir les moulins comme ils étaient au XVI<sup>e</sup> siècle.

Les Franches-Montagnes sont le pays du cheval ce qui a permis de développer un tourisme lié à l'utilisation de cet animal. Balades équestres, promenades en chars attelés, circuits en roulotte tzigane, équitation dans les divers manèges font partie de l'offre touristique du Parc. Au Roselet, commune de Muriaux et à Maison-Rouge, commune des Bois se trouvent des homes pour chevaux. Les chevaux participent également à l'attractivité du paysage car il circule en liberté, souvent en troupeaux mixtes avec des bovins, dans les pâturages boisés.

L'hiver, la région est parcourue par les skieurs de fond, les adeptes des raquettes ou du ski de descente. Quelques téléskis régionaux (petits ou moyens) se situent dans le Parc ou à sa périphérie proche (télési des Genevez, télési des Breuleux sur les territoires de Villeret et Cormoret, télési de Tramelan, télési de Chapeau-Râblé à La Chaux-de-Fonds, le Grand Sommartel sur la commune du Locle, la Corbatière (La Sagne)). Un peu plus loin se trouvent les téléskis des Bugnens-Savagnières et la Vue des Alpes, où se rendent régulièrement de nombreux habitants du Parc. En France voisine se trouvent également deux petits téléskis: la Combe St-Pierre à Charquemont, le Pralot et le Chauffaud près du Col des Roches.

Il est possible de faire des promenades en traîneaux tirés par des chiens polaires ou de s'aérer sur les patinoires naturelles de l'Etang de la Gruère ou du Doubs aux Brenets.

Le Centre de loisirs des Franches-Montagnes, à Saignelégier dispose d'une patinoire, d'une piscine couverte et d'un centre de bien-être.

Le village Reka de Montfaucon est une forme d'hôtellerie unique dans le périmètre du Parc. Il s'agit de 32 maisonnettes équipées (et 7 autres maisonnettes réparties dans la commune). Ce village de vacances rencontre un succès certain, avec un taux de remplissage de 85%. Ses hôtes peuvent bénéficier d'un centre de bien-être, avec piscine couverte et jacuzzi. Diverses animations ont lieu, pour les enfants ou les familles. Des semaines à thèmes sont organisées régulièrement (familles monoparentales, semaine bébés, etc). En 2008, ce sont ainsi 5'500 adultes et enfants qui ont passé leurs vacances dans ce centre Reka, totalisant plus de 44'000 nuitées<sup>17</sup>.

Le Centre de loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier est un site important pour les loisirs et le tourisme dans la région. Il regroupe de nombreuses installations: hôtel, dortoirs, restaurant, salle de conférence, halle de gymnastique, dojo, piscine couverte et extérieure, jacuzzi, toboggan extérieur, une patinoire, centre de fitness, saunas et solariums, etc. Depuis 2011, un centre de bien-être avec spa et piscine chauffée extérieure complète l'offre. Il attire un grand nombre d'usagers de la région. Il s'oriente également vers le tourisme, les séminaires et les camps sportifs.

Dans le canton de Neuchâtel<sup>18</sup>, le tourisme urbain, culturel, événementiel et d'affaire est bien développé et a su tirer son épingle du jeu en 2009, année de crise économique. L'inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO en fait une pierre angulaire du tourisme neuchâtelois. De nombreux musées d'horlogerie, mais aussi paysan et artisanal, des beaux-arts sont présents dans les deux villes. Il convient aussi de parler des institutions zoologiques de la Ville de la Chaux-de-Fonds qui présentent des animaux vivants de la région et attirent de nombreux visiteurs. L'architecture de la ville de La Chaux-de-Fonds possède de nombreux bijoux de Le Corbusier, enfant du pays.

---

<sup>17</sup> <http://www.reka.ch/fr/reka/publications/communiquauxmedias/Pages/LaReka%C3%A0Montfaucon%E2%80%93Jolisucc%C3%A8s!.aspx>

<sup>18</sup> Rapport d'activité 2009, Tourisme neuchâtelois

Signalons de plus, l'art nouveau est bien présent avec le style sapin (style décoratif mis au point par les élèves de l'école d'art et Charles L'Eplattenier dans les années 1900)

## Restaurants / restauration

La présence de nombreux restaurants, auberges et bars (environ 70) dans le Parc du Doubs assurent aux visiteurs un accueil dans presque toutes les communes<sup>19</sup>. La conjoncture actuelle est plutôt difficile pour les restaurateurs et la tendance va plutôt vers une fermeture des établissements que vers l'ouverture de nouveaux points de vente. Le Parc recèle quelques adresses de grande notoriété dont le Restaurant & Hôtel Georges Wenger au Noirmont mais aussi l'Auberge de la Braconne au Prédame et le Restaurant des Voyageurs au Bois-Derrière sur la commune de Montfaucon. Sur les rives du Doubs, entre les Brenets et St-Ursanne, les établissements, souvent bucoliques, proposent la célèbre truite du Doubs apprêtée selon leur mode personnel. La Tête de Moine, un fromage AOC, figure sur la carte des restaurant avec quelques autres spécialités fromagères typiques. Enfin, le "totché", un gâteau à la crème, fait partie des encas lors d'apéritifs ou de goûters.

## Hôtellerie / hébergement, lits et nuitées

47 hôtels sont recensés dans le périmètre du Parc<sup>20</sup> ou à proximité immédiate, dont 3 dans le canton de Berne, 14 dans le canton de Neuchâtel (y compris les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle) et 30 dans la partie jurassienne du Parc. Exception fait des 2 villes ce sont 33 lieux d'hébergement qui sont recensés par l'Office de la statistique. Ces données ne tiennent pas compte de la parahôtellerie, qui est relativement bien développée dans la région. Elle fera l'objet d'un chapitre ci-dessous.

Au total, ce sont plus de 80'000 nuitées qui ont été passées dans la région en 2010 (la moitié sans les villes). Les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle drainent une grande quantité des hôtes et de la clientèle de la région jurassienne, qui ne trouvent pas forcément toujours un hôtel adapté à leurs exigences en-dehors du périmètre urbain (niveau de qualité ou nombre de chambres notamment). C'est pourquoi il nous a semblé utile de conserver ici les données de ces villes.

La région du Parc possède suffisamment de petits établissements, capables d'accueillir des visiteurs de passage ou des familles en vacances, mais il manque un ou deux établissements de grande capacité, pouvant accueillir des groupes (vacances, séminaires, camps, voyages d'entreprise, etc). L'hôtel des Endroits (5 étoiles) à La Chaux-de-Fonds et l'Hôtel Cristal du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier (3 étoiles) sont régulièrement utilisés comme lieu de congrès et séminaires. Ce sont des points de départ intéressants pour visiter le Parc du Doubs. L'Hôtel du Cerneux-au-Maire sur la commune des Bois est classé dans la catégorie des hôtels typiquement suisse par Suisse Tourisme et l'Hôtel de Georges Wenger au Noirmont peut satisfaire une clientèle recherchant le grand confort.

**Tableau 12 Hôtellerie, offre et demande par commune dans le périmètre du Parc<sup>1)</sup>**

Nom de la commune	Etablissements ouverts <sup>2)</sup>	Chambres disponibles <sup>3)</sup>	Lits disponibles <sup>3)</sup>	Arrivées	Nuitées	Nuitées-chambres
	valeurs cumulées 2010 Janvier à décembre					
<b>Suisse</b>	<b>4'827</b>	<b>128'865</b>	<b>245'251</b>	<b>16'202'574</b>	<b>36'207'812</b>	<b>23'297'237</b>
La Ferrière	3	30	64	3'859	6'232	3'729
La Chaux-de-Fonds	9	222	409	18'799	37'933	29'180
Les Brenets	2	15	29	x	x	x
Le Locle	3	48	86	3'196	5'111	3'478

<sup>19</sup> Pour le canton du Jura: selon la liste des membres de GastroJura qu 31 mai 2010, agrémentée selon nos connaissances. Pour les Brenets: selon le site internet. Le Locle: extrapolation à aucun restaurant vu le territoire communal concerné. Nous avons estimé à 3 le nombre de restaurants pour le territoire de La Chaux-de-Fonds dans le périmètre du Parc. Un restaurant aux Planchettes et un à La Ferrière.

<sup>20</sup> OFS, Hôtels et établissements de cure: offre et demande par commune (résultats cumulatifs)

Total NE	14	284	524	21'995	43'044	32'658
Le Bémont (JU)	1	7	17	x	x	x
Les Bois	3	24	52	1'312	1'999	1'159
Les Breuleux	2	26	57	x	x	x
Lajoux (JU)	1	6	13	x	x	x
Montfaucon	3	38	75	1'995	2'559	1'560
Le Noirmont	5	49	111	5'590	7'552	4'441
Saignelégier	6	82	170	8'568	14'488	8'586
Soubey	1	7	15	x	x	x
Clos du Doubs	8	65	146	6'975	9'158	5'577
Total JU	30	303	654	24'440	35'756	21'323
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>617</b>	<b>1'243</b>	<b>50'294</b>	<b>85'032</b>	<b>57'710</b>

x = non disponible à cause de la protection des données (moins de 3 établissements)

<sup>1)</sup> Hôtellerie: Hôtels et établissements de cure

<sup>2)</sup> Etablissements ouverts: Le nombre des établissements ouverts au moins un jour pendant le mois sous revue

<sup>3)</sup> Chambres/Lits disponibles: Le nombre de chambres/lits dans les établissements ouverts

Source: HESTA / Renseignements: Info-Tour 032 867 24 40, info-tour@bfs.admin.ch / © OFS

L'évolution depuis 2005 montre une stabilité du nombre d'établissements (46 en 2005) et des chambres (605 en 2005); le nombre de nuitées quant à lui est en augmentation (70'645 en 2005 et 85'000 en 2010).

Dans le canton du Jura, l'évolution des statistiques des nuitées montre une évolution positive de 2006 à 2009 pour la quasi-totalité des structures. L'hôtellerie a progressé de 11%, les appartements, maisons, chambres et hébergements collectifs de 6%, l'aventure sur la paille de 1%, alors que les nuitées en camping ont baissé de 8%<sup>21</sup>.

Dans les Montagnes neuchâteloises, les nuitées ont augmenté de 8% entre 2003 et 2007; elles ont ensuite légèrement diminué mais le recul a été comblé en 2010.

## Parahôtellerie

Les infrastructures de parahôtellerie sont bien développées dans le périmètre du Parc. On y recense 102 sites d'accueil<sup>22</sup>, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, appartements ou maisons de vacances, cabanes dans les arbres, etc. Cette forme d'accueil touristique si développée est une parfaite indication du type de tourisme vert et campagnard qui prévaut dans la région.

Certaines chambres d'hôtes ne sont pas répertoriées par les offices de tourisme ou les sites internet, on peut donc estimer que l'offre comme légèrement supérieure aux chiffres donnés.

## Hébergement de groupe

L'infrastructure d'hébergement proposée actuellement dans la région du Doubs correspond à un tourisme familial et de passage. Le potentiel d'accueil de groupes en hôtellerie est faible voire inexistant. En parahôtellerie, l'offre est un peu mieux développée, avec 27 offres<sup>23</sup>, recensant des colonies de vacances, des campings, des gîtes, etc.

Dans tous les cas, il est désormais acquis politiquement que seul un tourisme doux, respectueux de l'environnement et répondant aux principes du développement durable convient à la région. Un sondage réalisé auprès des habitants a révélé que la population rejette l'idée d'un tourisme de masse.

<sup>21</sup> Source Hesta, OFS

<sup>22</sup> Selon le catalogue de Jura Région "Logis de vacances 2011" et les sites [www.terroir-jura.ch](http://www.terroir-jura.ch) et [www.terroir-jurabernois.ch](http://www.terroir-jurabernois.ch)

<sup>23</sup> Selon le catalogue de Jura Région "Logis de vacances 2011"

## Taux de remplissage

Il n'a pas été possible d'obtenir des données précises et détaillées pour le périmètre du Parc. Cependant, l'OFS indique un taux d'occupation des lits de 21.9% seulement pour la région Neuchâtel / Jura / Jura bernois (contre 42.6 % en moyenne Suisse).

## Provenance des hôtes

Les données sur la provenance des hôtes ne sont pas connues dans le détail. Cependant, il est largement estimé que la plupart des hôtes de la région du Parc viennent de Suisse. Une plus petite partie vient de France et parfois d'autres pays. Si l'on visualise les chiffres des visiteurs du site internet [www.juratourisme.ch](http://www.juratourisme.ch), on peut estimer à au moins 60% la part des hôtes suisses (4.3 % pour la France, 1% pour la Belgique et l'Allemagne). Si l'on estime qu'une partie non négligeable des visiteurs suisses n'ont pas besoin de passer par l'office du tourisme pour réserver leurs vacances, ce qui est fort probable, on peut donc estimer à juste raison que la part des touristes suisses dans la région jurassienne du Doubs atteint près des trois quarts. Cette estimation est confirmée par les données de l'OFS<sup>24</sup>, qui attestent que 72% des nuitées passées dans la région du Parc le sont par des hôtes indigènes (avec des variations allant de 99% à Montfaucon à 54% à La Chaux-de-Fonds).

## Durée de séjour

La durée de séjour moyenne dans l'hôtellerie suisse en 2008 était de 2.3 jours (2.1 pour les hôtes indigènes, 2.5 pour les étrangers). Dans les auberges de jeunesse et les terrains de camping, elle était de 3.6 jours.

En 2009, pour la région Neuchâtel / Jura / Jura bernois, la durée de séjour moyenne était de 3.1 jours<sup>25</sup>. Dans les Montagnes neuchâteloises plus précisément, la durée de séjour en 2010 était de 1.88 jour.

## Normes de qualité

Les normes de qualité en vigueur dans le tourisme sont celles émises par la Fédération Suisse du Tourisme, à savoir principalement le Label Qualité et le système de classification des appartements de vacances (assorti d'un classement allant de 1 à 5 étoiles).

## Tourisme journalier

Aucune donnée précise n'est à disposition. Jura Tourisme<sup>26</sup> précise que le tourisme journalier est très important en hiver, plus qu'en été, et dépend également de la météo. On peut estimer que la principale partie des hôtes de la région venant de Suisse, ils peuvent facilement décider d'annuler tout ou partie de leurs vacances en cas de mauvais temps et de rentrer facilement et rapidement chez eux.

## Dépendance des autres secteurs vis-à-vis du tourisme

Aucun chiffre officiel n'existe à ce sujet. Cependant, l'exemple de certaines petites localités peut être parlant. Prenons le cas du village de Montfaucon, moins de 600 habitants. Il possède deux restaurants dans le village même, un commerce d'alimentation, une boucherie, une poste, une banque et un magasin spécialisé dans les produits du terroir. Il est fort probable que la présence du village Reka est un atout pour la conservation de ces services, même s'il n'en est peut-être pas non plus la raison unique et majeure.

---

<sup>24</sup> Provenance des hôtes 2010: cc-f-10.03.DD-06(1).xls, OFS

<sup>25</sup> "Le tourisme suisse en chiffres", STV/FST Fédération suisse du tourisme, 2010

<sup>26</sup> Informations transmises par Madame Toinette Wisard de Jura Tourisme

St-Ursanne se trouve dans une position similaire. Cette localité de 700 habitants possède (encore) une Coop et une poste, notamment. L'attrait touristique de la localité est un atout important pour le maintien des services.

Le tourisme est un élément essentiel pour le développement du Parc et ses divers secteurs économiques.

### 1.3.1.2 Economie forestière / exploitation de la forêt

#### Surface forestière dans le périmètre du Parc

La couverture forestière du Parc du Doubs est caractérisée par un taux de boisement supérieur à la moyenne nationale (environ 40% (voir graphique chapitre 1.2), contre environ 30% pour la Suisse). Deux éléments en marquent particulièrement l'aspect:

- les côtes boisées du Doubs, qui forment un cordon ininterrompu de forêts de pente en bordure de la rivière;
- les pâturages boisés, qui façonnent les paysages ruraux des zones moins escarpées

L'abandon progressif, à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, de l'exploitation intensive des forêts sous forme de taillis pour alimenter en combustible notamment l'industrie du verre a conduit à la reconstitution de peuplements plus denses. Les peuplements réguliers y côtoient des peuplements étagés ou jardinés. L'épicéa, le sapin blanc, le hêtre et l'érable sont les essences les plus courantes, avec une dominance nette des résineux. Sur les plateaux et les crêtes, les forêts occupent les terrains les plus maigres ou les plus accidentés, inexploitable par l'agriculture; elles côtoient les pâturages boisés, véritables fleurons du paysage jurassien façonné par l'homme.

#### Le pâturage boisé

Sur les hauts plateaux, les bois de pâturages sont souvent de qualité médiocre et peinent à se vendre à des prix couvrant les coûts. Cela a pour effet de diminuer des coupes dans les pâturages boisés, avec pour corollaire l'augmentation du boisement et un manque de rajeunissement.

Le pâturage boisé est confronté aux risques d'une double évolution, qui conduit à la disparition de la mixité des utilisations et à la banalisation des paysages. Il est soumis à deux tendances antagonistes:

- la rationalisation agricole et l'intensification qui l'accompagne dans les zones les plus favorables, avec une pression forte sur le renouvellement du boisement;
- la déprise agricole liée à une densification progressive du boisement dans les zones les plus ingrates pour l'exploitation pastorale, avec perte de surface de pelouse.

La forêt regagne aussi du terrain dans d'autres endroits, souvent au détriment de pâturages ou de prairies maigres, provoquant ainsi des pertes de diversité biologique et paysagère localement importantes.

#### Forêts publiques et forêts privées

Dans le canton du Jura, plus de 70% des forêts appartiennent à des collectivités publiques (communes, bourgeoisies, Etat, Confédération). Le solde appartient à un grand nombre de propriétaires privés.

Dans le canton de Neuchâtel, la propriété forestière se répartit à parts à peu près égales entre les collectivités publiques (communes, Cantons et marginalement Confédération) et les privés. Globalement, l'ensemble des forêts publiques sont aménagées et exploitées régulièrement, alors que les propriétaires privés exploitent de manière plus irrégulière, lorsque les prix du bois permettent d'obtenir un résultat bénéficiaire ou au moins de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien.

Dans le canton de Berne, la répartition des propriétés est semblable au canton du Jura (environ 30% de propriétaires privés et 70% de propriétés publiques), avec semble-t-il une part de propriétaires privés plus élevée à La Ferrière, village sis dans le Parc du Doubs précisément.

## Planification

Dans le canton du Jura, la planification forestière exprime clairement son but d'assurer un développement durable de l'aire forestière. Elle s'organise autour du Plan directeur cantonal des forêts (PDCF), qui couvre l'ensemble de l'aire forestière, indépendamment des propriétaires. Il a un caractère contraignant pour les communes et le canton, mais pas pour les propriétaires privés.

La partie jurassienne du Parc est divisées en quatre triages forestiers:

- Franches-Montagnes Ouest (Peu-Claude, Chaux-des-Breuleux, Le Noimont, Les Bois, Ilème section Les Bois, Les Breuleux, Muriaux)
- La Courtine (Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Saint-Brais)
- Doubs-Plateau (Le Bémont, Les Enfers, Saignelégier)
- TerriDoubs (Clos du Doubs et Soubey notamment).

Les forêts neuchâteloises du Parc appartiennent à l'arrondissement forestier des Montagnes neuchâteloises. Pour la plupart, elles sont intégrées à la planification forestière cantonale par la réalisation de plans d'aménagement forestier. Ces plans de gestion forestière sont devenus des outils de gestion multifonctionnelle de la forêt<sup>27</sup>.

Dans le canton de Berne, le plan forestier régional (PFR) est le fondement de la planification forestière. Il est contraignant pour les autorités mais pas pour les propriétaires privés auxquels il offre des conditions-cadre claires<sup>28</sup>. La commune de la Ferrière fait partie de la Division forestière 8 Jura-bernois et est intégrée au plan forestier régional n°81 "Vallon de Saint-Imier".

## Utilisations prioritaires

Les fonctions principales des espaces forestiers du périmètre du Parc sont les suivantes:

- la fonction de production: forêts destinées à la production de bois pour la commercialisation;
- la fonction de protection: ces forêts agissent contre les chutes de pierres menaçant les voies de communication et les localités sises en aval de versants boisés pentus;
- la fonction sociale, qui intègre les notions d'accueil, de délassement du public et celles de la protection de la nature et du paysage.

La majorité des forêts du Parc ont ainsi une utilisation multifonctionnelle, sans prédominance marquée d'une fonction particulière. Cette multifonctionnalité est basée sur une exploitation respectueuse de la nature (utilisation d'essences conformes à la station, interdiction des coupes rases, des engrais et des produits phytosanitaires, volumes des exploitations ne dépassant pas l'accroissement naturel, etc). Certaines forêts cependant ont un statut plus orienté vers une fonction précise, selon leur situation, comme les forêts de protection.

## Dessertes forestières

La desserte a été énormément améliorée dans le courant du 20<sup>ème</sup> siècle. Cette évolution a permis l'avènement de l'exploitation mécanisée. Actuellement, le réseau de desserte forestière est généralement adapté à la topographie du terrain et au type de machines utilisées. Ces chemins sont

<sup>27</sup> Rapport SFFN 2008

<sup>28</sup> <http://www.vol.be.ch/site/fr/wald-regionale-waldplanung>

souvent également utilisés par les activités de loisirs en forêt. Dans les côtes du Doubs, la topographie escarpée constitue le principal obstacle à l'exploitation du bois; les pentes raides limitent la desserte et entraînent des coûts de bûcheronnage élevés pour les propriétaires. Dans ces zones, les possibilités d'amélioration de la desserte sont limitées par les coûts d'investissement ainsi que par des motifs de protection de la nature, ce qui restreint d'autant plus les possibilités d'exploiter.

Dans le canton de Neuchâtel, la densité de dessertes forestières est légèrement en-dessous de la moyenne de l'Arc jurassien. Les forêts privées manquent en général de dessertes. Du fait du manque de rendement de l'exploitation des forêts, l'état des dessertes est souvent laissé de côté et a tendance à se péjorer. La réalisation de nouvelles dessertes est restée à un niveau raisonnable.

Dans le canton du Jura, le réseau général de dessertes forestières est intégré dans la planification forestière. Environ 80% des forêts sont desservies par des chemins et des pistes forestières. Le réseau actuel de dessertes forestières est en grande partie satisfaisant pour la gestion forestière, mais la portance et la largeur des chemins sont souvent insuffisantes pour les véhicules de transport et de débardage modernes. Par ailleurs il manque fréquemment un concept de desserte fine au moyen de pistes et de layons<sup>29</sup>.

Dans la région de La Ferrière, les besoins en dessertes forestières sont actuellement couverts, à quelques exceptions près.

### **Fonctions de protection**

Dans les côtes, les forêts ont une fonction particulière de protection des infrastructures, bâtiments et autres itinéraires balisés contre les dangers naturels: érosion, glissements de terrain, chutes de pierres. Le fait que ces forêts présentent un bon degré de mélange des essences renforce leur capacité de résistance aux tempêtes et aux attaques d'insectes.

Une bonne gestion de ces forêts de protection permet de garantir le maintien, voire d'améliorer cette fonction de protection.

### **Economie du bois**

Dans le périmètre du Parc, la sylviculture peut être considérée comme une branche économique à part entière, qui offre des places de travail décentralisées. Au sein du secteur primaire, elle est parfois complémentaire à l'activité agricole. Au niveau des structures de gestion et d'exploitation (triages et cantonnements forestiers, entreprises forestières privées, développement de la mécanisation), un processus de rationalisation est en cours depuis plusieurs années, qui conduit à des regroupements des forces.

Le régime sylvicole de la futaie irrégulière, qui prédomine sur une large partie des massifs du Parc, est caractérisé par un mélange des essences et des classes de grosseur qui ne répond pas idéalement à l'évolution actuelle de l'industrie de transformation du bois; celle-ci recherche en effet des produits toujours plus homogènes et standardisés nécessitant pour les producteurs plus de tri et de coûts de mise en œuvre. Les forêts de la région produisent cependant de manière soutenue et régulière une matière première qui a le vent en poupe, renouvelable, et dont l'exploitation se trouve en parfaite adéquation avec les objectifs de développement durable du Parc (cf. Fiche 2.1 Valorisation durable du bois jurassien). La qualité des bois produits dans le périmètre du Parc est sans conteste sa première force; des bois de lutherie, à bardeaux, de menuiserie et de charpente sont extraits des massifs forestiers, dont une part significative vient approvisionner les scieries de la région. En complémentarité avec les assortiments de haute qualité, le bois énergie (bois de chauffage en bûches ou en copeaux) constitue un débouché important pour les bois de qualité moyenne et inférieure, tels qu'on en récolte notamment dans les pâturages boisés et dans les versants séchards et à majorité de feuillus des côtes du Doubs. Cette source d'énergie renouvelable présente l'avantage d'ancrer dans le tissu économique régional une filière de valorisation. L'augmentation prévue du prix du pétrole peut redonner un bel essor au bois. Le développement de grands chauffages à copeaux permet d'utiliser la matière sur place et de la valoriser. Aux Breuleux, se trouve une parqueterie industrielle.

---

<sup>29</sup> [www.jura.ch](http://www.jura.ch)

Au niveau des transports, l'éloignement des gares de chargement ainsi que leur fermeture progressive augmente d'autant la distance entre le produit et son transformateur, ce qui a des incidences négatives sur le prix de commercialisation des bois.

Dans le canton de Neuchâtel<sup>30</sup>, en 2008, le taux d'exploitation se situait légèrement en-dessus des possibilités (108%), ce qui montre que l'organisation mise en place au niveau cantonal donne entière satisfaction et que les propriétaires sont intéressés à valoriser leur bois. Ce sont en effet les forêts privées qui ont été le plus fortement exploitées. Dans les Montagnes neuchâteloises, ce sont principalement les coupes d'ouverture des pâturages boisés qui ont contribué à maintenir le volume exploité à un taux aussi important. Le bois (grumes) est vendu majoritairement en Franche-Comté. Plus des trois-quarts du bois exploités (79%) ont servi de bois d'œuvre, environ 17% de bois de feu et 4% de bois d'industrie.

Dans le canton du Jura, le volume exploité est réparti à 60-70% pour le bois de service, 20-25% pour le bois d'industrie et 10-15% pour le bois de feu. Les forêts sont considérées comme généralement sous-exploitées de 10 à 20%. La politique forestière devra prendre ceci en considération, afin de garantir toutes les fonctions de la forêt et notamment d'améliorer la plus-value réalisée dans la région par la filière forêt-bois. Le principal facteur de décision pour une exploitation par les propriétaires de forêts réside cependant dans le marché du bois<sup>31</sup>.

Dans le canton de Berne, le volume de bois en forêt est également en expansion. Le bois de service constitue 70% du volume exploité, le bois d'industrie et le bois de feu se partageant à parts égales les 30% restants. Pour tout le vallon de Saint-Imier (dont la commune de la Ferrière), le volume exploité se montait entre 1995 et 2000 à 30'000 m<sup>3</sup> par année en moyenne, employant en théorie 15 à 20 forestiers-bûcherons à plein-temps (en réalité, le calcul est beaucoup plus compliqué à faire, car il faut tenir compte des entreprises extérieures à la région qui viennent effectuer des travaux et des agriculteurs qui travaillent en forêt à temps partiel). Le volume de bois utilisé dans la région ne se monte qu'à environ 10% du volume exploité. La région est donc une exportatrice de bois.

## Réserves forestières

Les parties les plus accidentées ou inaccessibles du Parc (côtes du Doubs) restent parfois inexploitées, sous forme de forêts naturelles. Certaines d'entre elles sont classées en réserves forestières (réserves totales ou réserves à interventions particulières).

De nombreuses réserves forestières existent déjà dans le périmètre du Parc du Doubs. Elles sont citées au chapitre 1.2.

Les trois cantons concernés par le Parc du Doubs encouragent la présence et la création de réserves forestières et contribuent ainsi à la protection et à la conservation de forêts proches de l'état naturel. Le but de 10% de réserves forestières est généralement évoqué (réserves en forêt et dans les pâturages boisés).

## Labellisation

Dans le périmètre du Parc, la plupart des propriétés forestières publiques sont engagées dans le processus de certification FSC/PEFC.

Dans le canton de Neuchâtel, selon le Rapport annuel du SFFN 2008, la plupart des propriétés forestières labellisées FSC/PEFC pour la période 2003-2007 l'étaient à nouveau pour 2008-2012. Cependant, la campagne de labellisation est difficile (lourdeur des procédures). Des réactions se sont fait entendre, qui constatent que les différentes certifications n'ont pas apporté d'avantages réels aux intéressés et qu'elles n'ont pas eu l'influence attendue lors de la commercialisation du bois.

<sup>30</sup> Références tirées du Rapport annuel SFFN 2008

<sup>31</sup> [www.jura.ch](http://www.jura.ch)

## Le projet d'AOC Bois du Jura

La renommée du bois de l'Arc jurassien franco-suisse a suscité une demande de reconnaissance d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour le bois du Jura. La totalité de l'espace forestier du Parc du Doubs se trouve dans le périmètre délimité pour la demande d'AOC. Les bois résineux sont concernés par la démarche notamment le sapin blanc et l'épicéa. Cette initiative franco-suisse a pour but de promouvoir un matériau de grande qualité, réputé pour sa stabilité mécanique, produit dans notre région. Le dossier est en cours à l'heure actuelle. (Voir [www.aocboisdujura.ch](http://www.aocboisdujura.ch))

### 1.3.1.3 Agriculture / utilisations agricoles

L'agriculture représente un secteur économique important dans le périmètre du Parc. De très nombreuses collectivités locales doivent leur existence et leur survivance aux entreprises et familles paysannes. Le maintien et le développement du secteur agricole est donc d'une absolue nécessité dans le périmètre du parc.

La diminution constante du nombre d'exploitations agricoles conduit inéluctablement à une déprise agricole ainsi qu'à une réduction du nombre d'emplois dans l'agriculture. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les Franches-Montagnes (-15.7% entre 1990 et 2000).

#### Taille des exploitations

Les exploitations sont généralement de grande taille et de caractère familial. Ce sont des PME disséminées dans le territoire et elles en assurent l'occupation décentralisée et l'entretien. La population agricole est importante et forme la trame de la structure sociologique des communautés villageoises du Parc.

Dans la partie neuchâteloise<sup>32</sup> du Parc, la surface moyenne de SAU (surface agricole utile) par exploitation est de 37 hectares; elle est nettement supérieure à la moyenne suisse (entre 17 et 21). La surface de SAU a diminué de 2003 à 2009 (- 7%), mais la surface de SAU par exploitation a légèrement augmenté (+ 1.6 %). Ceci s'explique par la baisse plus forte du nombre d'exploitations (165 en 2003 et 145 en 2009).

Dans la partie jurassienne et bernoise du Parc<sup>33</sup>, la surface moyenne de SAU par exploitation est de 30 hectares; elle est restée stable depuis 2005. La SAU totale a très légèrement augmenté (+229 ha), ainsi que le nombre d'exploitations (+5).

Au total, le périmètre du Parc comptabilise un peu plus de 18'000 hectares (180 km<sup>2</sup>) de SAU, soit environ 53% de sa superficie.

#### Nombre de personnes employées

Dans la partie neuchâteloise du Parc, 350 unités de main d'œuvre (UMOS) ont été recensées en 2009, soit l'équivalent de 217 emplois à plein temps. Depuis 2003, environ 10 postes à plein temps ont été perdus dans l'agriculture pour les quatre communes concernées.

Dans la partie jurassienne et bernoise, 681 emplois plein-temps sont recensés et 481 emplois à temps partiel. Depuis 2005, 57 emplois ont été perdus, et cela malgré la stabilité du nombre d'exploitations.

#### Tableau 13 Nombre d'exploitations, SAU et emplois dans l'agriculture (2005-2009)

---

<sup>32</sup> Données transmises par Monsieur Laurent Lavanchy du Service de l'agriculture du Canton de Neuchâtel

<sup>33</sup> Données transmises par Monsieur Jean-Paul Bovée, Fondation interjurassienne pour la statistique

	Nbr exploitations 2009	Evolution 05-09	SAU [ha]	Evolution 05-09	SAU/exploitation	Evolution 05-09	Emplois plein temps	Emplois partiels
Clos-du-Doubs	73	1	3'009	115	41.2	2.5%	116	98
Franches-Montagnes	325	5	9'253	190	28.5	2.1%	422	370
La Ferrière	26	-1	828	-76	31.8	-5.5%	36	41
Montagnes neuchâteloises	145	-15	5'419	-406	37.4	-7%	217*	
	<b>569</b>	<b>-10</b>	<b>18'509</b>	<b>-177</b>	<b>32.5</b>	<b>-0.95%</b>	<b>1322</b>	<b>509</b>

\* Emplois équivalents plein-temps, sans les détails pour le nombre exact de plein-temps et de temps partiels.  
 Origine des données : OFS (recensement des entreprises agricoles).  
 Source et calculs : Fostat.

## Proportion d'exploitations bio

Le nombre d'exploitations bio est passé, dans les communes neuchâteloises, de 17 en 2003 à 12 en 2009. La partie jurassienne et bernoise comptabilise, en 2009, 40 exploitations biologiques (disparition de deux exploitations et apparition d'une nouvelle depuis 2005).

## Types de production

Les productions végétales principales sont les herbages et les céréales. Les prairies naturelles et les pâturages communautaires (pâturages boisés) sont prépondérants. Les productions animales principales sont les bovins et les équins. La production bovine est partagée entre le lait (60%) et la viande (40%).

Deux fromageries sont présentes dans le périmètre: l'une à Saignelégier pour la Tête de Moine (AOC) et l'autre au Noirmont (Tête de Moine et Gruyère principalement). D'autres artisans fromagers existent au sein du Parc, mais leur production reste limitée. La majeure partie de la production de Tête de Moine et de Gruyère est exportée à l'extérieur du périmètre du Parc pour y être vendue.

Globalement, les productions sont plutôt extensives, malgré des mouvements constatés de concentration des productions ou des spécialisations. Toutes les exploitations agricoles du Parc participent au programme de production selon les règles des prestations écologiques requises (PER) ou de l'agriculture biologique. Les taux de charge en bétail sont très bas (aux environs de 1 UBG Fumure par hectare), les rations de production sont faibles (moins de 3'000 kg de lait par hectare). Les productions intensives (porcs, aviculture, cultures spéciales – vignes, arboriculture, tabac, etc) sont quasiment absentes du Parc.

Au niveau des contraintes, le Parc du Doubs couvre une région avec une altitude moyenne élevée. Le climat est rude, les sols sont lourds et majoritairement peu profonds avec des reliefs accidentés.

L'avenir du secteur agricole du périmètre du Parc n'est de loin pas assuré. La diminution constante des prix des produits, les incertitudes liées au maintien des paiements directs ainsi que la relative incompressibilité des coûts de production sont inquiétantes. L'agriculture est le véritable pivot autour duquel s'articulent les collectivités rurales de la quasi-totalité des communes formant le PNRD. Sa pérennité doit être garantie sur deux axes principaux que le Parc peut accompagner dans le cadre des limites de la politique agricole: aider à mieux faire et mieux mettre en valeur les productions traditionnelles régionales et accompagner les efforts en vue de diversifications, tant dans les produits que dans les activités et les services à valeur ajoutée.

Du point de vue de la préservation des pâturages boisés, le maintien d'une agriculture orientée vers la production laitière et l'élevage est une condition sine qua non.

### 1.3.1.4 Autres secteurs économiques d'importance particulière

#### L'horlogerie et la microtechnique

L'horlogerie est le fleuron de l'économie et de l'industrie du Parc. Son industrie manufacturière est très présente dans la plupart des communes du périmètre et y emploie une nombreuse main d'œuvre. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont de véritables cités de l'horlogerie, alors que les Franches-

Montagnes sont plus particulièrement spécialisées dans la fabrication de boîtes de montres. Cette industrie a forgé la culture des montagnes de l'arc jurassien. Elle a favorisé le développement de la microtechnique qui est en pleine évolution. Le pôle de recherche Neode (parc scientifique et technologique) sur les micro et nano technologies se trouve au Crêt-du-Loche. Créapôle une pépinière d'entreprise a pris ses quartiers au Noirmont.

## L'énergie

La production d'énergie électrique sur le Doubs constitue une activité économique de niche. Les centrales du Châtelot et de la Goule produisent respectivement Mw/h et 25'000 Mw/h. L'amélioration des technologies de production doit permettre de diminuer les effets négatifs des barrages sur le cours d'eau au cours des prochaines années. Cinq éoliennes sont installées sur le territoire du Parc, 2 à St-Brais et 3 au Peuchapatte.

## La formation

Le Parc du Doubs ne compte pas de centre de formation sur son territoire. Par la ville de La Chaux-de-Fonds abrite le CIFOM, centre interrégional de formation professionnelle, auquel est rattaché l'Ecole d'arts appliqués. Le HE arc dispose de lieux d'enseignement à La Chaux-de-Fonds et au Loche.

### 1.3.2 Produits et création de valeur ajoutée

#### Les produits du terroir

Dans chaque canton concerné, une ligne de produits du terroir existe. Pour le canton du Jura, il s'agit de la marque "Spécialité du Canton du Jura"<sup>34</sup>, dans le canton de Neuchâtel<sup>35</sup>, du label "Neuchâtel – Produit du terroir" et dans le Jura bernois de la marque "Produit du terroir du Jura bernois"<sup>36</sup>. Ces trois labels font partie de la Fédération "Pays romand – Pays gourmand". Les produits sont vendus dans divers magasins, allant de la boutique spécialisée aux commerces de détail des villages en passant par quelques plus grandes chaînes (Mini marchés, Landi, Denner, etc). A Saignelégier, le magasin des paysannes offre la gamme des produits labellisés mais également de nombreux produits fabriqués dans les Franches-Montagnes sans pour autant être reconnu par un label.

Un cahier des tâches précis garantit l'authenticité et la typicité des produits du terroir labellisés. Il s'agit de produits dont les principales matières premières proviennent de la région. Les exploitations agricoles fournissant les matières premières répondent aux exigences des prestations écologiques requises (PER) ou de la culture biologique et l'élaboration des produits se fait dans la région.

La gamme de produits concernés est très large:

- Produits laitiers (crème, lait, yoghourts, fromages, fondue)
- Produits carnés (viande fumée, saucisses, lard, jambon, pâtés, terrines, viande fraîche et séchée)
- poissons
- Produits boulangers et pâtisseries (biscuits, farine, pain, toéché, gâteaux)
- Boissons avec ou sans alcool (sirop, jus de fruit, tisanes, spiritueux, eaux-de-vie)
- Miel de sapin et de fleurs
- Douceurs (caramels, chocolats, confiture, gelée)
- Fruits et légumes (fruits et légumes frais, fruits séchés)
- Condiments (épices, huile, vinaigre)

---

<sup>34</sup> <http://www.terroir-jura.ch/>

<sup>35</sup> <http://www.ovpt.ch/>

<sup>36</sup> <http://www.terroir-jurabernois.ch>

La Tête de Moine bien que n'étant pas originaire du Parc du Doubs y est très largement fabriquée notamment dans les fromageries de Saignelégier et du Noirmont. Le Chaux-d'Abel est un fromage fabriqué à La Ferrière. Le toétché est un gâteau à la crème au goût acidulé. Le saucisson neuchâtelois est confectionné à partir de viande de porc avant d'être fumé. De nombreux autres produits sont également disponibles en-dehors de ces marques, qui imposent parfois trop de contraintes pour de tout petits producteurs.

La labellisation et la commercialisation des produits du terroir jurassien et du Jura bernois sont assurées par la Fondation rurale interjurassienne (FRI). En 2007, la FRI a nommé une commission interjurassienne pour la gestion des marques, chargée de définir les conditions d'octroi de la marque, d'organiser les contrôles et de mettre sur pied un programme de marketing pour les marques "Spécialité du Canton du Jura" et "Produit du terroir du Jura bernois".

Dans le canton de Neuchâtel, c'est l'Office des vins et des produits du terroir (OVPT) qui s'occupe de la labellisation des produits et de leur promotion.

La vente des produits du terroir représente un apport financier intéressant pour les entreprises agricoles et les commerces de denrées alimentaires. Certains se sont spécialisés dans l'une ou l'autre production, d'autres produisent accessoirement leurs marchandises générant ainsi un revenu de complément.

La Tête de Moine AOC et le Gruyère AOC, dont la renommée internationale n'est plus à démontrer sont promus et commercialisés respectivement par l'interprofession de la Tête de Moine et par l'interprofession du Gruyère.

## **Autres produits régionaux**

### *Les montres*

Plusieurs marques horlogères ont leur siège et leurs locaux de fabrication dans le périmètre du Parc.

### **1.3.3 Prestations de service**

Le tableau 14 présente un aperçu des services à la population disponibles dans les communes du Parc. Elles sont toutes desservies par les transports publics (Chemins de fer du Jura – CJ, Transports régionaux neuchâtelois – TRN, CFF, Car Postal), mais selon une offre différenciée. Un service de bateaux à vocation touristique relie Les Brenets au Saut du Doubs. Les Chemins de Fer du Jura (CJ) constituent l'épine dorsale des transports publics au sein du Parc. Ils traversent la région de Glovelier à La Chaux-de-Fonds et de Tavannes (BE) au Noirmont. Sur certaines lignes, des bus prennent le relais du train. Les cars postaux desservent quelques lignes, notamment Tramelan - Goumois, en passant par Saignelégier, La Chaux-de-Fonds – Biaufond et Soubey – St-Ursanne. Les CFF desservent St-Ursanne en direction de Porrentruy ou Delémont ainsi que La Chaux-de-Fonds en direction du Locle, de Neuchâtel ou de Bienne. Les TRN (Transports régionaux neuchâtelois) desservent Les Brenets.

Au niveau scolaire, les fermetures de classes ayant eu lieu depuis plusieurs années ont entraîné le regroupement de communes en cercles scolaires primaires et secondaires. Au niveau primaire, on distingue encore 9 cercles scolaires: Les Bois, Le Noirmont, Les Breuleux-Muriaux-La Chaux-des-Breuleux, Saignelégier, Le Bémont-Les Enfers, Montfaucon-Saint-Brais-Montfaverger, Les Genevez, Lajoux (un rapprochement est en discussion entre ces deux communes) et le cercle du Clos-du-Doubs (Soubey et Clos du Doubs).

Au niveau secondaire, la carte est un peu différente avec une école pour Les Bois-Le Noirmont, une école pour Les Breuleux-Muriaux-La Chaux-des-Breuleux-Montfaucon (Saint-Brais à choix), une école pour Saignelégier-Le Bémont-Les Enfers (Saint-Brais à choix), une école pour Lajoux-Les Genevez (à Bellelay BE). Les élèves de la commune de Clos du Doubs et de Soubey se rendent à l'école secondaire à Porrentruy.

Au niveau supérieur, la ville de la Chaux-de-Fonds accueille un lycée, le CIFOM (formation technique, artistique et tertiaire) et la HEP-BEJUNE (formation des enseignants), un conservatoire, ainsi que plusieurs écoles de théâtre, musique ou chant. La ville du Locle possède une Haute-Ecole Arc Ingénierie, ainsi que le CIFOM et un conservatoire de musique.

Les deux tiers des communes ont encore un office postal mais leur avenir n'est pas assuré à long terme. Dans la même proportion, elles ont un guichet bancaire, généralement une succursale de la Banque Raiffeisen.

Quatre petites communes (moins de 250 habitants) n'ont plus de commerce de détail. Les magasins grandes surfaces se trouvent uniquement à Saignelégier (Coop et Migros), mais d'autres supermarchés se trouvent à une distance raisonnable (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Saint-Imier, Bassecourt). Des pharmacies se trouvent à Saignelégier, au Noirmont, à La Chaux-de-Fonds et au Locle

L'accès aux soins médicaux est correct même si la tendance à la centralisation est évidente. Hormis les deux villes qui possèdent chacune un hôpital, la commune de Saignelégier dispose d'une unité de l'Hôpital du Jura. Les soins pour les personnes âgées sont également bien développés avec un service d'aide à domicile dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. La clinique du Noirmont est un lieu de convalescence réservé aux personnes ayant subi une opération du cœur. Les maternités les plus proches sont à Delémont et Neuchâtel. L'hôpital de La Chaux-de-Fonds proposera bientôt un site mère-enfant auquel une grande partie de la population féminine du Parc réservera un bon accueil.

La Chaux-de-Fonds et le Locle ont des bibliothèques publiques importantes. Les écoles secondaires des Breuleux, du Noirmont et de Saignelégier ont également chacune une petite bibliothèque, mais de niveau scolaire. Les autres communes sont desservies par le bibliobus (bibliothèque ambulante, dans un bus), qui passe une à deux fois par mois.

Tableau 14 Situation des communes du Parc en matière de prestations de services publics

Commune	Gare	Arrêt de bus	Ecole infantine	Ecole primaire	Ecole secondaire	Poste	Banque	Médecin/soins médicaux	Commerce(s) de détail	Bibliobus / bibliothèque
La Ferrière										
La Chaux-de-Fonds										
Le Locle										
Les Brenets										
Les Planchettes										
Les Bois										
Le Noirmont										
Saignelégier										
Les Breuleux										
La Chaux-des-Breuleux										
Muriaux										
Le Bémont										
Montfaucon										
Les Enfers										
Soubey										
St-Brais										
Lajoux										
Les Genevez										
Clos du Doubs										

## Offres touristiques et de loisirs

L'offre touristique du Parc naturel régional du Doubs est essentiellement tournée vers la clientèle avide de tourisme doux (randonnées pédestres, cyclotouristiques, équestres). Le Doubs permet de satisfaire les amateurs de sports nautiques (canoë-kayak notamment) et de pêche. L'absence d'hôtels de grande capacité limite le séjour de groupes importants et ne fait donc pas partie des circuits des autocaristes.

Les activités suivantes sont notamment offertes par divers prestataires :

- équitation et randonnées en char attelé ou en roulotte sur tout le territoire
- descente en trottinette en direction de Glovelier et du Doubs
- golf aux Bois
- réseau d'itinéraires pédestres bien balisés et bien entretenu le long du Doubs entre les Brenets et St-Ursanne ainsi que sur les plateaux francs-montagnards et neuchâtelois
- descente du Doubs en canoë-kayak ou en canots
- croisières en bateaux sur le lac des Brenets
- visites de musées en particulier ceux d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les moulins souterrains du Col des Roches et le Musée lapidaire de St-Ursanne
- escalade aux rochers des Sommètres

L'agritourisme permet des séjours à la ferme sur l'ensemble du Parc. Le logement est possible en appartement ou sur la paille. Aux Brenets, la Ferme aux Cerfs est originale par la présence d'un important troupeau de cette espèce. Des offres de loisirs complètent les possibilités d'hébergement dans le Parc. Citons, sans toutefois pouvoir être exhaustifs, les visites guidées organisées par le Centre Nature Les Cerlatez (pâturage boisé, vallée du Doubs, traces et indices, etc), les sorties organisées par des guides interprètes du patrimoine. En hiver, les balades en chiens de traîneaux, les sentiers de raquettes en hiver, le ski de fond et le ski de descente sont au programme

L'absence d'offres forfaitaires structurées et commercialisées constitue un handicap pour les prestataires et pour le développement du tourisme dans le Parc du Doubs.

## Autres prestations de services

Parmi les prestataires de services importants au sein du Parc figurent naturellement tous les artisans travaillant dans de nombreux domaines. Parmi eux, nous pouvons citer quelques spécificités du Parc, comme les maréchaux-ferrants, dont la présence et l'activité sont étroitement liées à l'élevage chevalin, typique de la région. Un guillocheur œuvre encore à Saignelégier, métier rare et lui aussi dépendant d'une spécificité typique de la région: l'horlogerie. En relation avec le travail du bois, nous pouvons citer le fabricant de guitares Célestine à Saint-Brais et le luthier Girardin à La Chaux-de-Fonds, deux magiciens du bois. Un distillateur donne aux baies et fruits de la région toute leur saveur dans les arômes subtils de la "goutte" aux Bois (E. Bourquard), alors qu'un confrère œnologue fabrique des bières artisanales à Saignelégier (BFM – Bière des Franches-Montagnes).

### 1.3.4 Structure de la population

La population du périmètre du Parc a évolué positivement entre 1985 et 2009, gagnant 1397 habitants. L'évolution des communes rurales (+ 8%) est proportionnellement plus forte que l'évolution des communes-villes (+ 0.9%) et si situe dans la moyenne nationale.

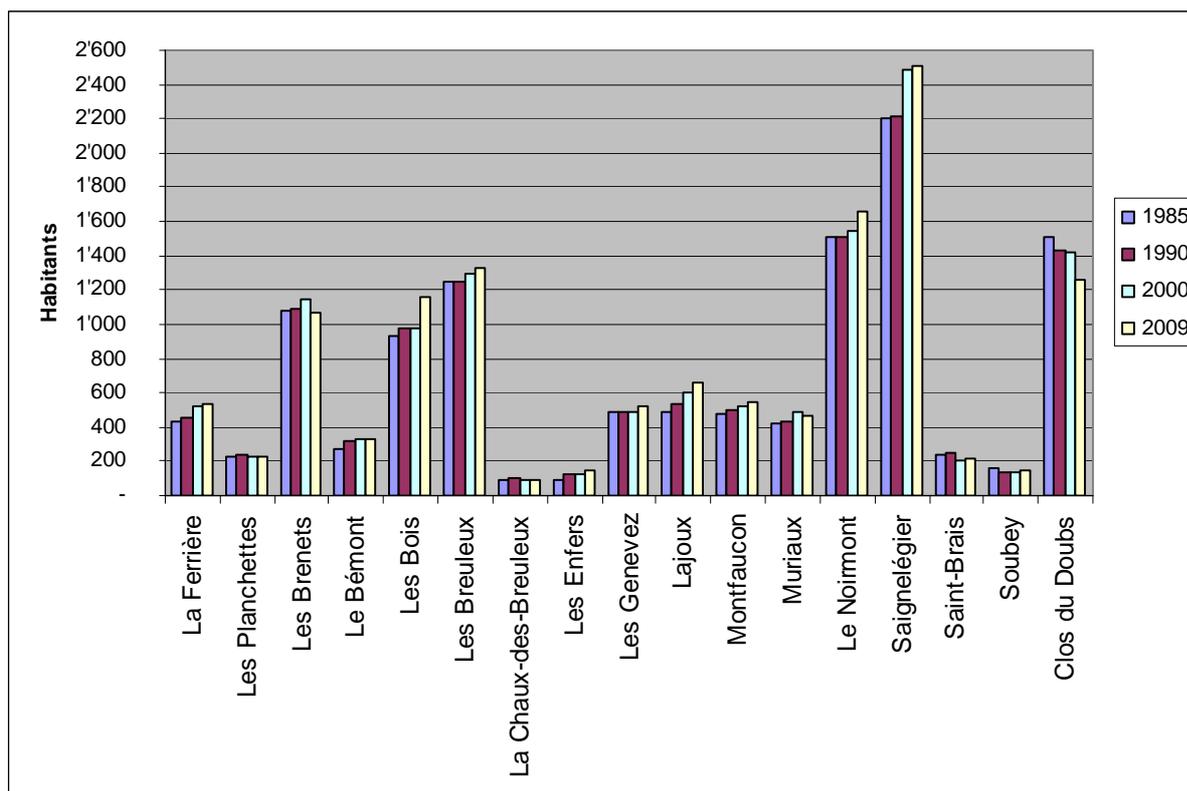
Au niveau des villes, Le Locle voit sa population baisser continuellement depuis 1985, alors que celle de La Chaux-de-Fonds présente la tendance inverse.

En nombre réel d'habitants, l'évolution s'est concentrée sur la ville de La Chaux-de-Fonds (+ 1'162 habitants depuis 1985, dont 818 depuis 2000) et les villages des Bois (+ 227 habitants depuis 1985, dont 185 depuis 2000), de Lajoux (+ 178 habitants depuis 1985, dont 61 depuis 2000), du Noirmont (+ 140 habitants depuis 1985, dont 109 depuis 2000) et de Saignelégier (+ 306 habitants depuis 1985, dont seulement 14 depuis 2000).

Dans le détail, la plupart des communes ont gagné des habitants, alors que six d'entre elles en ont perdu (cf. Graphique 7). Parmi les communes très dynamiques, citons la commune des Bois qui a

gagné de nombreux habitants ces dernières années notamment grâce à sa proximité avec la ville de La Chaux-de-Fonds et la délimitation d'une nouvelle zone à bâtir. La commune de La Ferrière a également connu un certain succès, pour les mêmes raisons. La commune des Enfers a connu une croissance relative très forte de sa population, mais dans ce cas (petite commune de moins de 150 habitants en 2009), seuls quelques nouveaux habitants peuvent faire évoluer rapidement la tendance.

**Graphique 5 Evolution du nombre d'habitants au sein du Parc entre 1985 et 2009 (communes rurales)**

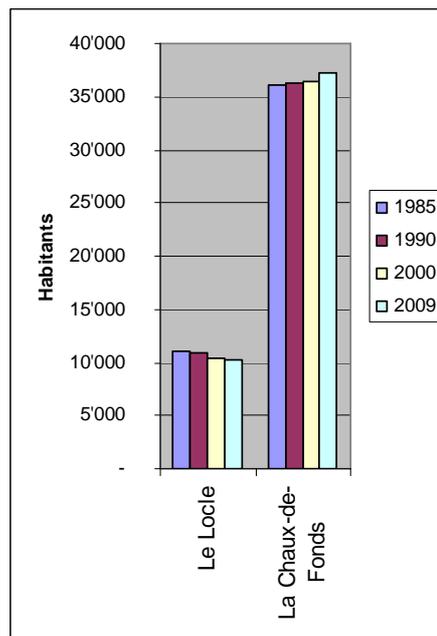


La commune de Clos du Doubs est celle qui a proportionnellement perdu le plus d'habitants. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs<sup>37</sup>. D'une part, la taille moyenne des familles n'a fait que diminuer depuis plusieurs dizaines d'années. Dans une grande commune rurale comme celle-ci, ce fait n'est certainement pas à négliger, même s'il n'est pas propre uniquement à cette commune. Force est de constater que la construction de l'autoroute A16 a plus favorisé le départ des jeunes que l'arrivée de nouveaux citoyens. La commune manque d'emplois, notamment de travail en entreprise (une entreprise y occupe certes 130 employés, mais seuls 10 viennent de la commune). La commune essaie donc de plancher sur des solutions pour conserver ses habitants et se rendre attractive: création d'une Unité d'Accueil de la petite Enfance – Crèche, mise en évidence des zones à bâtir et des bâtiments et logements communaux ou privés libres, étude externe Transports & Mobilité dans la commune et la région, demandes d'offres pour la pose du haut débit pour l'ensemble du territoire communal (valorisation du télétravail et d'un certain confort au niveau des nouvelles technologies). Les autorités sont sensibles à la configuration un peu particulière de leur commune (très étendue en

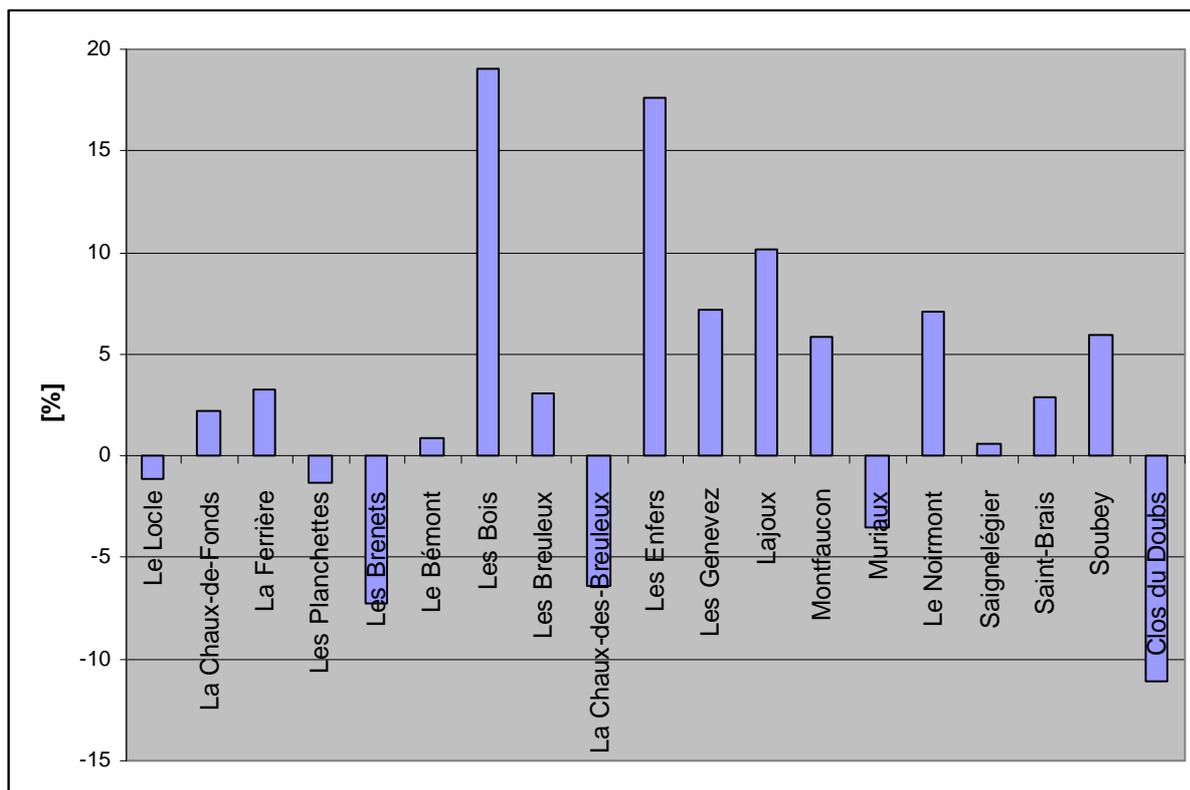
<sup>37</sup> Communication personnelle de Nicolas Maître, conseiller communal de Clos du Doubs

superficie et présentant une faible densité de population) et essaient à chaque réflexion de ne pas privilégier une partie de la population au dépens d'une autre.

**Graphique 6 Evolution du nombre d'habitants dans les communes-villes entre 1985 et 2009**



**Graphique 7 Evolution de la population par commune entre 2000 et 2009 en %**

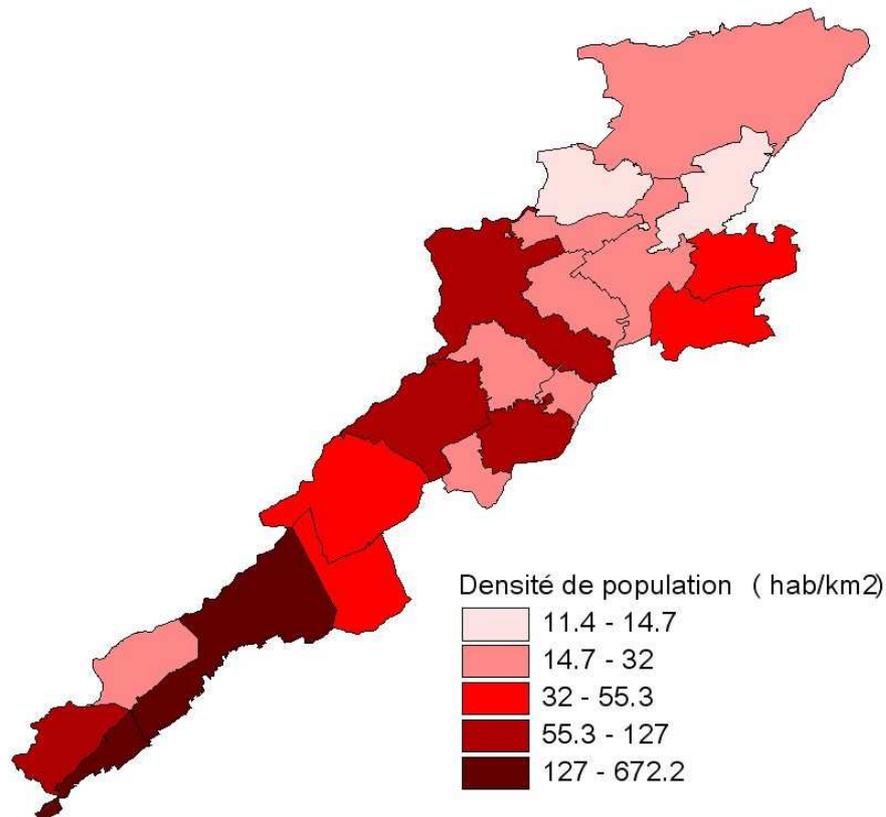


### Densité de la population

Les communes présentant les plus fortes densités de population sont La Chaux-de-Fonds et Le Locle. C'est dans la logique des choses, vu l'agglomération urbaine importante de la Chaux-de-Fonds malgré la grande taille du territoire communal. Au Locle, l'agglomération urbaine est plus limitée, mais le territoire communal est plus restreint aussi.

Les autres communes montrent une densité moindre, allant de 127 habitants par kilomètre carré à 11.

### Carte 10 Densité de population dans les communes du Parc



#### 1.3.4.1 Les pendulaires

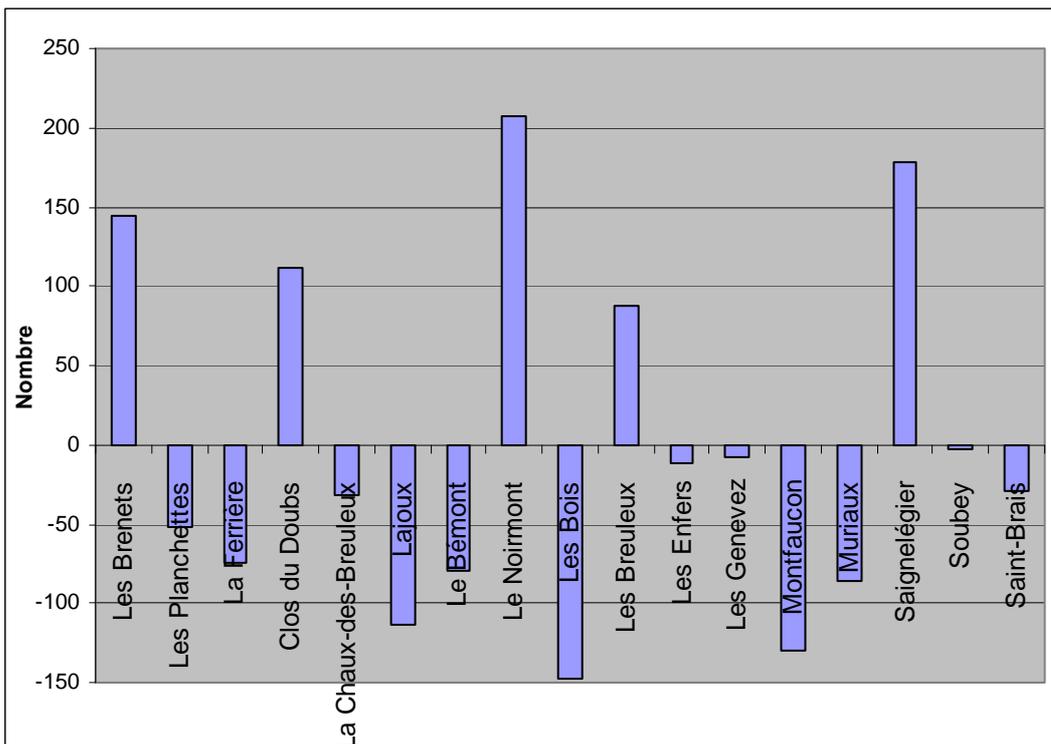
La pendularité est un phénomène très marqué au sein des communes du Parc. Les données intègrent les travailleurs frontaliers, qui viennent de France travailler en Suisse. Ils sont chaque jour très nombreux et constituent une part importante des pendulaires (plus de 3000 dans le périmètre du Parc).

Dans le périmètre du Parc, 8'476 personnes quittent leur commune pour aller travailler ailleurs (dans le Parc ou à l'extérieur). A l'inverse, 13'398 personnes viennent travailler dans une commune du Parc depuis une autre commune (dans le Parc ou à l'extérieur).

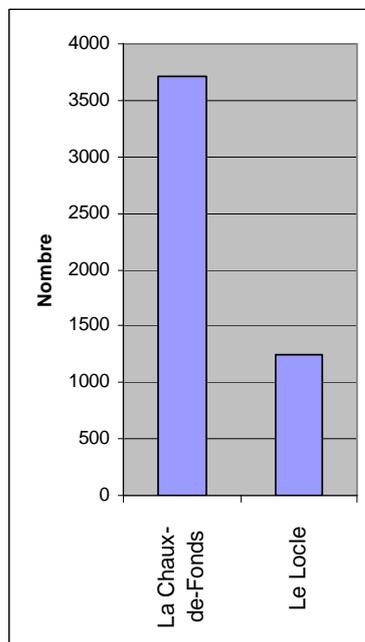
Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle attirent un grand nombre de travailleurs pendulaires du Parc (respectivement 2026 et 1260 personnes). Elles ont donc une importance majeure pour l'emploi régional. Les autres destinations à l'extérieur du Parc sont Delémont, Bienne, Tramelan et Porrentruy.

En plus du Locle et de La Chaux-de-Fonds, cinq communes présentent des bilans positifs (cf. Graphique 8 et Graphique 9). Ce sont, parmi les communes rurales, les plus industrialisées, et également celles qui accueillent le plus de travailleurs frontaliers.

#### Graphique 8 Bilan des pendulaires par commune (communes rurales)



**Graphique 9 Bilan des pendulaires pour les communes-villes**



En ce qui concerne les moyens de transports (cf. Tableau 15), ce sont les véhicules motorisés privés et/ou les bus d'entreprise ou d'école qui sont les plus utilisés (36%). Un peu moins de 20% des travailleurs effectuent la totalité du trajet à pied, 5% en tram, bus ou trolleybus, moins de 4% en train et 2% avec d'autres transports publics. Le vélo est exclusivement utilisé par moins de 2% des travailleurs.

La majeure partie des utilisateurs du train sont les écoliers et étudiants, les horaires ferroviaires n'étant pas toujours très adaptés aux horaires de travail (particulièrement pour les horaires d'usines).

La forte proportion de pendulaires au sein de la région, les trajets effectués parfois importants, la desserte parfois insuffisante de certaines communes en transports publics et le fait que les travailleurs frontaliers n'ont quasiment aucun choix de transport en commun entraînent une forte utilisation des transports motorisés privés.

**Tableau 15 Moyens de transports utilisés au sein du Parc<sup>38</sup>**

Moyens de transport	Part des travailleurs
Vélocycle, motocyclette, voiture, car de l'entreprise/école	36.27%
Sans indication (y c. pendularité indéterminée)	20.05%
Aucun moyen de transport, tout le trajet à pied	17.84%
Actifs occupés sans trajet	8.34%
Tram, autobus urbain, trolleybus	4.98%
Transport public + vélocycle, motocyclette, voiture, car de l'entreprise/école	4.06%
Train	3.59%
Car postal, autocar, autre moyen de transport public	2.2%
Vélo	1.97%
Transport public + vélo	0.7%

### 1.3.5 Structure de l'habitat

A l'origine, la population s'est implantée dans la chaîne jurassienne de manière diffuse, en hameaux et en villages plutôt qu'en grandes concentrations. La région, entièrement boisée à l'origine, a été peu à peu défrichée par l'exploitation du bois et la pratique agricole (nécessité d'avoir des prairies, des cultures, des pâturages). La construction des fermes typiques répondait à un certain nombre d'exigences naturelles:

- Le vent, assez fort parfois, obligeait à construire des toits peu pentus, offrant un minimum de résistance et orientés est-ouest selon le sens des vents dominants
- L'absence d'eau poussait les habitants à développer au maximum les surfaces de toit, afin de récolter l'eau de pluie et de fonte de neiges et de l'acheminer dans des citernes
- Le climat incitait à construire les fermes selon une orientation bien précise: la zone d'habitation au sud, afin de garantir un ensoleillement maximal, les écuries à l'ouest, à l'abri de la bise froide de l'hiver
- L'alternance des terrains épais et fertiles et des sols plus fins, pierreux et plus maigres conduisait à installer les fermes de manière optimale: d'un côté les prairies de fauche et les cultures sur les meilleurs terrains, de l'autre les pâturages sur les sols moins fertiles.

Les matériaux utilisés étaient ceux de la région: murs en pierres calcaires, très épais, recouverts de chaux fabriquée localement; toits couverts de bardeaux puis de tuiles (souvent fabriquées dans la région). Bien entendu, la plupart des fermes de l'époque ont connu de nombreuses modifications et elles représentent actuellement tout un condensé de l'histoire agricole et humaine des Franches-Montagnes.

Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, l'occupation principalement agricole laissait le temps, durant les longs hivers, de développer d'autres activités artisanales, jusqu'à créer de petites industries. Ces activités ont

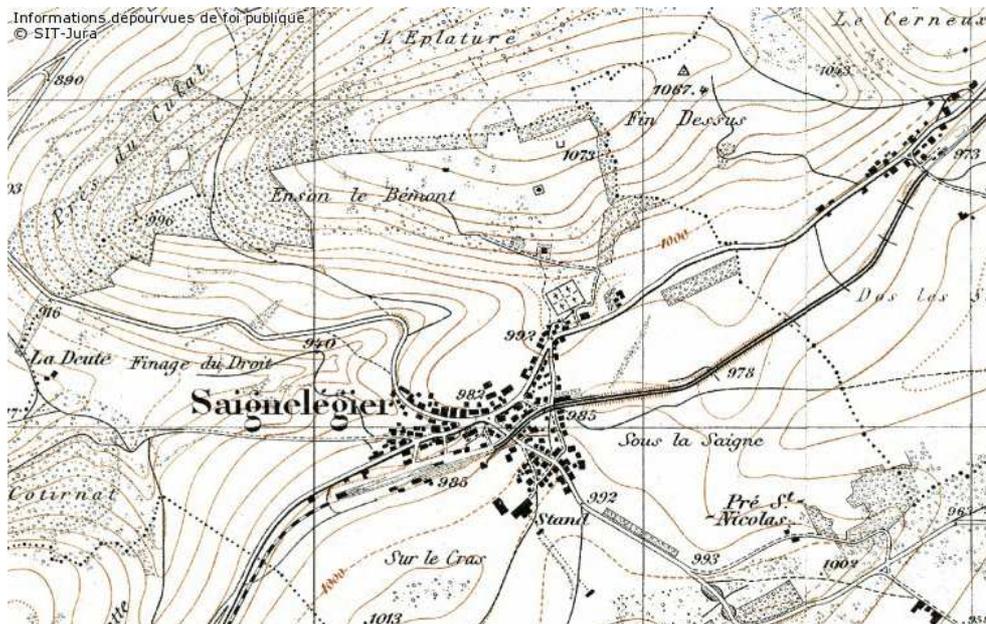
<sup>38</sup> Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 2000

également marqué le paysage, en utilisant les ressources naturelles disponibles, et en renforçant la décentralisation de l'urbanisation<sup>39</sup>. C'est à cette époque qu'apparaît le paysan-horloger, précurseur du développement extraordinaire de l'horlogerie dans l'Arc jurassien. La plupart des villages deviennent des "prototypes de la fabrique rurale collective"<sup>40</sup>, en développant tout un ensemble de petits ateliers domestiques, dans les fermes ou les maisons d'habitations. Les changements sociaux provoqués par ce développement "industriel" engendrent une expansion démographique mais ne bouleversent pas encore la structure traditionnelle de l'habitat.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle débute une régression démographique, encore en cours actuellement. Le nombre de paysans chute et l'industrie horlogère se regroupe en plus grandes unités de fabrication, les premières usines. La population tend dès lors à aller travailler en usine et acquiert un statut d'ouvrier, tout en conservant dans un premier temps un petit train de paysan. Des maisons d'habitation sont construites, ainsi que des usines et les premiers locatifs. Les agriculteurs ont tendance à quitter le village pour s'installer en périphérie. Les ouvriers quant à eux sont de plus en plus nombreux à quitter leur village pour aller travailler à l'extérieur. Les communes délimitent alors des zones de constructions résidentielles, afin d'essayer de maintenir la population des villages. C'est l'essor des constructions de villas individuelles et des quartiers résidentiels.

La structure actuelle de l'habitat est encore très proche de l'origine, avec des grandes surfaces d'habitat dispersé, de nombreux hameaux et des villages plus importants. Cependant, le développement des quartiers résidentiels dans les villages a souvent tendance à noyer la structure d'origine des localités (cf. Carte 11 et Carte 12).

**Carte 11 Le village de Saignelégier dans les années 1938-1939**

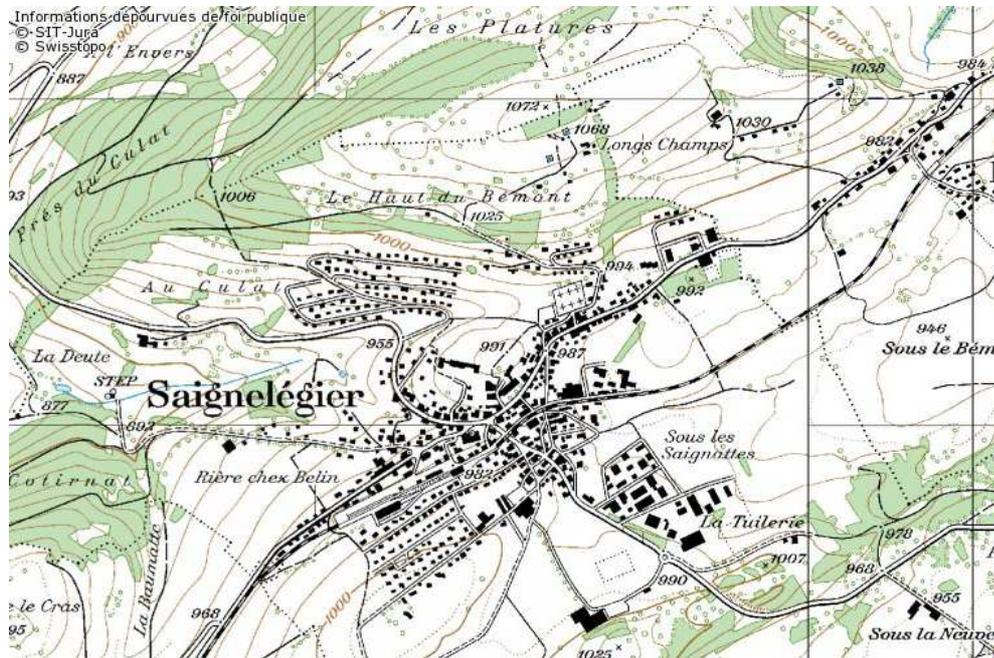


Le village de Saignelégier est réparti le long des routes principales et constitue un noyau d'habitations cohérent.

<sup>39</sup> Blant, M. et al, 2001: "Le Jura – Les paysages, la vie sauvage, les terroirs".

<sup>40</sup> Bassand, M., 1989: "Habitat rural est maison paysanne dans une région périphérique de Suisse", in *Arch. & Comport. / Arch. & Behaviour.*, Vol. 5, n°1, p41-61. Source largement utilisée pour la suite du chapitre.

Carte 12 Le village de Saignelégier en 2006



Le développement des constructions (quartiers résidentiels principalement) a noyé la structure d'origine du village. Le développement actuel vise cependant à combler en particulier la zone non construite entre le quartier du Graiteux (nord-ouest) et le quartier du cimetière.

## 1.4 Organisation du territoire

### 1.4.1 Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau fédéral

- La Conception "Paysage suisse": adoptée par le Conseil fédéral en 1997, elle constitue le principe directeur contraignant pour la protection de la nature et du paysage dans les tâches de la Confédération. La prise en compte de ses objectifs par les cantons dans leur planification directrice est laissée à leur appréciation.

Ses principaux objectifs sont:

- o La valorisation de l'eau dans le paysage
- o Réserver des espaces libres pour la dynamique naturelle
- o Préserver les habitats et reconstituer leurs réseaux
- o Concentrer les infrastructures dans le territoire
- o Valoriser d'un point de vue écologique les paysages fortement sollicités - en particulier les zones d'habitat - et les rendre attractifs

Elle a été intégrée dans les plans directeurs cantonaux neuchâtelois, bernois et jurassien. Le canton de Berne l'a complétée par le projet cantonal bernois d'aménagement du paysage (PCAP).

- Le plan sectoriel des transports: fixe les objectifs et les priorités de la Confédération en ce qui concerne les infrastructures de transport de sa compétence. Il ne concerne le Parc que de façon très marginale (chapitre 6.11 Arc jurassien), en ce qui concerne la route H20 (La Chaux-de-Fonds – Le Crêt du Locle / Contournement La Chaux-de-Fonds et Le Locle) et le rail La Chaux-de-Fonds/Le Locle – Neuchâtel.

### 1.4.2 Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau cantonal

Ce chapitre analyse les instruments de planification du territoire des Cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne et de leur cohérence avec les objectifs d'un parc naturel régional. Les thèmes retenus dans le cadre de cette analyse sont:

- Conserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage
- Renforcer les activités économiques axées sur le développement durable qui sont exercées sur le territoire du parc et encourager la mise sur le marché des biens et des services qu'elles produisent
- Créer des conditions favorables au développement durable
- Sensibiliser la population à l'environnement
- Inciter à la découverte du patrimoine naturel et culturel
- Encourager les technologies innovatrices et respectueuses de l'environnement

Les documents suivants ont été consultés:

- Plan directeur cantonal du Canton du Jura
- Plan directeur cantonal, Conseil exécutif du Canton de Berne
- Conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire 2004, Etat de Neuchâtel, 2005
- Plan directeur cantonal du Canton de Neuchâtel, Consultation officielle, 2010
- Programme de développement régional, Association régionale Centre-Jura, 1999
- Programme de développement régional, Association régionale Jura, 2000
- Conception directrice de la protection de la nature, Etat de Neuchâtel, 2005
- Programme de législation 2006-2009, Gouvernement de la République et Canton du Jura, 2006
- Programme de législation 2006-2009, Etat de Neuchâtel, 2006
- Diagnostic territorial de la région couverte par les cantons suisses participants au programme Interreg IIIA France-Suisse, 2006
- Non-urbain, campagne ou périphérie – où se trouve l'espace rural aujourd'hui ? ARE, 2005
- Rapport 2005 sur le développement territorial, ARE, 2005
- Rapport 2005 sur la politique des agglomérations, ARE, 2005

- Programme pour un développement concerté, Groupe de concertation des régions LIM de l'Arc Jurassien, 1996
- Site Internet de la conception directrice cantonale neuchâteloise et la stratégie en découlant: [www.lerun.ch](http://www.lerun.ch)
- Plan directeur sectoriel des chemins de randonnée pédestre – Rapport après consultation publique, République et Canton du Jura, Service de l'aménagement du territoire, 2002

#### 1.4.2.1 Canton du Jura

Le Plan directeur cantonal s'articule autour de diverses thématiques non seulement considérées par le Parc, mais aussi et surtout en parfaite adéquation avec les objectifs de celui-ci. Les principales thématiques en relation avec les objectifs du Parc sont décrites ci-après.

##### **Tourisme vert**

Le Canton du Jura veut promouvoir "un tourisme doux et des activités de loisirs en lien avec la nature, la culture et la santé, par l'aménagement d'équipements et d'infrastructures". Dans cette perspective et en lien avec les communes membres de l'Association pour le PNR du Doubs, les sites reconnus d'importance nationale sont: Les Cerlatez, La Chaux-des-Breuleux, Montenol, Muriaux, Le Noirmont, Les Pommerats, Saint-Ursanne. Les sites d'importance régionale sont les suivants: Les Bois, Les Breuleux, Le Cerneux-Godat (Les Bois), Les Enfers, Les Genevez, Goumois, Lajoux, Montfaucon, Ocourt, Le Peuchapatte, Saignelégier, Saint-Brais, Saulcy, Soubey.

Le tourisme et les loisirs sont encouragés sur l'ensemble du territoire cantonal jurassien en lien avec la notion de tourisme doux, familial, lié à la culture, à la nature, aux animaux et à l'eau notamment. Il est précisé que le développement de ce tourisme respectera l'intégrité des sites sous les angles environnemental, paysager et architectural. Il suppose la mise en place d'infrastructures et d'équipements adaptés à ce type de positionnement touristique, par exemple: valorisation de l'utilisation des transports publics et horaires adaptés, itinéraires en tout genre, activités sportives, de jeux et de loisirs de plein air, centres d'initiation à la botanique, aux thérapies et médecines douces, centres de remise en forme, maisons didactiques, parcs d'animaux, zones de silence, hébergements ruraux, logements de vacances en para-hôtellerie, campings de passage, hôtellerie, musées et visites culturelles, traces de dinosaures, etc. Le Plan directeur cantonal indique que les infrastructures, les équipements et les pratiques d'activités de tourisme et de loisirs ont des incidences sur le territoire et doivent être coordonnés avec les autres intérêts en présence.

Cette stratégie est appuyée par le Diagnostic territorial de la région couverte par les cantons suisses participant au programme Interreg IIIA France-Suisse, dans le sens où celui-ci établit que "le Jura peut se targuer de posséder [...] une nature intacte, des activités de découvertes issues tant du patrimoine, de l'histoire, de la culture que du monde du sport et des loisirs".

##### **Urbanisme**

Selon le Plan directeur cantonal jurassien, "l'urbanisation est renforcée sur les axes et les centres offrant la meilleure accessibilité, en particulier par les transports publics". Il est prévu d'implanter prioritairement les équipements et les services à la population d'importance régionale à Delémont, Porrentruy et Saignelégier. De ce point de vue, les stratégies de développement purement urbain ne touchent donc le périmètre de projet du Parc que de façon éloignée.

##### **Protection des sites bâtis**

En ce qui concerne les sites construits et les bâtiments dignes de protection, le Plan directeur cantonal indique qu'il s'agit de mettre en valeur le cadre de vie urbain et le patrimoine architectural rural, notamment par un aménagement qualitatif des entrées et des centres des localités ainsi que des espaces publics. Par ailleurs, le Canton du Jura va adapter sa législation sur les monuments historiques afin d'améliorer la protection du patrimoine bâti, mais également à créer des sentiers didactiques permettant la découverte de ce patrimoine.

Le Programme de développement régional de la Région Jura se soucie également du patrimoine architectural rural, et propose non seulement un développement d'activités complémentaires à l'agriculture, mais aussi la réaffectation des anciennes fermes, tout comme le développement du tourisme doux autour de cette thématique.

## **Paysage jurassien, richesses du terroir**

Pour le Canton du Jura, le paysage jurassien doit être valorisé. Pour ce faire, le Plan directeur cantonal propose d'effectuer un diagnostic du paysage d'où découlerait un inventaire.

De façon générale, les projets apportant une valeur au paysage sont encouragés. Partant, il est précisé que les équipements et l'urbanisation portant atteinte au paysage sont orientés où leur impact sera moindre.

Le Programme de développement régional de la Région Jura projette pour sa part, dans son action n° 3, le réaménagement des cours d'eau canalisés, la reconstitution des biotopes et la plantation de haies, de vergers et d'arbres isolés.

Le Diagnostic territorial de la région couverte par les cantons suisses participant au programme Interreg IIIA France-Suisse relève de son côté que la filière du fromage semble représenter une piste intéressante au vu des atouts existants. Le renforcement de ces spécialités par la mise en place d'AOC et d'IGP a dans la majeure partie des cas été effectué (Tête de moine, Damassine, etc.). Enfin, l'étude relève que "la filière du bois (bois-énergie, bois de construction) représente également un secteur important. La certification en fait partie, pour autant qu'elle soit possible, ce qui ne devrait tarder."

## **Protection des sols**

Le Canton du Jura se soucie également de la protection de ses sols, dans le but de réduire au maximum l'érosion des sols en limitant les activités ou les constructions favorisant la concentration des eaux de ruissellement et en modifiant les pratiques culturales. De plus, il désire respecter la fertilité à long terme des sols, éviter l'apport de polluants et interdire l'introduction d'organismes susceptibles de perturber l'équilibre ou la biodiversité des sols. Pour ce faire, il veut coordonner la présence de surfaces de compensation écologique et le développement de réseaux écologiques avec la protection des sols.

## **Lignes à haute tension**

Les différents documents consultés n'indiquent pas de projet de construction de nouvelles grandes lignes de transport d'électricité dans le périmètre du Parc.

## **Assainissement des sites pollués**

Les sites pollués doivent être gérés. Pour le Canton du Jura, il s'agit d'établir le cadastre cantonal des sites pollués, en y intégrant tous les sites dont la pollution est établie ou très probable. Les buts, urgences d'assainir, mesures prises ou prescrites en vue de protéger l'environnement, seront également inscrits au cadastre. Ce dernier sera complété en fonction de l'évolution des investigations menées. En outre, un site peut être supprimé du cadastre si les investigations démontrent qu'il n'est pas pollué par des substances dangereuses pour l'environnement ou si celles-ci ont été éliminées. Dès lors, il faudra engager les procédures d'investigation et, pour les cas qui le nécessitent, d'assainissement.

## **Aviation civile: régions à vocation silencieuse**

En ce qui concerne l'aviation civile, le Canton du Jura reconnaît l'existence de régions sensibles, à vocation silencieuse, pour lesquelles le survol devrait être évité (charte des pilotes).

Les sites d'envol de vol libre (parapente, aile delta) suivants sont en revanche reconnus et admis:

- En haut le Creux, commune du Noirmont
- Les Sairains, commune de Montfaucon
- Montpalais, commune de Clos du Doubs (Ocourt)
- Chez Basuel, commune de Clos du Doubs (Montmelon)
- Outremont, sur la Croix (deux sites), commune de Clos du Doubs (Montmelon)

## **Construction de nouveaux stands de tirs**

Le Plan directeur cantonal indique ensuite que de nouveaux stands de tirs à 10 m à air comprimé à caractère régional devront être réalisés en Ajoie, à St-Ursanne, à Delémont ainsi que dans une autre commune du district de Delémont. Pour bénéficier d'une autorisation, les installations de tirs doivent satisfaire aux exigences d'accessibilité, de sécurité, d'environnement, d'affectation du sol et aucun intérêt public prépondérant ne doit s'y opposer. Les installations qui subsistent doivent, au besoin, être assainies.

### Énergie éolienne

Le Canton du Jura prévoit d'encourager la "diversification énergétique en privilégiant les agents indigènes et renouvelables". Cependant, ces implantations se feraient selon une planification et suivant quatre zones jugées intéressantes: Lajoux - Saulcy, St-Brais, Les Breuleux - Le Peuchapatte, ainsi que Les Bois. Le Canton veillera à ce que ces nouvelles implantations ne se trouvent pas à proximité de sites inscrits dans les Inventaires fédéraux.

#### 1.4.2.2 Canton de Neuchâtel

Le Plan directeur cantonal est actuellement en révision totale. Nous nous sommes donc basés principalement sur la Conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire 2004, sur la Conception directrice de la protection de la nature (2005) ainsi que sur la Consultation officielle du Plan directeur du Canton de Neuchâtel (2010). Le premier document, approuvé par le Grand Conseil en janvier 2005, permet de cerner les principales lignes directrices qui dessineront le Canton à l'avenir. La Consultation officielle du Plan directeur sert à la mise en œuvre de la politique souhaitée par le Parlement neuchâtelois. Le Canton de Neuchâtel se dote ainsi d'un outil réunissant les partenaires d'un processus de réorganisation du Canton et liant les différentes autorités entre elles.

La mise en œuvre des mesures du Plan directeur est guidée par 5 priorités:

##### 1. Relations externes: **Rayonner**

- Améliorer la position du Canton
- Valoriser les domaines d'excellence
- Renforcer l'attractivité touristique

##### 2. Économie: **Inciter**

- Soutenir un développement économique durable
- Assurer un approvisionnement durable

##### 3. Accessibilité: **Relier**

- Améliorer les liaisons extérieures
- Organiser et gérer la mobilité
- Réorganiser le réseau routier

##### 4. Espace urbain: **Valoriser**

- Coordonner urbanisation, mobilité et environnement
- Améliorer la qualité de la vie et valoriser l'espace urbain
- Elever le niveau général des équipements et des services

##### 5. Solidarité territoriale: **Renforcer**

- Garantir l'accessibilité et les services de base
- Organiser la multifonctionnalité du territoire rural
- Valoriser le patrimoine naturel et le paysage

La mise en œuvre régionale s'effectue dans des "espace fonctionnels", par des contrats de région et d'agglomération. Dans le cadre du Parc du Doubs, les projets et régions suivants sont à considérer:

- **Réseau des trois villes (3-Villes): valoriser l'espace urbain et la culture; offrir des infrastructures et des équipements urbains d'un niveau élevé**
  - Le "Réseau Urbain Neuchâtelois" ou RUN prévoit de mettre les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle en réseau et d'allier les agglomérations et les régions. Il est considéré que les agglomérations neuchâteloises fonctionnent comme les moteurs économiques d'un développement qui profite à toutes les régions du canton, y compris aux périphéries.  
Ce projet concerne le Parc du Doubs de manière limitée, étant donné que les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont sorties du périmètre. Cependant, l'attractivité de ces centres est un atout également pour le Parc, qui désire en faire villes-portes accueillantes pour les hôtes de toute la région.
- **Agglomération urbaine du Doubs (AUD): garantir la durabilité du développement urbain et économique de l'agglomération transfrontalière La Chaux-de-Fonds – Le Locle – Morteau; éviter la congestion du trafic et valoriser au maximum les infrastructures de transports existantes et futures; maintenir l'identité des villes horlogères dans le paysage jurassien; anticiper la société 2000 Watt**
  - Cette "agglomération" constitue une passerelle importante vers le Jura bernois, les Franches-Montagnes et la Franche-Comté notamment. Le renforcement des connexions avec la Franche-Comté est au cœur des intérêts du PNRD, que cela soit au niveau des activités proposées, des liaisons en transports publics ou des mesures menées sur le terrain. La préservation du paysage du Doubs est le noyau même de l'existence du Parc.
- **Centre-Jura: maintenir les formes traditionnelles d'urbanisation décentralisée; préserver les paysages; maintenir une agriculture vivante.**
  - Cette région, qui dépasse le cadre cantonal et intègre également plusieurs communes du Jura bernois, possède une identité forte pour le Canton de Neuchâtel et l'Arc jurassien. Le Plan directeur met l'accent sur les paysages et les milieux naturels d'importance nationale, le caractère multifonctionnel du paysage, le patrimoine horloger, l'agriculture et la vie associative très intense.  
Tous ces thèmes sont directement intégrés dans les objectifs du Parc du Doubs, au travers de différents projets, présentés plus loin dans cette charte. Le Plan directeur intègre le Parc du Doubs, "en coordination avec le développement régional et touristique, et en complément à l'offre des villes des Montagnes".

Les divers thèmes abordés dans le détail dans les fiches du Plan directeur rejoignent ceux abordés par les autres cantons, avec les spécificités propres aux valeurs neuchâteloises. On y retrouve entre autres le développement du tourisme, la valorisation des réseaux touristiques et de loisirs, le développement des activités équestres, la protection et la valorisation du patrimoine culturel et horloger, la création de parcs naturels régionaux, le soutien à un développement économique durable, la valorisation du potentiel éolien et hydraulique, la mise en place d'une gestion intégrée des eaux, le renforcement des liaisons ferroviaires Suisse-France, développer les transports publics régionaux, promouvoir la mobilité douce, assurer la vitalité du territoire rural, développer une gestion intégrée des pâturages boisés, maintenir l'habitat rural et l'habitat traditionnellement dispersé, préserver et valoriser les constructions et installations dignes de protection, préserver et valoriser le paysage, planifier et gérer les installations de loisirs dans la nature, promouvoir et renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques, protéger les biotopes, objets naturels et sites naturels d'importance cantonale (ICOP), protéger les marais, sites marécageux et zones alluviales.

#### 1.4.2.3 Canton de Berne

Le Canton de Berne s'est doté de cinq principes directeurs en matière d'aménagement du territoire. Ces principes sont présentés dans le Plan directeur cantonal, dont la révision a été achevée en 2005:

- Berne possède des atouts, à lui de les jouer!

- Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement, de la société et de la culture, le Canton encourage une croissance qualitative
- Berne mise sur sa capacité d'innovation et sur la coopération avec ses partenaires
- Le Canton affecte ses ressources là où elles contribueront le mieux à la réalisation de ses objectifs
- Le Canton mise sur les qualités de ses diversités régionales

De ces principes directeurs découlent neuf objectifs, dont notamment la préservation et la valorisation de la nature et du paysage, par son aménagement et par la protection des biotopes et des espèces, mais aussi un objectif ayant pour but de reconnaître et promouvoir les atouts des régions.

Le Plan directeur cantonal bernois présente en conclusion une liste de mesures pour atteindre les buts et les objectifs qu'il s'est fixés, avec notamment une mesure visant à "encourager les parcs régionaux et d'autres projets régionaux de développement durable". Dans le canton de Berne, 5 parcs naturels régionaux existent ou sont en cours de création: le Parc régional Chasseral (BE / NE), le Parc régional naturel du Diemtigtal (BE), le Parc naturel du Gantrisch (BE / FR), le Parc naturel du lac de Thoue-Hohgant (BE) et le Parc naturel régional du Doubs (BE / NE / JU).

#### **1.4.2.4 Compatibilité des plans cantonaux avec la mise en œuvre du Parc du Doubs**

Les lignes directrices du Parc sont conformes aux projets touristiques (tourisme vert) dans le Canton du Jura. Il en va de même pour les thématiques de l'urbanisme, de la protection des sites bâtis ou de la protection du paysage jurassien.

Il s'agira cependant de rester vigilant quant aux mesures portant sur le vol libre, les projets de construction de nouveaux stands de tirs ou d'implantation d'éoliennes dans le paysage jurassien. Ce dernier point reste toutefois délicat mais intéressant: à l'avenir, il sera judicieux, voire même nécessaire, de trouver un juste milieu entre le développement de production d'énergie innovant et durable sans toutefois porter atteinte de manière significative aux paysages, valeur première d'un parc naturel régional.

Un partenariat très intéressant pourrait être mis en place autour de ces thématiques, afin de les envisager de manière concertée. En effet, si aujourd'hui le Canton du Jura s'est doté du Plan directeur cantonal, c'est, entre autres acteurs, le Parc et les valeurs qu'il dégage qui permettront de mettre en œuvre les actions esquissées par le Canton.

Les stratégies mises sur pied par le Canton de Neuchâtel reposent sur un développement des régions urbaines en alliance avec les diverses régions cantonales, davantage rurales. Or, pour ces dernières, un projet de parc tel que celui présenté par l'Association pour le PNR du Doubs répond est un réel besoin, en matière de concertation des différents acteurs du territoire notamment. Cette perspective, favorable au Parc dans la région, peut par ailleurs s'appuyer sur une Conception directrice cantonale de la protection de la nature récente et validée par les autorités politiques.

Le Canton de Berne s'est armé d'outils pertinents pour accueillir un certain nombre de parcs naturels régionaux sur son territoire. Le Plan directeur cantonal reconnaît la nécessité des parcs par ses mesures mêmes. Le Grand conseil soutient également le fonctionnement des parcs et la législation s'y adapte. Visiblement, les outils de planification du Canton sont parfaitement adaptés à la mise en place d'un parc naturel régional dans la région du Doubs, projet dont les valeurs apparaissent comme cohérentes avec les axes stratégiques présentés par Berne.

La mise en place d'un parc naturel régional dans la région du Doubs est cohérente avec les différents instruments de planification existants ainsi qu'avec de nombreux projets. Il apparaît que l'APNRD peut assumer un rôle de médiateur ou de porteur pour la réalisation de différentes mesures planifiées par ces instruments, trouvant par là une légitimité bénéfique à son existence. Au minimum, de par sa vocation pluridisciplinaire et sa vision intercantonale (et bi-nationale) des problématiques, l'APNRD devrait être consultée par les autorités communales et cantonales lors de la mise en place d'actions touchant à la gestion du territoire, qu'il s'agisse de projets d'infrastructures ou de type opérationnel, liées à l'agriculture, au tourisme ou à l'environnement, notamment.

### **1.4.3 Projets, plans directeurs, plans sectoriels et plans d'affectation au niveau régional ou éventuellement communal**

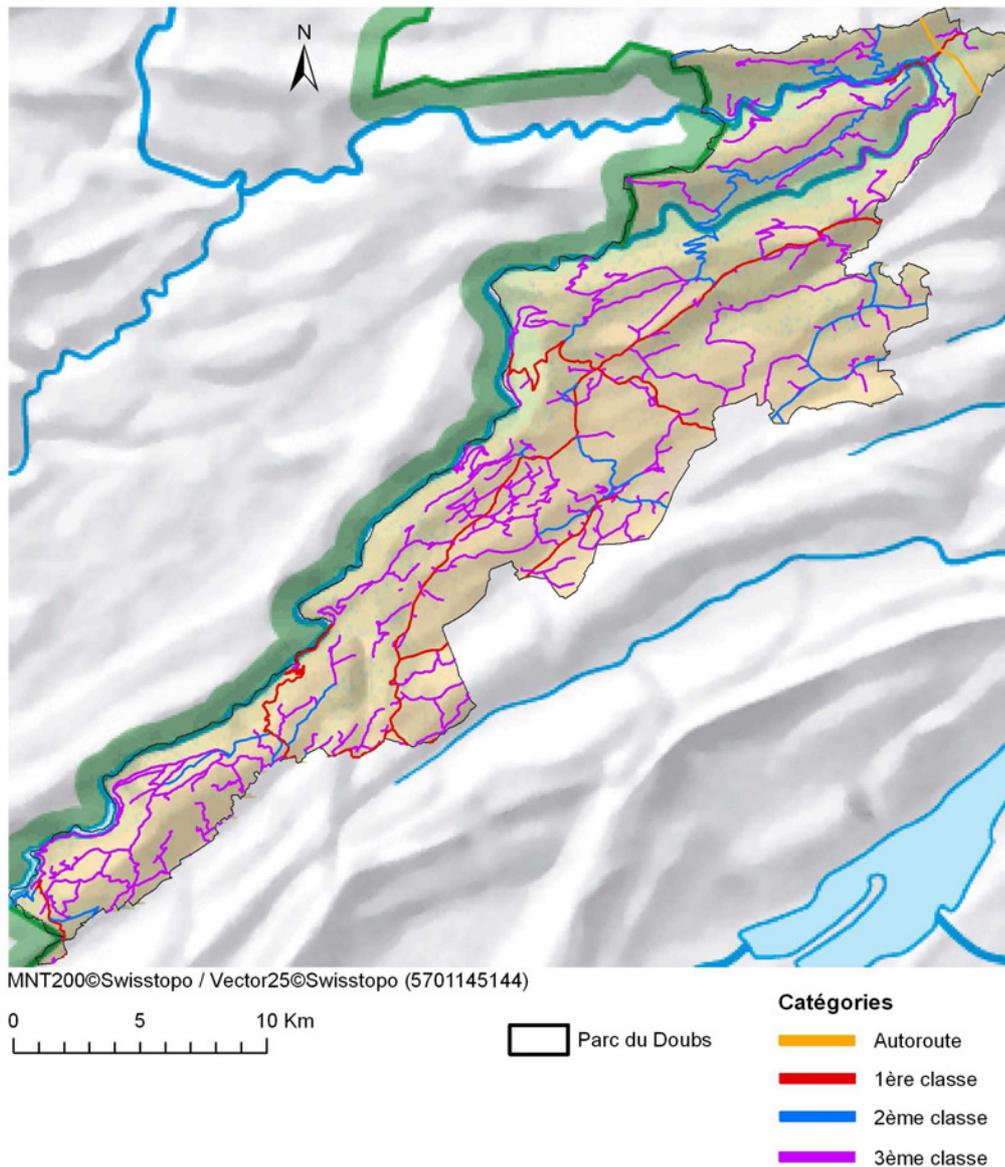
Chaque commune a sa réglementation spécifique et sa manière de faire et réalise son propre plan d'aménagement local. Le règlement de construction par exemple varie donc d'une commune à l'autre, ainsi que le règlement des eaux, le règlement des zones protégées, etc. Ces divers règlements assurent une certaine marge de manœuvre et permettent aux communes de gérer le développement désiré, son étendue, son type (tourisme, industrie, habitat, etc), les zones à protéger, etc, en adéquation avec les législations cantonales et fédérales.

Divers projets régionaux sont en cours de réalisation ou d'études dans le périmètre du Parc. Certains d'entre eux sont porteurs de conflits potentiels entre les divers utilisateurs du territoire. Citons, sans exhaustivité, la problématique des éoliennes, déjà abordée plus haut (cf. 0 et 0), la problématique des barrages sur le Doubs, et les (nouvelles) installations touristiques projetées (aménagement du site de La Gruère). Dans ces domaines, le Parc pourra être un partenaire ouvert à la discussion, toutefois sans pouvoir décisionnel. Il servira de plateforme de concertation, de générateur d'idées tout en contribuant à l'information et à la sensibilisation de la population.

## 1.5 Dessertes et voies de communication

### 1.5.1 Dessertes existantes

Carte 13 Le réseau routier principal dans le périmètre du Parc



Le rapport d'évaluation des qualités paysagères et naturelles (2008) avait évalué la densité de la desserte dans le périmètre du Parc de la manière suivante:

- Routes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classes et chemins de fer à voie normale: de 0.09 à 0.9 km/km<sup>2</sup> selon les communes
- Routes et chemins de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> classes et chemins de fer à voie étroite (Chemins de fer du Jura): de 1.5 à 3.9 km/km<sup>2</sup>.

Le réseau de la desserte est donc avant tout formé par les petites routes et chemins de campagne, dans une région caractérisée par un habitat dispersé autour des noyaux villageois. Ces caractéristiques n'ont pas changé depuis 2008.

### 1.5.1.1 Le réseau routier

Le Parc du Doubs se trouve certes en périphérie de la Suisse et des grands centres urbains, mais il est facilement accessible. Il se situe une heure de route de Berne et de Bâle, à environ une heure et demie de Lausanne et à moins de deux heures de Zurich. Le réseau d'autoroutes permet d'arriver aisément sur son territoire par La Chaux-de-Fonds, St-Ursanne ou Saignelégier.

Une route principale traverse une grande partie du Parc, la H18 (Glovelier – La Chaux-de-Fonds), elle connaît depuis plusieurs années de grands chantiers de rénovation.

Indifféremment de la part du trafic frontalier, ponctuellement très important aux principaux lieux de passage et aux heures d'arrivée et de départ, les comptages de trafic effectués par la Confédération donnent les indications suivantes:

**Tableau 16 Trafic journalier moyen dans les stations de comptage du Parc<sup>41</sup>**

N°	Lieu	Trafic journalier moyen des jours ouvrables
174	Le Col des Roches	9'254
179	Saignelégier	6'968
189	Le Locle	21'725
233	St-Ursanne – Tunnel du Mont Terri	13'655
359	La Cibourg	10'242

Le trafic en ville du Locle est très intense, il se concentre aux heures de pointe. Les travailleurs frontaliers représentent une part importante des flux car il s'agit de leur principale voie d'entrée dans la région. Les passages de Goumois et de Biaufond sont également très utilisés pour rejoindre le périmètre du Parc. L'entrée en Suisse par la douane de Boncourt, en Ajoie, est très importante aussi, mais peu de frontaliers l'utilisent pour venir travailler dans le Parc du Doubs.

### 1.5.1.2 Les transports en commun (rail, bus, bateau)

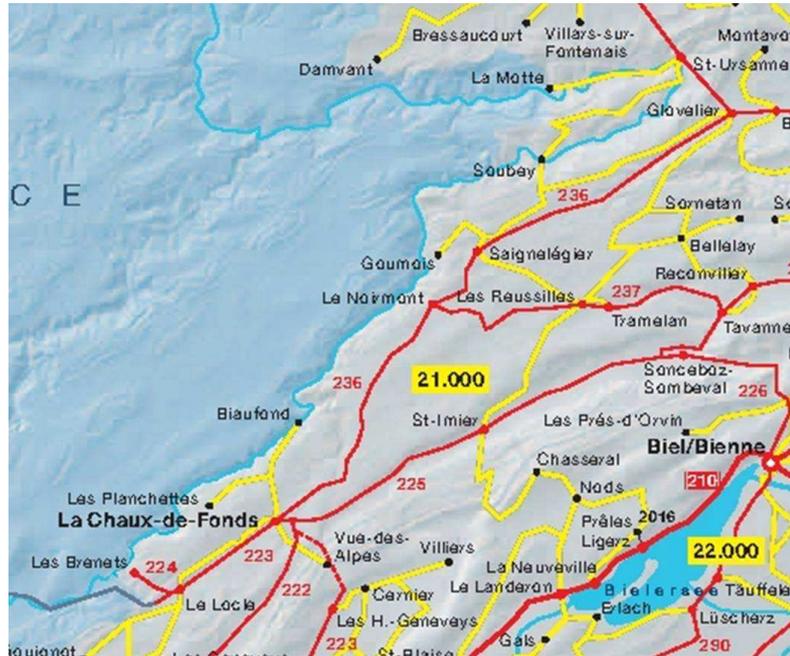
Les CFF desservent les deux extrémités du Parc. Il s'agit de la ligne La Chaux-de-Fonds – Le Locle et de la ligne Delémont – St-Ursanne – Porrentruy. Les Franches-Montagnes et La Ferrière sont desservies par les Chemins de Fer du Jura (CJ), via les lignes Glovelier – La Chaux-de-Fonds et Le Noirmont – Tavannes. Les Brenets sont desservis par les TRN (Transports régionaux neuchâtelois) depuis Le Locle.

Des lignes de bus (Car Postal et CJ) desservent les destinations suivantes:

- La Chaux-de-Fonds – Biaufond (Car Postal)
- La Chaux-de-Fonds – Le Locle (Bus TRN)
- Les Brenets – Le Saut du Doubs (Car Postal)
- Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois (Car Postal)
- Soubey – St-Ursanne (Car Postal)
- Glovelier- Les Genevez – Bellelay (Car Postal)
- Les Breuleux – Tramelan (CJ)
- Saignelégier – Les Reussilles (CJ)
- Saignelégier – Glovelier (CJ)
- Saignelégier – Soubey (CJ)
- Les Reussilles – Le Prédame – Lajoux – Glovelier (CJ)

<sup>41</sup> Source: <http://www.astra.admin.ch/verkehrsdaten/00299/00301/00359/02305/index.html?lang=fr>; Résultats annuels 20009

Carte 14 Lignes de transports publics dans le Parc<sup>42</sup>



En jaune: lignes de bus (Car Postal, TRN et CJ). En rouge: lignes de chemins de Fer (CFF, TRN et CJ)

Carte 15 Le réseau des transports publics CJ et Car Postal<sup>43</sup>



<sup>42</sup> Source: [http://mct.sbb.ch/mct/fr/infra\\_services-uebersicht-karten-uebersicht-kursbuch-band-2-bus.pdf](http://mct.sbb.ch/mct/fr/infra_services-uebersicht-karten-uebersicht-kursbuch-band-2-bus.pdf)

<sup>43</sup> Source: [www.les-cj.ch](http://www.les-cj.ch); il manque le réseau de La Chaux-de-Fonds aux Brenets

Enfin, notons que la commune de Saignelégier envisage la mise à disposition de véhicules Mobility à la gare du village. Ceci serait un atout supplémentaire pour compléter l'offre en transports publics pour la mobilité touristique dans le périmètre du Parc.

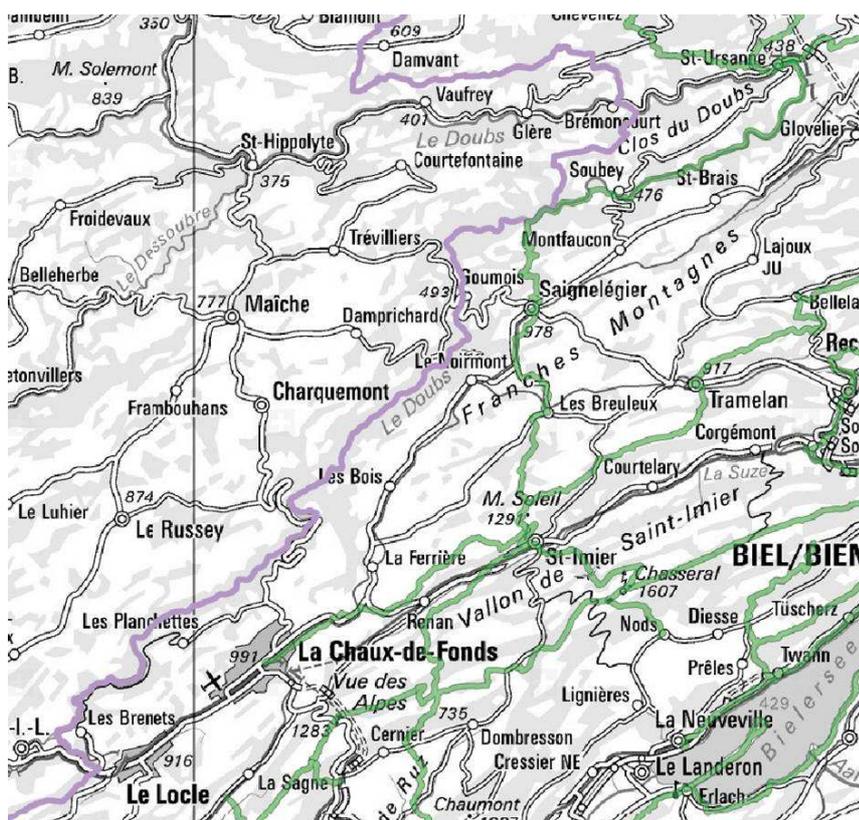
### 1.5.1.3 Mobilité douce, itinéraires de tourisme et loisirs

La pratique des divers moyens de mobilité douce s'inscrit parfaitement dans le désir des cantons de promouvoir ces formes de mobilité et un tourisme en relation. De nombreux itinéraires de mobilité douce sillonnent le territoire du Parc, à toutes saisons:

#### Le réseau pédestre

Le réseau pédestre dans le périmètre du Parc est dense et généralement bien entretenu. Plusieurs associations gèrent les sentiers et chemins: Neuchâtel Rando, Les Sentiers du Doubs, l'Association jurassienne de Tourisme pédestre (AJTP) et l'Association Bernoise de Tourisme Pédestre (ABTP). Dans le canton du Jura<sup>44</sup>, le réseau de randonnées pédestres a été entièrement révisé par l'AJTP dans les années 2000 ; il couvre en tout plus de 1'100 km de chemins balisés. Il sont inscrits au plan directeur cantonal,

Carte 16 Les itinéraires Suisse mobile de réseaux pédestres dans le Parc

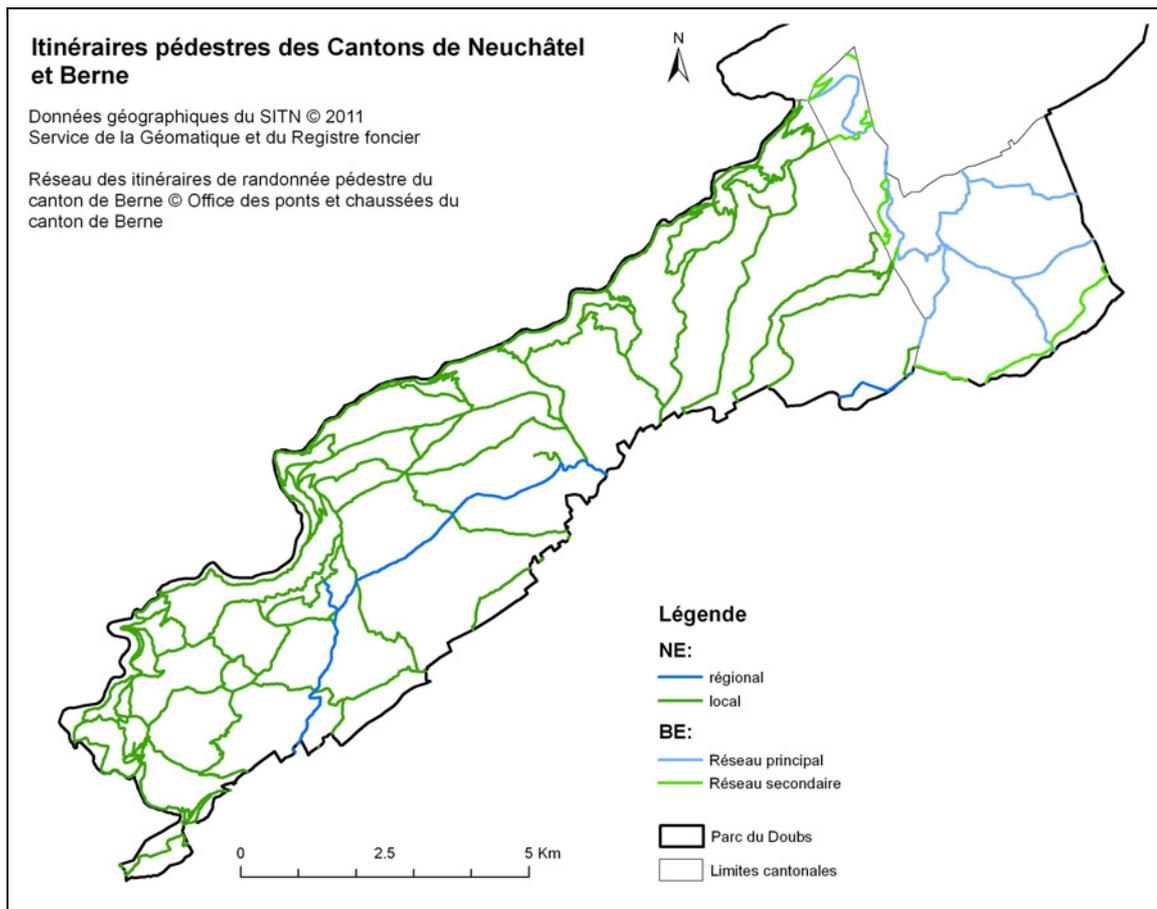


<sup>44</sup> Informations tirées du Plan directeur du canton du Jura

Certains chemins font également partie des itinéraires Suisse mobile – La Suisse à pied<sup>45</sup> (cf. Carte 16):

- Itinéraires nationaux (Trans Swiss Trail):
  - o Porrentruy – Mendrisio: Porrentruy – St-Ursanne et Saignelégier – St-Imier
- Itinéraire local:
  - o Bâle – Delémont, via St-Ursanne (via Jura Regio)
- Itinéraire local:
  - o Soubey – St-Ursanne (Au fil du Doubs)

**Carte 17 Les itinéraires pédestres des Cantons de Neuchâtel et de Berne (La Ferrière)**



### Les sentiers à thèmes

Plusieurs sentiers à thème parcourent le Parc et offrent aux randonneurs un supplément d'information sur la région. Sans être exhaustif, il faut mentionner les sentiers suivants:

- La Randoline: sentier partant de Saignelégier en direction de l'étang de la Gruère (petite boucle et grande boucle), et abordant une multitude de thèmes comme la nature et le paysage, l'agriculture, les fermes francs-montagnardes, les forêts, la géologie, l'histoire, etc. Un livret accompagne la balade, pour un complément d'informations.

<sup>45</sup> <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&route=all>

- La Ronde des Verriers: sentier franco-suisse longeant le Doubs, il conduit sur les sites d'anciennes verreries. Les objets produits en ces lieux faisaient l'honneur de la région en étant vendus jusqu'à la cour du roi de France.
- Les Mémoires du Doubs: des Brenets à la Rasse, 15 panneaux didactiques ont été installés, retraçant 400 ans de la vie industrielle de la vallée du Doubs, avec ses anciens moulins et verreries.
- Le Chemin des Planètes: du Locle au Saut-du-Doubs, les promeneurs ont l'occasion de marcher le long d'une reconstitution du système solaire, en partant depuis le Soleil. Un mètre parcouru dans le terrain correspond à 1 million de kilomètres dans l'espace.
- Commune de Lajoux: dans le cadre des travaux de la traversée du village, la commune a mis sur pied trois sentiers didactiques:
  - o Le Fer: éléments de géologie régionale, présentation d'un ferrier, d'un four à chaux, d'une marnière, des puits et citernes, d'un ancien fourneau et des anciens moulins et scierie de Sous le Crat et de leur bas-marais
  - o La Chaux: présentation d'une mare, de céramiques gallo-romaines, du gouffre de Lajoux, de la production du fer, d'une voie romaine, des fours à chaux, des dolines et d'un ferrier
  - o L'Eau: présentation d'un ferrier, de l'étang des Beusses, des gorges du Miery et des anciennes marmites fluviatiles, d'un site à déchets de fourneau, du moulin des Beusses, de la fabrication de la chaux, d'Auguste Quiquerez, de panoramas paysagers, d'une charbonnière, de la grotte de Lajoux et de la route du fer.
- Commune des Breuleux: panneaux à thèmes disposés dans le village et le long de certains chemins de randonnée
- Sentier didactique de la réserve du Theusseret: lors de la mise en réserve de la forêt du Theusseret, une série de panneaux a été installée dans le but d'offrir aux marcheurs des informations sur les aspects scientifiques de la forêt.
- Sentier nature sur les flancs de Pouillerel: d'une durée de 45 minutes, ce sentier fait découvrir des sculptures d'animaux de la région (écureuil, sanglier, cerf, renard, lynx et dahu) et 13 panneaux didactiques.

## Le réseau VTT

Le relief du Parc se prête particulièrement bien à la pratique du VTT. Sur les plateaux, des itinéraires plats sont balisés alors que les côtes du Doubs offrent un maximum de dénivelé permettant plus sportives aux amateurs. Une planification cohérente du réseau VTT permet une bonne coordination entre tous les utilisateurs du territoire. En 1992, un projet de réseau a été planifié par l'ATE (Association Transports et Environnement) et certains itinéraires ont été balisés. En 2002, l'Office des sports et Jura Tourisme se sont associés pour planifier un nouveau réseau, en collaboration avec les clubs régionaux. Un plan a été mis en consultation auprès des communes en 2005, avant la phase de réalisation sur le terrain. Pour le canton du Jura, c'est l'Office des Sports qui assure le balisage et l'entretien du réseau.

Comme pour les chemins pédestres, certains itinéraires font également partie des itinéraires Suisse mobile<sup>46</sup> (cf. Carte 18):

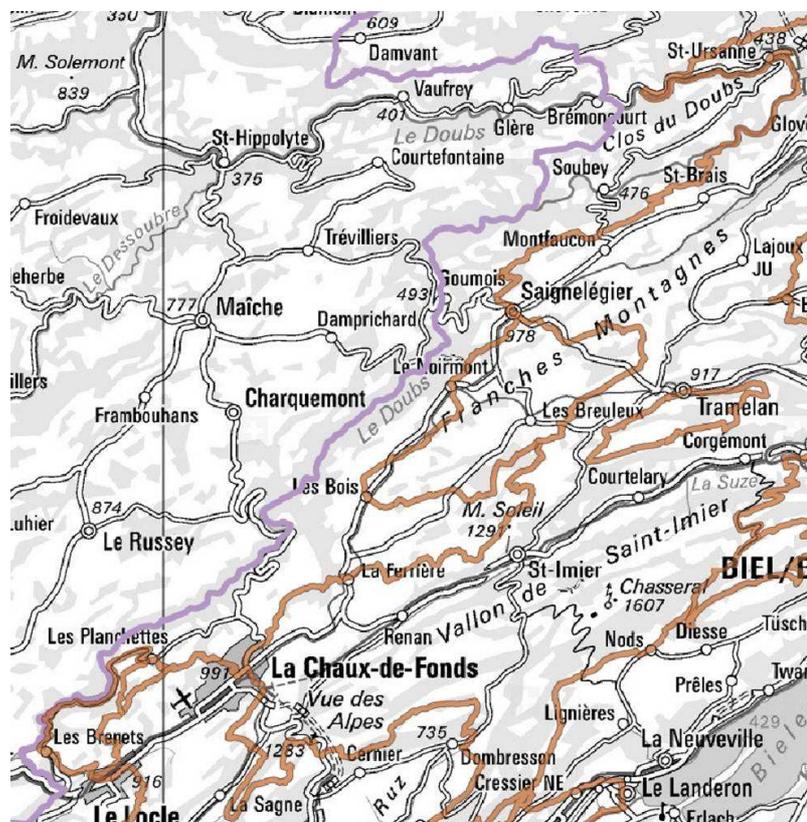
- Itinéraires nationaux:
- 

<sup>46</sup> <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&route=all>

- Bâle – Nyon (Jura Bike 3): Delémont – St-Ursanne et Saignelégier – La Chaux-de-Fonds
- Itinéraire local:
  - Neuchâtel – Neuchâtel, via La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, Les Brenets, Le Locle
- Itinéraire local:
  - Le Locle – Le Locle, via Les Planchettes et Les Brenets
  - Saignelégier – Saignelégier, via Les Bois, Les Breuleux

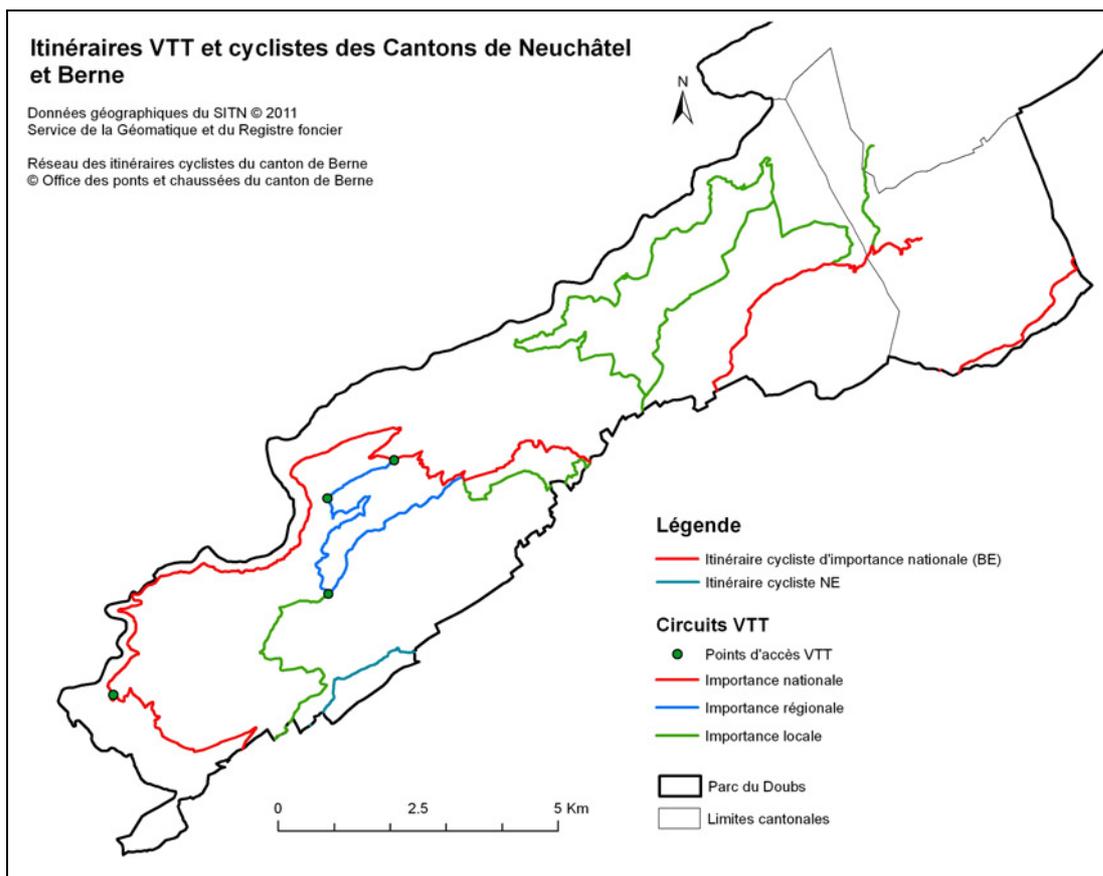
Carte 18

Les itinéraires VTT du réseau Suisse mobile dans le Parc



Carte 19

Circuits VTT et itinéraires cyclistes des cantons de Neuchâtel et de Berne (La Ferrière)



### Le réseau vélo - cylo-tourisme

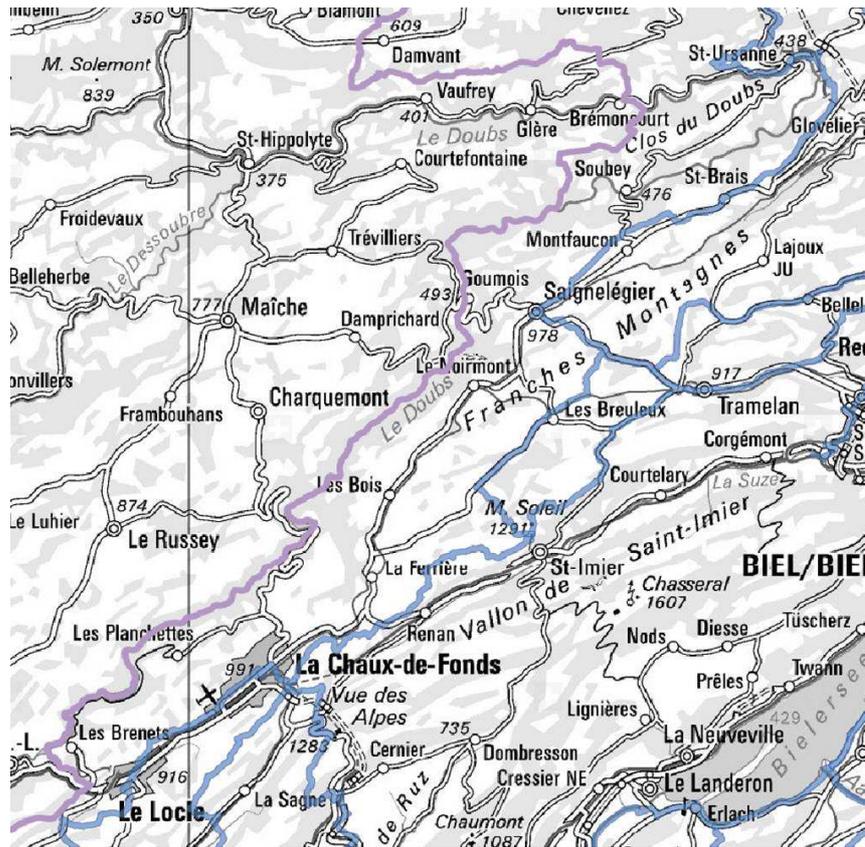
Près de 40 kilomètres de réseau vélo sont balisés dans la partie jurassienne du Parc. Comme pour les chemins pédestres et les itinéraires VTT, certains itinéraires font également partie des itinéraires Suisse mobile<sup>47</sup> (cf. Carte 20):

- Itinéraires nationaux:
  - o Bâle – Nyon (Route du Jura): Delémont – St-Ursanne et Saignelégier – La Chaux-de-Fonds
- Itinéraires locaux:
  - o Bâle – Tramelan (marginale)
  - o Sainte-Croix – Liestal, via Le Locle et La Chaux-de-Fonds
- Itinéraire local:
  - o Saignelégier – Saignelégier (Mont Soleil Tour), via Les Reussilles, Mont-Soleil, Les Breuleux
  - o

Une faiblesse du réseau cyclotouristique réside dans le fait qu'il utilise généralement les voies de circulation des automobiles. Un projet de liaison entre La Chaux-de-Fonds et Pontarlier intitulé Chemin des Rencontres est à l'étude actuellement

### Carte 20 Les itinéraires vélo du réseau Suisse mobile dans le Parc

<sup>47</sup> <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&route=all>



### Le réseau équestre et les itinéraires pour roulottes

Le territoire du Parc, par son paysage et sa topographie, se prête bien aux activités équestres (randonnées équestres, balades en roulottes et en chars attelés) et le cheval constitue une image typique du paysage du Parc.

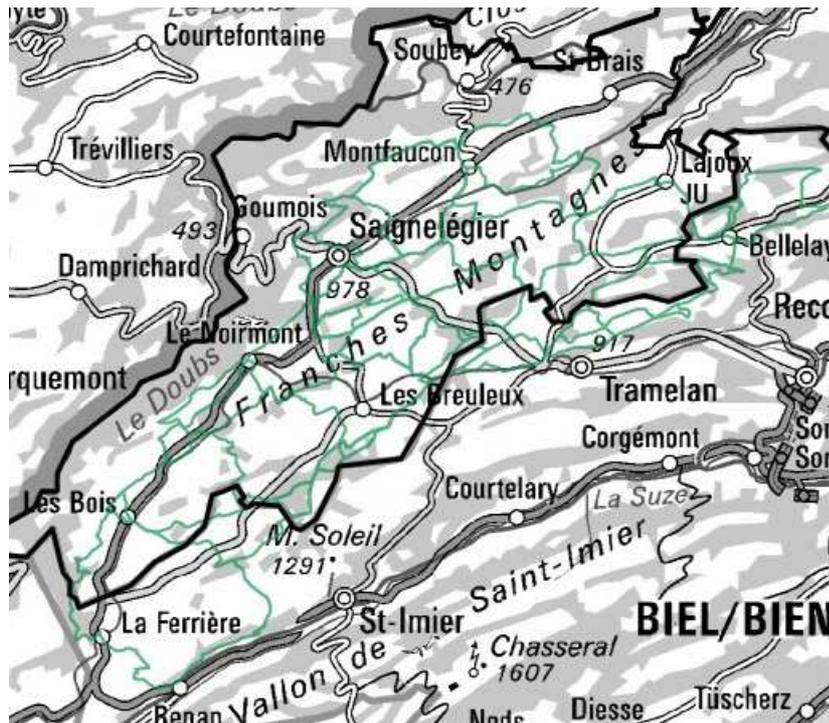
L'Association suisse des randonneurs équestres (ASRE) a mis sur pied un réseau de randonnées équestre en Suisse. Cependant, ce réseau ne concerne pas encore le territoire du Parc du Doubs. Dans le canton de Neuchâtel, une association a été créée en 2010 pour créer et gérer le réseau équestre du canton. La carte des pistes n'est pas disponible pour le moment.

Aux Franches-Montagnes, c'est l'AREF (Association du réseau équestre des Franches-Montagnes et environs) qui gère les pistes pour cavaliers (cf. Carte 21). Ce réseau comprend actuellement plus de 250 kilomètres de pistes variées. Une partie des pistes sont également ouvertes en hiver, en cohabitation avec les marcheurs.

Des trajets pour les roulottes ont également été délimités dans le territoire du Parc, principalement aux Franches-Montagnes.

**Carte 21** Carte du réseau équestre des Franches-Montagnes et environs<sup>48</sup>

<sup>48</sup> Système d'information du territoire © SIT-Jura (<http://sitn.ne.ch/jura.php>)



### Le réseau de ski de fond

Les pistes de ski de fond sont également bien développées aux Franches-Montagnes jusqu'à La Ferrière et entre La Chaux-de-Fonds et la Ferme modèle (haut de la commune des Brenets). Elles sont complétées par trois pistes éclairées à Saignelégier, au Noirmont et aux Breuleux.

### Les sentiers raquettes

Plusieurs sentiers raquettes ont été développés et balisés ces dernières années dans le périmètre du Parc. Dans le canton de Neuchâtel, un itinéraire relie le haut des Planchettes au Locle (5.1 km), et une petite boucle est balisée vers le Col des Roches (800 m).

Aux Franches-Montagnes, une piste existe sur le haut de Montfaucon (village Reka), plusieurs autres entre Saignelégier et Les Bois (Le Peu-Péquignot – Les Barrières; Le Noirmont; Saignelégier – Muriaux; Saignelégier; Les Bois – Le Boéchet; Le Creux-des-Biches – Le Boéchet; Muriaux – Le Noirmont) et plusieurs parcours aux Genevez, pour un total de près de 40 km de sentiers balisés.

#### 1.5.1.4 Autres

##### ***Magic turtle – tricycle électrique***

En collaboration avec l'Institut du Management et des Systèmes d'information de la Haute Ecole de Gestion Arc (Monsieur Nicolas Babey; cf. Fiche de projet 2.6), il est prévu de mettre sur pied un service de transport dans le cadre du Parc par le biais du Magic Turtle<sup>49</sup>. Ce tricycle électrique peut transporter au minimum deux passagers. Les phases de test qui se dérouleront sur le territoire du Parc visent à créer des véhicules axés sur le développement durable et de mobilité douce.

<sup>49</sup> [http://www.iland-greentechnologies.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=149&Itemid=75&lang=fr](http://www.iland-greentechnologies.com/index.php?option=com_content&view=article&id=149&Itemid=75&lang=fr)

### **Parapente et vol delta**

Sept sites d'envol pour le parapente et le vol delta sont définis dans le territoire du Parc: En haut le Creux (commune du Noirmont), Les Sairains (commune de Montfaucon), Montpalais (Ocourt, commune de Clos du Doubs), Chez Basuel (2 sites), Outremont et Sur la Croix (Montmelon, commune de Clos du Doubs). Ils font l'objet d'une fiche du Plan directeur cantonal (fiche 3.22.5).

Dans le canton de Neuchâtel, le site de la Roche Guillaume est utilisé de temps en temps par quelques parapentistes respectueux du site.

### **Trottinettes**

Des parcours de trottinettes complètent l'offre touristique en mobilité douce dans le territoire du Parc. Le premier parcours relie Saignelégier à Glovelier, par la Combe Tabeillon. Le second parcours relie Saignelégier à Goumois. Le retour se fait en transports publics. D'autres parcours balisés existent: Saignelégier – Soubey et quatre boucles autour du Peu-Péquignot.

### **Chiens de traîneaux**

Quelques parcours pour chiens de traîneaux ont été tracés dans le périmètre du Parc, au sud du Noirmont et entre Les Envers (Sud des Breuleux) et le Cerneux-Veusil. Ils sont utilisés en hiver, mais également en été avec des moyens adaptés.

### **Téléskis**

Plusieurs installations de remonte-pentes existent dans le périmètre du Parc et aux alentours. Elles sont citées au chapitre 1.3.1.1.

### **Aérodrome**

Vieux d'un siècle environ, l'aérodrome des Eplatures, à La Chaux-de-Fonds est l'aéroport international le plus haut d'Europe. Il fait un lien entre les industries horlogères de la région les aérodromes européens. Il se situe en-dehors du périmètre du Parc mais les avions en phase d'approche ou au décollage survolent une partie du Parc. La création et la gestion du Parc du Doubs n'entrera nullement en conflit avec cette activité, qui reste dans des limites raisonnables. Une coordination pourrait, en temps utile et si nécessaire, être menée entre le Parc et le PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique).

## **1.5.2 Fréquences et capacités des moyens de transports publics et des installations de transports touristiques**

Le plan directeur du Jura distingue trois niveaux de qualité d'offre des liaisons internes par les transports publics:

- Niveau 1: lignes de chemins de fer à cadence horaire et lignes de bus avec plus de 12 paires de courses par jour
  - o Ligne CFF Delémont – St-Ursanne – Porrentruy
  - o Ligne CJ Saignelégier – La Chaux-de-Fonds
  - o Ligne CJ Saignelégier – Tavannes
- Niveau 2: lignes de chemin de fer à cadence irrégulière et lignes de bus avec 7 à 11 paires de courses par jour:
  - o Ligne CJ Saignelégier – Glovelier
- Niveau 3: lignes de bus avec au maximum 6 paires de courses par jour:
  - o Autres lignes de bus du Clos du Doubs et des Franches-Montagnes.

Au niveau neuchâtelois, la ligne CFF La Chaux-de-Fonds – Le Locle et la ligne TRN Le Locle – Les Brenets pourraient être classées au niveau 1, avec plus de 12 paires de courses par jour.

Les lignes des CJ et la ligne CFF Le Locle – La Chaux-de-Fonds sont très utilisées par les étudiants qui se rendent à La Chaux-de-Fonds (et les étudiants et travailleurs qui se rendent de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel). Les horaires les plus remplis sont les trains arrivant à La Chaux-de-Fonds vers 8h le matin et les trains en repartant dès 16h. Des travailleurs utilisent aussi régulièrement ces lignes, soit pour le même parcours, soit pour des parcours plus courts entre villages.

En ce qui concerne les CJ, la ligne La Chaux-de-Fonds – Glovelier a enregistré en 2010 689'000 voyageurs et la ligne Le Noirmont – Tavannes en a enregistré 323'000 (cf. Tableau 17)<sup>50</sup>. Les lignes de bus sont nettement moins fréquentées.

**Tableau 17 Données des voyageurs sur les lignes de trains des CJ**

<b>Voyageurs</b>	<b>La Chaux-de-Fonds – Glovelier</b>	<b>Le Noirmont - Tavannes</b>
Voyageurs individuels	159'090	95'302
Voyageurs groupes	31'625	5414
Abonnements forfaitaires	139'798	11'799
Abonnements multicourses	30'178	23'984
Communautés tarifaires	328'309	186'501
<b>Total</b>	<b>689'000</b>	<b>323'000</b>

**Tableau 18 Données des voyageurs sur les lignes de bus des CJ**

<b>Voyageurs</b>	<b>Saignelégier – Glovelier</b>	<b>Tramelan - Glovelier</b>
Voyageurs individuels	11'959	4'224
Voyageurs groupes	2'570	68
Abonnements tarifaires	16'922	6'400
Abonnements multicourses	4'057	920
Communautés tarifaires	52'492	28'388
<b>Total</b>	<b>88'000</b>	<b>40'000</b>

Les lignes de chemins de fer sont également utilisées pour le transport de marchandises. La ligne La Chaux-de-Fonds – Glovelier a ainsi servi à transporter 62'253 tonnes de marchandises en 2009, et la ligne Le Noirmont – Tavannes en a transporté 38'005.

Les plateaux sont relativement bien desservis par l'offre en transports publics. Les côtes et la vallée du Doubs sont par contre nettement plus défavorisées et illustrent le problème du maintien des lignes de bus des plateaux jusqu'au fond de la vallée, du fait du manque d'usagers. La rentabilité de telles lignes est très difficile à réaliser et les prestataires de transports publics sont toujours plus difficiles à convaincre pour maintenir de tels services.

La desserte La Chaux-de-Fonds – Biaufond est soutenue financièrement par le Parc du Doubs. L'hiver et en fin d'automne, elle ne fonctionne que jusqu'aux Planchettes, alors que deux bus par jour remontent de Biaufond dès les beaux jours. L'horaire d'été est un peu meilleur. En semaine, deux bus par jours descendent à Biaufond et remontent. Le week-end, 4 bus font la navette (deux seulement en-dehors des mois de juillet et août). Cela reste mince pour habituer les promeneurs à descendre à Biaufond en bus. Cette ligne est principalement utilisée par des promeneurs et touristes, qui planifient à l'avance leurs déplacements. Les francs-montagnards (promeneurs) et les frontaliers sont dépendants de leur propre véhicule, puisqu'aucun transport public ne relie Biaufond aux Franches-Montagnes. Les frontaliers sont d'ailleurs très nombreux à emprunter la route étroite reliant Biaufond aux Franches-Montagnes (Les Bois/Le Boéchet) chaque jour.

La seconde liaison entre le plateau et la vallée du Doubs est celle reliant Saignelégier à Goumois. En semaine et le samedi, 5 bus par jour desservent Goumois (4 bus le dimanche).

<sup>50</sup> Chemins de fer du Jura, 2011: "Rapport de gestion 2010"

Une troisième liaison par bus existe entre Saignelégier et Soubey, mais elle est peu desservie et uniquement durant la belle saison (mai à octobre), avec deux bus par jour le week-end et un bus le mercredi.

La ligne Soubey – St-Ursanne est mieux desservie, car il s'agit de la seule ligne desservant le Clos-du-Doubs. Elle sert d'ailleurs au transport des élèves.

La société Navigation sur le Lac des Brenets SA (NLB)<sup>51</sup> assure la liaison entre le village des Brenets jusqu'au Saut du Doubs, station touristique très connue. Trois horaires sont disponibles:

- L'horaire d'hiver (octobre à mai), avec des courses sur demande/spéciales (suspendues lorsque le Doubs est gelé)
- L'horaire entre saisons (mai à juin / septembre à octobre), avec quatre départs des Brenets par jour, et trois du Saut-du-Doubs
- L'horaire d'été (juin à septembre), avec 11 départs des Brenets et 12 du Saut-du-Doubs

Pour compléter cette offre, un service de bus est organisé à la demande ou selon un horaire fixe; il dessert Les Brenets au Col-des-Roches et Le Col-des-Roches à La Chaux-de-Fonds.

### 1.5.3 Mesures appliquées à la gestion des flux de visiteurs

Le Parc se positionne clairement en faveur d'une utilisation accrue des transports publics et des moyens de mobilité douce et a fait de ce thème un objectif d'importance. Il soutient déjà financièrement deux lignes (La Chaux-de-Fonds Biaufond et La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel pour le transport des vélos), pour une somme annuelle d'environ 2'000 francs.

Plusieurs projets se positionnent dans cette optique:

- Projet 4.1: développer un concept de signalétique pour montrer aux visiteurs qu'ils entrent dans le territoire du Parc
- Projet 2.5: développer un concept de sensibilisation des promeneurs le long du Doubs afin de leur proposer un comportement adéquat avec les milieux qu'ils traversent, mais également avec le fait qu'ils marchent dans des propriétés privées et des terrains agricoles exploités. L'objectif du Parc est de soutenir les instances cantonales dans le respect de la nature et du travail des agriculteurs. Un exemple pourrait être la création de places de pique-nique fixes et délimitées, afin que les promeneurs n'en créent pas partout, y compris dans les prairies de fauche du bord du Doubs.
- Projet 2.6: encouragement de la mobilité douce par l'utilisation des transports publics et du vélo. Organiser des offres de transports publics intéressantes pour certains groupes cibles venant visiter le Parc. Permettre aux visiteurs et à la population résidente d'utiliser plus leur vélo, avec un transport du vélo en train ou en bus gratuit.
- Projet 2.5: mettre sur pied plusieurs parcours pédestres, cyclistes et VTT dans la vallée du Doubs en utilisant des chemins et sentiers déjà existants, mais en développant l'information et en offrant la possibilité de dormir le long du trajet.
- Projet 2.6: améliorer la situation du co-voiturage entre la France et la Suisse. Améliorer les liaisons en transports en commun entre la Suisse et la France afin de diminuer le trafic frontalier.

---

<sup>51</sup> <http://www.nlb.ch/nlb/default.htm>

- Projet 2.6: d'une manière générale, soutenir et améliorer les liaisons en transports en commun dans le périmètre du Parc (hausse de la fréquentation, maintien des lignes menacées, amélioration des correspondances, etc).

## 1.6 Situation du marché

### 1.6.1 Marchés pour les biens et services issus du parc

Le Parc naturel régional du Doubs se profile sur les marchés dans les secteurs économiques suivants :

Le tourisme

Les produits du terroir

L'économie du bois

Le tourisme

Le tourisme sur le territoire du Parc du Doubs est caractérisé par son côté excursionniste. Les visiteurs y passent rarement plus d'une journée qu'ils consacrent à découvrir la nature et ses originalités. Les études d'image de Jura Région-Pays des 3 Lacs ont permis de confirmer cette appréciation, la plupart des gens interrogés déclare ne pas vouloir séjourner plus d'un jour dans la région. Le tourisme est principalement orienté vers la randonnée pédestre et équestre. Ainsi, les sites de l'Etang de la Gruère, du Saut-du-Doubs et la petite ville de St-Ursanne accueillent des centaines de milliers de touristes. Bien que ne disposant pas encore de comptages précis (des chiffres seront disponibles dès cette année), le nombre de visiteurs de l'Etang de la Gruère est estimé à plus de 100'000 personnes par année. Le Saut-du-Doubs est le quatrième site naturel de France le plus visité. Le Parc, en collaboration avec les organisations spécialisées met en place une stratégie en vue d'augmenter la durée du séjour des hôtes notamment en développant des offres forfaitaires comprenant l'hébergement, la pension, l'accès à des sites d'intérêt particulier au besoin le transport de bagages. Les Chemins de fer du Jura (CJ) participent pour une part prépondérante à l'offre touristique. Ils proposent des descentes en trottinette depuis le plateau franc-montagnard vers le Doubs et vers Glovelier. Ils organisent également des attaques de train par des cavaliers dans le secteur de l'Etang de Plain de Saigne.

L'agritourisme prend petit à petit une place significative dans l'offre régionale. Sous l'impulsion de la Fondation rurale interjurassienne, des agriculteurs ont développé des prestations attractives et modernisé leurs équipements. L'association BeJu Tourisme rural coordonne les activités des prestataires et veille à la qualité des prestations.

Les visiteurs du Parc proviennent principalement des villes voisines de Neuchâtel, Bienne, Soleure et Bâle en raison de la proximité. Par ailleurs, les trois quarts des effectifs de touristes arrivent de Suisse allemande.

Les visiteurs ont besoin de renseignements sur ce qu'ils visitent et sur des endroits proposant restauration et gîte. Le Parc vise à mettre en valeur des activités d'hôtellerie durable en soutenant d'une part le maintien des auberges le long du Doubs et en promouvant d'autre part les activités "vertes" comme le tourisme rural par exemple.

Les produits du terroir

La vente directe de produits du terroir constitue le principal circuit d'écoulement. S'ils répondent aux exigences de la certification, les produits peuvent être marqués du label régional "Spécialités du canton du Jura", "Produits du terroir du Jura bernois" ou "Neuchâtel produit du terroir" et ainsi affiliés à la marque Pays romand-Pays gourmand. Le fromage "Tête de Moine" est très largement fabriqué sur le territoire du PNRD en particulier par la fromagerie de Saignelégier et celle du Noirmont. Grâce à cette production, les producteurs de lait peuvent tirer un revenu amélioré de leur lait celui-ci étant un peu mieux payé.

Sur le territoire du Parc se trouvent quelques points de vente qui offrent les produits régionaux. Le marché des paysannes à Saignelégier et un magasin spécialisé à la Chaux de Fonds sont ciblés sur ces produits. En outre, la chaîne de magasins Mini Marché comprend des produits du terroir régionaux dans son assortiment.

Le Parc porte un effort particulier pour renforcer les circuits d'écoulement. Il collabore étroitement avec la Fondation rurale interjurassienne et la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture en vue de mettre en place un réseau de distribution efficace.

La promotion des produits de la région passe par de bonnes auberges ou restaurants qui proposent des mets du terroir dans leurs menus. Les visiteurs ont le plaisir de se restaurer dans une ancienne ferme rénovée ou sur une terrasse avec vue sur un paysage de qualité. Si en plus les mets servis sont composés avec des produits régionaux, le visiteur ne peut qu'être conquis.

L'économie du bois

L'abondance du bois dans les forêts du Parc a permis de développer une activité économique en relation avec ce produit. Plusieurs scieries sont actives sur le territoire lequel fait partie de la zone d'AOC "Bois du Jura". Une parqueterie se trouve aux Breuleux

### **1.6.2 Futurs marchés pour les biens et services issus du parc qui pourraient être dotés d'un label «Produit»**

#### Le tourisme

Le tourisme offre des possibilités de développement. Les efforts communs des offices du tourisme, des collectivités publiques et du Parc vont porter des fruits. L'organisation de l'offre touristique va s'améliorer et des produits structurés seront proposés sur le marché. La création d'une centrale de réservation participe aux mesures préconisées pour améliorer l'impact de l'offre. Le label Parc donné aux meilleurs prestataires leur bénéficiera il leur donnera plus de visibilité à travers les réseaux suisse et européen. Le caractère transfrontalier du Parc naturel régional du Doubs va augmenter l'intérêt des visiteurs, la frontière gardant encore et toujours un côté mystérieux et attirant. L'offre franco-suisse promue et commercialisée par un organisme commun aura des répercussions intéressantes sur le marché des loisirs. L'arrivée du TGV Rhin-Rhône à Besançon et Belfort va rapprocher sensiblement le Parc du Doubs de la capitale française ce qui constitue un atout supplémentaire en vue du développement d'un tourisme vert. Sachant que Paris compte plus de 100 club de marcheurs et de randonneurs, il y a là un réservoir de clients potentiels qu'il convient d'attirer par des prestations de qualité. Par la collaboration avec le Parc du Doubs français, la connexion au réseau des parcs français est aussi garantie.

Les offres dans le domaine de l'agritourisme se développeront. La structure des exploitations permet de renforcer encore le potentiel et la volonté existe d'animer le marché sur ce terrain.

#### Les produits du terroir

Le renforcement des circuits d'écoulement des produits du terroir fait partie des objectifs de l'APNRD. Dans les actions envisagées, il faut citer la création d'un point de vente spécifique sur le marché hebdomadaire de La Chaux-de-Fonds, ville de 40'000 habitants. Il est également prévu de développer un marché le samedi et le dimanche dans la ville de St-Ursanne. Certaines communes proposent d'aménager des points de ventes sur les lieux touristiques comme aux Brenets et à l'Etang de la Gruère. Bien que bénéficiant déjà de labels régionaux, l'obtention du label Parc permettra certainement aux produits du Doubs de se faire remarquer en affichant une personnalité connue dans les assortiments.

L'APNRD conduira également des actions envers les restaurateurs de manière à faire en sorte que la table du Parc soit pourvue des spécialités régionales. Elle favorisera ainsi un marché de proximité et participera à l'augmentation de la plus-value des marchandises. Les restaurateurs qui participent à ces opérations pourront obtenir le label Parc pour leurs prestations.

#### L'industrie du bois

Le Parc participera à une campagne de valorisation du bois. Trois axes de travail ont été définis.

Une plus grande utilisation du bois comme matériau de construction. Le secteur public doit montrer l'exemple et soutenir le recours à ce produit pour les constructions dont il assume la maîtrise. Il faudra également être plus incitatif pour les bâtiments subventionnés.

Le deuxième axe traite de l'utilisation du bois comme source de production d'énergie. Le potentiel d'utilisation de ce matériau est énorme. L'avantage de cette filière réside principalement dans la proximité qu'elle offre.

Enfin, un marché de niche peut être développé dans l'utilisation des bois ondes dont le parc recèle quelques spécimens. Bien que rare, il permet de véhiculer une image positive et participe ainsi au rayonnement du Parc tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du périmètre.

#### L'éducation et la sensibilisation à l'environnement

L'APNRD ne déploiera pas de nouvelles ressources pour dispenser les animations dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. Elle utilisera celles, déjà nombreuses, qui existent à l'échelle du Parc ou à proximité. Ainsi, le marché se développera par recours aux institutions tels le Centre Nature des Cerlatez, le Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, l'ISSKA et les guides. L'offre ira en se développant et dès 2012 déjà, un catalogue de propositions sera émis.

### **1.6.3 Canaux de distribution et partenariats**

Les canaux de distribution des biens et services se développeront. Il faudra créer une centrale de réservation pour les offres touristiques. Ce sera fait en collaboration avec les offices du tourisme.

L'écoulement des produits du terroir va se faire en partenariat avec les organismes spécialisés tels la Fondation rurale interjurassienne et l'office neuchâtelois des vins et des produits du terroir. En outre, l'APNRD va soutenir le développement de la société Fromajoie en vue de lui donner le statut de distributeurs des produits du Parc. Les projets relevant du secteur agricole font l'objet d'un contrat de partenariat avec la fondation rurale interjurassienne.

Dans domaine de l'éducation à l'environnement des conventions seront signées avec les partenaires cités au chapitre précédent.

### **1.6.4 Description des groupes cibles prioritaires**

De par sa nature et ses objectifs, un parc naturel régional s'adresse à sa population puis aux visiteurs, même locaux, qui sont à la recherche de paysages intacts, d'une nature diversifiée et sauvage, d'un patrimoine bâti typé et bien conservé ou encore de produits régionaux de qualité. Dans cette perspective, les visiteurs du Parc du Doubs sont les adeptes d'un tourisme doux, nature, culturel et sportif. Pour satisfaire à ces attentes, l'APNRD projette la mise en place de produits tels que des parcours de découvertes multiples ou des sorties guidées par des professionnels. De plus, l'une des spécificités du Parc du Doubs est l'eau. L'eau du Doubs, qui permet la pêche, le canoé, la détente, la vie de nombreuses espèces, l'eau de consommation, l'eau du karst, etc.

Conformément aux orientations décidées au sein de l'APNRD et ses partenaires, le Parc du Doubs se conçoit comme un lieu de vie pour les habitants et les acteurs économiques de la région et comme un lieu de vacances idéal pour les familles, les randonneurs et les cyclistes de tous genres.

### **1.6.5 Potentiel de visiteurs plausible**

Le territoire du Parc naturel régional du Doubs recèle des lieux de passage nombreux. Deux exemples illustrent la situation. L'Etang de la Gruère reçoit chaque année la visite de plus de 100'000 personnes et le Saut du Doubs près des Brenets est le 4<sup>e</sup> site naturel français le plus visité. Le potentiel de visiteurs est essentiellement composé de journaliers qui viennent s'adonner à la pratique de leurs loisirs et rentrent chez eux en fin de journée. Dès lors, la valeur ajoutée de ce type de tourisme est faible. Les séjours résidentiels sont courts et généralement liés à des événements festifs comme le Marché-Concours national des chevaux, le Festival du Champ-du-Gros ou la course internationale des chiens de traîneaux. Le développement des structures d'accueil est une condition importante du développement du nombre de visiteurs. Le Centre de Loisirs des Franches-Montagnes contribue à cet effort en proposant des lieux de conférences, de séminaires prolongés et de stages sportifs. La mise en relation de cette infrastructure avec l'offre de découvertes du patrimoine naturel, culturel et architectural est de nature à augmenter le potentiel de séjours sur le territoire du Parc. En outre, le caractère transfrontalier du PNRD permet de promouvoir une offre de séjours originale axée sur l'effet frontière. L'arrivée du TGV à Besançon et à Belfort à fin 2011 va rapprocher le Parc du Doubs de Paris. C'est un événement d'une importance certaine car la capitale française pourrait fournir un potentiel de touristes intéressant Paris d'autant plus qu'elle compte plus de 100 clubs de marcheurs et de randonneurs qui trouveront des conditions idéales au sein du PNRD. L'augmentation de la durée du séjour des visiteurs est un axe prioritaire dans la démarche du Parc.

### **1.6.6 Visiteurs potentiels du futur parc**

Actuellement, l'essentiel des visiteurs du Parc provient de Suisse alémanique et des villes voisines. Ces réservoirs de clientèle doivent être conservés voire développés. Mais comme cités plus haut, de nouveaux publics cible sont visés. Ainsi, l'APNRD entend mener une politique d'information à Paris et dans sa région en développant des synergies avec le Pays horloger voisin et en profitant de l'opportunité qu'offre par son intermédiaire la possibilité d'accéder au réseau d'information des PNR français.

Dans autre domaine, le tourisme, le tourisme d'affaire doit être développé. Des campagnes d'information seront organisées auprès des organisateurs de telles manifestations idéalement en collaboration avec les prestataires du Parc.

Enfin, la présence de trois parcs naturels régionaux dans la destination Jura & 3 Lacs (Chasseral, Doubs et Thal) devrait permettre de développer des campagnes d'information commune en vue d'augmenter leur visibilité.

## 2. ORGANE RESPONSABLE ET STRUCTURE DE GESTION DU PARC

### 2.1 Historique de l'organe responsable

1997	Mandat du WWF-Suisse (par ses sections jurassienne et neuchâteloise) à M. Clément Jeanguenat, géographe à l'Université de Neuchâtel, d'étudier la possibilité de créer en Suisse un Parc naturel régional. Etude de base.
1998	Début du projet
1999	Assemblée constitutive de l'Association pour le PNR du Doubs le 24 août.
2000	Le projet est allé trop vite, opposition des agriculteurs – Temps de réflexion
2001	Première version du document d'orientation
2002	Restructuration de l'association nomination d'un nouveau comité. Mandat à l'Association régionale Centre-Jura (LIM) pour assurer le secrétariat et la gestion administrative du projet.
2004	Mandat à M. Pierre-Yves Jeanneret pour encadrer les membres du comité de l'APNRD dans leurs réflexions sur la mise en place du projet et apporter son expertise
2005	Elaboration de nouveaux statuts et création d'un Bureau
2006	Engagement d'un chef de projet
2007	Soutien financier du SECO d'un montant de 500'000 CHF pour 2007 et 2008. Formation d'une structure professionnelle composée: <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un secrétaire général à 80%</li> <li>- d'une responsable des commissions à 30% puis à 70%,</li> <li>- d'une secrétaire à 40%</li> </ul> Réalisation de l'étude de faisabilité
2008	L'APNRD développe son image et sa communication Les premières communes adhèrent au projet Les cantons s'investissent dans le projet en nommant des responsables du dossier et en s'engageant financièrement Le plan de management en vue de la phase de création est élaboré
2009	L'APNRD soumet son projet de candidature le 9 janvier à la Confédération. Obtention du statut de candidat Restructuration de l'association : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nouveaux président et vice-président (20 octobre)</li> <li>- mandataire pour assurer le soutien logistique à la nouvelle équipe transition</li> </ul> Signature de la convention-programme 2009-2011 avec l'OFEV
2010	Nomination et entrée en fonction du nouveau secrétaire général et d'une secrétaire comptable le 1 <sup>er</sup> avril.
2011	Début janvier: dépôt de la demande d'aides financières pour la période 2012-2015 Election d'un nouveau président Elaboration de la Charte et du contrat de Parc Toutes les communes sont membres de l'Association.

### 2.2 Forme juridique

La création du Parc naturel régional du Doubs est placée sous la responsabilité de l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs (APNRD). C'est une association au sens des articles 60 et ss. du Code civil suisse. L'association est organisée selon les statuts adoptés en septembre 2005 et modifiés en octobre 2009 (annexe B5). Elle est ouverte à toutes personnes physiques ou morales. Les communes y détiennent une représentation prépondérante.

## 2.3 Statut du personnel

Le personnel de la structure professionnelle est régi par le Code des Obligations. L'APNRD n'a pas de règlement propre. Pour fixer les conditions de travail, elle se réfère par analogie au statut de la fonction publique de la République et Canton du Jura.

## 2.4 Membres

Selon ses statuts, l'association se compose de membres collectifs et de membres individuels. Les membres collectifs sont les communes, les cantons et la Confédération. Les membres individuels comprennent les personnes morales (associations, sociétés, etc...) et les personnes physiques.

Durant la phase de création, les cotisations des communes étaient fixées à CHF 1.- par habitant pour les 3'000 premiers habitants et CHF 0.25 par habitant supplémentaire.

Pour les membres individuels, les cotisations sont fixées comme suit:

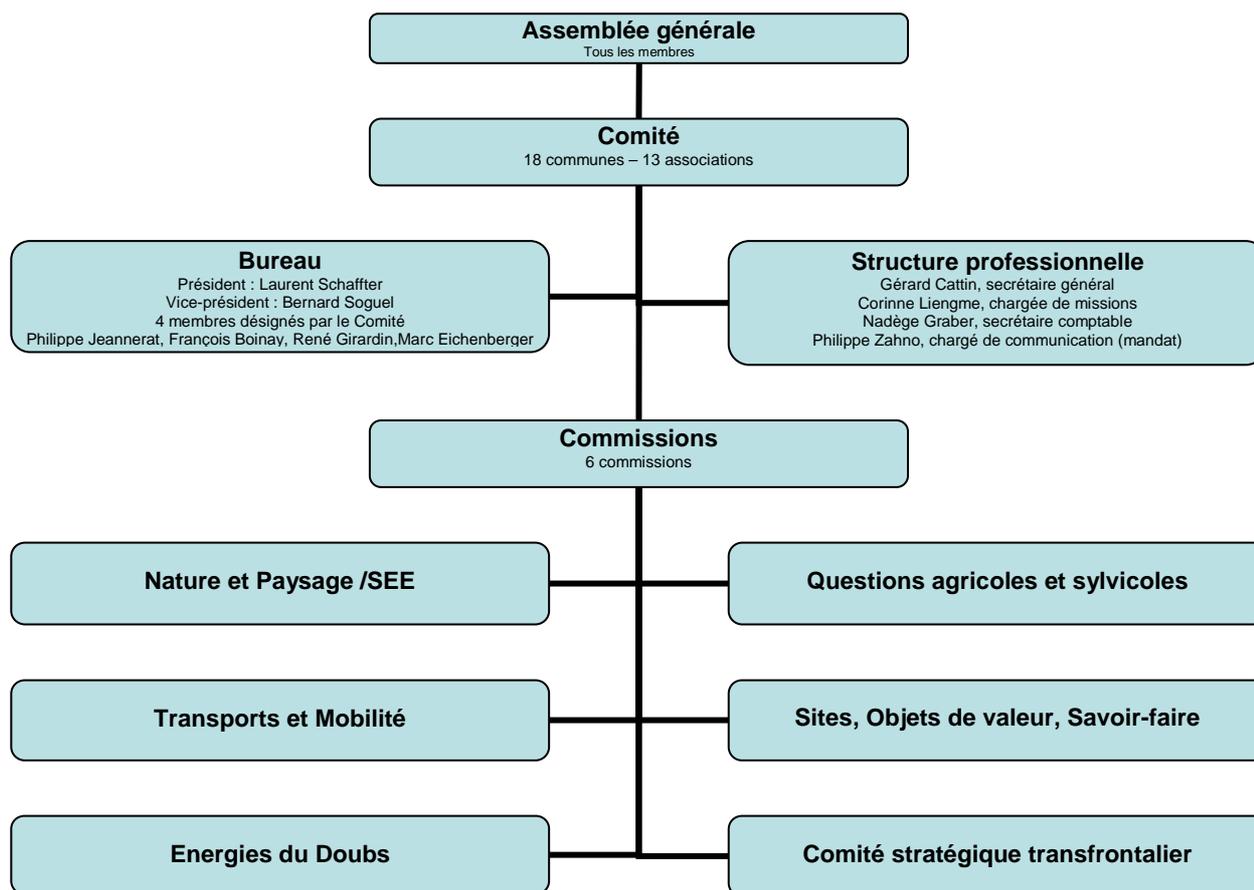
- pour les personnes morales: CHF 150.- quel que soit le nombre de leurs membres
- pour les personnes physiques: CHF 50
- pour les personnes physiques au bénéfice d'une rente AVS ou AI, les étudiants ou les chômeurs: CHF 20.-

L'APNRD compte parmi ses membres 19 communes, 29 associations/sociétés et 51 membres individuels. Les différentes sensibilités régionales sont ainsi représentées dans l'organe de conduite du projet.

## 2.5 Tâches et rôles des différents organes

### 2.5.1 Organigramme

Figure 1 Organigramme de l'APNRD



## L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres collectifs et individuels, elle est compétente notamment pour l'élection des membres du comité et la nomination de l'organe de contrôle des comptes. Elle adopte les rapports du comité et des vérificateurs des comptes, approuve les comptes, donne décharge aux organes et vote le budget. C'est à elle que revient l'adoption de la Charte du Parc, la mise en place des structures et le financement.

Elle siège au moins une fois par an, mais peut toutefois se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité. Les membres individuels (dont les associations) y disposent d'une voix, les membres collectifs (les communes) y disposent de 5 voix.

## 2.5.2 La direction stratégique (comité, bureau ou structures similaires)

### 2.5.2.1 Le comité

Le comité se compose du président, du vice-président, d'un représentant par commune membre et de représentants des membres individuels (Annexe B6). Le nombre de ces derniers doit être inférieur à celui des membres collectifs afin de garantir la prépondérance des communes.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une année et sont rééligibles. Il représente l'association et siège aussi souvent que les affaires l'exigent.

Le comité a pour compétence la direction des affaires et la gestion financière de l'association. Il doit notamment établir le budget et assurer la tenue des comptes, planifier l'organisation et le financement à long terme du projet.

Les représentants des cantons sont invités à la séance du comité.

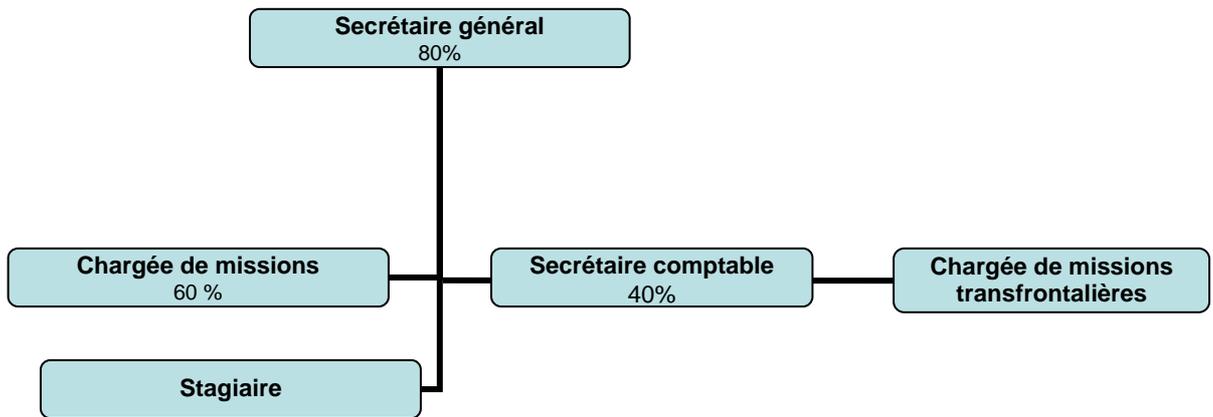
### 2.5.2.2 Le bureau

Le bureau est une émanation du comité. Il est formé d'au maximum six personnes: le président, le vice-président, deux membres collectifs et deux membres individuels représentant d'associations (l'une agricole et l'autre de protection de la nature). Le représentant du canton pilote et le secrétaire général participent aux séances du bureau à titre consultatif. Le bureau prépare les dossiers et exécute les tâches que lui confie le comité.

### 2.5.3 La structure professionnelle

Pendant la phase de création, la structure professionnelle est formée selon l'organigramme ci-dessous :

Figure 2 Organisation de la structure professionnelle



- Gérard Cattin: secrétaire général. Ancien chef du Service des Arts et Métiers et du Travail de la République et Canton du Jura, ancien directeur de la société industrielle Biwi SA à Glovelier. En poste à l'APNRD depuis 2009, poste à 80%.
- Corinne Liengme: chargée de missions. Licenciée en Sciences de l'éducation (Université de Genève), DEA (diplôme d'études approfondies) en Etudes du développement (Université de Genève-IUED). En poste à l'APNRD depuis 2007, poste à 60%. Fin de mission au 31 août 2011.
- Nadège Graber: secrétaire comptable. Diplômée en gestion du tourisme à l'Ecole suisse du tourisme à Sierre. Ancienne directrice de l'office du tourisme de Châtel-St-Denis – Les Paccots de 2000 à 2005. En poste à l'APNRD depuis 2009, poste à 40%.
- Viviane Froidevaux: chargée de missions. Diplômée en géographie (Université de Fribourg). Participation en 2008 à l'évaluation des qualités naturelles et paysagères des communes (bureau LIN'eco). Participation dès 2010 à la rédaction des fiches de projets 2011 et 2012-2015 et de la charte 2012-2021; poste temporaire.
- Madame Jennifer Iseli: chargée de missions. Diplômée en biologie (Université de Neuchâtel). Participation dès juin 2011, en remplacement partiel de Madame Liengme partie en congé de maternité.
- Philippe Zahno, chargé de communication. Mandat. Formation de journaliste. Vice-président des Conseils d'administration des radios de l'Arc jurassien. Ancien chef de la communication du Domaine de la Défense et ancien chef de l'information de l'Etat-major général de l'Armée
- Anne Girardet: chargée de missions transfrontalières. Elle a été engagée début mars 2011 (entrée en vigueur du contrat au 1<sup>er</sup> mai) conjointement par le Pays Horloger et le Parc du Doubs, afin de coordonner les projets transfrontaliers entre la Suisse et la France. Poste à 100 %

**Figure 3 Organisation de la structure professionnelle en phase de gestion**

## 2.5.4 Autres structures importantes

### Les commissions

Pour atteindre les objectifs que l'association s'est fixés, des commissions nommées par le comité proposent des projets dans les différents domaines d'action du Parc. Ces projets sont discutés par le bureau puis présentés au comité qui décide ou non de les réaliser. Chaque commission comprend idéalement au moins un membre du comité.

Ces commissions sont importantes car elles répondent au processus bottom-up voulu dans le cadre de la réalisation d'un parc naturel régional. Elles sont des structures – encadrées par un professionnel – permettant aux acteurs locaux d'apporter leur contribution à la construction du projet. Certains membres de ces commissions le sont à titre individuel, mais la majorité d'entre eux représentent des associations régionales. Les commissions constituent ainsi d'intéressantes plateformes d'idées et de discussions qui permettent l'implication des habitants du périmètre afin qu'ils puissent s'approprier le projet.

Les commissions sont les suivantes:

- Nature et Paysage / Sensibilisation et éducation à l'environnement
- Questions agricoles et sylvicoles
- Transports et mobilité
- Sites, objets de valeur, savoir-faire
- Energies du Doubs

### Le comité stratégique transfrontalier

A l'initiative de la Conférence transjurassienne et pour traiter des projets transfrontaliers, l'APNRD s'est doté d'un comité ad'hoc qui se réunit chaque trimestre alternativement en Suisse et en France. Il dispose d'une ressource permanente en la personne d'une chargée de missions qui est placée sous sa responsabilité.

**Tableau 19 Composition du Comité stratégique transfrontalier de l'APNRD**

Membre	Titre	Fonction	Représentation
Bernard Soguel	Vice-président APNRD	Co-président	APNRD
Annie Genevard	Maire de Morteau	Co-présidente	Syndicat Mixte du Pays Horloger
Evelyne Boillot	Maire de Grand Combe Châteleu	Membre	Syndicat Mixte du Pays Horloger
René Girardin	Maire de Saignelégier	Membre	APNRD
Laurent Kurth	Conseiller communal de La Chaux-de-Fonds	Membre	APNRD
Joseph Parrenin	Maire de Maïche	Membre	Syndicat Mixte du Pays Horloger
André Péquignot	Maire de Bief	Membre	Syndicat Mixte du Pays Horloger
Albert Piquerez	Maire de Clos du Doubs	Membre	APNRD

Le secrétaire général de l'APNRD et la chargée de missions transfrontalières participent aux réunions avec voix consultative

Des groupes de travail issus de certaines commissions se sont également constitués afin de gagner en efficacité:

- Groupe de travail "Deux-roues" (Commission transport): s'attelle à créer des itinéraires VTT ou cyclo-tourisme dans le Parc, si possible de manière transfrontalière.
- Groupe de travail "Sentiers des contrebandiers et des douaniers" : s'attelle à la création de trois itinéraires sur le thème de la contrebande et une boucle sur le thème des douaniers
- Groupe de travail "Brunch santé": s'occupe de l'organisation et de la mise en place du Brunch santé organisé chaque année par le Parc.

### Le pôle scientifique

Le Pôle scientifique est une émanation de la commission Nature et Paysage. Il réunit de nombreux spécialistes dans la majeure partie des thèmes touchant aux domaines de la faune et de la flore ainsi que de l'éducation à l'environnement.

**Tableau 20 Composition du Pôle scientifique de l'APNRD**

Jacques Ayer	Paléontologue, faune/flore, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Michel Blant	Biologiste, faune et flore, chauves-souris, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
François Boinay	Naturaliste, forestier, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Félicien Corbat	Mycologie, biologiste, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Philippe Druart	Biologiste, faune et flore, botanique
Martial Farine	Naturaliste, ornithologie
Philippe Grosvernier	Biologiste, hydrologue, milieux humides, hauts- et bas-marais, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Noël Jeannot	Naturaliste, ornithologie, faune et flore, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Arnaud Maeder	Biologiste, spécialiste des fourmis, faune/flore, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Thierry Malvesy	Paléontologue, faune/flore, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Alain Mertz	Botanique, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Anne Siegenthaler	Psychologue-psychothérapeute, comportementaliste
Anne Vignot	Biologiste, botanique, hydrologie
Rémy Wenger	Karst, chauves-souris, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

### L'organe de contrôle

Nommé par l'assemblée générale sur proposition du comité pour la durée d'un exercice annuel renouvelable, l'organe de contrôle des comptes est chargé de la vérification des comptes et des opérations financières de l'association. Il présente son rapport lors de l'assemblée générale. La fiduciaire Fiduconsult Jura SA est l'organe de contrôle de l'APNRD. Elle a été nommée par l'assemblée générale du 24 mars 2011.

### La coordination entre les trois cantons

L'étalement du territoire du Parc sur les trois cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel nécessite une coordination cohérente, afin de gérer au mieux les tâches, les informations et les décisions à partager.

Chaque canton a nommé une personne responsable de la liaison entre eux et avec le Parc du Doubs, ce sont :

- Sabine Jaquet, aménagiste au Service de l'aménagement du territoire du Canton du Jura. Elle est la coordinatrice responsable du trio et représente ses collègues dans les relations avec le Parc et l'OFEV.
- Pierre Mosimann, collaborateur technique à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne
- Emmanuel Babey, chargé de missions au Service de la promotion économique du Canton de Neuchâtel

## 2.6 Collaboration avec les acteurs locaux et régionaux importants

### 2.6.1 Liste des principaux acteurs présents sur le territoire du parc et leur rôle actuel

Le partage du territoire du Parc sur trois cantons engendre une multiplication des contacts nécessaires tant avec les services cantonaux qu'avec les associations..

Les listes qui suivent regroupent les acteurs avec lesquels le Parc a ou a déjà eu des contacts et/ou des collaborations. La liste globale de tous les partenaires est disponible en Annexe B7.

**Tableau 21 Partenaires régionaux/nationaux – Institutions**

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projets	Objectif OFEV 1	Objectif OFEV 2	Objectif OFEV 3	Objectif OFEV 4
Les 19 communes membres	Tous les projets				
Les services et offices des trois cantons de Berne, Neuchâtel et du Jura	Tous les projets,				
Confédération / OFEV	Tous les projets				

**Tableau 22 Partenaires régionaux – associations, sociétés, fondations, etc**

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projets	Participation
Association "Les Chemins du bio"	2.2	Partenaires pour la mise en œuvre de projets agri-touristiques
Association Chemin des Rencontres	2.5	Contacts avec le Parc pour la mise sur pied d'un itinéraire cyclable reliant la Suisse à la France
Association des paysannes jurassiennes (APJ)	2.7	Co-organisation du brunch santé et contacts pour projets
Union des paysannes du Jura bernois (UPJB)	2.7	Co-organisation du Brunch santé et contacts pour projets
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	2.7	Co-organisation du Brunch santé et contacts pour projets
Association forestière neuchâteloise (AFN)	2.1	Contact dans le cadre de la commission agricole et sylvicole – collaboration à développer
Association jurassienne d'économie forestière (AJEF)	2.1	Contact dans le cadre de la commission agricole et sylvicole – collaboration à développer
Association jurassienne de tourisme pédestre (AJTP)	2.5	Collaborations pour le développement d'itinéraires propres au Parc
Neuchâtel Rando	2.5	Collaborations pour le développement d'itinéraires propres au Parc
Association pour le Réseau équestre des Franches-Montagnes (AREF)	2.2	Collaboration à développer
BeJu Tourisme rural	2.2	Collaboration dans le domaine de l'agritourisme via la Fondation rurale interjurassienne
Prestataires agri-touristiques et touristiques du territoire du Parc	2.2	Collaborations en cours et à développer dans le cadre des projets touristiques et agri-touristiques
Fondation rurale interjurassienne (FRI)	1.4 / 1.6 / 2.2 / 2.3 / 2.7	Collaboration forte dans les projets agricoles et agri-touristiques
Enjoy Switzerland – "St-Ursanne / Clos du Doubs"	2.6	Participation au groupe de pilotage
Centre Nature Les Cerlatez	1.2 / 1.3 / 1.5 / 1.8 / 3.4	Nombreux contacts et collaboration sur divers projets
Parc régional Chasseral	3.4	Contacts ponctuels et recherches de collaborations
Réseau suisse des Parcs naturels	4.1	Participation aux activités du réseau
Fédérations cantonales et sociétés de pêche jurassienne et neuchâteloise	1.2	Collaboration à développer concernant l'état sanitaire du Doubs
Pro Natura	1.1 / 1.2 / 1.3	membre du comité

	/	
WWF	1.2	membre du comité
Rétropomme – Association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse romande	1.4	Collaboration à développer dans le cadre projet de valorisation des arbres fruitiers indigènes
Société d'agriculture du Clos-du-Doubs	1.6	Contacts et échange d'information dans le cadre des OQE
Société de laiterie de St-Ursanne	2.3	Contacts et échange d'informations dans le cadre du projet de développement de nouveaux produits laitiers et fromagers
Société des Sentiers du Doubs	2.5	Membre du comité

**Tableau 23 Partenaires régionaux – Entreprises et privés**

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projets	Participation
CarPostal	2.6	Contact pour les lignes Biaufond-La Chaux-de-Fonds et Tramelan-Goumois
Chemins de fer du Jura (CJ)	2.6	Contacts réguliers et participation à la commission des transports
Transports régionaux neuchâtelois (TRN)	2.6	Contact pour le soutien au transport des vélos
Imprimerie du Franc-Montagnard, Saignelégier	4.1	Contacts réguliers comme mandataires
Zebulon, La Chaux-de-Fonds	4.1	Contacts réguliers comme mandataires
Jura Event	2.5	Contacts ponctuels comme mandataires

**Tableau 24 Autres partenaires**

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projets	Participation
Philippe Druart, botaniste	1.3	Collaborations aux projets botaniques, notamment la fritillaire
Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA)	3.2	Collaboration dans le cadre du pôle scientifique
Musée jurassien des sciences naturelles, Porrentruy	1.3	Collaboration avec le Jardin botanique pour la fritillaire notamment
Michel Blant	1.2	A collaboré à la rédaction des chapitres 1

D'autre part, des partenaires français collaborent ou ont collaboré sur divers dossiers. Le tableau suivant nomme les principaux :

- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté
- Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Lyon
- Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB)
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Service départemental de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)
- Museum d'Histoire naturelle, Citadelle de Besançon (Mickaël Béjean)
- Syndicat mixte du Pays Horloger

Il serait vain de vouloir établir une liste exhaustive de tous les acteurs potentiels présents sur le territoire du Parc et qui pourraient d'une manière ou d'une autre être appelés un jour à collaborer pour un projet, tant ils sont nombreux. Les tableaux ci-dessous reprennent cependant l'essentiel des partenaires qui prennent part ou le pourraient d'une manière ou d'une autre aux projets portés par le Parc.

**Tableau 25 Services cantonaux en relation avec l'APNRD**

Service	N° de projet	Participation	A développer
Cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne	4.2	Porteurs du projet	
Division forestière 8 Jura bernois (BE)	2.1	Partenaires professionnels pour la valorisation du bois	Collaboration à développer sur les projets sur la forêt (1.1, 1.5)
Office de la coordination environnementale et de l'énergie / Service cantonal de l'énergie (BE)	2.1	Partenaires et conseils professionnels pour la valorisation du bois et l'utilisation du bois-énergie	Collaboration à développer sur les projets sur la forêt (1.1, 1.5) et sur le bois – énergie (2.1)
Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)	1.2 / 2.5 / 1.3 / 2.1	Partenaires et conseils pour les projets touchant à l'environnement et au paysage	Partenariat à développer sur tous les projets Nature et Paysage
Office des forêts (BE)	2.1	Partenaires et conseils pour la valorisation du bois	Partenariat à développer sur les projets sur la forêt (1.1, 1.5)
Offices de l'agriculture JU/NE/BE	1.6/2.2/ 2.3/2.4/ 3.1	Partenaires conseils pour les projets agricoles	Collaboration à développer pour les projets agricoles (1.4)
Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)	1.3 / 2.1	Partenaires et conseils pour les projets touchant à l'environnement et au paysage	Partenariat à développer sur tous les projets Nature et Paysage
Service de la protection de l'environnement (BE)	1.3	Partenaires et conseils pour les projets touchant à l'environnement et au paysage	Partenariat à développer sur tous les projets Nature et Paysage
Service des transports et de l'énergie (JU/NE)	2.1	Partenaires et conseils pour la valorisation du bois-énergie	Partenariat à développer pour les projets de transports (2.6)
Office de la culture JU/BE/NE	3.3	Partenaires conseils dans le domaine de la culture et de la valorisation du patrimoine	Projets culturels pour le Parc (3.3)

## 2.6.2 Collaboration avec des communes ou villes situées hors du parc

### 2.6.2.1 Les villes-portes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle manifestent un intérêt certain pour la création du Parc du Doubs. Elles soutiennent constamment les démarches qui touchent leurs territoires. Dans le cadre du réaménagement des locaux du Musée d'Histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, la ville prévoit que celui-ci déménage dans des plus grands locaux. Des contacts ont eu lieu avec Monsieur Arnaud Maeder, conservateur du MHN, dans la perspective d'installer dans cette nouvelle structure une exposition permanente sur le futur Parc naturel régional du Doubs. D'autres collaborations sont à l'étude pour faire des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle des villes-portes, véritables portes d'entrées d'une grande partie des visiteurs dans le Parc du Doubs (projet 3.6).

## **2.6.3 Collaboration avec d'autres projets de parcs et d'autres parcs en Suisse et à l'étranger**

### **2.6.3.1 Le Réseau des Parcs suisses**

L'APNRD est l'un des partenaires fondateurs du Réseau des Parcs suisses par sa participation à l'assemblée constitutive de 2007. Cette structure réunit les projets de parcs d'importance nationale, elle représente leurs intérêts collectifs auprès des autorités et des collectivités. Elle est également une plateforme de discussions et d'échanges entre les projets qui la constituent.

L'APNRD est notamment engagée dans le projet "Supportvereinbarung zum Geoinformationsmanagement". Ce projet concerne la collaboration de plusieurs parcs avec le Réseau des parcs suisses dans le domaine des SIG (systèmes d'information géographique). Le Réseau des parcs, à travers le Parc national Suisse aux Grisons, met à disposition des parties contractantes un logiciel SIG (ArcMap Desktop 10). En contrepartie, les parcs s'engagent à suivre régulièrement les journées de formation et workshop organisés par le Réseau.

### **2.6.3.2 Le Réseau des Parcs bernois**

L'APNRD participe régulièrement aux manifestations organisées par le réseau des Parcs naturels régionaux bernois. Il n'en est pas encore membre mais pourrait le devenir dès qu'il aura obtenu sa labellisation.

### **2.6.3.3 Le projet de PNR du Doubs français**

Dans le cadre de la création du PNR du Doubs français, en collaboration avec le Pays Horloger et la région Franche-Comté, des contacts réguliers sont entretenus avec ces institutions. Le chapitre 1.1.1 "Un projet de parc transfrontalier" décrit les collaborations entre l'APNRD et le PNRD du Doubs français.

### **2.6.3.4 La collaboration avec le Parc Chasseral**

Le périmètre du Parc Chasseral est limitrophe à celui du Parc du Doubs sur son versant nord. En 2006, l'APNRD a confié un mandat d'étude à la Haute Ecole d'Ingénieurs et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) portant sur les éléments suivants:

- Rapprochements possibles entre le Parc du Doubs et le Parc régional Chasseral
- Aspects législatifs et organisationnels
- Questions économiques et financières
- Rôles imaginables pour la Ville de La Chaux-de-Fonds

Trois scénarios possibles sont présentés dans leur rapport:

- Fusion à court terme des deux Parcs en une seule unité
- Fusion à terme des deux Parcs en une seule unité
- Autonomie des deux Parcs

Leur analyse conclut que la solution de la fusion à terme des deux parcs semble la plus adéquate. Mais cette solution implique toutefois que les deux projets évoluent plus ou moins parallèlement. Elle suppose également la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle, ce qui demandera sans aucun doute beaucoup de temps, d'autant plus que d'autres problèmes, notamment politiques, sont à considérer.

Dans un premier temps, il est discuté d'un rapprochement entre les deux projets. Ce rapprochement s'exprimera par le développement de projets communs concernant nos spécificités communes (projet 3.4 Gens du Pays, projets 2.1 "Valorisation du bois et 2.4 concernant les produits du terroir).

Des contacts réguliers sont entretenus entre les deux parcs et des discussions sont menées en vue de développer des synergies et de réaliser des actions communes.

## **2.6.4 Collaboration ciblée sur certains thèmes, avec toutes sortes d'institutions, éventuellement aussi hors du parc, telles que musées, instituts de formation, etc.**

### **Le Musée d'Histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (MHN)**

Les institutions zoologiques de la Chaux-de-Fonds sont des partenaires privilégiés par le statut de ville-porte de La Chaux-de-Fonds. Dans le cadre du projet "Naturama", les institutions zoologiques souhaitent développer des activités et informations sur la faune et les milieux de la région. Le parc zoologique est une occasion unique de montrer certaines espèces animales susceptibles de se

trouver dans le périmètre du Parc. Le Parc du Doubs pourrait très bien présenter ses activités et projets dans le site qui devrait être nouvellement aménagé.

#### **Le Musée jurassien des Sciences naturelles (MJSN) à Porrentruy**

Le Parc du Doubs collabore avec le MJSN, par l'intermédiaire du Jardin Botanique dans le projet de mesures conservatoires pour la fritillaire et autres espèces menacées. Le Jardin botanique est chargé de conserver les plants de fritillaires et de les réimplanter sur les sites choisis. Cette collaboration positive devrait continuer sur d'autres projets à l'avenir, notamment sur la sensibilisation à l'environnement du Parc du Doubs au-delà de son périmètre.

#### **L'Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie (ISSKA)**

L'ISSKA organise déjà de nombreuses activités pédagogiques sur le thème du Karst. Cet institut est spécialisé dans la karstologie et emploie des personnes qualifiées. Le paysage du parc du Doubs étant caractérisé par les phénomènes karstiques, l'ISSKA est un partenaire indispensable dans la compréhension de ces phénomènes et dans la sensibilisation et éducation à l'environnement.

#### **Le Musée d'Histoire naturelle de Besançon**

Le site de la Citadelle de Besançon est un endroit fréquenté du côté français. La ville de Besançon est proche du parc du Doubs et peut servir de ville porte pour le projet de parc du Doubs français.

De plus, la Citadelle de Besançon et notamment M. Béjean travaille sur la reproduction et conservation des aprons, poisson emblématique du Doubs. Il connaît très bien ce poisson et peut donner des informations importantes sur le maintien de cette espèce dans le Doubs.

#### **L'Université de Neuchâtel:**

La présence relativement proche d'une université, permet de réaliser des études sur les éléments paysagers, floristiques ou faunistiques avec des personnes compétentes. Aucun projet en collaboration avec eux n'est prévu pour le moment, mais cette piste permettrait d'effectuer des recherches ciblées sur certaines thématiques.

#### **Divers**

Le comité stratégique transfrontalier réunit des partenaires du Parc du Doubs et du projet de PNR du Doubs français. Il vise à coordonner les actions entre ces deux entités, afin d'agir de concert et d'offrir des prestations similaires d'un côté et de l'autre de la frontière.

Le Pôle scientifique réunit des spécialistes suisses et français dans la majeure partie des thèmes touchant aux domaines de la faune et de la flore ainsi que de l'éducation à l'environnement.

## **2.7 Acceptation du projet de parc**

A fin mai 2011, les 19 communes concernées par le périmètre ont manifesté leur désir de participer à la création du Parc du Doubs. Elles ont toutes adhéré à l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs et payé la cotisation pour l'année courante. Le secrétaire général a rencontré tous les maires et présidents de communes entre mi-juillet et début septembre. Il ressort du rapport qu'il a fourni que les élus communaux ont émis une appréciation favorable quant à l'évolution du dossier. Ils ont salué l'augmentation de la visibilité du Parc depuis quelques mois notamment par l'organisation de manifestations promotionnelles comme le brunch-santé, la fête de la nature et la première journée du Parc le 31 juillet à Goumois. Ils ont également pu prendre connaissance des projets qui sont engagés sous l'égide de l'association. D'une manière générale, ils souscrivent aux orientations définies par le Bureau et le Comité, en particulier, ils manifestent un fort attachement au caractère transfrontalier du Parc du Doubs, allant pour certains d'entre eux à affirmer que la création d'un Parc naturel régional du Doubs ne peut se justifier que dans cette dimension.

Il est plus difficile de mesurer de degré d'acceptation du projet par la population. Seule, la réalisation d'une enquête ou d'un sondage peut donner une image significative de la tendance. Le constat suivant peut être mis en exergue à ce stade du processus :

- les milieux agricoles participent activement au développement des projets. Les Chambres d'agriculture pilotent ceux relevant de leurs secteurs d'activité. Ils font preuve d'esprit d'initiative en proposant des actions s'intégrant dans la démarche de l'APNRD comme par

exemple la création de surfaces de compensation écologiques, la valorisation des produits du terroir et l'agritourisme.

- les prestataires de services manifestent leur intérêt et commencent à percevoir la portée que la création du Parc peut avoir sur leurs activités, ils sollicitent l'APNRD pour entrer dans les démarches de promotion ;
- les associations demandent le soutien de l'APNRD afin de faire aboutir leurs projets en proposant une participation du Parc soit sous forme financière soit sous forme de caution morale.
- seules certaines associations de protection de la nature manifestent encore une attitude de réserve voire de refus à l'égard du Parc. Cette position est la conséquence d'une situation conflictuelle issue de la restructuration de l'association en 2009. L'APNRD a demandé la médiation de Pro Natura Suisse pour rétablir le dialogue avec les organisations cantonales.

Les organes dirigeants ont mis l'accent sur la communication et l'information auprès des acteurs locaux, sous les formes suivantes:

- en organisant une journée du Parc à une date ne coïncidant pas avec la journée européenne des parcs naturels régionaux ;
- en donnant une image au projet par la réalisation d'un logo et d'une ambiance graphique ;
- par des contacts directs avec la population
- par la publication d'un journal d'information trimestriel "Parc du Doubs - INFO", distribué en tous-ménages dans les communes, hormis les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle où il est envoyé sous pli adressé
- par la réalisation de panneaux d'information, de drapeaux et de bâches publicitaires
- en mettant en ligne un site internet – [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch) – régulièrement mis à jour par la structure professionnelle
- par la réalisation d'une vidéo de présentation du Parc axée sur l'émotion
- en produisant un prospectus de présentation du projet
- en approchant les médias pour réaliser des articles dans la presse locale
- en organisant diverses activités et en sponsorisant (modestement) des manifestations locales
- en organisant chaque année un brunch santé ouvert à tous et en collaboration avec les paysannes jurassiennes, neuchâteloises et du Jura bernois

En outre, un chargé de communication a été engagé par l'association. Philippe Zahno est notamment en charge de la rédaction du Journal du Parc et de l'organisation et la conduite des diverses conférences de presse.

### 3. PROFIL ET POSITIONNEMENT DU PARC

#### 3.1 Points forts et points faibles du parc et de l'organe responsable

Les points forts et les points faibles du Parc sont pondérés selon l'engagement de l'Association dans les différents projets portant sur les thèmes spécifiés et l'importance qu'elle porte à la conservation des richesses, la résolution des problèmes ou la collaboration avec d'autres institutions.

##### Le paysage, les milieux et les espèces:

Points forts	Pondération
Une rivière libre et sauvage sur plusieurs dizaines de kilomètres	Important
Un paysage typique préservé de dommages importants	Important
Des milieux et des espèces remarquables, d'intérêt régional et national	Moyen
Des zones protégées définies dans des plans directeurs	Moyen
De nombreuses associations déjà actives dans la région	Important
Points faibles	
Evolution des pâturages boisés	Important
Etat sanitaire du Doubs	Important
Habitats et espèces en régression	Moyen

##### Objectifs du Parc:

- Contribuer à l'amélioration du Doubs en tant que milieu pour les espèces
- Maintenir la haute qualité des paysages typiques de la région
- Maintenir voire développer les espèces faunistiques et floristiques menacées
- Favoriser la collaboration avec les associations actives sur le secteur
- Assurer la prise en charge transfrontalière des problèmes et des solutions
- Développer un concept de sensibilisation et d'éducation à l'eau

##### Forces:

Le paysage sylvo-pastoral est relativement intact car les cantons ont depuis plusieurs dizaines d'années maîtrisé l'extension des constructions dans le reste du territoire (chalets, week-ends, etc.) Les activités industrielles et artisanales sont bien intégrées dans le territoire grâce à une politique d'aménagement définies depuis plusieurs décennies. Seules les activités hydro-électriques ont modifié le paysage originel, en créant des plans d'eau en amont des barrages (Brenets, Biaufond, Goule) et par la traversée de quelques lignes à haute tension.

La diversité des milieux, des groupes faunistiques et floristiques due principalement au gradient altitudinal, à la rivière et au sous-sol karstique est une des forces principales au niveau de la biodiversité. La faune vertébrée, principalement des mammifères et des oiseaux, est remarquablement diversifiée. Le lynx, le chat sauvage, le chamois, le faucon pèlerin et le grand-duc se rencontrent dans différents secteurs du périmètre. Les connexions pour la grande faune sont bonnes tout au long de la vallée du Doubs, garantissant les flux migratoires et les échanges avec d'autres compartiments biogéographiques.

Les connaissances de la flore et des associations forestières sont bonnes grâce à des études et cartographies de bon niveau.

Dans la réserve de la vallée du Doubs, le canton du Jura a mis en place dernièrement une série de panneaux didactiques bien illustrés pour informer les promeneurs des différents aspects naturels et paysagers qu'ils rencontrent.

##### Faiblesses:

Le phénomène de la déprise agricole a conduit au reboisement naturel progressif de nombreuses surfaces autrefois exploitées en pâturage, principalement sur les fortes pentes et dans les endroits éloignés des exploitations. Dans le même temps, la mise en culture, localement, du lit majeur du Doubs a diminué les surfaces de prairies humides et de zones alluviales. Dans les parties hautes du

périmètre, le pâturage boisé subit une érosion due au manque de renouvellement dans certaines surfaces et au reboisement naturel dans d'autres.

La régression de la faune piscicole illustre le problème récurrent de la qualité des eaux du à de nombreux facteurs combinés (entre autres rejets des effluents de stations d'épuration, épandages de lisiers et influence négative des marnages dus au turbinage dans les installations hydroélectriques). L'augmentation du débit résiduel du Châtelot a sans doute amélioré la situation, mais ne supprime pas les influences négatives des éclusées. Des pollutions latentes des eaux souterraines (dolines dépotoirs) sont également une source d'atteintes à la qualité des eaux superficielles.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, la présence de trois usines hydro-électriques (Châtelot, Refrain, Goule) crée des problèmes relatifs notamment aux éclusées, surtout concernant l'usine du Châtelot. Ces lâchers d'eau quotidiens provoquent des crues artificielles qui ont de graves conséquences sur l'écosystème. Lorsque le débit augmente (débit d'éclusée), les organismes aquatiques sont emportés par le courant; lorsque le débit diminue, ces organismes viennent s'échouer dans des zones asséchées. De plus, ces barrages, tout comme les nombreux seuils, sont également des obstacles infranchissables pour la faune piscicole.

Diverses autres pressions sur le milieu naturel, notamment au niveau du Doubs (canoë, tourisme, etc), nécessitent une gestion durable non encore entièrement résolue. Ces facteurs peuvent aussi avoir une influence non négligeable sur la conservation de certaines espèces, comme l'apron.

Si les connaissances de la faune vertébrée sont évaluées comme bonnes, celles de la faune invertébrée sont lacunaires. Ce fait est regrettable eu égard à la diversité des milieux relevés, laissant augurer d'une biodiversité remarquable dans ce domaine. La présence fortuitement connue de quelques espèces rarissimes au niveau suisse (papillons, orthoptères) laisse entrevoir que la région a une responsabilité et une importance pour la conservation de la biodiversité.

Une mise en valeur éducative locale des valeurs environnementales et des comportements à adopter en fonction des milieux traversés est encore très partielle. Bien que quelques parcours didactiques existent, le gradient altitudinal prononcé n'est pas encore mis en valeur au niveau de la compréhension du paysage pour le public. L'explication des successions hydrogéologiques (des dolines à la source) ou des associations forestières (des crêtes aux zones alluviales) fait défaut, ce qui est regrettable au vu de l'attrait touristique et de la fréquentation de ce paysage par le public (sentiers pédestres nombreux et répartis dans tout le périmètre).

## L'agriculture

Points forts	Pondération
PME familiales disséminées sur le territoire	Faible
Prestations d'agritourisme relativement bien développées	Important
Zone de l'AOC Gruyère et Tête de moine	Moyen
Agriculture extensive à peu intensive	Important
Grande présence de pâturages boisés	Moyen
Elevage chevalin de la race Franches-Montagnes	Important
Produits de qualité	Important
Plusieurs points de vente des produits du terroir dans le Parc	Moyen
Points faibles	
Valorisation des produits insuffisante	Important
Surfaces agricoles difficiles d'accès qui se reboisent	Faible
Risque de perte d'identité régionale des exploitations	Moyen
Peu ou pas de marge de manœuvre en ce qui concerne la politique agricole	Faible

Objectifs du Parc:

- Valoriser les produits et activités agricoles
- Créer un centre d'interprétation du cheval
- Faire découvrir les richesses du PNRD

Forces:

Les exploitations agricoles sont le plus souvent d'assez grande taille, gérées par des familles paysannes. Ce sont des PME disséminées dans le territoire dont elles assurent l'occupation décentralisée et l'entretien. La population agricole est encore assez importante et forme la trame de la structure sociologique des communautés villageoises du projet de PNR.

Le périmètre du Parc a l'avantage d'être englobé dans le périmètre de l'AOC Gruyère ainsi que dans celui de la Tête de Moine (du moins pour les Franches-Montagnes, le Clos-du-Doubs et La Ferrière). Ces fromages, produits d'exception, jouissent d'une excellente renommée et de potentiels de développement, la demande excédant l'offre.

Les productions herbagères sont constituées de prairies naturelles et de pâturages qui servent à l'affouragement des bovins et des chevaux. La gestion des pâturages communautaires (pâturages boisés) fonde une économie pastorale très particulière et caractéristique. Les productions de caractère extensif à peu intensif, tant au niveau des produits bruts (lait, produits des élevages, viande) qu'élaborés (fromage, yogourts, etc) se prêteraient très bien à la définition de labels spécifiques.

#### Faiblesses:

La région est excentrée par rapport aux canaux de distribution et de mise en valeur des produits. A relativement court terme, on peut craindre que les productions issues des régions jurassiennes soient oubliées par les circuits commerciaux, en raison des frais de transport. La situation de l'économie agricole est, à cet égard, d'une faiblesse préoccupante. Il faut intégrer le paradoxe généré par cette situation: pour garantir la production et l'écoulement de nombreux produits dans une région éloignée des centres de mise en valeur et/ou de commercialisation, il est économiquement intelligent d'organiser, de promouvoir voire de développer les productions.

La grandeur des exploitations n'est pas extensible à loisir. Si l'on entend maintenir leur caractère familial, il faut veiller à ne pas dépasser les limites physiques et les capacités des exploitants. Les concentrations constatées dans la production laitière (moins de producteurs et plus de quantités) sont à cet égard symptomatiques; dans quelques cas, les limites humaines et financières sont atteintes. Par ailleurs, il apparaît qu'un développement du secteur agricole axé sur la diversification (des productions et des activités) postule un accompagnement du PNR à la recherche de moyens humains et financiers, pour autant que les prestations soient en accord avec les objectifs d'un PNR.

Les entreprises agricoles du canton du Jura se retrouvent parfois en vente sur le marché libre, lorsqu'il n'y a pas de descendants (agriculteur resté célibataire) ou pas de génération intéressées par l'agriculture (autres professions exercées par les enfants de l'exploitant). Les investisseurs potentiellement capables d'acquérir un domaine sur ce marché sont rarement des autochtones. Il s'ensuit donc, pour la région, une perte d'authenticité et une dilution des valeurs paysannes traditionnelles. Mais heureusement quand même de jeunes agriculteurs de la région sont formés et cherchent à reprendre une exploitation. Le Parc a un rôle d'information à jouer dans ce domaine.

La quasi totalité des volumes des productions agricoles n'est pas mise en valeur dans la région. La plupart des produits quittent la région sous forme brute (céréales et lait en vrac, bétail sur pied, etc). La constante érosion des prix des produits agricoles pourrait induire soit une plus grande extensification des productions soit une formidable concentration. La part prépondérante de l'exportation de produits non transformés est un indice de fragilité pour l'économie agricole, la valeur ajoutée sur les productions étant réalisée à l'extérieur du périmètre. Le PNR devra être un acteur accompagnant les études et les projets visant à mettre en valeur, transformer et commercialiser les produits agricoles à forte valeur ajoutée et qui répondent aux objectifs d'un PNR.

Une des grandes richesses de la région est constituée par les pâturages boisés. Cette entité, caractéristique de la région jurassienne, a fait l'objet de très nombreuses études. L'utilisation mixte de ces surfaces, agricole, forestière ainsi que pour le tourisme et les loisirs, peut engendrer des conflits d'intérêts parfois importants entre les différents utilisateurs. Cela requiert l'instauration d'un dialogue, dans le cadre duquel il s'agit de trouver des solutions qui garantissent les conditions d'une exploitation agricole et forestière économiquement viable. Le maintien de cet élément marquant du patrimoine de la région est à ce prix. L'élaboration de plans de gestion intégrée (PGI) a pour but de répondre à cette préoccupation.

La zone agricole est devenue au fil des ans un espace dans lequel une multitude d'intérêts exprime ses revendications. Zone de protection de la nature et de l'environnement pour les organisations écologiques, zone de délasserment pour les milieux touristiques, zone de conservation du patrimoine

pour les associations de protection du paysage et surtout zone d'activités pour les familles paysannes. La juxtaposition de ces visions engendre naturellement des conflits ouverts ou latents. Finalement, on ne saurait reprocher aux agriculteurs de revendiquer une préséance sur les terrains dont ils sont utilisateurs (en propriété ou en fermage). Tant que la règle de base d'une inéluctable cohabitation reste le respect de la production primaire, les conflits pourraient demeurer contenus. Par principe, l'activité agricole doit rester prioritaire dans la zone agricole. Le cas du Doubs et de ses rives devrait, à cet égard, servir de laboratoire grandeur nature pour instaurer un climat de dialogue et de confiance dans une ambiance de respect mutuel.

## La sylviculture

Points forts	Pondération
Matière première régionale largement disponible	Important
Fonction protectrice de la forêt	Faible
Massifs forestiers présentant une grande biodiversité	Important
Utilisations complémentaires du bois: bois d'œuvre, de menuiserie, bois-énergie, bois de valeur pour la lutherie	Important
Points faibles	
Côtes du Doubs difficiles d'accès	Moyen
Beaucoup de bois de faible valeur ajoutée	Faible
Eloignement des gares de chargement, coûts plus élevés	Moyen
Entretien du pâturage boisé	Important

Objectifs du Parc:

- Sensibiliser et miser sur le potentiel en énergies renouvelables du PNRD
- Développer la recherche de bois noble pour la lutherie (bois de résonance et bois ondé)
- Favoriser l'utilisation du bois comme matériau de construction

Forces:

Les forêts de la région produisent de manière soutenue et régulière une matière première qui a le vent en poupe, renouvelable, et dont l'exploitation se trouve en parfaite adéquation avec les objectifs de développement durable et les critères de qualité d'un PNR. La qualité des bois produits dans le périmètre du Parc est sans conteste la première force qui vient à l'esprit; des bois de lutherie, à bardeaux, de menuiserie et de charpente sont extraits des massifs, dont une part significative vient approvisionner les scieries de la région. La renommée de ces bois, à une échelle qui dépasse les limites du PNRD pour englober tout l'Arc jurassien franco-suisse, a suscité une demande de reconnaissance d'Appellation d'Origine Contrôlée pour le bois du Jura, le dossier est en cours. En complémentarité avec les assortiments de haute qualité, le bois-énergie constitue un débouché important pour les bois de qualité moyenne et inférieure.

Sur le plan du paysage, les forêts sont un élément marquant, dont l'importance a été reconnue dans le cadre de l'inventaire fédéral des paysages (objet IFP n° 1006). Elles façonnent d'une part de leur manteau boisé l'image des côtes du Doubs et elles offrent d'autre part les perspectives diversifiées des pâturages boisés sur les crêtes et les plateaux.

Dans les côtes, les forêts ont une fonction particulière de protection des infrastructures, bâtiments et autres itinéraires balisés contre les dangers naturels: érosion, glissements de terrain, chutes de pierres. Le fait que ces forêts présentent un bon degré de mélange des essences renforce leur capacité de résistance aux tempêtes et aux attaques d'insectes.

Espaces vastes et largement préservés, avec d'importantes surfaces laissées à leur évolution naturelle, les massifs forestiers présentent une grande diversité biologique, tant au niveau de la faune que de la flore. Ils abritent de nombreuses espèces de listes rouges.

Ces espaces privilégiés sont aussi le lieu d'activités humaines récréatives de toute sorte (la randonnée pédestre, la cueillette des produits forestiers non-ligneux, la course à pied, le VTT, la chasse, etc) dont l'offre est déjà très appréciable dans la région.

Faiblesses:

Sur les hauts plateaux, les bois de pâturage sont souvent de qualité médiocre et peinent à se vendre à des prix couvrant les coûts. Cela a pour effet de diminuer les coupes dans les pâturages boisés, avec pour corollaire l'augmentation de l'embroussaillage, le vieillissement du boisement et le manque de rajeunissement.

Le pâturage boisé est confronté aux risques d'une double évolution, qui conduit à la disparition de la mixité des utilisations et à la banalisation des paysages. Il est soumis à deux tendances antagonistes: la rationalisation agricole et l'intensification qui l'accompagne dans les zones les plus favorables, avec une pression forte sur le renouvellement du boisement; la déprise agricole liée à une densification progressive du boisement dans les zones les plus ingrates pour l'exploitation pastorale, avec perte de surfaces de pelouse.

La forêt regagne également du terrain à d'autres endroits, souvent au détriment de pâturages, de prairies maigres ou de clairières (ou forêts claires) dans les côtes du Doubs, offrant ainsi des modifications paysagères importantes localement. Ces fermetures sont, de plus, défavorables à la biodiversité.

Dans les côtes du Doubs, la topographie escarpée constitue le principal obstacle à l'exploitation du bois; les pentes raides limitent la desserte et occasionnent des coûts de bûcheronnage élevés pour les propriétaires. Dans ces zones, les possibilités d'amélioration de la desserte sont limitées par les coûts d'investissement ainsi que par des motifs de protection de la nature, ce qui restreint d'autant les possibilités d'exploiter.

Le régime sylvicole de la futaie irrégulière, qui prédomine sur une large partie des massifs du Parc, est caractérisé par un mélange des essences et des classes de grosseurs qui ne répond pas idéalement à l'évolution actuelle de l'industrie de transformation du bois, qui recherche des produits toujours plus homogènes et standardisés nécessitant moins de tri et de coûts de mise en œuvre.

Si l'industrie de transformation est bien développée sur la rive française du Doubs, elle l'est en revanche insuffisamment du côté suisse.

Au niveau des transports, l'éloignement des gares de chargement ainsi que leur fermeture progressive augmente d'autant la distance entre le produit et son transformateur, ce qui a des incidences négatives sur le prix de commercialisation des bois.

### Le tourisme

Points forts	Pondération
Paysage et nature préservés	Moyen
Magnifique rivière sauvage très attractive	Important
Nombreuses possibilités de sport et de tourisme en plein air	Important
Nombreux vestiges culturels historiques	Moyen
Tourisme déjà bien développé dans la région	Important
Points faibles	
Région périphérique, éloignement des grands centres	Moyen
Identification géographique difficile	Faible
Coordination entre les offres touristiques existantes à améliorer	Important
Difficultés d'accès à certains sites	Moyen
Manque de coordination entre les différents intervenants	Moyen
Offre hôtelière limitée	Important
Pas de centrale de réservation des produits touristiques	Important

Objectifs du Parc:

- Faire découvrir les richesses du PNRD
- Développer un tourisme favorable aux familles
- Mettre l'accent sur l'agritourisme et le tourisme vert

Forces:

Une nature omniprésente, diversifiée et accueillante, une rivière dont le nom évoque autant de légendes que d'histoires fascinantes, des activités sportives variées, un havre de calme et de ressourcement possédant un fort caractère d'authenticité: autant d'images évoquées lorsque l'on parle du Doubs. La préservation de la nature sur de vastes surfaces donne une image positive de la région. Cette situation doit être exploitée dans le but d'offrir des prestations touristiques ciblées sur ces atouts, sans toutefois les compromettre.

Le territoire du Parc permet de s'adonner à la pratique du sport pour les loisirs en empruntant les nombreux itinéraires de randonnée (vélo, VTT, pédestre, ski de fond, raquettes, canoë, équitation), ou en se confrontant à d'autres compétiteurs au cours d'une des nombreuses manifestations qui y sont organisées notamment pour la course à pied (les 66 du Doubs, les 4 foulées), le VTT (étapes de la Groupe E Trans, la Poilie Bike et bien d'autres) ou la manche du championnat suisse de canoë (Goumois).

#### Faiblesses:

Si de nombreuses voix s'accordent pour reconnaître le potentiel touristique formidable de la région du Doubs, force est de constater qu'il reste beaucoup à entreprendre dans le but de parvenir à son développement harmonieux et coordonné. D'une part, cette région souffre de son éloignement des grands centres urbains. Sa situation périphérique entraîne un manque de reconnaissance auprès de touristes potentiels. Le morcellement en diverses petites communes, qui s'étendent sur trois cantons et même deux pays, ne facilite pas l'identification géographique de la région. Il manque en effet une identité régionale unie, forte et visible à l'extérieur. Le visiteur peut parfois s'y perdre. D'autre part, le développement de la coordination entre les nombreuses structures d'offres touristiques déjà existantes, la plupart cantonales voire communales, permettrait une meilleure mise en valeur des atouts de toute la région.

Le manque de grandes infrastructures, hôtelières principalement, est également une carence qui ne facilite pas les séjours de longue durée pour de grands groupes. La valeur ajoutée de l'activité touristique reste donc relativement faible. Le tourisme dit *d'affaire* est par exemple inexistant. Pourtant, le développement d'infrastructures appropriées permettrait d'offrir des conditions optimales pour des séminaires de cadres recherchant calme et verdure. C'est ce défi que tente de relever le nouvel Hôtel Cristal et le centre de bien-être, annexe au Centre de loisirs de Saignelégier.

La topographie et la forte dénivellation de la région la rendent parfois difficile d'accès. L'offre en transports publics présente deux aspects contradictoires. D'une part, le Parc a la chance d'être traversé sur toute sa longueur par des lignes de chemins de fer (CJ et CFF) relativement bien desservies pour une région périphérique, avec des horaires raisonnables. Ces lignes sont complétées par une desserte en bus (Car postal ou CJ), quoique moins développée. D'autre part, la topographie et la présence de nombreux petits villages et hameaux rend difficile l'accès en transports publics à tous les lieux. Certaines destinations, notamment dans la vallée du Doubs sont ainsi inatteignables en transports publics. Les relations entre la Suisse et la France en transports publics sont largement sous-développées, d'où l'existence d'un fort trafic frontalier individuel motorisé. De plus, l'impossibilité de longer la rivière en voiture - qui est un point extrêmement positif pour le développement d'un écotourisme et pour la préservation de la vallée du Doubs - complique le transport des bagages demandé ou proposé lors de forfaits randonnées.

Finalement, les relations entre les milieux agricoles, touristiques et de protection de la nature sont à améliorer, afin de prendre en compte les impératifs de chaque partenaire et notamment des propriétaires ou exploitants agricoles. Le dialogue doit être instauré de façon plus systématique lors de l'élaboration de projets. En effet, trois projets presque identiques mais isolés ont moins de chances d'aboutir qu'un projet seul réunissant tous les partenaires concernés.

#### Patrimoine bâti et culturel

Points forts	Pondération
Nombreuses ruines d'anciens moulin et verreries au bord du Doubs	Moyen
Habitations rurales et style bien conservés	Moyen
Nombreuses associations actives	Important

Nombreuses animations culturelles dans le Parc	Important
<b>Points faibles</b>	
Patrimoine insuffisamment mis en valeur	Important
Pression touristique	Moyen
Manque d'entretien de certains éléments culturels	Moyen
Connaissance des lieux pas toujours suffisante	Moyen

Objectifs du Parc:

- Faire découvrir les richesses du PNRD
- Valoriser le patrimoine culturel historique
- Valoriser l'offre culturelle

Forces:

Les nombreux sites et éléments culturels et patrimoniaux révèlent la richesse importante et caractéristique de cette région. Ils représentent une valeur ajoutée incontestable au développement régional touristique.

Le patrimoine bâti est représenté par les habitations typiques de la région qui ont été construites de manière utile pour les activités du monde agricole et qui sont adaptées aux conditions climatiques notamment. Un grand nombre de ces maisons ont été transformées en maisons d'habitation ou en restaurants tout en maintenant leur identité patrimoniale.

De nombreuses associations telles que l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ) ou l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPMN) sont déjà très actives dans la conservation et la rénovation de ces constructions emblématiques.

La cité médiévale de St-Ursanne, "la perle du Doubs", est très attractive. Elle est reconnue loin au-delà des frontières pour sa gastronomie mais aussi pour ses manifestations, ses expositions et ses fêtes. Le village des Brenets et sa petite station de navigation fluviale est également une porte d'entrée du Parc très connue et très appréciée.

La région possède également de nombreux vestiges du passé d'un intérêt certain (nombreux moulins et verreries, citernes, bâtisses notamment) sans oublier les murs de pierres sèches, éléments patrimoniaux indissociables de la chaîne jurassienne, dont s'occupe l'Association pour la sauvegarde des murs de pierres sèches (ASMPS).

Faiblesses:

Un intense travail de mise en valeur de ce patrimoine est à réaliser non seulement par des travaux de rénovation mais aussi en informant et en guidant de manière adéquate les visiteurs sur cette richesse. En effet l'offre culturelle est parfois cachée (vitraux dans des églises ou cours intérieures).

Certains sites, dont ceux du patrimoine naturel, subissent une pression importante, notamment touristique. Afin d'en limiter les effets, il y aura lieu de renforcer certaines mesures de protection par une information ciblée et par la mise en place de nouvelles infrastructures (sentier du comportement par exemple).

### Transports et services

<b>Points forts</b>	<b>Pondération</b>
Fort ancrage régional des entreprises de transport	Moyen
Infrastructures et véhicules en excellent état	Faible
Nombreux produits du terroir proposés dans les petits commerces	Important
<b>Points faibles</b>	
Trafic individuel important	Moyen
Eloignement au raccordement du réseau principal	Moyen

Pas de hautes écoles dans le Parc	Faible
Menaces sur les petits offices de poste	Faible

#### Objectifs du Parc:

- Améliorer l'offre en transports publics et les correspondances
- Maintenir les services existants dans le périmètre du Parc

#### Forces:

Les entreprises régionales de transports (Chemins de fer du Jura; Transports régionaux neuchâtelois [TRN], Car postal) ont la chance de posséder des infrastructures et des véhicules en excellent état. Ces entreprises bénéficient d'un ancrage régional fort au même titre que les autres services de proximité. Leur connaissance du terrain et une grande flexibilité sont d'autres avantages importants. Le Noctambus, les abonnements ainsi que les offres régionales tarifaires des CJ et des TRN (carte journalière, abonnement « vagabond », Onde verte) sont d'autres atouts pour la région.

Autres services, les produits du terroir de grande qualité proposés dans les petits commerces sont garants d'une source de revenu annexe pour ces commerçants. Nul doute que la création d'un PNR et de ses labels favorisera la venue de nouveaux clients. Ce nouveau public cible pourrait contribuer au maintien de ces petits commerces locaux.

#### Faiblesses:

La région souffre toutefois d'un taux inégal de couverture par les transports publics. Les lignes et l'offre relative aux horaires sont insuffisantes pour desservir tous les lieux touristiques. La situation périphérique de la région provoque son éloignement au raccordement du réseau principal. Toutes les gares de jonction (La Chauv-de-Fonds, Le Locle, Tavannes et Glovelier) sont en dehors des lignes principales. Une meilleure coordination des correspondances permettrait de réduire les temps de parcours notamment par rapport aux villes de Bâle et Berne. De plus, la faible densité démographique des régions traversées suggère un faible potentiel de trafic. En ce sens, le flux de visiteurs accru par la création d'un PNR pourrait offrir l'opportunité de maintenir voire de développer certaines lignes.

De plus, l'éloignement de la région et le manque de dessertes efficaces ont engendré un trafic individuel important.

Quant aux services publics et privés, la concurrence du commerce des grandes agglomérations proches menace leur existence. Les déplacements qu'engendre leur fréquentation ne favorisent pas une mobilité douce.

#### L'organe responsable

Points forts	Pondération
Engagement des communes membres de l'Association au sein du comité	Important
Intégration de nombreuses associations régionales	Important
Direction du bureau expérimentée et professionnelle	Important
Intégration de représentants des trois cantons membres	Important
Collaborations et partenariats avec des associations internes et externes au Parc	Important
Développement d'actions transfrontalières avec le Pays Horloger	Important
Points faibles	
Coordination nécessaire entre les trois cantons	Important
Implication limitée de certains acteurs importants	Important
Rythme d'action et d'engagement inégal selon les groupes de travail	Moyen
Craintes persistantes de certaines catégories de la population envers les implications et projets du Parc	Important

Objectifs du Parc:

- fédérer les communes et les associations pour réaliser le projet
- associer la population à la démarche
- réaliser les projets proposés

Forces:

Le Comité du Parc est placé sous la conduite de personnalités reconnues pour leur expérience dans la conduite de projet d'envergure. Ils sont rôdés à la négociation et à la résolution de conflits. Les milieux de la protection de la nature et ceux de l'agriculture sont représentés et actifs dans les organes du Parc. Les communes sont également représentées au Bureau. Plusieurs conventions de collaboration sont soit d'ores et déjà signées soit envisagées. Le comité stratégique transfrontalier est actif et productif, il s'exprime en son sein une volonté de faire avancer le dossier en commun pour donner sa dimension transfrontalière au Parc.

Faiblesses:

Les associations de protection de la nature sont absentes momentanément de la réalisation des projets ce qui enlève un certain crédit à la démarche. L'effort financier des communes est limité et il n'est guère envisageable de penser qu'il en ira autrement à court terme. La référence à trois cantons et à des départements différents pèse sur la limpidité des processus de réalisation des projets.

## 3.2 Chances et risques

L'analyse des chances et des risques présente les faits et les tendances externes au Parc.

Chances	Pondération
Paysage préservé qui attire déjà de nombreux visiteurs et touristes	Important
Economie agricole forte et déterminée qui donne la garantie d'un bon entretien du paysage durablement	Important
Territoire se prêtant bien aux activités douces de loisirs	Important
Sensibilisation et attractivité accrues à la mobilité douce et au tourisme vert	Important
Intérêt croissant au patrimoine et aux valeurs de traditions, bien représentés dans la région	Moyen
De nombreuses offres existent déjà pour les activités de loisirs dans la région	Moyen
Présence de structures de marketing régionales compétentes pouvant agir en partenariat avec le Parc (Offices du tourisme, Maison du tourisme, Fondation rurale interjurassienne pour les produits régionaux, etc)	Important
Création d'une seule entité Jura et Trois Lacs au niveau du marketing touristique	Moyen
Reconnaissance croissante des PNR au niveau national	Moyen
Des richesses importantes et originales à mettre en valeur: le Doubs, le patrimoine horloger, le cheval Franches-Montagnes	Important
Une gamme de produits régionaux artisanaux bien développée	Important
Une grande disponibilité en bois-énergie ou en bois de construction	Moyen
Des bois de grande valeur: bois de résonance et bois ondé	Moyen

Risques	Pondération
Risque de détérioration du paysage par la construction d'éoliennes disséminées sur toute la région	Moyen
Intensification de l'agriculture (orientations de la politique agricole) et perte d'identité du paysage typique	Moyen
Difficultés financières des cantons et des communes	Important
Grande sensibilité du secteur économique aux fluctuations financières du marché	Moyen
Réduction des services à la population dans les régions périphériques	Moyen
Divergences avec d'autres structures régionales ou cantonales de développement ou d'organisation	Important
Engagement limité des communes et des prestataires	Important

### 3.3 Positionnement du parc

#### 3.3.1 Originalité du Parc

##### L'eau

*"Le Doubs aux eaux vertes comme les sapins marque l'histoire d'une région entière"* - La Salamandre

Le Doubs est la colonne vertébrale du Parc naturel régional du Doubs. Il constitue le noyau central du projet transfrontalier. Il est frontière et trait d'union entre les montagnes neuchâteloises, les Franches Montagnes et le Clos-du-Doubs et le Pays horloger français voisin. Rivière libre et sauvage, elle aguiche par atouts telles les gorges et les falaises nombreuses, ses paysages contrastés, ses sites d'activités sportives et de délasserment. Elle émeut par ses problèmes : pollutions, effets des turbinages et des barrages, espèces menacées.

Le territoire du Doubs est une région copieusement arrosée qui possède peu de rivières. Le paysage karstique permet à l'eau de s'infiltrer rapidement et de réapparaître dans le Doubs. Cette spécificité lie évidemment les plateaux au cours d'eau et montre ainsi la cohérence du périmètre de projet. Les problèmes liés à cette rivière trouvent souvent leurs origines sur les plateaux.

Mais l'eau, c'est aussi les affluents du Doubs, les tourbières (19 objets inscrits à l'inventaire fédéral des hauts-marais, dont l'Etang de La Gruère) ainsi que les bas-marais (13 objets) dont les Goudebas (NE) et la plus grande station de fritillaires de Suisse.

Le Doubs constitue l'une des spécificités de ce projet. Les actions qui seront développées accorderont une attention toute particulière à cet élément dont notamment :

- la valorisation des paysages liés au Doubs par le développement d'un tourisme responsable de sa ressource;
- la conservation des espèces liées au milieu aquatique, dont notamment l'apron et l'écrevisse à pattes blanches, deux espèces parmi tant d'autres pour lesquelles la région a une grande responsabilité;
- la participation aux discussions pour trouver des solutions aux régulations du débit du Doubs par les différentes éclusées, aux passes à poissons ainsi qu'à la qualité de l'eau.
- le développement des activités sportives (canoë, randonnée, VTT par exemple) en harmonie et respect des milieux naturels;

##### Le pâturage boisé

*"Le pâturage boisé représente un type de paysage emblématique du Canton du Jura et en particulier du district des Franches-Montagnes. Chez nous, lorsqu'on prononce les mots et expressions tels que "chevaux", "sapins", "Marché-Concours", "randonnées pédestres", "ski de fond", "Tête de moine", le pâturage boisé surgit automatiquement dans le subconscient de tout un chacun. Le pâturage boisé fait partie de notre culture."* Michel Probst, Ministre de l'économie du Canton du Jura.

L'image du pâturage boisé, de ses chevaux en liberté et de ses murs en pierres sèches est caractéristique des Franches-Montagnes. Ce milieu multifonctionnel, résultat d'une exploitation commune entre l'agriculteur et le sylviculteur, joue actuellement un rôle social très important. Le maintien et la valorisation de cette caractéristique structurante du paysage fera l'objet d'une attention particulière.

La qualité et la typicité de ces paysages, confirmées par les résultats de l'évaluation des qualités naturelles et paysagères, sont des atouts considérables pour le développement d'un tourisme respectueux de sa ressource tel que désiré dans le cadre de ce projet.

##### Le cheval

Le Parc du Doubs est le berceau du cheval Franches-Montagnes, seule race suisse de l'espèce. Ce cheval polyvalent, au caractère doux et à la grande docilité convient parfaitement pour le sport, les loisirs ou le travail.

L'élevage des chevaux a un impact important sur l'évolution du paysage et plus particulièrement sur la formation et le maintien des pâturages boisés. L'écosystème des pâturages des Franches-Montagnes dépend de la pâture des animaux, bovins et équins. La présence des chevaux dans ces espaces assure une composition botanique particulièrement riche que ne saurait garantir la seule présence de bovins, comme c'est le cas dans la plupart des pâturages de Suisse. Les chevaux font partie intégrante du paysage franc-montagnard et lui confère une partie essentielle de son caractère.

L'identité de la région est intimement liée au cheval. Elle s'exprime pleinement lors du traditionnel marché-concours de Saignelégier

### **Le génie horloger**

Dès 1820, les familles rurales confrontées à une forte croissance démographique menaçant l'existence de leurs exploitations réagissent en optimisant leurs activités artisanales annexes. Dépassant rapidement le stade d'une production destinée à un marché local, elles se tournent vers l'exportation grâce à trois grands cycles successifs dont celui de l'horlogerie.

L'Arc jurassien ne serait pas devenu ce qu'il est aujourd'hui sans la passion et la curiosité des paysans qui s'occupaient pendant la période hivernale à fabriquer des "*gardes-temps*". Ils ont développé un savoir-faire, repris et fait fructifier par des artisans horlogers de génie. Au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, apparaissent les premières fermes-ateliers travaillant pour des établisateurs (assemblant les différentes pièces d'une montre) installés au Locle, à La Chaux-de-Fonds, aux Franches-Montagnes puis à Morteau (où une école d'horlogerie est créée en 1836). L'architecture typique du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de certaines fermes et maisons de la région témoigne de l'intense activité horlogère de ces années. Le génie horloger est né dans cet espace, il en a façonné les caractères et la manière de vivre de la population.

Inscrites au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour leur urbanisme horloger, La Chaux-de-Fonds et Le Locle possèdent des musées de renom tels que le Musée international d'horlogerie (MIH), le Musée paysan (consacré aux paysans horlogers), le Musée privé d'horlogerie Jean-Richard ainsi que le Musée d'horlogerie du château des Monts. La Haute Ecole arc ingénierie et le CIFOM-Ecole technique perpétuent l'enseignement de la précision chère à la région.

### **Un projet transfrontalier**

La langue, la culture, l'histoire, les paysages et les activités économiques de la région sont communes entre la France et la Suisse. L'identité régionale est partagée au-delà de la frontière. La volonté de construire ce projet avec le Pays horloger montre une fois de plus la communauté de destin.

Le Parc du Doubs sera transfrontalier ou ne sera pas. Cette approche facilite la mise en place de projets par-dessus la frontière, ainsi en sera-t-il des activités touristiques ou de la gestion du Doubs.

## **3.3.2 Originalité des biens et services**

### **La transmission du savoir**

Le Parc du Doubs possède notamment deux sites permettant de faire connaître les spécificités de sa faune et de sa flore **le Centre Nature des Cerlatez et le jardin zoologique du Bois du Petit-Château.**

Le Centre nature des Cerlatez est situé aux abords de la réserve de l'Etang de la Gruère, il a pour objectif la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Se trouvant au coeur des Franches-Montagnes, il propose un éventail d'animations, de visites guidées et de randonnées ouvertes à toutes et à tous.

Le jardin zoologique du Bois du Petit-Château offre un splendide espace de promenade au coeur de la ville. Le parc abrite près de 240 animaux dont 80 mammifères. En déambulant à travers les arbres, le chemin croise celui des cerfs, des bouquetins, des sangliers et autres bœliers. Plus loin, un espace est dédié aux ours ainsi qu'aux Lynx. Les animaux plus petits n'ont pas été oubliés: il est possible de surprendre des renards, des loutres et des rats laveurs. On trouve également quelque 150 oiseaux de 25 espèces différentes, du canard au grand têtard, en passant par la chouette hulotte, le hibou Grand-Duc ou le paon.

### **Des sites naturels d'exception**

Deux joyaux de la nature assurent la notoriété du Parc du Doubs le **Saut-du-Doubs** et l'**Etang de la Gruère.**

Le Saut du Doubs fut créé, il y a 12 000 ans, par l'éboulement des deux versants de la rivière. L'éboulement créa un grand barrage naturel, provoquant le remplissage des gorges en amont de l'éboulement, ce qui créa un lac dont celui de Chaillexon est le vestige. La chute se créa lorsque le niveau du lac fut assez élevé pour permettre au flot de contourner l'éboulement. Le Saut du Doubs est le 4<sup>e</sup> site naturel le plus visité en France

L'Étang de la Gruère est au cœur d'une tourbière formée il y a 12 000 ans<sup>2</sup>. L'étang lui-même a été créé au 17<sup>e</sup> siècle pour alimenter un moulin à céréales, d'où son nom rappelant les "gruaux" d'avoine. Plus de 100'000 personnes le visitent chaque année

### **Le patrimoine bâti**

**St-Ursanne**, cité médiévale est un petit bijou architectural, les villes de **La Chaux-de-Fonds** et du **Locle** sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les **fermes** du Haut-Jura sont des éléments typiques de l'architecture paysanne.

La ville pittoresque de St-Ursanne au bord du Doubs est un havre de calme et de détente. Elle est formée en majeure partie de bâtiments médiévaux, de maisons bourgeoises datant du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle ainsi que d'un ancien couvent avec une basilique romane et son cloître, construits entre le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècle. L'ermitage de Saint Ursinicus se trouve dans une grotte accessible par un escalier escarpé de 180 marches

Les villes de La Chaux-de-fonds et du Locle permettent d'aller à la découverte de l'histoire de l'horlogerie, liée à l'urbanisme de la ville. Une visite des cités transporte le voyageur à l'époque où l'horlogerie fleurissante des Montagnes neuchâtelaises fabriquait plus de la moitié de la production mondiale. A travers les rues rectilignes, on imagine aisément les horlogers derrière leur fenêtres (côté sud pour capter la lumière) et le fourmillement des commis qui arpentaient les rues pour transporter les pièces d'un atelier à l'autre.

### **La gastronomie**

**La tête de moine et la truite du Doubs** garnissent les tables des auberges du Parc

### **Des réseaux de randonnées pédestres et de vélo/VTT**

Sur la base des itinéraires déjà existants, le Parc développe des offres d'itinéraires traversant tout le Parc et sensibilisant les utilisateurs à visiter certaines particularités du territoire. Un réseau pédestre longe le Doubs des Brenets jusqu'à St-Ursanne et sera mis en valeur par Randonature.ch, mandaté par le Parc.

Un itinéraire VTT reliant également St-Ursanne aux Brenets (Saut du Doubs) et passant ensuite par la France pour rejoindre ces deux destinations est en cours de développement.

Ces deux offres feront partie des offres touristiques du Parc, qui seront proposées sur son site internet ainsi que sur les sites des offices de tourisme régionaux (Jura Tourisme, Neuchâtel Tourisme, Jura bernois Tourisme)

### **Un milieu naturel préservé à conserver**

Le Parc du Doubs se doit de maintenir l'état de la rivière qui est son emblème, parce que finalement les promeneurs et touristes viennent tout d'abord pour la beauté exceptionnelle du paysage: sauvage et pas trop mal sauvegardé. Pour garder cet attrait, le parc doit se concentrer sur la protection des milieux et éviter un afflux de touriste mal canalisé comme c'est déjà le cas dans certains sites exceptionnels en dehors du territoire du parc. Les habitants de la région sont attachés à ce petit bijou et contribuent eux aussi à sa protection. Ainsi le parc proposera une formation pour les habitants (Projet 3.4: Gens du pays: formation sur le Parc, ses particularités et richesses) qui pourront agir correctement et signaler les éventuels problèmes.



# Charte 2012-2021

**Stratégie à 10 ans**

*Projet du 30 août 2011*

## 4. PLANIFICATION DE LA GESTION SUR DIX ANS

### 4.1 Vision et objectifs stratégiques du Parc

Le PNRD est un espace de vie renforcé par l'obtention du label PNR d'importance nationale. Dès lors, à l'horizon 2022, il est une entité cohérente, transfrontalière, disposant d'une identité originale reconnue et d'une notoriété attractive par sa qualité de vie, la chaleur de son accueil, la diversité de son offre et l'authenticité de son paysage;

un territoire pourvu d'un paysage caractéristique bénéficiant de mesures de préservation endogène de sa flore, de sa faune, de ses structures paysagères et de son patrimoine bâti;

une zone de production agricole moderne, respectueuse de l'environnement, orientée vers la transformation sur place de matières premières issus du secteur primaire et fournissant un marché de proximité;

un espace industriel et artisanal intégré aux objectifs, dynamique et proactif;

une zone de détente et de loisirs pour les amateurs de nature et de sports de plein air disposant d'une offre variée et de qualité;

un cadre connu de sa population qui y est attachée et peut en promouvoir les vertus auprès de ses hôtes

#### Objectifs stratégiques 2013-2022

1	Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses
2	Valoriser le savoir-faire et les matières premières et à ce titre être un pôle d'expérimentation et d'innovation
3	Valoriser le patrimoine naturel, culturel et bâti
4	Préserver le paysage et la biodiversité
5	Donner de nouvelles perspectives à l'agriculture
6	Développer un tourisme proche de la nature et des loisirs doux
7	Améliorer l'offre des transports publics et développer la mobilité douce
8	Protéger l'environnement par une incitation à l'adoption de comportements responsables
9	Réunir des partenaires pour réaliser les projets
10	Garantir un équilibre entre zones rurales et zones urbaines en préconisant des mesures freinant l'exode rural

**Objectif stratégique 1: Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses**

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporel
1.1	Créer un esprit de cohésion entre les populations des cantons de JU/BE/NE et le Pays horloger en organisant des événements et en développant des projets en commun ainsi que par une communication dans le journal du Parc et les médias régionaux	La population se reconnaît comme entité spécifique appartenant à une même communauté de destin	Nombre de manifestations organisées Succès des manifestations Enquêtes d'opinion	2017
1.2	Aménager des centres d'interprétation et des réseaux d'information sur le Doubs et sur l'eau, sur le cheval, sur la faune, sur la flore, sur le temps et sur les énergies renouvelables	Focalisation de l'intérêt des populations résidentes pour les spécificités du PNRD Amélioration de la connaissance du PNRD par les populations extérieures Mise en valeur des points forts et connaissance des points faibles	Enquêtes d'opinion auprès des hôtes et des autochtones Suppression de points faibles	2022
1.3	Dans les actions de communication du PNRD, mettre en valeur les villes portes de La Chaux-de-Fonds et du Locle inscrite au patrimoine mondial de l' UNESCO afin de bénéficier de la notoriété du label	Augmentation de l'attractivité de la région et effet d'attraction pour le PNRD Diffusion de l'information pour le PNRD par les canaux du label l'UNESCO	Evolution des nuitées dans les villes Analyse des supports d'information des centres d'attraction des villes	2016
1.4	Faire partie du réseau de PNR suisses et obtenir la marque "Parcs suisses"	Bénéfice de la promotion grâce au partenariat avec Suisse Tourisme Présence sur les supports d'information des organisations touristiques, patrimoniales	Obtention du label "PNR d'importance nationale" Analyse des supports d'information de Suisse Tourisme, Suisse Mobile, Réseau des parcs, Jura Région 3 Lacs	2014

1.5	Construire un parc naturel régional transfrontalier	Augmentation de l'attractivité du PNRD par l'effet frontière Bénéfice de l'intégration au réseau des PNR français Développement de synergies et économie de moyens pour la réalisation des projets	Analyse des supports d'information du réseau des parcs français Evolution du nombre de parcs transfrontaliers Inventaire des projets transfrontaliers	2016
-----	---	--	---	------

**Objectif stratégique 2 : Valoriser le savoir-faire et les matières premières et à ce titre être un pôle d'expérimentation et d'innovation**

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporel
2.1	Développer les activités agricoles, artisanales et industrielles dans un environnement compatible avec le développement durable par le soutien à des expériences pilotes orientées vers des méthodes respectueuses de l'environnement	Création d'emplois Réduction des effets nocifs des activités Développement de l'agriculture biologique	Evolution des emplois Recensement des aménagements réalisés dans les entreprises Evolution des exploitations de type biologique	2022
2.2	Soutenir les expériences pilotes orientées vers des méthodes respectueuses de l'environnement	Réductions des effets nocifs des activités Amélioration des conditions de productions Modification du comportement des producteurs	Nombre de projets pilotes soutenus Evolution de la consommation de produits nuisibles	2022
2.3	Favoriser la consommation de produits régionaux sur place	Augmentation de la rentabilité des établissements de la restauration Augmentation de la production et de l'offre de produits du terroir	Recensement du nombre d'offres spécifiques produits du terroir Evolution des chiffres d'affaires Evolution du nombre d'établissements producteurs et distributeurs ainsi que des emplois dans le secteur	2018

2.4	Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs du PNRD par l'organisation de cours de formation à la connaissance du Parc à l'intention des prestataires et des personnes en contact avec les hôtes	Degré de satisfaction des visiteurs augmenté Augmentation du nombre de visiteurs	Sondages auprès des visiteurs Statistiques des nuitées Nombre de participants au cours de formation "Gens du Pays"	2016
-----	---	---	--	------

### Objectif stratégique 3 : Valoriser le patrimoine naturel, culturel et bâti

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporel
3.1	Préserver et valoriser le paysage en particulier les pâturages boisés et les murs de pierres sèches par des actions de communication, de sensibilisation, de formation et de coordination ainsi que par la mise à disposition de ressources	Maintien d'une activité agricole axée sur le développement durable Maintien de la biodiversité sur les espaces concernés	Evolution du nombre d'exploitation et d'emplois agricoles Evolution des surfaces de pâturages boisés Evaluation de l'évolution des espèces Inventaire des murs réhabilités et entretenus	2020
3.2	Amélioration de l'état de santé du Doubs par la maîtrise des turbinages, l'amélioration de la qualité de l'eau provenant des stations d'épuration et la lutte contre le ruissellement d'eaux polluées	Réhabilitation des espèces menacées notamment l'apron Rétablissement des relations de confiance entre les partenaires Retour de la loutre	Comptage des espèces Enquêtes auprès des pêcheurs Nombre d'exutoires non reliés à un système d'épuration Analyse de la qualité des eaux du Doubs Evolution de la population de loutres	2020
3.3	Valoriser le patrimoine bâti et naturel en particulier les fermes du Haut-Jura, les sites de St-Ursanne, des Brenets/Saut du Doubs et de la Gruère par des campagnes d'information, l'organisation de circuits et de visites guidées, l'édition de brochures	Augmentation du nombre de visiteurs dans le PNRD Entretien des bâtiments	Evolution des nuitées à St-Ursanne Nombre de bâtiments rénovés Nombre de visites guidées organisées Brochures éditées	2020

#### Objectif stratégique 4: Préserver le paysage et la biodiversité

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporel
4.1	Conduire ou coordonner des actions visant à la préservation et à la réhabilitation d'espaces où des espèces végétales sont menacées de disparition, participer à la revitalisation des arbres fruitiers indigènes	Renaissance de stations de fritillaires en aval du barrage du Châtelot Maintien des clairières et des espaces ouverts Développement d'une production de fruits indigènes et de produits transformés	Nombres de stations contenant de la fritillaire Inventaire des supports d'information sur la préservation des espèces végétales Catalogue des actions d'entretien entreprises Inventaire des nouveaux vergers et des arbres fruitiers indigènes isolés	2022
4.2	Conduire ou coordonner des actions visant à la préservation et à la réhabilitation d'espèces animales menacées de disparition.	Augmentation des populations d'aprons, de truites zébrées, de toxostomes et d'écrevisses à pattes blanches Réapparition de la loutre	Inventaire des espèces Nombre de loutres recensées dans le PNRD	2022
4.3	Maintenir ou créer des zones ouvertes et des clairières dans les espaces forestiers pour favoriser la biodiversité	Réapparition d'espèces végétales ou animales disparues ou raréfiées Déplacements et circulations des espèces animales facilités	Inventaire des espèces retrouvées Inventaire des espaces créés et entretenus	
4.4	Protéger les paysages notamment les pâturages boisés et les murs de pierres sèches par le développement de plan de gestion intégrée	Maintien des pâturages boisés et des murs de pierres sèches Maintien d'une agriculture extensive d'élevage et de production laitière Maintien d'une population chevaline Maintien de troupeaux mixtes dans les pâturages	Evolution des surfaces de pâturages boisés Inventaire des murs entretenus Nombre de PGI	2014

### Objectif stratégique 5 : Donner de nouvelles perspectives à l'agriculture

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporel
5.1	Créer une offre de produits issus du secteur primaire par des méthodes de production respectueuses de l'environnement	Maintien des exploitations agricoles et sylvicoles Augmentation des exploitations orientées vers l'agriculture biologique Réduction des substances nocives utilisées pour la fumure des champs	Evolution du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles Inventaire des exploitations biologiques Enquêtes auprès des fournisseurs et des exploitants	2019
5.2	Organiser la transformation, la promotion et l'écoulement des produits	Création de points de vente et de réseaux de distribution Création de sites de transformation des produits Augmentation de la rentabilité des producteurs et des distributeurs	Inventaire des points de vente créés dans le PNRD Inventaire des réseaux de distribution organisés Localisation des sites de transformation	2016
5.3	Protéger les paysages notamment les pâturages boisés et les murs de pierres sèches par le maintien d'une agriculture orientée vers l'élevage et la production laitière	Maintien du paysage de pâturages boisés Maintien d'une agriculture diversifiée Préservation de la biodiversité	Evolution du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles Nombre de PGI's organisés	2022
5.4	Organiser l'agritourisme et mettant en application les concepts développés par les organismes spécialisés	Augmentation du nombre de prestataires Amélioration de la qualité de l'accueil Augmentation du nombre de visiteurs	Evolution du nombre de prestataires Enquête auprès des visiteurs Statistiques des nuitées dans l'agritourisme	2014

### Objectif stratégique 6: Développer un tourisme proche de la nature et des loisirs doux

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporel
6.1	Former les gens à l'accueil et à la connaissance de leur région	Augmentation du degré de satisfaction des visiteurs Augmentation du nombre de visiteurs		2018
6.2	Développer, structurer l'offre et créer des réseaux de prestataires à travers la frontière	Existence d'une offre de qualité Augmentation du nombre de visiteurs Augmentation de la visibilité du PNRD		2018
6.3	Organiser la commercialisation de l'offre	Augmenter la durée du séjour des visiteurs Donner de la valeur ajoutée aux produits touristiques		2016
6.4	Organiser les circuits pour faciliter la cohabitation entre les touristes et les résidents	Augmentation du degré de satisfaction des visiteurs Réduction des situations conflictuelles entre visiteurs et résidents		2022

### Objectif stratégique 7 : Améliorer l'offre des transports publics et développer la mobilité douce

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporel
7.1	Renforcer les lignes de chemin de fer desservant le Parc	Transfert du trafic de la route au rail Maintien du trafic marchandises	Statistiques des voyageurs transportés par les CJ Statistiques du trafic de marchandises des CJ	2019

7.2	Assurer la desserte des zones bâties par l'organisation des transports en commun	Maintien de la population dans les territoires excentrés Réduction du trafic automobile Maintien d'activités dans les hameaux	Evolution de la population Evolution des activités	2022
7.3	Maintenir les services à la population dans les zones habitées	Maintien de la population dans les territoires excentrés Maintien des emplois dans le Parc	Statistiques de la population Statistiques des emplois	2022
7.4	Développer et sécuriser les réseaux de mobilité douce	Augmentation de l'utilisation des moyens de mobilité douce	Nombre de kilomètres de pistes cyclables en site propre	2014

#### Objectif stratégique 8: Protéger l'environnement par une incitation à l'adoption de comportements responsables

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporels
8.1	Sensibiliser la population à l'utilisation responsable de l'eau	Diminution de la consommation d'eau Réduction de la charge des stations d'épuration	Evolution de la consommation de l'eau dans les communes Mesures dans les stations d'épuration	2020
8.2	Sensibiliser la population à la gestion écologique des déchets	Diminution de la production d'ordures ménagères Suppression des emballages nocifs dans les magasins	Evolution de la quantité de déchets produits par les ménages Enquête dans les magasins et auprès des éboueurs	2022

#### Objectif stratégique 9 : Réunir des partenaires pour réaliser des projets

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporels
9.1	Développer des effets de synergie	Diminution du nombre de projets concurrents	Inventaire des projets concurrents Inventaire des projets communs	2017

9.2	Réaliser des montages financiers par la convergence de diverses sources publiques et privées	Facilité de réalisation de projets Augmentation du nombre de réalisations collectives	Comparatif entre les projets déposés et les projets réalisés Inventaire de réalisations collectives	2017
-----	--	--	--	------

### Objectif stratégique 10 : Garantir un équilibre entre zones rurales et zones urbaines

	Domaines d'action	Effets	Indicateurs	Horizon temporels
10.1	Conduire une politique de communication auprès des autorités cantonales et fédérales permettant de valoriser les atouts du PNRD	Prise de conscience de la valeur du PNRD par la population autochtone Plus grande cohésion de la population résidente Attribution de moyens pour la réalisation de projets	Nombre de membres de l'APNRD Soutien financier des collectivités publiques au sein du PNRD	2020
10.2	Obtention de soutiens financiers permettant de concrétiser les plans d'actions	Réalisation de projets Meilleure visibilité du Parc	Nombre de projets réalisés Supports documentaires créés Enquêtes auprès des offices du tourisme	2022



# CHARTRE 2012-2021

## Projets

*Projet du 30 août 2011*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>5. FICHES DE PROJETS 2012-2015 .....</b>	<b>153</b>
5.1 OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 – PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA QUALITÉ DE LA NATURE ET DU PAYSAGE .....	153
5.1.1 <i>Revitalisation et gestion des clairières et forêts claires dans les Côtes du Doubs</i> 153	153
5.1.2 <i>Mesures de protection d'espèces animales emblématiques du Doubs</i> .....	155
5.1.3 <i>Mesures conservatoires pour la Fritillaire et autres espèces herbacées</i> .....	157
5.1.4 <i>Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes</i> .....	159
5.1.5 <i>Préservation et valorisation des pâturages boisés</i> .....	160
5.1.6 <i>Réseaux écologiques OQE</i> .....	163
5.1.7 <i>Restauration et préservation des murs de pierres sèches</i> .....	165
5.1.8 <i>Valorisation du patrimoine culturel historique: moulins, verreries, scieries des bords du Doubs</i> .....	166
5.1.9 <i>Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs</i> .....	168
5.2 OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 – RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AXÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	171
5.2.1 <i>Valorisation durable du bois jurassien</i> .....	171
5.2.2 <i>Développement et promotion d'un agritourisme durable</i> .....	174
5.2.3 <i>Création d'un concept de fromagerie de démonstration et promotion des produits laitiers locaux</i> .....	176
5.2.4 <i>Circuits d'écoulement des produits agricoles</i> .....	178
5.2.5 <i>Organisation et développement des réseaux touristiques</i> .....	180
5.2.6 <i>Amélioration du transport des vélos, des transports publics et de la mobilité douce</i> 184	184
5.2.7 <i>Mise en place du label produits et prestations « Parc naturel régional du Doubs »</i> .....	185
5.3 OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 – SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT.....	187
5.3.1 <i>Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides et le cheval</i> .....	187
5.3.2 <i>Sensibilisation à une utilisation rationnelle et écologique de l'eau</i> .....	190
5.3.3 <i>Promotion de la culture au sein du PNRD: vitraux, festivals, littérature, arts plastiques</i> .....	192
5.3.4 <i>Gens du pays: formation sur le parc, ses particularités et richesses</i> .....	193
5.3.5 <i>Organisation d'expositions de Yann Arthus-Bertrand dans le périmètre du PNRD</i> 194	194
5.3.6 <i>Développement de villes-portes et intégration particulière de sites originaux</i> 196	196
5.4 OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 – MANAGEMENT, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE .....	196
5.4.1 <i>Concept de communication</i> .....	197
5.4.2 <i>Charte et contrat de parc</i> .....	199
5.4.3 <i>Management</i> .....	200
5.4.4 <i>Suivi, évaluation et renouvellement des plans sur quatre ans</i> .....	202

# 5. FICHES DE PROJETS 2012-2015

## 5.1 Objectif stratégique 1 – Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

### 5.1.1 Revitalisation et gestion des clairières et forêts claires dans les Côtes du Doubs

Nom du projet		Revitalisation et gestion des clairières et forêts claires dans les Côtes du Doubs
Numéro du projet	du	1.1
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Les Côtes du Doubs, couvertes de larges forêts, n'ont pas toujours présenté cet aspect. Autrefois, de nombreuses zones ouvertes étaient cultivées ou utilisées pour la pâture du bétail. La fermeture naturelle de ces milieux par l'absence d'entretien génère un grand espace forestier, mais entraîne la perte d'espèces parfois rares liées aux milieux ouverts ou plus ensoleillés. Ce projet vise à maintenir les espaces encore ouverts dans le grand massif forestier des Côtes du Doubs ou en périphérie et à les entretenir (déboisement/fauche/pâture) lorsque cela est nécessaire.</p> <p>D'autre part, la réflexion portera sur la recherche d'espaces forestiers pouvant être ouverts et déboisés, afin de permettre le retour d'espèces végétales et animales liées aux conditions particulières ainsi créées.</p> <p>Dans un premier temps (2012-2015), ce projet permettra de renforcer la biodiversité liée aux milieux forestiers ouverts dans la Vallée du Doubs. Ultérieurement (2016 et plus tard), il sera éventuellement possible d'utiliser ces milieux riches pour des travaux de recherche, de diplômes ou de stages (botanique, géobotanique, entomofaune, ornithologie, diversité forestière, etc).</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>3. Préserver le paysage et la biodiversité</p> <p>6. Protéger l'environnement par une modification des comportements</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser des projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<p><b>1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces</b></p> <p>1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique</p> <p>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		Ce projet est typique de la couverture forestière de la Vallée du Doubs et s'attache à revaloriser des espaces naturels présentant une grande biodiversité et ayant tendance à disparaître par manque d'entretien / d'utilisation
Importance du projet pour le parc		<p>Ce projet a une grande importance pour le PNRD car il concerne directement la qualité et la biodiversité de la Vallée du Doubs. Les grandes forêts sont des éléments primordiaux de cet espace naturel, mais la revitalisation de clairières et la gestion en forêt claire, favorable à la biodiversité, permettraient d'augmenter les niches pour des espèces rares, et ainsi d'augmenter la biodiversité dans ces peuplements forestiers.</p> <p>Ce projet mettra en lien différents partenaires concernés de part et d'autre</p>

	de la frontière et joue un rôle transfrontalier fédérateur au sein du PNRD.
Lien avec d'autres projets	<p>Projet n° 1.3 <i>Mesures conservatoires pour la Fritillaire et autres espèces herbacées</i></p> <p>Projet n° 1.4 <i>Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes</i></p> <p>Projet 2.1 <i>Valorisation durable du bois jurassien</i></p> <p>Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation</i> (principalement faune et flore et zones humides)</p> <p>Projet 3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>	
Direction du projet	Commission Nature et Paysage, présidée par M. François Boinay, directeur du Centre Nature Les Cerlatez et membre du bureau du Parc, et un groupe de travail dans lequel l'APNRD sera représenté
Partenaires potentiels	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cercle forestier du Jura bernois</li> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)</li> <li>• Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)</li> <li>• Service de la protection de l'environnement (BE)</li> <li>• Office fédéral de l'environnement OFEV</li> <li>• Service d'économie rurale (JU)</li> <li>• Pro Natura</li> <li>• WWF</li> <li>• Centre Nature Les Cerlatez</li> <li>• CRSF Centre du Réseau Suisse de Floristique</li> <li>• Université de Neuchâtel</li> <li>• Plateforme Doubs</li> <li>• Les Sentiers du Doubs, sections locales</li> <li>• Association jurassienne d'économie forestière</li> <li>• Association forestière neuchâteloise</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Sentiers du Doubs, sections locales</li> <li>• Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté</li> <li>• Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Franche-Comté</li> <li>• Université de Franche-Comté, Besançon</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIREN Franche-Comté</li> <li>• Conseil général du Doubs</li> <li>• Pays Horloger</li> <li>• Société d'Histoire Naturelle du Doubs</li> </ul>

### 5.1.2 Mesures de protection d'espèces animales emblématiques du Doubs

Nom du projet		Mesures de protection d'espèces animales emblématiques du Doubs
Numéro du projet	du	1.2
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>De 2012 à 2015, l'APNRD conduira une campagne d'information auprès de la population. A l'aide d'une exposition itinérante, elle présentera l'apron et les mesures envisagées pour sa préservation.,</p> <p>Par le Plan Sectoriel des Eaux, le Canton du Jura aura établi un diagnostic et un plan d'actions en faveur du Doubs et notamment des espèces animales particulièrement menacées, comme l'Apron. L'APNRD va s'engager à vulgariser le contenu de ce PSEaux et à sensibiliser le public dans la totalité du périmètre du PNRD. D'autre part, elle tirera profit des études effectuées pour conduire des actions en faveur d'autres espèces menacées dont elle aura dressé l'inventaire.</p> <p>Dans l'idée d'améliorer la qualité du Doubs et donc la qualité des habitats pour les animaux qui y vivent, l'APNRD va également poursuivre ses efforts pour l'établissement d'une collaboration avec les exploitants de barrages et entre eux (en complément des campagnes déjà menées par l'Office fédéral de l'énergie et les Cantons de Neuchâtel et du Jura), notamment dans le but de coordonner les retenues et lâchers d'eau d'un barrage à l'autre et de lisser ainsi les différences de niveau du Doubs inhérentes à ces éclusées.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>3. Préserver le paysage et la biodiversité</p> <p>6. Protéger l'environnement par une modification des comportements</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<p><b>1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces</b></p> <p>1.6 Réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé</p> <p>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		Protection d'espèces à haute valeur écologique et patrimoniale dans la Vallée du Doubs notamment d'une espèce unique en Suisse.
Importance du projet pour le parc		<p>Ce projet a une grande importance pour le PNRD car il concerne directement la qualité et la biodiversité du Doubs et en particulier une espèce emblématique fortement menacée. Il vise également à améliorer la coordination des éclusées des barrages par une collaboration accrue entre les divers exploitants en améliorant ainsi l'état sanitaire global du Doubs.</p> <p>Ce projet met en lien les différents partenaires concernés de part et d'autre de la frontière et joue par conséquent un rôle fédérateur.</p>
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n°3.1 <i>Création de centres d'interprétation</i> (Doubs et faune)</p> <p>Projet n° 3.2 <i>Sensibilisation à une utilisation rationnelle et écologique de l'eau</i></p> <p>Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	Commission « Nature et Paysage », présidée par M. François Boinay, directeur du Centre Nature Les Cerlatez et membre du bureau du Parc, en

	collaboration avec la structure professionnelle de l'APNRD
Partenaires	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)</li> <li>• OFEV</li> <li>• Pro Natura</li> <li>• WWF</li> <li>• Centre Nature Les Cerlatez</li> <li>• Fédérations cantonales et sociétés de pêche jurassienne et neuchâtelaise</li> <li>• Société des Forces motrices du Châtelot</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Lyon</li> <li>• Museum d'Histoire naturelle, Citadelle de Besançon, Mickaël Béjean, responsable de l'aquarium (France)</li> <li>• Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs</li> <li>• Service départemental de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)</li> <li>• Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté</li> <li>• Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Franche-Comté</li> <li>• Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse</li> <li>• Université de Franche-Comté, Besançon</li> <li>• Université François Rabelais, Tours</li> </ul>
Partenaires potentiels	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)</li> <li>• Service de la protection de l'environnement (BE)</li> <li>• CRSF Centre du Réseau Suisse de Floristique</li> <li>• Université de Neuchâtel</li> <li>• Plateforme Doubs</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement Public Territorial du Bassin de la Saône et du Doubs (EPTB Saône et Doubs)</li> <li>• DIREN Franche-Comté</li> <li>• Conseil général du Doubs</li> <li>• Pays Horloger</li> <li>• Société d'Histoire Naturelle du Doubs</li> </ul>

### 5.1.3 Mesures conservatoires pour la Fritillaire et autres espèces herbacées

Nom du projet	Mesures conservatoires pour la Fritillaire et autres espèces herbacées
Numéro du projet	1.3
Période du projet	2012 – 2015
Bref descriptif du projet	<p>Ce projet s'attache à la conservation et la réintroduction de plantes emblématiques de la Vallée du Doubs dans leurs biotopes spécifiques (Fritillaire pintade <i>Fritillaria meleagris</i> et autres espèces herbacées patrimoniales fortement menacées en cours d'évaluation). La Fritillaire est de plus en plus menacée dans la Vallée du Doubs et même les quatre stations les plus importantes (&gt; 1'000 individus) ne sont plus toutes assurées de se maintenir. D'autres espèces doivent être surveillées de près et nécessitent potentiellement des mesures de préservation, conservatoires, voire de renforcement / réintroduction.</p> <p>Pour renforcer la présence de la Fritillaire et assurer son maintien, le Parc ré-actualisera les rapports de M. Philippe Druart (étude sur la Fritillaire dans les cantons de Neuchâtel et du Jura notamment) et poursuivra les recherches de renforcement des populations sur des sites au bord du Doubs (Maison-Monsieur, La Bouège et d'autres). Il encouragera la poursuite des actions de protection de la Fritillaire notamment par un engagement concret dans la coordination du groupe de travail en charge de la culture / renforcement / réintroduction de cette espèce. La suite du travail consiste à identifier très précisément les zones d'implantation de la Fritillaire dans les biotopes potentiels de réintroduction déjà proposés, à évaluer la nécessité de protection, de mesures conservatoires, et/ou de réintroduction d'autres espèces emblématiques de la Vallée du Doubs et le cas échéant à initier des mandats de protection, culture et/ou réintroduction de ces plantes.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc	<p>3. Préserver le paysage et la biodiversité</p> <p>6. Protéger l'environnement par une modification des comportements</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	<p><b>1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces</b></p> <p>1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique</p> <p>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du sites du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p>
Caractère exemplaire (facultatif)	Protection d'espèces à haute valeur écologique et patrimoniale dans la Vallée du Doubs
Importance du projet pour le parc	La Fritillaire est emblématique des espèces végétales fortement menacées au sein du Parc, plus précisément au bord du Doubs. Le renforcement des populations menacées d'extinction et sa réintroduction dans les zones où elle a disparu permettent de sensibiliser les acteurs économiques et la population aux conséquences d'interventions modifiant le cours de la rivière et affectant les prairies voisines.
Lien avec d'autres projets	<p>Projet n° 1.1 <i>Revitalisation et gestion des clairières et forêts claires dans les Côtes du Doubs</i></p> <p>Projet n° 1.6 <i>Réseaux écologiques OQE</i></p>

	<p>Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation</i> (flore et zones humides, Doubs)</p> <p>Projet n° 3.2 <i>Sensibilisation à une utilisation rationnelle et écologique de l'eau</i></p> <p>Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>	
Direction du projet	Pôle scientifique du PNRD, sous la conduite de François Boinay, avec l'appui de la structure professionnelle de l'APNRD.
Partenaires	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée jurassien des sciences naturelles, Porrentruy</li> <li>• Centre Nature Les Cerlatez</li> <li>• Commission Nature et Paysage</li> <li>• Commission agricole</li> <li>• M. Philippe Druart</li> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)</li> <li>• Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)</li> <li>• Service de la protection de l'environnement (BE)</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement Public Territorial du Bassin de la Saône et du Doubs (EPTB Saône et Doubs)</li> <li>• Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Franche-Comté</li> </ul>
Partenaires potentiels	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculteurs du réseau OQE de la Vallée du Doubs</li> <li>• Comité de pilotage et mandataire du réseau OQE de la Vallée du Doubs: M. Michel Blant</li> <li>• Pro Natura</li> <li>• WWF</li> <li>• CRSF Centre du Réseau Suisse de Floristique</li> <li>• Université de Neuchâtel</li> <li>• Chambres d'agriculture JU, NE, JB</li> <li>• Jardin botanique de la Citadelle et Université de Besançon</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIREN Franche-Comté</li> <li>• Conseil général du Doubs</li> <li>• Pays Horloger</li> <li>• Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté</li> <li>• Université de Franche-Comté, Besançon</li> <li>• Société d'Histoire Naturelle du Doubs</li> </ul>

### 5.1.4 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes

Nom du projet		Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes
Numéro du projet	du	1.4
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Ce projet vise à préserver les arbres fruitiers indigènes à haute tige, éléments patrimoniaux typiques des anciens vergers de la Vallée du Doubs (principalement dans le Clos-du-Doubs) et de la montagne jurassienne; il s'intéressera également à sauvegarder et replanter les arbres fruitiers sauvages disséminés dans le périmètre du Parc. Outre leur caractère paysager, ces arbres fruitiers offrent des structures essentielles à plusieurs espèces, dont notamment des oiseaux nocturnes. Bien présents autrefois dans le reste de la Vallée et ailleurs dans le périmètre du PNRD, ils sont devenus de plus en plus rares. Ce projet cherche à encourager le maintien des vergers et des arbres isolés existants, et à inciter le retour et la multiplication des variétés régionales les plus patrimoniales.</p> <p>L'inventaire des arbres fruitiers pourrait s'étendre à d'autres espèces (ex: tilleul, cynorrhodon) pour tirer usage de leurs fruits. L'APNRD examinera l'opportunité de développer des infrastructures de transformation des produits des arbres.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>3. Préserver le paysage et la biodiversité</p> <p>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<p><b>1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces</b></p> <p>1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		Protection d'espèces et de structures naturelles à haute valeur écologique et patrimoniale dans la Vallée du Doubs
Importance du projet pour le parc		Une action centrée sur les arbres fruitiers indigènes permettra de remettre de la vigueur dans les anciens vergers, abandonnés et dévalorisés, et d'inciter la réimplantation d'espèces régionales souvent oubliées.
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n° 1.1 <i>Revitalisation et gestion des clairières et forêts claires dans les Côtes du Doubs</i></p> <p>Projet n° 1.6 <i>Réseaux écologiques OQE</i></p> <p>Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation (flore)</i></p> <p>Projet n° 3.2 <i>Sensibilisation à une utilisation rationnelle et écologique de l'eau</i></p> <p>Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	La structure professionnelle de l'APNRD
Partenaires		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétropomme – Association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse romande (MM. Philippe Küpfer et Bernard Vauthier)</li> <li>• Fondation rurale interjurassienne (FRI), projet Verger+</li> </ul>

### 5.1.5 Préservation et valorisation des pâturages boisés

Nom du projet		Préservation et valorisation des pâturages boisés
Numéro du projet	du	1.5
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Les pâturages boisés constituent un paysage emblématique de l'arc jurassien. Ils sont menacés de changements significatifs par la modification des méthodes de culture, qui entraînent un compartimentage entre pâturages d'un côté et forêts de l'autre. Ce projet vise à établir une stratégie de communication, de sensibilisation, de promotion et de vulgarisation à leur sujet auprès de la population. Il prendra ses sources d'information sur l'outil « plan de gestion intégrée » (PGI) issu du projet Interreg IIIA « Actions transfrontalières en faveur d'une gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux » dans l'Arc jurassien.</p> <p>L'APNRD va mettre en œuvre une politique de communication permettant de percevoir les différentes actions qui peuvent être entreprises pour maintenir les pâturages boisés et ainsi préserver la valeur paysagère de son territoire et la biodiversité. Elle soutiendra toutes démarches de propriétaires qui, sur une base volontaire, permettent d'envisager la gestion intégrée de ces espaces. Elle renseignera la population sur l'intérêt que ces paysages représentent pour l'économie touristique et sur l'importance qu'il faut accorder à la préservation d'un habitat occupé par de nombreuses espèces. Cet important travail d'information et de sensibilisation sera conduit par l'APNRD en collaboration avec les partenaires concernés.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>3. Préserver le paysage et la biodiversité</p> <p>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</p> <p>4. Donner de nouvelles perspectives à l'agriculture</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<p><b>1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique</b></p> <p>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		<p>Ce projet inclut l'édition d'une brochure sur les pâturages boisés, en partenariat avec l'Association jurassienne du personnel forestier (AJPF), la Fondation rurale interjurassienne (FRI) et le Centre Nature Les Cerlatez (CNC). Cette action génère un lien concret inter-Parcs entre le PNRD et le Parc Chasseral.</p>
Importance du projet pour le parc		<p>Dans l'Étude de faisabilité du Parc (2007), le pâturage boisé a été identifié comme un élément caractéristique de la région du Doubs, constitutif de la qualité de son paysage et de son environnement naturel. Son exploitation et sa préservation durables s'inscrivent au cœur des objectifs spécifiques et des plans d'action définis dans l'Étude de faisabilité. Le pâturage boisé représente ainsi un des enjeux importants du futur Parc.</p> <p>De plus, à ce jour, un déficit de communication est observé au sujet des méthodes de gestion de ces espaces, notamment des effets des plans de gestion intégrée.</p>
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n° 1.6 <i>Réseaux écologiques OQE</i></p> <p>Projet n° 1.7 <i>Restauration et préservation des murs de pierres sèches</i></p> <p>Projet n° 1.9 <i>Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs</i></p> <p>Projet n° 2.1 <i>Valorisation durable du bois jurassien</i></p> <p>Projet n° 2.2 <i>Développement et promotion d'un agriturismo durable</i></p> <p>Projet n° 2.5 <i>Organisation et développement des réseaux touristiques</i></p>

	Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation (flore et cheval)</i> Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i>	
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	Chambre Jurassienne d'Agriculture (CJA), en collaboration avec la structure professionnelle de l'APNRD et la commission agricole	
Partenaires	SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Nature Les Cerlatez CNC</li> </ul>	
Partenaires potentiels	SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les propriétaires: collectivités publiques, privés</li> <li>• Les agriculteurs exploitants</li> <li>• Les services cantonaux de l'agriculture, des forêts et de la protection de la nature, la Division forestière 8 du Jura bernois</li> <li>• Les triages forestiers (gardes forestiers)</li> <li>• Association forestière neuchâteloise (AFN)</li> <li>• Association jurassienne d'économie forestière (AJEF)</li> <li>• Commission intercantonale des pâturages boisés de l'Arc jurassien (CIPBJ)</li> <li>• Groupes de travail et commissions des pâturages boisés du Jura, Jura bernois et de Neuchâtel</li> <li>• Conférence TransJurassienne (CTJ)</li> <li>• Les services de vulgarisation agricole (Fondation rurale interjurassienne [FRI] et Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture [CNAV])</li> <li>• Les associations de protection de la nature</li> <li>• Les associations sportives et touristiques impliquées (tourisme pédestre, VTT, ski de fond, sport équestre, etc)</li> </ul>	
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>		
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension de la part des acteurs agricoles de la problématique de la sauvegarde des pâturages boisés et de la gestion intégrée de ces pâturages</li> <li>• Conservation et mise en valeur des pâturages boisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tractations visant la mise en œuvre de PGI</li> <li>• Bonnes pratiques de gestion observées dans les pâturages boisés du Parc</li> </ul>	
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner le groupe de travail</li> <li>• Éditer la brochure</li> <li>• Définir les itinéraires didactiques, les valider et les baliser</li> <li>• Organiser des visites guidées de pâturages boisés</li> <li>• Élaborer un support et organiser des séances d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances</li> <li>• Brochure existante</li> <li>• Support documentaire relatif aux itinéraires</li> <li>• Nombre de visites guidées</li> <li>• Supports d'information disponibles et nombre de séances</li> </ul>	

### État d'avancement du projet

- Les informations pour une vue d'ensemble de la situation des pâturages boisés à l'échelle du Parc ont été réunies dans le cadre du projet Interreg IIIA. Trois projets de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI) sont actuellement mis en place ou en phase de préparation. Le plus avancé est celui de La Chaux-des-Breuleux qui a fait l'objet des premiers aménagements tels que plantations d'arbres isolés et de groupes d'arbres, déboisement pour permettre le retour des prairies et pose de nouvelles clôtures.
- Un projet pilote de l'OFAG est lancé sur le territoire des communes situées dans le périmètre l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale (IFP), en vue de l'introduction de nouvelles contributions à la qualité du paysage. L'APNRD participe au groupe de pilotage.
- Les PGI de Saignelégier et de Muriaux sont en cours d'élaboration
- Le Centre Nature Les Cerlatez est en train de développer un outil pédagogique ciblé pour les enfants (niveau primaire) spécifique au pâturage boisé

### Calendrier

Étape	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Création et gestion	Coordination du groupe de travail				
Création	Édition de la brochure				
Création et gestion	Définir les itinéraires didactiques, les valider et les baliser				
Création et gestion	Organiser des visites guidées				
Création et gestion	Élaborer un support et organiser des séances d'information				

### Objectifs intermédiaires et échéances

Objectifs intermédiaires (« milestones »)	Échéances
Edition de la brochure	4 <sup>ème</sup> trimestre 2012
Création des itinéraires didactiques	4 <sup>ème</sup> trimestre 2013
Rapport sur l'état d'avancement des PGI	2 <sup>ème</sup> trimestre 2014

### État de situation prévue à fin 2015

- La brochure est éditée
- Des visites guidées sur le thème sont régulièrement organisées
- Des PGI sont en cours sur tout le territoire du PNRD

## 5.1.6 Réseaux écologiques OQE

Nom du projet		Réseaux écologiques OQE
Numéro du projet	du	1.6
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		Mise en place d'un réseau écologique selon l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) sur l'ensemble du Parc, par la consolidation des réseaux OQE du Clos-du-Doubs et des Brenets et la création d'un nouveau réseau OQE aux Franches-Montagnes. Ainsi, l'objectif de la phase de création tendant à étendre la zone OQE à l'ensemble du périmètre du PNRD serait atteint.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		6. Protéger l'environnement par une modification des comportements 4. Donner de nouvelles perspectives à l'agriculture 7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<b>1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique</b> 1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces 1.5 Valoriser les écosystèmes en les mettant en réseau
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		La préservation de la biodiversité dans le PNRD est très largement favorisée par le développement de zones OQE. En outre, un réseau OQE favorise le maintien d'espèces menacées et l'éventuelle réapparition d'espèces disparues de la région
Lien avec d'autres projets		Projet n° 1.3 <i>Mesures conservatoires pour la Fritillaire et autres espèces herbacées</i> Projet n° 1.5 <i>Préservation et valorisation des pâturages boisés</i> Projet n° 2.2 <i>Développement d'un agritourisme durable</i> Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation (faune, flore et zones humides)</i> Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	Chambre jurassienne d'agriculture en collaboration avec l'APNRD
Partenaires		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation rurale interjurassienne (FRI)</li> <li>• Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes</li> <li>• Société d'agriculture du Clos-du-Doubs</li> <li>• Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)</li> <li>• Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)</li> </ul>
Partenaires potentiels		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porteurs du projet OQE Les Récrettes</li> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)</li> <li>• Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)</li> <li>• Service de la protection de l'environnement (BE)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• OFEV</li> <li>• Pro Natura</li> <li>• WWF</li> <li>• CRSF Centre du Réseau Suisse de Floristique</li> <li>• Université de Neuchâtel</li> <li>• Mandataires pour la réalisation des études et travaux</li> </ul>					
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>					
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien / progression des effectifs des espèces promues</li> <li>• Conservation du paysage agricole franc-montagnard</li> <li>• Adaptation des pratiques agricoles vers plus d'écologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution des effectifs</li> <li>• Comparaison de l'évolution par relevé photographique du réseau</li> <li>• Rapports d'expert</li> </ul>				
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un suivi des espèce cibles</li> <li>• Valoriser les résultats (visites, expos, autres)</li> <li>• Création et mise à jour d'une page internet consacrée au projet</li> <li>• Participation à l'installation de nouveaux éléments naturels (plantations d'arbres / haies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'expert</li> <li>• Évènements organisés</li> <li>• Documentation éditée</li> <li>• Montants mis à disposition par l'APNRD</li> </ul>				
<b>État d'avancement du projet</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes a signalé son intérêt</li> <li>• Des réseaux OQE ont été créés dans le Clos-du-Doubs et aux Brenets</li> </ul>					
<b>Calendrier</b>					
Étape	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Création et gestion	Suivi des espèces cible				
Création et gestion	Valorisation des résultats				
Création et gestion	Intégration et mise à jour d'une page internet pour le projet				
Création et gestion	Participation à l'installation de nouveaux éléments				
<b>Objectifs intermédiaires et échéances</b>					
Objectifs intermédiaires (« milestones »)				Échéances	
<b>État de situation prévue à fin 2015</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau OQE existe sur l'ensemble du périmètre</li> <li>• L'APNRD organise des évènements permettant d'apprécier l'effet positif des mesures</li> </ul>					

## 5.1.7 Restauration et préservation des murs de pierres sèches

Nom du projet		Restauration et préservation des murs de pierres sèches
Numéro du projet	du	1.7
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		Les murs de pierres sèches sont des éléments patrimoniaux typiques du paysage naturel et culturel du Parc. Le but du projet est de participer à la réalisation d'un inventaire des objets à conserver et/ou à rénover, à la définition d'un plan d'actions pour les années à venir et d'assurer d'une part le maintien du savoir-faire sur l'ensemble du Parc pour exécuter ces tâches et d'autre part l'entretien des murs de pierres sèches. Il est également nécessaire de coordonner les efforts avec les porteurs de projets des pâturages boisés car ils incluent ou devraient inclure cet élément du paysage dans leurs démarches de valorisation de ces espaces.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine 3. Préserver le paysage et la biodiversité 7. Réunir des partenaires pour réaliser des projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<b>1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle</b> 3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général 2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		Les murs de pierres sèches sont des éléments patrimoniaux typiques du paysage culturel, naturel et agricole du Parc. Outre la représentativité d'une histoire et d'un savoir-faire anciens, ils offrent des niches écologiques à un grand nombre d'espèces animales et végétales. Trop souvent délaissés et abandonnés par manque de temps et surtout de moyens, il est important de contribuer à leur sauvegarde et à la diffusion du savoir-faire y relatif.
Lien avec d'autres projets		Projet n°1.5 <i>Préservation et valorisation des pâturages boisés</i> Projet n°2.5 <i>Organisation et développement des réseaux touristiques</i> Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation</i> (faune et flore et zones humides) Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	La structure professionnelle de l'APNRD et les commissions Sites, objets de valeur et savoir-faire ainsi que Nature et Paysage

### 5.1.8 Valorisation du patrimoine culturel historique: moulins, verreries, scieries des bords du Doubs

Nom du projet		Valorisation du patrimoine culturel historique: moulins, verreries, scieries des bords du Doubs
Numéro du projet	du	1.8
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Les Côtes du Doubs contiennent tout un patrimoine industriel lié directement à l'utilisation de la force de l'eau et des ressources naturelles locales. Le projet du Parc consiste à mettre en valeur les activités exercées jadis au bord du Doubs en utilisant l'eau comme vecteur d'énergie.</p> <p>Ce projet sera implicitement intégré au projet de centre d'interprétation du Doubs. Il fait cependant l'objet d'une fiche séparée car il pourra être avancé indépendamment du centre d'interprétation dans un premier temps.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</p> <p>5. Développer un tourisme proche de la nature et des loisirs doux</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser des projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<p><b>1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle</b></p> <p>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p> <p>2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		La situation emblématique de ces sites le long du Doubs en Suisse et en France leur confèrent une importance certaine en contribuant à créer un espace transfrontalier de vie, d'activités et d'histoire communes.
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n°2.5 <i>Organisation et développement des réseaux touristiques</i></p> <p>Projet n°3.1 <i>Création de centres d'interprétation (Doubs)</i></p> <p>Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet		La structure professionnelle de l'APNRD et les commissions Sites, objets de valeur et savoir-faire
Partenaires		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Nature Les Cerlatez</li> </ul>
Partenaires potentiels		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Office cantonal de la culture (JU)</li> <li>• Office cantonal de la protection des monuments et des sites (NE)</li> <li>• Service des monuments historiques – Office de la culture (BE)</li> <li>• Patrimoine suisse – Sections JU, NE, BE</li> <li>• Syndicat d'initiative des Brenets</li> <li>• Communes concernées</li> <li>• Jura Event</li> <li>• Jura Tourisme</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Neuchâtel Tourisme</li> <li>• Jura bernois Tourisme</li> <li>• Groupement d'échanges et d'études Hommes et terroirs du Clos-du-Doubs (GHETE)</li> <li>• Société jurassienne d'émulation</li> <li>• Mémoires d'ici</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIREN Franche-Comté</li> <li>• Conseil général du Doubs</li> <li>• Pays Horloger</li> <li>• Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté</li> <li>• Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Franche-Comté</li> <li>• Société d'Histoire Naturelle du Doubs</li> </ul>	
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur des vestiges des bords du Doubs</li> <li>• Un concept de préservation / sauvegarde existe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires et documents d'information disponibles, nombre d'animations organisées</li> <li>• Rapport disponible</li> </ul>
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les actions</li> <li>• Élaborer un concept de transmission de l'information</li> <li>• Entamer la mise en œuvre du concept d'information</li> <li>• Organiser des activités, des visites, autour des moulins et verreries</li> <li>• Élaborer un concept de sauvegarde des anciens moulins et verreries</li> <li>• Rechercher des fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances du groupe de travail</li> <li>• Un document atteste de l'existence d'un concept de transmission de l'information</li> <li>• Supports d'information développés</li> <li>• Nombre d'activités organisées</li> <li>• Rapport disponible</li> <li>• Montants engagés ou promis</li> </ul>
<b>État d'avancement du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sentier didactique « Les mémoires du Doubs » a été inauguré en 2005. Il vise à retracer l'histoire des moulins et verreries le long du Doubs des Brenets à La Rasse</li> <li>• Le sentier franco-suisse « La ronde des verriers » a été inauguré en 2009 et retrace l'histoire des moulins et verreries entre La Goule et Soubey</li> <li>• Le Centre Nature Les Cerlatez dresse un inventaire des moulins, verreries et scieries le long du Doubs.</li> <li>• Le GHETE dispose d'une abondante information sous forme de revues ou de publications sur le patrimoine industriel des rives du Doubs</li> </ul>	

### 5.1.9 Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs

Nom du projet		Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs
Numéro du projet	du	1.9
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		L'attractivité du Doubs repose sur sa nature sauvage, son caractère spécifique mais aussi sur sa capacité d'accueil. Or, force est de constater que les auberges et autres lieux d'accueil se ferment les uns après les autres. Ainsi en est-il de l'Hôtel de la Motte et de l'Hôtel des Deux-Clefs à Ocourt, du Moulin Jeannotat et de Maison-Monsieur. Le projet de soutien aux auberges vise à étudier les moyens à mettre en œuvre pour assurer le maintien de ces bâtiments et de leurs activités le long du cours d'eau. Il débute par un inventaire quantitatif et qualitatif des points d'étapes existants. Il sera suivi d'une évaluation des mesures à prendre du point de vue de l'habitabilité des lieux et de la rentabilité des activités économiques, ainsi que des mesures de soutien existantes. Il faudra également analyser et proposer des mesures tendant à augmenter l'attractivité des sites tout en respectant leur intégrité.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</li> <li>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</li> <li>5. Développer un tourisme proche de la nature et des loisirs doux</li> <li>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</li> </ol>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<p><b>1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle</b></p> <p>1.2 Préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités</p> <p>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p> <p>2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		Mise en valeur d'un patrimoine et de coutumes propres à la région du Parc et bien ancrées dans la région. Les auberges au fil du Doubs constituent une richesse culturelle propre à la région et emblématique des habitudes ancrées au sein de la population. Souvent, elles présentent un intérêt historique et culturel non négligeable.
Importance du projet pour le parc		Projet à même de mobiliser la population résidente. Beaucoup de Jurassiens et de Neuchâtelois se rendent le week-end dans les auberges du bord du Doubs et s'y identifient. Le PNRD veut les soutenir comme points d'étapes pour le tourisme et éviter ainsi l'apparition de zones de tourisme « sauvage », ainsi que pour leur valeur patrimoniale.
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n°2.5 <i>Organisation et développement des réseaux touristiques</i></p> <p>Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	La structure professionnelle de l'APNRD et la commission « Sites, objets de valeur et savoir-faire »
Partenaires potentiels		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupement d'échanges et d'études Hommes et terroirs du Clos-du-Doubs (GHETE)</li> <li>• Office cantonal de la culture (JU)</li> <li>• Office cantonal de la protection des monuments et des sites (NE)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service des monuments historiques (BE)</li> <li>• Offices de l'agriculture JU, NE, BE</li> <li>• Offices du tourisme JU, NE, BE</li> <li>• Gastro Jura et Gastro Neuchâtel</li> <li>• ASPRUJ - Association pour la sauvegarde du Patrimoine Rural Jurassien</li> <li>• Société jurassienne d'émulation (SJE)</li> </ul>				
	FRANCE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté</li> <li>• Société d'Histoire Naturelle du Doubs</li> </ul>				
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>					
<b>Effets</b>		<b>Indicateurs d'effets</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• État de la situation et de la volonté des intéressés connu</li> <li>• Contribution au maintien des activités</li> <li>• Sauvegarde d'un patrimoine historique et culturel</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux qualitatif et quantitatif des auberges disponible</li> <li>• Rapport et propositions existants</li> <li>• Inventaire des objets et leur mise en valeur</li> </ul>			
<b>Prestations</b>		<b>Indicateurs de prestations</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un inventaire et une étude détaillée des auberges</li> <li>• Évaluer les mesures à prendre du point de vue de l'habitabilité des lieux, de la rentabilité des activités économiques et des soutiens existants</li> <li>• Analyser et proposer des mesures tendant à augmenter l'attractivité des sites et leur valorisation</li> <li>• Effectuer des recherches de fonds</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport disponible</li> <li>• Rapport disponible</li> <li>• Présentation d'un plan d'actions pour soutenir les auberges</li> <li>• Montants engagés ou promis</li> </ul>			
<b>État d'avancement du projet</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'APNRD a clairement exprimé le souhait de maintenir des activités d'hôtellerie et de restauration au bord du Doubs qui font partie intégrante de son patrimoine</li> </ul>					
<b>Calendrier</b>					
Étape	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Création	Inventaire et étude des auberges				
Gestion	Évaluation des mesures à prendre				
Gestion	Analyse et propositions				
Création et gestion	Recherches de fonds				
<b>Objectifs intermédiaires et échéances</b>					
Objectifs intermédiaires (« milestones »)			Échéances		
Inventaire des établissements au bord du Doubs			4 <sup>ème</sup> trimestre 2012		
Rapport d'évaluation des auberges			4 <sup>ème</sup> trimestre 2013		

## État de situation prévue à fin 2015

- Un inventaire quantitatif et qualitatif des auberges a été effectué
- Une évaluation des mesures à prendre du point de vue de l'habitabilité des lieux, de la rentabilité des activités économiques a été réalisée, ainsi qu'une évaluation des mesures de soutien existantes.
- Une analyse des mesures tendant à augmenter l'attractivité des sites a été réalisée et des propositions sont faites
- L'intérêt culturel des auberges est connu
- Des recherches de fonds ont été effectuées pour financer des mesures concrètes de soutien des auberges

### Financement

**Coût total: 84'000 CHF budget**

#### Dépenses

	2012	2013	2014	2015	Total
Coordination	3'500	3'500	3'500	3'500	<b>14'000</b>
Inventaire	4'000				<b>4'000</b>
Évaluations		30'000			<b>30'000</b>
Analyse et propositions		10'000	10'000	10'000	<b>30'000</b>
Recherche de fonds	1'500	1'500	1'500	1'500	<b>6'000</b>
<b>Total</b>	<b>9'000</b>	<b>45'000</b>	<b>15'000</b>	<b>15'000</b>	<b>84'000</b>

#### Financement

Distinguer les contributions non encore promises avec un \*

	2012	2013	2014	2015	
Confédération « Parcs »	2'500*	20'500*	5'500*	5'500*	
Confédération « Autres » (p. ex. protection des biotopes OFEV, SECO, OFAG, etc.)					
Cantons « Parcs »	1'500*	12'300*	3'300*	3'300*	
	<i>JU</i>	900*	7'380*	1'980*	1'980*
	<i>NE</i>	525*	4'305*	1'155*	1'155*
	<i>BE</i>	75*	615*	165*	165*
Cantons « Autres »	1'000*	8'200*	2'200*	2'200*	
Contributions financières propres					
Prestations en nature de l'organe responsable	4'000*	4'000*	4'000*	4'000*	
Tiers					
<b>TOTAL</b>	<b>9'000*</b>	<b>45'000*</b>	<b>15'000*</b>	<b>15'000*</b>	

## 5.2 Objectif stratégique 2 – Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

### 5.2.1 Valorisation durable du bois jurassien

Nom du projet		Valorisation durable du bois jurassien
Numéro du projet	du	2.1
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		Ce projet vise à mettre en place des actions de soutien à l'utilisation et la valorisation du bois produit dans le périmètre du PNRD. D'une part, il va promouvoir l'utilisation du bois local en tant que matériau de construction (bois d'œuvre et bois d'industrie). D'autre part, il s'attachera à promouvoir la recherche de bois de résonance et de bois ondé dans le périmètre de l'APNRD pour la réalisation d'instruments de musique ou de meubles de luxe. Enfin, il cherchera à promouvoir les chauffages à bois tout en incitant à utiliser le bois local dont la qualité ne permet pas son utilisation pour la construction
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine 7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<b>2.4 Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables/promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie et qui ménagent les ressources</b> 2.1 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		Mise en valeur d'un produit local, amélioration de l'indépendance énergétique de la région, promotion d'une exploitation durable des forêts et participation à la stimulation du marché local du bois
Lien avec d'autres projets		Projet n° 1.1 <i>Revitalisation et gestion des clairières et forêts claires dans les Côtes du Doubs</i> Projet n° 1.5 <i>Préservation et valorisation des pâturages boisés</i> Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	L'APNRD, par son secrétaire général M. Gérard Cattin et la commission des énergies du Doubs
Partenaires		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service des transports et de l'énergie (JU)</li> <li>• Service cantonal de l'énergie (NE)</li> <li>• Office de la coordination environnementale et de l'énergie (BE)</li> <li>• Service de l'environnement (JU)</li> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature (NE)</li> <li>• Office des forêts (BE)</li> <li>• Communes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association jurassienne d'économie forestière (AJEF)</li> <li>• Association forestière neuchâteloise (AFN)</li> <li>• Arrondissement forestier du Jura bernois (BE)</li> </ul>
Partenaires potentiels	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Waldmarketing.ch</li> <li>• Energie-bois Suisse</li> <li>• Associations et groupements de propriétaires de forêts privées</li> <li>• Commission bois-énergie Lignum (COBEL)</li> <li>• Thermoréseau (Porrentruy)</li> <li>• Scieries régionales</li> <li>• Forestiers de la région</li> <li>• Luthiers de la région</li> <li>• Fabricants de meubles de luxe de la région</li> <li>• Association suisse pour l'AOC Bois du Jura</li> <li>• Mandataires pour la réalisation des études et travaux</li> <li>• Autres associations et prestataires concernés et intéressés</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association française pour l'AOC Bois du Jura</li> </ul>

### Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet

Effets	Indicateurs d'effets
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de partenariats pour le développement du projet</li> <li>• Accroissement de la production locale et de l'utilisation du bois</li> <li>• Développement des chauffages au bois</li> <li>• Meilleure connaissance du bois noble et augmentation des ventes</li> <li>• Maintien de quais de chargement de grumes dans les gares du territoire du PNRD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances</li> <li>• Suivi de l'évolution du commerce de bois</li> <li>• Évolution du nombre des installations</li> <li>• Séances d'information aux forestiers sur le bois de résonance et ondé</li> <li>• Étude comparative 2012-2015 des possibilités de chargement sur les trains du bois (grumes)</li> </ul>
Prestations	Indicateurs de prestations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en relation les acteurs de l'offre et de la demande et les coordonner</li> <li>• Élaborer un concept de valorisation et de promotion du bois d'œuvre et du bois noble</li> <li>• Élaborer un catalogue des utilisations possibles du bois du Jura</li> <li>• Organiser des recherches de bois noble dans les forêts du PNRD</li> <li>• Étudier les besoins et le fonctionnement d'une place de marché du bois dans le PNRD permettant aux producteurs, consommateurs et transformateurs de mettre en adéquation offre et demande pour anticiper les augmentations de demande</li> <li>• Organiser et mettre en œuvre l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances organisées</li> <li>• Rapport disponible</li> <li>• Catalogue disponible</li> <li>• Nombre de visites sur le terrain organisées</li> <li>• Rapport disponible</li> <li>• Supports d'information disponibles /</li> </ul>

et la sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> <li>Rechercher des soutiens financiers</li> </ul>	réalisés <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant des soutiens financiers promis / engagés</li> </ul>				
<b>État d'avancement du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une installation de chauffage à distance (CAD) existe aux Breuleux et au Locle et d'autres sont à l'étude au Noirmont et à St-Ursanne</li> <li>La labellisation du bois jurassien est en cours, une demande d'AOC « Bois du Jura » ayant été déposée par les Associations suisse et française pour l'AOC Bois du Jura</li> <li>Quelques artisans sont actifs dans la transformation du bois: le fabricant de guitares Célestine à St-Brais et la manufacture d'orgue Cattin à Fournet-Blancheroche (Charquemont – F). En outre, une parqueterie industrielle est en activité aux Breuleux</li> </ul>					
<b>Calendrier</b>					
Étape	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Création et gestion	Mise en relation des acteurs et coordination				
Création et gestion	Élaboration d'un concept de valorisation et de promotion du bois d'œuvre et du bois noble				
Création et gestion	Élaborer un catalogue des utilisations possibles du bois du Jura				
Création et gestion	Recherche de bois de résonance et ondé dans les forêts du PNRD				
Gestion	Étude d'une place de marché du bois				
Création et gestion	Information et sensibilisation				
Création et gestion	Recherches de soutiens financiers				
<b>Objectifs intermédiaires et échéances</b>					
Objectifs intermédiaires (« milestones »)	Échéances				
Contact avec la société « Waldmarketing.ch »	1 <sup>er</sup> trimestre 2012				
<b>État de situation prévue à fin 2015</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le PNRD organise une information et une sensibilisation à l'utilisation du bois local dans la construction et le chauffage</li> <li>Le PNRD organise une information sur le bois de résonance et le bois ondé, et organise au besoin des recherches dans les forêts du Parc</li> <li>Un concept de valorisation et de promotion du bois d'œuvre et du bois noble est réalisé</li> <li>Un catalogue des utilisations possibles du bois du Jura est réalisé</li> <li>Une étude de faisabilité d'une place de marché du bois est réalisée</li> </ul>					

## 5.2.2 Développement et promotion d'un agriturismo durable

Nom du projet		Développement et promotion d'un agriturismo durable
Numéro du projet	du	2.2
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		Le projet a pour but de diversifier les activités agricoles en leur offrant des possibilités de revenus supplémentaires. Il contribue ainsi à maintenir la population de ce secteur dans le PNRD. L'action de l'APNRD se concentrera sur la coordination des interventions des instances concernées, sur le développement de supports d'information et leur diffusion. La mise en réseau d'infrastructures d'agritourisme participera au renforcement de l'offre. Le projet contribuera à améliorer la cohabitation entre touristes et agriculteurs et à favoriser la mise sur le marché d'une offre transfrontalière.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		5. Développer un tourisme proche de la nature et des loisirs doux 4. Donner de nouvelles perspectives à l'agriculture 2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<b>2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable</b> 2.1 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable
Caractère exemplaire (facultatif)		L'organisation d'une offre transfrontalière donne un caractère inédit au projet.
Importance du projet pour le parc		Le secteur agricole revêt une grande importance dans le Parc. Son maintien passe par une diversification et des compléments de prestations. Le patrimoine naturel et culturel du PNRD offre un potentiel touristique intéressant. De ce fait, l'agritourisme contribue à augmenter la valeur ajoutée créée dans le territoire, à créer des places de travail, à enrichir l'offre touristique et à mieux faire connaître le monde agricole auprès de la population et des hôtes du PNRD.
Lien avec d'autres projets		Projet n° 1.5 <i>Préservation et valorisation des pâturages boisés</i> Projet n° 1.6 <i>Réseaux écologiques OQE</i> Projet n° 2.3 <i>Création d'un concept de fromagerie de démonstration et promotion des produits laitiers locaux</i> Projet n° 2.4 <i>Circuits d'écoulement des produits agricoles</i> Projet n° 2.5 <i>Organisation et développement des réseaux touristiques</i> Projet n° 2.7 <i>Mise en place du label produits et prestations « Parc naturel régional du Doubs »</i> Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation</i> Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet		Chambre jurassienne d'agriculture (CJA), en collaboration avec la structure professionnelle de l'APNRD.
Partenaires		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation rurale interjurassienne (FRI)</li> <li>• Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)</li> <li>• Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)</li> <li>• Prestataires agritouristiques et touristiques du territoire du Parc</li> <li>• Association « les Chemins du bio »</li> <li>• Association pour le Réseau Equestre des Franches-Montagnes</li> </ul>

	(AREF) <ul style="list-style-type: none"> <li>• BeJu Tourisme rural</li> </ul>
Partenaires potentiels	SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Neuchâtel Tourisme Vert</li> <li>• Jura Région – Pays des Trois Lacs</li> <li>• Agritourisme.CH</li> <li>• Suisse Tourisme</li> </ul> France: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bienvenue à la ferme</li> <li>• Chambre d'agriculture du Doubs</li> </ul>
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité accrue de l'agritourisme à l'intérieur et de l'extérieur du Parc</li> <li>• Mise en réseau des prestataires agritouristiques</li> <li>• La collaboration entre prestataires suisses et français du territoire des deux Parcs concernés est effective</li> <li>• Cohabitation améliorée entre les divers usagers-ères de la nature</li> <li>• Élargissement des « Chemins du bio » à tout le périmètre du PNRD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation et supports de promotion</li> <li>• Nombre de nuitées en hausse</li> <li>• Évolution du nombre de prestataires</li> <li>• Catalogue des offres transfrontaliers</li> <li>• Enquête auprès des prestataires et des autorités</li> <li>• Catalogue de l'offre « Chemins du bio »</li> </ul>
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les activités entre les divers partenaires</li> <li>• Élaborer une offre forfaitaire et transfrontalière</li> <li>• Création de partenariats avec des revendeurs et autres promoteurs</li> <li>• Création de supports de communication</li> <li>• Étude et mise en place d'une signalétique</li> <li>• Élaborer un cahier des charges type</li> <li>• Élaborer une charte de bon accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances</li> <li>• Catalogue des prestations</li> <li>• Conventions signées</li> <li>• Documentation touristique disponible</li> <li>• Charte graphique adoptée</li> <li>• Cahier des charges disponible</li> <li>• Charte disponible et soumise aux intéressés</li> </ul>
<b>État d'avancement du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Fondation rurale interjurassienne (FRI) a développé un concept d'agritourisme (concept Marguerite) qui est applicable sur le périmètre du PNRD. Il sera lancé en 2011</li> <li>• Le projet « Chemins du bio » est en cours de réalisation sur la partie jurassienne du PNRD</li> </ul>	

### 5.2.3 Création d'un concept de fromagerie de démonstration et promotion des produits laitiers locaux

Nom du projet		Création d'un concept de fromagerie de démonstration et promotion des produits laitiers locaux
Numéro du projet	du	2.3
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		Le projet consiste à favoriser la transformation des produits laitiers dans le périmètre du PNRD en élaborant un projet pilote de fromagerie de démonstration dans le Clos-du-Doubs ou ailleurs. Il vise également à étudier le développement de nouveaux produits à base de lait, à leur donner une identité et à en assurer l'écoulement.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		4. Donner de nouvelles perspectives à l'agriculture 2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine 7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<b>2.1 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable</b>
Caractère exemplaire (facultatif)		Il n'existe aucune installation de ce type sur le territoire du Parc et l'idée est portée par un groupe d'agriculteurs.
Importance du projet pour le parc		La transformation du lait à proximité de ses lieux de production est une nécessité pour garantir la viabilité de l'agriculture du PNRD. Le projet d'une fromagerie de démonstration pourrait idéalement conjuguer les divers intérêts des acteurs concernés (agriculteurs, fromagers, tourisme) et jouer un rôle fédérateur. Le tout dans une démarche de développement de spécialités fromagères régionales et de renforcement des produits existants.  La mise en valeur des produits laitiers du PNRD, à fort potentiel de développement, revêt une grande importance, notamment en termes d'identification pour la région du PNRD.
Lien avec d'autres projets		Projet n°2.2 <i>Développement et promotion d'un agriturismo durable</i> Projet n°2.4 <i>Circuits d'écoulement des produits agricoles</i> Projet n°2.7 <i>Mise en place du label produits et prestations « Parc naturel régional du Doubs »</i> Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet		Chambre jurassienne d'agriculture (CJA), en collaboration avec la structure professionnelle de l'APNRD.
Partenaires		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Société de laiterie de St-Ursanne</li> <li>• Fondation rurale interjurassienne (FRI)</li> </ul>
Partenaires potentiels		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculteurs dans le périmètre du Parc intéressés par le projet</li> <li>• Sociétés de laiterie</li> <li>• Fromageries</li> <li>• Commission temporaire « lait » de la RCJU</li> <li>• Association des paysannes jurassiennes (APJ)</li> <li>• Union des paysannes neuchâteloises (UPN)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Union des paysannes du Jura bernois (UPJB)</li> <li>• Distributeurs (locaux et nationaux)</li> <li>• Labels existants (marques, Bio Suisse)</li> <li>• Communes membres de l'APNRD</li> <li>• Services cantonaux JU/NE/BE concernés</li> <li>• OFAG</li> <li>• Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB)</li> <li>• BIO Jura, BIO Neuchâtel, Berner Bio Bure</li> <li>• Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNVA)</li> <li>• Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)</li> <li>• Fromajoie SA</li> <li>• Miba</li> <li>• Florilait SA</li> <li>• Interprofession Tête de Moine</li> <li>• Association des fabricants de Tête de Moine (AFT)</li> <li>• Association des Producteurs de Lait Tête de Moine (APLT)</li> </ul>
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur de la production laitière issue du parc</li> <li>• Plateforme de concertation entre agriculteurs, transformateurs et milieux du tourisme</li> <li>• Création d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du pourcentage de lait transformé sur place</li> <li>• Contacts effectifs entre les différents partenaires</li> <li>• Nombre d'emplois créés</li> </ul>
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner le groupe de travail</li> <li>• Participer à l'étude du concept de la fromagerie et de son implantation</li> <li>• Définition et tests des produits à fabriquer</li> <li>• Participer à l'élaboration du plan financier et à la recherche de fonds</li> <li>• Participer à une étude de marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances</li> <li>• Rapport d'étude disponible</li> <li>• Produits définis et rapports de tests</li> <li>• Rapport financier disponible et recherches de fonds effectuées</li> <li>• Étude de marché disponible</li> </ul>
<b>État d'avancement du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des premiers contacts ont été pris et un groupe de réflexion mis sur pied à l'initiative de la société de laiterie de St-Ursanne. Elle est appuyée dans sa démarche par la Fondation rurale interjurassienne et le Service cantonal jurassien de l'Economie rurale.</li> </ul>	

## 5.2.4 Circuits d'écoulement des produits agricoles

Nom du projet		Circuits d'écoulement des produits agricoles
Numéro du projet	du	2.4
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Le projet vise à faciliter l'écoulement des produits du secteur primaire transformés dans le périmètre du PNRD. Il fera découvrir et valorisera les produits par la vente directe et la mise en réseau des producteurs avec des partenaires clés en vue de créer des synergies. Un lien particulier sera entretenu avec les marques existantes.</p> <p>La collaboration entre producteurs, transformateurs et restaurateurs fait partie intégrante du concept afin que la chaîne de valorisation soit complète.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>4. Donner de nouvelles perspectives à l'agriculture</p> <p>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<p><b>2.1 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable</b></p> <p>2.3 Améliorer l'offre de services (en dehors du tourisme)</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		<p>Le maintien d'une agriculture forte, de type familial, dans le PNRD participe à la préservation du paysage. Dans le contexte de la politique agricole, en matière de prix du lait notamment, les stratégies et les projets doivent se diriger vers des productions de niche afin d'augmenter la valeur ajoutée. Le Parc s'engagera pour que les acteurs du monde agricole aient des chances de développement et de succès équitables. Il propose aux agriculteurs d'orienter leurs activités vers celles qui contribuent le plus à la reconnaissance, à la valorisation économique et au développement de leurs produits.</p>
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n° 2.2 <i>Développement et promotion d'un agriturismo durable</i></p> <p>Projet n° 2.3 <i>Création d'un concept de fromagerie de démonstration et promotion des produits laitiers locaux</i></p> <p>Projet n° 2.7 <i>Mise en place du label produits et prestations « Parc naturel régional du Doubs »</i></p> <p>Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet		Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) en collaboration avec la structure professionnelle de l'APNRD
Partenaires potentiels		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation rurale interjurassienne (FRI)</li> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)</li> <li>• Office de l'environnement du Canton du Jura</li> <li>• Service de la protection de l'environnement (BE)</li> <li>• Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)</li> <li>• Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)</li> <li>• Le lopin bleu</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des paysannes jurassiennes (APJ), Union des paysannes neuchâteloises (UPN), Union des paysannes du Jura bernois (UPJB)</li> <li>• Producteurs et prestataires de services intéressés</li> <li>• Agriculteurs dans le périmètre du Parc intéressés par le projet</li> <li>• Transformateurs</li> <li>• Distributeurs (commerçants, restaurateurs)</li> <li>• Labels existants</li> <li>• Communes membres du PNRD</li> <li>• Services cantonaux JU/NE/BE concernés</li> <li>• OFAG</li> <li>• Marché hebdomadaire de St Ursanne</li> <li>• Union suisse des paysans (UPS)</li> <li>• Fédération des producteurs suisse de lait (FPSL)</li> <li>• Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture (AGRIDEA)</li> <li>• Agence d'information agricole Romande (AGIR)</li> <li>• Fondation rurale interjurassienne (projet tourisme rural et marques Jura et Jura Bernois) (FRI)</li> <li>• Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB)</li> <li>• Syndicat chevalin du FM</li> <li>• BIO-Jura, BIO Neuchâtel</li> <li>• GastroSuisse, Gastro Jura, Gastro Neuchâtel</li> <li>• Maison du tourisme à St-Ursanne</li> </ul>
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence des produits régionaux dans les points de distribution des denrées alimentaires</li> <li>• Augmentation du nombre de producteurs faisant de la vente directe</li> <li>• Offre de produits du terroir sur les tables des restaurants et dans les commerces</li> <li>• Volonté d'obtenir le label "Produits du Parc"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête auprès des distributeurs</li> <li>• Nombre de producteurs</li> <li>• Étude des cartes dans les restaurants</li> <li>• Dynamique pour l'obtention du label</li> </ul>

## 5.2.5 Organisation et développement des réseaux touristiques

Nom du projet		Organisation et développement des réseaux touristiques
Numéro du projet	du	2.5
Période du projet	du	2012-2015
Bref descriptif du projet		<p>Ce projet vise à créer une offre touristique variée propre au PNRD (pédestre, cyclotourisme, VTT, équestre, etc.) et à informer et sensibiliser les visiteurs aux comportements à adopter en fonction des milieux qu'ils vont traverser. Les chemins seront structurés et organisés de manière à ce que les gens y trouvent par exemple des places de pique-nique sans avoir besoin d'en créer de nouvelles dans des prairies de fauche.</p> <p>Le projet apportera une plus-value à certains réseaux touristiques existants en les améliorant et/ou en les déclinant sur des thèmes ou des caractéristiques liés au territoire (par exemple la pluie, la contrebande, la douane) et en conjuguant les diverses prestations entre elles.</p> <p>Le Chemin des contrebandiers vise à créer un itinéraire de randonnée pouvant s'effectuer sur plusieurs jours le long du Doubs en logeant dans des gîtes d'étapes (auberges) au bord du Doubs. En parallèle, l'APNRD étudiera les points de passage du Doubs existants et proposera des améliorations ou des compléments.</p> <p>Le Chemin des Rencontres est un itinéraire cyclotouristique transfrontalier qui reliera La Chaux-de-Fonds à Pontarlier.</p> <p>Temps mieux, il pleut! est un concept cherchant à faire l'inventaire de toutes les activités réalisables dans le Parc par temps de pluie et à en faire une offre claire à disposition des visiteurs de la région.</p> <p>Enfin, par le concept "Sentier du comportement", l'APNRD incitera les randonneurs et utilisateurs des bords du Doubs, des chemins et des sentiers à adopter un comportement correct vis-à-vis de l'endroit dans lequel ils se trouvent et des milieux particuliers et des propriétés privées qu'ils vont traverser.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de forces, atténuer ses faiblesses</li> <li>5. Développer un tourisme proche de la nature et des loisirs doux</li> <li>6. Protéger l'environnement par une modification des comportements</li> <li>7. Réunir des partenaires pour développer des projets</li> </ol>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	de	<p><b>2.2. Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable</b></p> <p>2.5. Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 Améliorer l'offre de services (en dehors du tourisme)</p> <p>1.6 Réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé</p> <p>3.1. Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc</p>
Caractère exemplaire du projet (facultatif)	du	Le caractère transfrontalier du PNRD permet de développer une offre de part et d'autre de la frontière et de créer des réseaux touristiques franco-suisse
Importance du projet pour le parc		Le PNRD souffre de l'absence d'une offre touristique structurée, qui rend la cohabitation entre les populations intéressées plus difficile. La mise en valeur des richesses et caractéristiques du PNRD par des itinéraires impliquant les prestataires touristiques permet de proposer une riche palette d'activités et participe au renforcement des prestations existantes. L'augmentation des possibilités de traverser le Doubs permettra d'élargir les offres de circuits transfrontaliers et les boucles de randonnées très

	appréciées des marcheurs et d'augmenter les contacts entre les populations des deux pays. C'est un apport au maintien touristique et économique axé sur le développement durable et cela augmente sensiblement la visibilité du Parc.
Lien avec d'autres projets	<p>Projet n° 1.8 <i>Valorisation du patrimoine culturel historique: moulins, verreries, scieries du bord du Doubs</i></p> <p>Projet n°1.9 <i>Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs</i></p> <p>Projet n°2.2 <i>Développement et promotion d'un agritourisme durable</i></p> <p>Projet n°2.6 <i>Amélioration du transport des vélos, des transports publics et de la mobilité douce</i></p> <p>Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>	
Direction du projet	Association pour le Parc naturel régional du Doubs, par son secrétaire général M. Gérard Cattin et ses commission « Sites, objets de valeur et savoir-faire » et « Transports et mobilité ».
Partenaires	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jura Event</li> <li>• Centre nature Les Cerlatez</li> <li>• Association jurassienne de tourisme pédestre (AJTP)</li> <li>• Neuchâtel Rando</li> <li>• Société des Sentiers du Doubs</li> <li>• Association Chemin des rencontres</li> <li>• Office de l'environnement du Canton du Jura</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays horloger</li> <li>• Union de la randonnée verte (URV)</li> </ul>
Partenaires potentiels	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offices du tourisme (JU, NE, BE)</li> <li>• Jura Pays des Trois lacs</li> <li>• Musées</li> <li>• Prestataires</li> <li>• Centre cardio-vasculaire du Noirmont</li> <li>• FRI</li> <li>• Association des réseaux équestres des Franches-Montagnes (AREF)</li> <li>• Services de l'économie des trois cantons concernés (JU, NE, BE)</li> <li>• Services de l'agriculture des trois cantons concernés (JU, NE, BE)</li> <li>• Services de l'aménagement du territoire des trois cantons concernés (JU, NE, BE)</li> <li>• Associations de tourisme rural des trois cantons concernés (JU, NE, BE)</li> <li>• Syndicats d'initiatives des toutes les régions concernées</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offices du tourisme</li> <li>• Musées</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPIE</li> </ul>		
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>		
<b>Effets</b>		<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité accrue du Parc et de la région</li> <li>• Existence d'une offre touristique propre au Parc</li> <li>• Amélioration de l'offre touristique par temps pluvieux</li> <li>• Augmentation de la mobilité transfrontalière sur les sentiers</li> <li>• La mise en œuvre du concept du sentier des comportements permet de réduire les conflits entre promeneurs et propriétaires privés (notamment agriculteurs)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre et de la qualité de l'offre</li> <li>• Nombre d'offres forfaitaires proposées</li> <li>• Nombre de sorties organisées dans le cadre du projet « Temps mieux, il pleut ! »</li> <li>• Pointages ponctuels des utilisateurs sur les sentiers à thème</li> <li>• Les enquêtes auprès des propriétaires privés et des communes relatent une amélioration du comportement des visiteurs</li> </ul>
<b>Prestations</b>		<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les groupes de travail</li> <li>• Sentier des contrebandiers: réaliser un nouveau point de passage au lieu-dit "Les Échelles de la Mort" pour traverser le Doubs</li> <li>• Rechercher des fonds pour le financement de cette passerelle et d'éventuels autres points de passage</li> <li>• Sentier des contrebandiers: sortie d'un document de promotion, organisation de randonnées accompagnées</li> <li>• Définir un concept précis d'application du Sentier du comportement</li> <li>• Mettre en œuvre sur le terrain le concept Sentier du comportement</li> <li>• Lancement du premier produit "Temps mieux, il pleut" et programme complet élaboré</li> <li>• Chemin des douaniers (VTT): définir et valider le tracé, l'intégrer dans l'offre du Parc, étudier une variante équestre</li> <li>• Chemin des rencontres: aménager les tronçons côté suisse</li> <li>• Participer à l'élaboration de la documentation sur les projets</li> <li>• Participer à la promotion de l'offre touristique</li> <li>• Rechercher des fonds</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances des groupes de travail</li> <li>• Le pont de singe existe</li> <li>• Soutiens financiers trouvés</li> <li>• Supports de promotion disponibles</li> <li>• Concept disponible</li> <li>• Projet pilote mené</li> <li>• Offre cataloguée</li> <li>• Carte disponible, offre cataloguée; étude de la variante équestre disponible</li> <li>• Itinéraire balisé</li> <li>• Montants promis ou engagés</li> <li>• Documentation disponible</li> <li>• Supports de promotions disponibles</li> </ul>
<b>État d'avancement du projet</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemin des contrebandiers: en 2011, les sentiers auront été validés. Le groupe de travail qui fonctionne depuis le printemps 2010 coordonne les travaux et établit les contacts avec les offices du tourisme. En 2011, le concept de promotion sera défini</li> <li>• Temps mieux, il pleut!: en 2011, une mise à jour du rapport sera faite. Un premier produit sera proposé</li> <li>• Chemin des rencontres: En 2011, les partenaires communaux concernés auront été réunis et le tronçon aura été validé. Les démarches seront en cours pour l'aménagement du tronçon La Chaux-de-Fonds – Le Locle</li> <li>• L'inventaire et l'évaluation des points de passage sur le Doubs aura été fait en 2011</li> </ul>		
<b>Calendrier</b>		
Étape	Prestations	Durée

		2012	2013	2014	2015
Création et gestion	Coordination				
Gestion	Création d'une passerelle aux Échelles de la Mort pour le sentier des contrebandiers				
Création et gestion	Sentier des contrebandiers: sortie d'un document de promotion, organisation de randonnées accompagnées				
Création et gestion	Définition du concept de Sentier du comportement				
Gestion	Mise en œuvre du concept du Sentier du comportement				
Création	Temps mieux, il pleut!: lancement du premier produit				
Gestion	Temps mieux, il pleut: concept complet, partie intégrante de l'offre du parc				
Création et gestion	Chemin des douaniers: définir et valider le tracé, intégration dans l'offre du PNRD				
Gestion	Chemin des douaniers: étude d'une variante équestre				
Création et gestion	Chemin des rencontres: lancement de l'aménagement des deux premiers tronçons (La Chaux-de-Fonds-Le Locle)				
Création et gestion	Participation à l'élaboration de la documentation sur les projets				
Création et gestion	Participation à la promotion de l'offre touristique				
Création et gestion	Recherches de fonds				
<b>Objectifs intermédiaires et échéances</b>					
Objectifs intermédiaires (« milestones »)			Échéances		
Validation du circuit VTT chemin des douaniers			4 <sup>ème</sup> trimestre 2013		
Réalisation de la passerelle aux Echelles de la Mort et organisation de la traversée en barque à La Bouège			4 <sup>ème</sup> trimestre 2013		
Commercialisation du Chemin des contrebandiers			4 <sup>ème</sup> trimestre 2012		
Sentier du comportement: première mise en œuvre sur le terrain			3 <sup>ème</sup> trimestre 2014		
<b>État de situation prévue à fin 2015</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Sentier des contrebandiers est établi et fonctionne, sa commercialisation est organisée</li> <li>• Le concept de Sentier du comportement est appliqué sur le terrain</li> <li>• Le Chemin des rencontres est terminé côté suisse</li> <li>• La passerelle aux Echelles de la Mort existe, la traversée en barque à la Bouège est organisée</li> <li>• Le Chemin des douaniers (VTT) est établi et fonctionne</li> <li>• Temps mieux, il pleut! L'inventaire des offres et un catalogue de promotion existent</li> <li>• Les documents de promotion et d'information et les catalogues de prestations sont disponibles pour toutes les offres</li> </ul>					

## 5.2.6 Amélioration du transport des vélos, des transports publics et de la mobilité douce

Nom du projet		Amélioration du transport des vélos, des transports publics et de la mobilité douce
Numéro du projet	du	2.6
Période du projet	du	2012-2015
Bref descriptif du projet		Ce projet a pour but d'améliorer d'ici 2015 l'offre de transports en commun à différents niveaux afin d'augmenter son attractivité. Il s'agira notamment de réduire les prix pour les voyageurs en groupe, de favoriser l'intermodalité tant pour les usagers locaux que pour les touristes et de soutenir les actions en vue d'augmenter le co-voiturage dans le trafic transfrontalier. Les actions porteront également sur l'amélioration du réseau et des correspondances entre les diverses régions du PNRD. De plus, le projet comprend un volet traitant de l'introduction de véhicules électriques solaires appelés Magic Turtle.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		5. Développer un tourisme proche de la nature et des loisirs doux 6. Protéger l'environnement par une modification des comportements 7. Réunir des partenaires pour réaliser des projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<b>2.2. Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondants sur les principes du développement durable</b> 2.3. Améliorer l'offre de services (en dehors du tourisme) 2.5. Promouvoir la mobilité durable 1.6 Réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé
Caractère exemplaire du projet (facultatif)	du	Le PNRD a la chance de disposer, sur son territoire, d'une ligne ferroviaire qui le traverse. L'APNRD mettra tout en œuvre pour que le réseau CJ continue d'offrir une alternative aux transports motorisés individuels. Le moyen de transport Magic Turtle innovant issu des travaux de recherche de la HEG Arc.
Importance du projet pour le parc	du	L'amélioration des liaisons à l'intérieur du PNRD pour favoriser l'utilisation des transports en commun s'inscrit dans la volonté de l'APNRD de renforcer, entre autres, l'attractivité de la ligne de chemin de fer entre Glovelier et Les Brenets. Pour le Parc, il est fondamental de maintenir des liaisons 1° entre les localités, 2° entre la Vallée du Doubs et les Plateaux des Franches-Montagnes et de Maïche, 3° entre toutes les zones du périmètre.  Les Franches-Montagnes se prêtent merveilleusement à la pratique du vélo. Il importe d'encourager ce moyen de locomotion en proposant une offre liée aux transports publics. Par ailleurs, compte tenu de la configuration géographique de l'espace compris dans le périmètre, il est nécessaire d'offrir une alternative au retour en vélo pour celles et ceux qui randonnent du plateau vers le fond des gorges.  Amené à être transfrontalier, le parc du Doubs doit avoir une offre en transports en commun transfrontaliers attrayante.
Lien avec d'autres projets	avec	Projet n°2.5 <i>Organisation et développement des réseaux touristiques</i> Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	Association pour le Parc naturel régional du Doubs, par son secrétaire général M. Gérard Cattin, et la commission « Transports et mobilité ».

### 5.2.7 Mise en place du label produits et prestations « Parc naturel régional du Doubs »

Nom du projet		Mise en place du label produits et prestations « Parc naturel régional du Doubs »
Numéro du projet	du	2.7
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Dans le cadre des Parcs d'importance nationale, l'OFEV prévoit l'attribution et l'utilisation de labels produits et prestations permettant de distinguer des biens et des services produits dans les Parcs, utilisant principalement des matières premières locales et répondant aux principes du développement durable.</p> <p>L'APNRD utilisera ce label « Parc naturel régional du Doubs » comme outil promotionnel dans le cadre de la valorisation des produits agricoles, du tourisme doux et dans la promotion de toute une gamme de produits et de services potentiels créés dans le territoire du PNRD (produits horlogers par exemple). Ce label touchant produits, prestations et prestataires sera un signe fort d'une identité commune et de l'appartenance à un même cadre de vie.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</li> <li>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</li> </ol>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<b>2.1 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable</b>
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		Le label du PNRD permettra indéniablement de renforcer et de valoriser les produits et prestations spécifiques à la région du Doubs en soulignant leur appartenance à un terroir. Les produits et prestations ainsi labellisés participeront aussi à l'image du Parc et à la réalisation des objectifs centrés sur le développement durable.
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n°2.1 <i>Valorisation durable du bois jurassien</i></p> <p>Projet n°2.2 <i>Développement et promotion d'un agritourisme durable</i></p> <p>Projet n° 2.3 <i>Création d'un concept de fromagerie de démonstration et promotion des produits laitiers locaux</i></p> <p>Projet n°2.4 <i>Circuits d'écoulement des produits agricoles</i></p> <p>Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	L'APNRD, par son secrétaire général M. Gérard Cattin
Partenaires		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation rurale interjurassienne (FRI)</li> <li>• Association des paysannes jurassiennes (APJ)</li> <li>• Union des paysannes neuchâtelaises (UPN)</li> <li>• Union des paysannes du Jura bernois (UPJB)</li> <li>• Chambre jurassienne d'agriculture (CJA)</li> <li>• Chambre neuchâtelaise d'agriculture et de viticulture (CNAV)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)</li> </ul>	
Partenaires potentiels	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services cantonaux d'économie rurale (JU, NE, BE)</li> <li>Agence d'information agricole Romande (AGIR)</li> <li>Agriculteurs, entrepreneurs, créateurs de produits finis, producteurs et prestataires de services intéressés par le projet</li> <li>Le lopin bleu</li> <li>BIO-Jura, BIO Neuchâtel</li> <li>GastroSuisse, Gastro Jura, Gastro Neuchâtel</li> <li>Offices du tourisme JU, NE, BE</li> <li>Distributeurs (commerçants, restaurateurs)</li> <li>Labels existants</li> <li>Communes membres du PNRD</li> </ul>	
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>		
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance des produits et prestations issus du territoire du PNRD</li> <li>Les techniques de production sont axées sur le développement durable</li> <li>Augmentation de l'attractivité des produits et prestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence du label PNRD</li> <li>Les méthodes de fabrication se basent sur le développement durable</li> <li>Augmentation du chiffre d'affaire</li> </ul>	
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordonner le groupe de travail</li> <li>Valider une ligne graphique pour le label</li> <li>Labelliser une gamme de produits et services</li> <li>Promouvoir ces produits et services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séances du groupe de travail</li> <li>Une charte graphique est disponible</li> <li>Une liste de produits et services existe</li> <li>Supports d'information et de promotion disponibles</li> </ul>	
<b>État d'avancement du projet</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe des labels sur le territoire du PNRD (Spécialité du Canton du Jura, Jura bernois produits du terroir, Neuchâtel – Produit du terroir)</li> <li>Demande d'AOC « Bois du Jura » en cours</li> </ul>		

## 5.3 Objectif stratégique 3 – Sensibilisation et éducation à l'environnement

### 5.3.1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides et le cheval

Nom du projet		Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides et le cheval
Numéro du projet	du	3.1
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Ce projet consiste à étudier l'aménagement de lieux consacrés à des thèmes caractéristiques du PNRD, qui serviront à l'information et la sensibilisation de la population et des visiteurs et à promouvoir les savoir-faire. Ces centres d'interprétation constitueront les noyaux de chaque thème et rayonneront en réseaux d'information et de sensibilisation dans tout le territoire du Parc (animations, sensibilisation, panneaux d'information, lieux d'expositions, conférences, etc). Le caractère transfrontalier du Parc y sera soutenu grâce à la collaboration entre les partenaires suisses et français.</p> <p>Le concept global et les lignes directrices de chaque centre auront été élaborés en 2011. La période 2012-2015 verra le développement des centres en fonction des soutiens disponibles et de l'engagement des partenaires. L'idée est d'intégrer les centres d'interprétation dans des infrastructures existantes, pour profiter de synergies et pour étoffer l'offre existante.</p> <p>Cette fiche est par ailleurs divisée en 5 sous-fiches pour chacun des projets des centres d'interprétation.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</li> <li>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</li> <li>6. Protéger l'environnement par une modification des comportements</li> <li>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</li> </ol>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<p><b>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</b></p> <p>3.2 Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en-dehors</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		Ce projet unique vise à offrir aux visiteurs et à la population résidente des vitrines sur la richesse naturelle et culturelle du PNRD. Il permet de fédérer les forces présentes dans le PNRD en complétant de manière efficace les sources d'information et de sensibilisation.
Importance du projet pour le parc		Ce projet a une grande importance pour le PNRD car il permet de mettre en valeur les caractéristiques principales du Parc, soit l'horlogerie, le Doubs, la faune typique de la région, la flore et les sites humides et le cheval de la race Franches-Montagnes. Il met en lien les différents partenaires concernés de part et d'autre de la frontière et joue par conséquent un rôle fédérateur. Il permet d'améliorer l'offre touristique ainsi que la connaissance du patrimoine et du savoir-faire par la population

	résidente.
Lien avec d'autres projets	Tous les projets relevant du domaine Nature et Paysage (1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9) Projet 2.2 <i>Développement et promotion d'un agritourisme durable</i> Projet n° 3.2 <i>Sensibilisation à une utilisation rationnelle et écologique de l'eau</i> Projet n° 3.3 <i>Promotion de la culture au sein du PNRD</i> Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>	
Direction du projet	L'APNRD, par son secrétaire général M. Gérard Cattin
Partenaires potentiels	<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)</li> <li>• Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)</li> <li>• Service de la protection de l'environnement (BE)</li> <li>• OFEV</li> <li>• Musée d'histoire naturelle de la Ville de La Chaux-de-Fonds (MHNC)</li> <li>• Fédération rurale interjurassienne (FRI)</li> <li>• Syndicats chevalins</li> <li>• Marché-concours national de chevaux</li> <li>• Haras national d'Avenches</li> <li>• Chambres d'agriculture JU, NE et JB</li> <li>• Services cantonaux d'agriculture (JU, NE, BE)</li> <li>• Pro Natura</li> <li>• WWF</li> <li>• Groupement d'échanges et d'études Hommes et terroirs du Clos-du-Doubs GHETE</li> <li>• Groupement interjurassien des musées</li> <li>• Centre Nature Les Cerlatez</li> <li>• Fondation Horlogère de Porrentruy</li> <li>• Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds</li> <li>• Musée d'Horlogerie du Locle, Château des Monts</li> <li>• Fédérations cantonales et sociétés de pêche jurassiennes et neuchâteloises</li> <li>• CRSF Centre du Réseau Suisse de Floristique</li> <li>• CSCF Centre Suisse de Cartographie de la Faune</li> <li>• Université de Neuchâtel</li> <li>• Institut suisse de spéléologie et de karstologie ISSKA</li> <li>• Société des Forces motrices du Châtelot</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement Public Territorial du Bassin de la Saône et du Doubs (EPTB Saône et Doubs)</li> <li>• DIREN Franche-Comté</li> <li>• Conseil général du Doubs</li> <li>• Pays Horloger</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté</li> <li>• Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Franche-Comté</li> <li>• Museum d'Histoire naturelle, Citadelle de Besançon, Mickaël Béjean, responsable de l'aquarium (France)</li> <li>• Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs</li> <li>• Service départemental de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)</li> <li>• Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse</li> <li>• Université de Franche-Comté, Besançon</li> <li>• Université François Rabelais, Tours</li> <li>• Société d'Histoire Naturelle du Doubs</li> </ul>
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure mise en évidence des potentiels du PNRD</li> <li>• Prise de conscience de la réalité du PNRD par la population</li> <li>• Augmentation de la visibilité à l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparaison entre l'état de situation 2011 et l'état de situation 2015</li> <li>• Enquête auprès de la population sur l'adhésion au projet de Parc</li> <li>• Analyse des médias</li> </ul>
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des groupes de travail</li> <li>• Étudier les projets</li> <li>• Rechercher les sites d'implantation et les valider</li> <li>• Établir un montage financier des projets</li> <li>• Rechercher les financements</li> <li>• Réaliser les premiers aménagements</li> <li>• Développer l'information et la communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances</li> <li>• Rapports d'études disponibles</li> <li>• Sites d'implantation connus</li> <li>• Montage financier disponible</li> <li>• Liste de partenaires connus</li> <li>• Premiers aménagements engagés</li> <li>• Supports d'information et de documentation disponibles</li> </ul>
<b>État d'avancement du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organes du PNRD ont admis l'idée de réaliser ces centres d'interprétation</li> <li>• Des propositions quant à leurs lieux d'implantation ont déjà été envisagées</li> </ul>	

### 5.3.2 Sensibilisation à une utilisation rationnelle et écologique de l'eau

Nom du projet		Sensibilisation à une utilisation rationnelle et écologique de l'eau
Numéro du projet	du	3.2
Période du projet	du	2012 - 2015
Bref descriptif du projet		Le PNRD va se consacrer à l'information et à la sensibilisation de la population et en particulier des enfants par la mise en place d'actions pédagogiques et didactiques relatives à l'importance d'une utilisation cohérente et rationnelle de l'eau. L'information se fera dans les classes des écoles du PNRD et sur le terrain. Elle sera répercutée auprès de la population par les enfants via les parents, mais aussi par le canal du journal du Parc et lors des manifestations que le Parc organise. Les centres d'interprétation (voire fiche n° 3.1) et les associations concernées y seront associés.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		3. Préserver le paysage et la biodiversité 6. Protéger l'environnement par une modification des comportements 7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<b>3.2 Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le Parc et en dehors</b> 3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général 1.6 Réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé
Caractère exemplaire (facultatif)		Projet unique visant à donner un minimum d'heures de cours aux enfants durant leur parcours scolaire sur le sujet de l'eau et de son utilisation, en promouvant ainsi la protection du Doubs et des eaux souterraines karstiques, c'est une contribution exemplaire en matière de prévention.
Importance du projet pour le parc		Ce projet permet d'intégrer une part importante de la population dans une action de préservation de l'environnement à long terme. Il permet également de diffuser largement l'image du Parc auprès de la population résidente en l'associant au respect de la région dans laquelle elle vit.
Lien avec d'autres projets		Projet n° 1.2 <i>Mesures de protection d'espèces animales emblématiques du Doubs</i> Projet n° 1.3 <i>Mesures conservatoires pour la Fritillaire et autres espèces herbacées</i> Projet n° 3.1 <i>Création de centres d'interprétation</i> Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	L'APNRD, par son secrétaire général M. Gérard Cattin et la commission Nature et Paysage
Partenaires potentiels		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services cantonaux de l'instruction publique (JU, BE et NE)</li> <li>• Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)</li> <li>• Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)</li> <li>• Service de la protection de l'environnement (BE)</li> <li>• Centre Nature Les Cerlatez</li> <li>• Plateforme Doubs</li> <li>• Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA)</li> <li>• Pro Natura</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• WWF</li> <li>• Grandes stations d'épuration (STEP): Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Saignelégier</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service départemental de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)</li> <li>• DIREN Franche-Comté</li> <li>• Conseil général du Doubs</li> <li>• Pays Horloger</li> <li>• Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté</li> <li>• Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Franche-Comté</li> <li>• Université de Franche-Comté, Besançon</li> <li>• Société d'Histoire Naturelle du Doubs</li> <li>• Grandes stations d'épuration (STEP): Morteau, Pontarlier, Maîche</li> </ul>
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>	
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des enfants, et de la population, à une meilleure gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enfants ayant participé à des leçons ou des sorties sur le terrain sur le thème de l'eau</li> </ul>
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner le groupe de travail et organiser la concertation</li> <li>• Attribuer des mandats pour le développement de projets</li> <li>• Conduire des expériences pilotes dans les classes JU, NE, BE</li> <li>• Évaluer le concept, éventuellement y apporter des corrections</li> <li>• Promouvoir les actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances</li> <li>• Nombre de projets développés</li> <li>• Nombre d'expériences pilotes</li> <li>• Rapport d'évaluation disponible</li> <li>• Supports de promotion disponibles, monitoring des médias</li> </ul>
<b>État d'avancement du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan d'Études Romand prévoit, dans le cadre d'HARMOS, d'insérer la sensibilisation à l'environnement dans les programmes scolaires</li> </ul>	

### 5.3.3 Promotion de la culture au sein du PNRD: vitraux, festivals, littérature, arts plastiques

Nom du projet		Promotion de la culture au sein du PNRD: vitraux, festivals, littérature, arts plastiques
Numéro du projet	du	3.3
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Ce projet consiste à promouvoir la diversité culturelle au sein du Parc et à encourager le développement durable lors des diverses manifestations. Il vise à donner plus de visibilité aux différents courants de la vie culturelle et artistique du PNRD en offrant des occasions de s'ouvrir au public. Il traitera des différents domaines de la vie culturelle, comme les arts plastiques y compris l'art du vitrail, la peinture, la littérature régionale et populaire, la musique, la danse, le cinéma, la photographie. Il veillera à porter une attention particulière aux liens entre la nature, le paysage et les arts.</p> <p>Le volet festivals du projet cherche à orienter l'organisation des grandes manifestations vers le développement durable et la protection de l'environnement à travers l'utilisation d'énergie verte et de matériel recyclable ou renouvelable.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</li> <li>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</li> <li>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</li> <li>3. Préserver le paysage et la biodiversité</li> </ol>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<p><b>3.3 Entretien et développer la vie culturelle</b></p> <p>2.4 Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables / promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie et qui ménagent les ressources</p> <p>2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable</p> <p>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</p> <p>1.6 Réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé</p>
Caractère exemplaire (facultatif)		Inscription de la culture vivante dans un contexte jurassien transfrontalier. Volonté de modifier les comportements des gens lors de grandes manifestations.
Importance du projet pour le parc		<p>Ce projet met en lien les différents partenaires rythmant la vie culturelle et artistique de la région. Il permet de promouvoir plusieurs spécificités du PNRD et de valoriser les acteurs culturels déjà très actifs.</p> <p>Il met également en lien les différents partenaires concernés de part et d'autre de la frontière et joue par conséquent un rôle fédérateur.</p>
Lien avec d'autres projets		Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	La structure professionnelle de l'APNRD

### 5.3.4 Gens du pays: formation sur le parc, ses particularités et richesses

Nom du projet		Gens du pays: formation sur le parc, ses particularités et richesses
Numéro du projet	du	3.4
Période du projet	du	2012-2015
Bref descriptif du projet		<p>La formation Gens du pays vise à l'apport de connaissances sur le parc et sur ses richesses environnementales et patrimoniales. Elle s'adresse aux prestataires touristiques, aux commerçants et plus généralement à toute personne en contact avec les hôtes du PNRD.</p> <p>La formation comprendra un premier tronc commun visant à apporter des connaissances générales sur le PNRD.</p> <p>Dans un deuxième temps, la formation sera déclinée en modules spécifiques animés par des spécialistes sur les thèmes relatifs à l'environnement, la vie sociale et culturelle du PNRD.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de forces, atténuer ses faiblesses</p> <p>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser des projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<p><b>3.1. Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc</b></p> <p>3.2. Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en dehors</p> <p>3.3. Entretenir et développer la vie culturelle</p>
Caractère exemplaire du projet	du	<p>Prestation inédite qui a l'avantage de faire participer les acteurs de la vie culturelle, économique et sociale du PNRD à sa vie propre et d'en être les ambassadeurs auprès des hôtes. Elle sera organisée en collaboration avec le PNR Chasseral et le Pays horloger.</p>
Importance du projet pour le parc	du	<p>L'implication des prestataires du parc dans le développement du projet de PNRD est importante. C'est pourquoi l'APNRD leur proposera une formation leur permettant d'informer les visiteurs sur le parc, ses particularités et son environnement. En connaissant bien les objectifs et les valeurs du Parc auxquels ils auront adhéré, les prestataires contribueront efficacement à sa mise en valeur.</p> <p>Une telle formation vise également à l'amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs.</p>
Lien avec d'autres projets		Tous les projets des objectifs 1, 2 et 3 sont concernés par ce projet.
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	La structure professionnelle de l'APNRD
Partenaires		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Nature Les Cerlatez</li> <li>• Parc régional Chasseral</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays horloger</li> </ul>

### 5.3.5 Organisation d'expositions de Yann Arthus-Bertrand dans le périmètre du PNRD

Nom du projet		Organisation d'expositions de Yann Arthus-Bertrand dans le périmètre du PNRD
Numéro du projet	du	3.5
Période du projet	du	2012-2015
Bref descriptif du projet		En 2009, l'association Ursinia a lancé l'idée d'organiser l'exposition « La Terre vue du ciel » de Yann Arthus-Bertrand à St-Ursanne. Ursinia souhaite que le Parc participe à ce projet, étant une vitrine de la région. Avec le soutien logistique de l'APNRD, ce projet pourra s'étendre à l'ensemble du périmètre du PNRD et comprendre également les autres volets des projets de Yann Arthus-Bertrand, soit les expositions « Les Vivants » et « 6 milliards d'autres », voire l'exposition « Les Chevaux ». Les sites seront disséminés sur l'espace du Parc y compris dans le Pays horloger.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de forces, atténuer ses faiblesses 2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine 6. Réunir des partenaires pour réaliser des projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<b>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</b> 3.2 Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le parc et en-dehors 3.3 Entretenir et développer la vie culturelle
Caractère exemplaire du projet		M. Yann Arthus-Bertrand est un personnage de renommée internationale reconnu pour son action en faveur de l'environnement. La présentation de ses expositions dans le parc représente un événement de grande portée. L'exposition comprendrait un regard sur les mesures qui peuvent être prises dans le périmètre du PNRD (effet miroir).
Importance du projet pour le parc		La renommée internationale de YAB donnera une grande visibilité à la région. De nombreuses animations de sensibilisation à l'environnement peuvent être organisées autour de ce projet.
Lien avec d'autres projets		Projet n°3.4 <i>Gens du pays</i>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	du	Ursinia, en collaboration avec l'APNRD, par son secrétaire général M. Gérard Cattin
Partenaires potentiels		<p>SUISSE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc régional Chasseral</li> <li>• Offices du tourisme</li> <li>• Autorités communales</li> <li>• Offices de la culture de trois cantons concernés (JU, NE, BE)</li> <li>• Entreprises de transports en commun (CFF, CJ, Car postal)</li> </ul> <p>FRANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays horloger</li> <li>• Offices du tourisme</li> <li>• Autorités communales</li> </ul>

<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>					
<b>Effets</b>		<b>Indicateurs d'effets</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande visibilité du PNRD</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monitoring des médias</li> </ul>			
<b>Prestations</b>		<b>Indicateurs de prestations</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au groupe de travail</li> <li>• Réaliser une étude détaillée du projet</li> <li>• Organiser des campagnes de recherches de fonds</li> <li>• Signer des partenariats et des conventions</li> <li>• Organiser les transports</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances du groupe de travail</li> <li>• Étude détaillée disponible</li> <li>• Montants promis ou engagés; budget ajusté</li> <li>• Partenariats et conventions signés</li> <li>• Conventions avec les transporteurs signées</li> <li>• Confirmation de réservation des expositions</li> </ul>			
<b>État d'avancement du projet</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2011, la décision de principe aura été prise, le concept général aura été défini, une étude de faisabilité aura été réalisée et la recherche de partenaires aura débuté</li> </ul>					
<b>Calendrier</b>					
Étape	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Création et gestion	Participation au groupe de travail				
Création et gestion	Réalisation de l'étude de projet détaillée				
Création et gestion	Campagnes de recherches de fonds				
Gestion	Conclure les partenariats et conventions				
Gestion	Organiser les transports				
Gestion	Réservation des expositions				
<b>Objectifs intermédiaires et échéances</b>					
Objectifs intermédiaires (« milestones »)			Échéances		
Un projet précis, concret et structuré est disponible			1 <sup>er</sup> trimestre 2014		
<b>État de situation prévue à fin 2015</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude de projet détaillée est disponible</li> <li>• Des fonds suffisants ont été trouvés</li> <li>• Des partenariats sont signés</li> <li>• Les transports sont organisés</li> <li>• Une convention avec les communes et les partenaires est signée</li> <li>• Les expositions sont réservées et les dates arrêtées</li> </ul>					

### 5.3.6 Développement de villes-portes et intégration particulière de sites originaux

Nom du projet		Développement de villes-portes et intégration particulière de sites originaux
Numéro du projet	du	3.6
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Le projet des villes-portes veut définir un statut particulier pour les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO et partiellement intégrées au PNRD. Le Parc désire qu'elles fassent office de portes d'entrée dans le Parc, de plateformes d'information, d'orientation et d'hébergement pour les visiteurs comme pour la population résidente. L'APNRD désire construire une relation de complémentarité géographique, économique et sociale avec ces villes.</p> <p>Le projet vise également à mettre un accent particulier sur St-Ursanne et Les Brenets, les deux localités devant jouer un rôle propre à leurs intérêts au sein du Parc, ainsi que sur le site de La Gruère.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</li> <li>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</li> <li>5. Développer un tourisme doux proche de la nature et des loisirs doux</li> <li>6. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</li> </ol>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<p><b>3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du Parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle</li> <li>1.2 Préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités</li> <li>2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente en les fondant sur les principes du développement durable</li> </ol>
Caractère exemplaire (facultatif)		La proximité immédiate des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle en fait une force d'attraction non négligeable pour le PNRD. Leur association au projet de PNRD par le concept de villes-portes est un atout touristique et économique certain pour le Parc.
Importance du projet pour le parc		<p>Ce projet se distingue des autres par son aspect relationnel avec les villes en périphérie du périmètre du Parc. Il intègre un aspect fédérateur important entre ces villes et l'organisation du Parc.</p> <p>La mise en valeur des particularités de St-Ursanne, des Brenets et de La Gruère vise à souligner les richesses culturelles et l'originalité de ces sites et permet d'y organiser une promotion ciblée du PNRD auprès des nombreux visiteurs et touristes.</p>
Lien avec d'autres projets		<p>Projet n° 3.1 <i>Centres d'interprétation</i> (flore et zones humides)</p> <p>Projet n° 3.4 <i>Gens du pays</i></p>
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet		L'APNRD, par son secrétaire général M. Gérard Cattin, et la commission Sites, objets de valeur et savoir-faire.

## 5.4 Objectif stratégique 4 – Management, communication et garantie territoriale

## 5.4.1 Concept de communication

Nom du projet		Concept de communication
Numéro du projet	du	4.1
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet		<p>Le concept de communication de l'APNRD établi par le chargé de communication M. Zahno doit être suivi par la structure professionnelle, en collaboration avec les membres du bureau. A travers la promotion de ses projets, le PNRD veut préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, impliquer les forces vives dans la concrétisation de projets, sensibiliser et éduquer à l'environnement.</p> <p>En outre, l'APNRD mettra l'accent sur différents points:</p> <p>La diffusion du clip vidéo promotionnel sur le PNRD: la nature et le paysage, le Doubs, le cheval des Franches-Montagnes et la mesure du temps.</p> <p>Le journal du Parc (Parc du Doubs info) continuera d'être diffusé régulièrement.</p> <p>Le site internet du PNRD va continuer à se développer et englobera notamment une rubrique « agenda » et une rubrique « offres ». Il deviendra une réelle vitrine des activités organisées par le PNRD et une plateforme d'utilisation à l'intention de la population, des prestataires et des hôtes du Parc.</p> <p>L'utilisation d'un système d'information géographique (SIG), sous la conduite du responsable SIG, permettra au PNRD de réaliser ses propres cartes.</p> <p>Enfin, la finalisation de la signalétique aux entrées du Parc sera menée le plus rapidement possible.</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</li> <li>2. Valoriser le savoir-faire et le patrimoine</li> <li>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</li> </ol>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<b>4.2. Communication. Mettre en place une communication interne et externe adaptée au public cible, et veiller à son amélioration constante</b>
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		<p>Ce projet multiple est très important pour la visibilité du PNRD. Il permettra au Parc d'être mieux connu par la population (journal du Parc, signalétique aux entrées) et au-delà (vidéo promotionnelle, signalétique aux entrées). Le site internet est un outil indispensable pour le fonctionnement du PNRD et sera développé pour le rendre toujours plus utile, plus fourni et plus attractif (comme cela est décrit dans plusieurs projets).</p> <p>Grâce au SIG, le PNRD pourra réaliser lui-même ses propres documents cartographiques. Il collaborera avec le réseau des parcs suisses et le Parc national, qui organiseront régulièrement des séances de formation.</p>
Lien avec d'autres projets		La communication va traiter de l'ensemble des projets soutenus par le PNRD
<b>Organisation du projet</b>		

Direction du projet	La structure professionnelle de l'APNRD, en relation avec les membres du bureau	
Partenaires	SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimerie du Franc-Montagnard, Saignelégier</li> <li>• Réseau suisse des Parcs naturels</li> <li>• Zebulon</li> </ul>	
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>		
<b>Effets</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PNRD est mieux connu par sa population et par les visiteurs</li> <li>• Acceptation de la Charte par les communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affluence aux manifestations du PNRD</li> <li>• Taux d'acceptation de la Charte</li> </ul>	
<b>Prestations</b>	<b>Indicateurs de prestations</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et coordonner une communication cohérente et suffisante; la faire évoluer</li> <li>• Rédiger et distribuer le Parc du Doubs info</li> <li>• Structurer et développer le site internet et ajouter des outils d'information; le mettre à jour régulièrement</li> <li>• Collaborer avec le Réseau suisse des Parcs naturels et le Parc national pour la gestion et la mise à niveau du personnel utilisant le SIG</li> <li>• Utilisation et diffusion du clip vidéo</li> <li>• Être présent dans les principales manifestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports de communications disponibles; monitoring des médias</li> <li>• Le journal Parc du Doubs info est rédigé 3 à 4 fois par an</li> <li>• Augmentation du nombre de pages ou d'onglets du site internet</li> <li>• Augmentation de sa fréquentation et du temps passé par les visiteurs à le visualiser</li> <li>• Un membre de la structure du PNRD est formé à l'utilisation du SIG</li> <li>• Le PNRD peut réaliser ses propres cartes</li> <li>• Nombre d'utilisations du clip vidéo</li> <li>• Nombre de manifestations avec la présence du PNRD</li> </ul>	
<b>État d'avancement du projet</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le journal du Parc numéro 6 paraîtra en février 2011</li> <li>• Le site internet de l'APNRD existe depuis plusieurs années et sera amélioré au fur et à mesure de l'avancement des projets</li> <li>• Un chargé de communication (M. Philippe Zahno) a été engagé en septembre 2010 et son plan de communication a été approuvé par le bureau en décembre 2010</li> </ul>		

## 5.4.2 Charte et contrat de parc

Nom du projet		Charte et contrat de parc
Numéro du projet	du	4.2
Période du projet	du	2012
Bref descriptif du projet		L'établissement du contrat de Parc et sa signature par toutes les communes du PNRD est le but principal à court terme. Il s'agira de faire accepter une convention liant les communes et l'APNRD dans le but d'obtenir la labellisation « Parc Naturel Régional » d'importance nationale. L'OFEV statuera sur la demande de label du Parc déposée fin 2011.
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de forces, atténuer ses faiblesses 7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	aux de	<b>4.3 Garantie territoriale. Elaborer ou adapter les instruments de gestion du territoire</b> 4.1 Management. Mettre en place un management efficace et efficient et veiller à son amélioration constante
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		La labellisation du Parc Naturel Régional du Doubs dépend directement du contrat de Parc passé entre l'APNRD et les communes, qui s'engagent ainsi à soutenir le Parc pour une durée déterminée. Cette étape est donc essentielle et primordiale pour atteindre l'objectif central du projet qui est la création d'un PNR dans la région.
Lien avec d'autres projets		Tous les projets sont soumis à l'acceptation du contrat de Parc
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet		Le bureau de l'APNRD et son secrétaire général M. Gérard Cattin
Partenaires		SUISSE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes du périmètre du PNRD</li> <li>• Cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne</li> <li>• Confédération (OFEV)</li> <li>• Population et associations régionales</li> </ul>

### 5.4.3 Management

Nom du projet		Management
Numéro du projet	du	4.3
Période du projet	du	2012 – 2015
Bref descriptif du projet	<p>Le Parc du Doubs entend mener ses projets en partenariat. Il peut s'appuyer sur une collaboration importante avec les diverses structures existantes. Pour cela, il doit assurer une gestion efficace de sa structure professionnelle tant du point de vue de la masse salariale que des frais administratifs. Il organise de nombreuses séances de collaboration en vue de créer ou de consolider des partenariats en relation directe ou indirecte avec les projets du Parc. Les charges inhérentes à la présente fiche sont constituées pour l'essentiel des coûts de loyer, du salaire de la comptable et des frais administratifs. Les principaux autres frais de salaires sont répercutés sur les projets (secrétaire général, chargés de mission, assistants).</p> <p>Une bonne coordination est essentielle à la bonne marche des projets. Un management efficace et professionnel est ainsi indispensable à l'APNRD.</p>	
Contribution aux objectifs stratégiques du parc	<p>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</p>	
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV	<p><b>4.1 Management. Mettre en place un management efficace et efficient et veiller à son amélioration constante</b></p>	
Caractère exemplaire (facultatif)	<p>Le fonctionnement de la structure et la réalisation des projets reposent sur le développement de partenariats.</p>	
Importance du projet pour le parc	<p>Indispensable pour garantir le fonctionnement du PNRD</p>	
Lien avec d'autres projets	<p>Tous les projets sont soumis à un bon fonctionnement de la structure du PNRD</p>	
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet	<p>L'APNRD, par son bureau, son comité et sa structure professionnelle</p>	
Partenaires potentiels		
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>		
<b>Effets</b>		<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs sont atteints</li> <li>• Les coûts sont maîtrisés et les budgets respectés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de gestion</li> <li>• Comptes de l'exercice 2011</li> </ul>
<b>Prestations</b>		<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la structure et du fonctionnement du Parc</li> <li>• Gestion financière et administrative</li> <li>• Participation au comité stratégique transfrontalier</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances de comité</li> <li>• Séances de bureau</li> <li>• Rapport annuel de gestion</li> <li>• Nombre de séances du comité stratégique transfrontalier</li> </ul>

<b>État d'avancement du projet</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande d'aides financières a été déposée</li> <li>• Le plan de gestion à 10 ans sera réalisé en 2011</li> <li>• Des renforts seront obtenus par l'arrivée de personnes astreintes au service civil et de stagiaires</li> </ul>					
<b>Calendrier</b>					
Étape	Prestations	Durée			
		2012	2013	2014	2015
Création et gestion	Gestion de la structure et du fonctionnement du Parc				
Création et gestion	Gestion financière et administrative				
Création et gestion	Participation au comité stratégique transfrontalier				
<b>Objectifs intermédiaires et échéances</b>					
Objectifs intermédiaires (« milestones »)			Échéances		
<b>État de situation prévue à fin 2015</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets prévus ont été menés à bien, les objectifs sont atteints</li> <li>• La structure professionnelle correspond à la charge de travail</li> <li>• Le rapport annuel de gestion est approuvé chaque année par les organes compétents</li> </ul>					

#### 5.4.4 Suivi, évaluation et renouvellement des plans sur quatre ans

Nom du projet		Suivi, évaluation et renouvellement des plans sur quatre ans
Numéro du projet	du	4.4
Période du projet	du	2012-2015
Bref descriptif du projet		<p>Pour atteindre ses objectifs, le PNRD doit suivre les directives de la Confédération et l'évolution de ses activités en édictant des indicateurs. Ceux-ci sont vérifiés régulièrement et les actions correctives nécessaires sont prises.</p> <p>Au bout des quatre ans de cette première période, le PNRD doit évaluer ses prestations, les réajuster si nécessaire et renouveler le nouveau programme sur quatre ans (2016-2019).</p>
Contribution aux objectifs stratégiques du parc		<p>1. Affirmer une identité, donner plus de visibilité à la région, valoriser ses lignes de force, atténuer ses faiblesses</p> <p>7. Réunir des partenaires pour réaliser les projets</p>
Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV		<b>4.1 Management. Mettre en place un management efficace et efficient et veiller à son amélioration constante</b>
Caractère exemplaire (facultatif)		
Importance du projet pour le parc		Indispensable pour garantir le fonctionnement du PNRD, pour bénéficier du label et des soutiens financiers de la Confédération et des Cantons ainsi que pour vérifier l'évolution des projets et si les objectifs sont atteints.
Lien avec d'autres projets		En lien avec tous les projets
<b>Organisation du projet</b>		
Direction du projet		La structure professionnelle de l'APNRD
Partenaires potentiels		<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les institutions pouvant fournir des données utilisables et quantifiables</li> <li>Cabinet spécialisé dans la gestion et le suivi de projets</li> </ul>
<b>Objectifs (effets et prestations) et état d'avancement du projet</b>		
<b>Effets</b>		<b>Indicateurs d'effets</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme de travail existe pour la période 2016-2019</li> <li>L'identité du Parc s'est affirmée</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Décision d'approbation de l'Assemblée générale</li> <li>Des projets sont en cours de réalisation</li> </ul>
<b>Prestations</b>		<b>Indicateurs de prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un suivi annuel des indicateurs</li> <li>Évaluer les actions 2012-2015</li> <li>Préparer le programme 2016-2019</li> <li>Soumettre les nouvelles fiches de projets aux autorités compétentes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'évaluation RPT disponible</li> <li>Un rapport d'évaluation final est disponible</li> <li>De nouvelles fiches de projets sont disponibles et soumises aux autorités compétentes</li> </ul>
<b>État d'avancement du projet</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>		